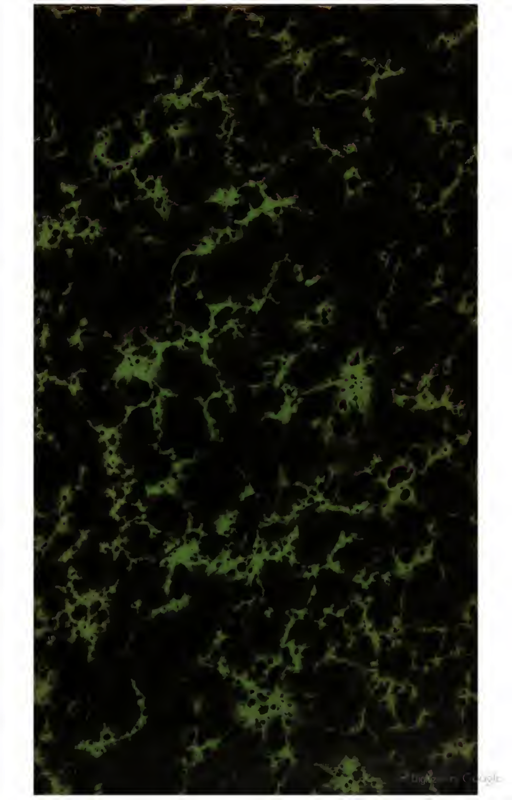


LE PAPE

EN

TOUS LES TEMPS

ET SPÉCIALEMENT AU XIXe SIÈCLE

PAR

LE DOCTEUR DON JUAN GONZALEZ

EXAMINATEUR SYNODAL DE L'ARCHEVÊCHÉ DE TOLÈDE ET AUTRES DIOCÈSES
ET GRAND AUMÔNIER DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MADRID;

traduit de l'espagnol

ET DÉDIÉ A N. T. S. P. LE PAPE PIE IX

PAR LE COMTE

CHARLES DE REYNOLD-CHAUVANCY

Chevalier des Ordres de St-Jean de Jérusalem, etc.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE DE PIÉTÉ ET D'ÉDUCATION

D'AUGUSTE VATON, ÉDITEUR,

RUE DU BAC, N° 50.

1854.


ET SP

LE PAPE

EN TOUS LES TEMPS,

ET SPÉCIALEMENT AU XIXe SIÈCLE.

Tout exemplaire de cet ouvrage, non revêtu de ma signature, sera réputé contrefait.

SE TROUVE ÉGALEMENT :

A PARIS..... chez JACQUES LECOFFRE ET Cie, libraires.
— SAGNIER ET BRAY, libraires.
— PERISSE frères, libraires.

ANGERS......... BARRASSÉ frères, imprimeurs-libraires.
— LAINÉ frères, imprimeurs-libraires.

BESANÇON...... TURBERGUE, libraire.
— CORNU, libraire.

BORDEAUX...... LAFARGUE, imprimeur-libraire.
— CHAUMAS, rue du Chapeau-Rouge.
— DUCOT, libraire de l'archevêché, rue Poudriot, 6.

BOURGES....... MANGERON, imprimeur.
CAEN........... CHENEL, libraire.
DIJON.......... HÉMÉRY, libraire.
LILLE........... LEFORT, imprimeur-libraire.
LIMOGES......... LAFERRIÈRE, libraire.
LYON........... BACHU fils, libraire.
— PERISSE frères.
— GIRARD ET JOSSERAND, libraires.

MARSEILLE..... CHAUFFARD, libraire.
METZ............ PALLEZ ET ROUSSEAU, libraires.
MONTPELLIER.. SÉGUIN fils, libraire.
NANTES......... MAZEAU, libraire.
NIMES.......... Is. VATON, libraire.
RENNES........ VANNIER, libraire.
— VERDIER, libraire.

ROUEN......... FLEURY fils aîné.
TOULOUSE..... LÉOPOLD-CLUZON, libraire.
VANNES........ LAFOLCE, successeur de DE LA MARZELLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
Imprimeurs de l'Institut, rue Jacob, 56.

LE PAPE

EN

TOUS LES TEMPS

ET SPÉCIALEMENT AU XIXe SIÈCLE

PAR

LE DOCTEUR DON JUAN GONZALEZ

EXAMINATEUR SYNODAL DE L'ARCHEVÊCHÉ DE TOLÈDE ET AUTRES DIOCÈSES
ET GRAND AUMÔNIER DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MADRID;

traduit de l'espagnol

ET DÉDIÉ A N. T. S. P. LE PAPE PIE IX

PAR LE COMTE

CHARLES DE REYNOLD-CHAUVANCY

Chevalier des Ordres de St-Jean de Jérusalem, etc.

PARIS

A LA LIBRAIRIE DE PIÉTÉ ET D'ÉDUCATION
D'AUGUSTE VATON, ÉDITEUR,
RUE DU BAC, 50.

1854.

DÉDICACE

A NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Relégué par mon service sur une île de l'océan Atlantique, à la suite de la catastrophe révolutionnaire de 1848, et réduit à une pénible inaction, j'y vivais déjà de souvenirs. J'aimais à me rappeler les sensations profondes que fit toujours naître en moi l'immensité des mers : car nul spectacle dans la nature ne prouve mieux à l'homme qui réfléchit, à l'homme qui raisonne, l'existence et l'immensité de Dieu. Je me reportais aux jours de mon enfance, je repassais dans ma mémoire les sages instructions jetées dans mon âme au collége de *Dôle,* semences qui ne pourraient se perdre sur la terre la plus ingrate ; lorsque la renommée d'un

ouvrage publié en Espagne, sous le titre de *El Papa en todos los tiempos*, est venue me rappeler que, de mes longues pérégrinations maritimes, il me restait quelques souvenirs de cette belle et riche langue espagnole.

Dans le but seulement d'abord d'être agréable à ma bonne et pieuse mère, à laquelle je dois une éducation et des principes que je ne puis oublier, j'ai entrepris la traduction de cet ouvrage du docteur don Juan Gonzalez. Quelques membres savants du diocèse de la Rochelle, à qui j'ai communiqué mes essais, m'ont engagé à les livrer à l'impression, dans la persuasion qu'ils pourront être utiles, aujourd'hui surtout où l'on parle sans cesse des intérêts de la société, et où l'on semble pourtant ignorer que la base de la stabilité et du bonheur de cette société n'est autre que le saint-siége vénérable sur lequel Votre Béatitude est assise, pour l'édification du monde catholique.

Je me rends aux conseils de ces prêtres vénérés, et je prends la liberté de suivre l'exemple du

docte don Juan Gonzalez, qui a dédié son œuvre à Votre Sainteté, en lui dédiant aussi la traduction que j'en ai faite. Quand on a l'honneur d'appartenir au glorieux ordre de Saint-Jean de Jérusalem, on ne peut, on ne doit pas choisir un autre patronage.

Heureux si mon travail peut être utile à la France, mon pays, et mériter la bénédiction apostolique de Votre Sainteté à celui qui met à ses pieds et à ses ordres son épée aussi bien que sa plume, et qui se dit véritablement

Son très-humble et profondément respectueux fils,

C[te] CHARLES DE REYNOLD-CHAUVANCY,
officier de port.

La Flotte (île de Ré), 27 août 1853.



PRÉFACE

DU TRADUCTEUR.

Traduire en français un ouvrage espagnol n'est pas chose facile ; car notre langue est bien pauvre quand on la compare à cette autre langue si riche, qui est considérée comme la plus digne d'être employée pour parler à Dieu. Le travail devient plus ardu encore lorsque l'on s'attaque à un auteur comme le docteur don Juan Gonzalez, qui, aux raisonnements les plus profonds et les plus serrés, joint un style aussi ferme, aussi vigoureux, que plein de charme et d'éloquence.

Je me suis attaché à suivre le texte autant qu'il m'a été possible, adoptant même souvent les tournures de phrase espagnoles quand elles ne s'éloignaient pas trop des nôtres ; en un mot, *espagnolisant*, si je puis me servir de ce terme, le style de ma traduction.

On chercherait vainement ici une question politique : j'ai eu pour but, non d'arborer un drapeau, mais seulement de *traduire* une œuvre religieuse, qui ne contient

que des documents devenus aujourd'hui historiques. On voudra seulement bien considérer qu'un Espagnol avait plus de latitude qu'un Français pour parler des discussions entre Rome et la France sous différents règnes.

En effet, la France, toujours si grande quand le vertige des révolutions ne s'empare pas d'elle ; la France, quels que soient les noms de ses souverains, et malgré les erreurs dans lesquelles a pu l'entraîner parfois une politique mal inspirée, s'est toujours montrée la *fille aînée de l'Église!* Elle a prouvé encore de nos jours qu'elle était digne de son ancien nom de *très-chrétienne;* car à peine remise des secousses de la catastrophe de 1848, elle a employé le premier usage de ses forces au dehors à étouffer l'anarchie qui avait osé lever sa tête au milieu même de Rome, et à rétablir dans la ville éternelle le saint-siége, ébranlé par les efforts des révolutionnaires.

Enfin j'ai été encouragé encore par ces nobles paroles que daignait m'adresser dernièrement, à propos de cette traduction, l'une des plus grandes illustrations de notre marine, dont l'opinion toujours juste et éclairée sera d'un si grand poids :

« Quelle que soit la foi qu'un homme ait reçue de ses pères, il doit non-seulement y tenir, mais la proclamer au besoin; la tiédeur même n'est pas permise; et, dans tous les cas, *répondre à un libelle de Mazzini est le fait d'un honnête homme!* »

Fort de cette approbation, je m'empresse d'adhérer en tout point à la protestation par laquelle le doc-

teur Gonzalez a cru devoir terminer son œuvre ; et j'ose apporter mon humble pierre à la consolidation de l'édifice que je considère comme la base principale de l'ordre et de la société.

Je me suis conformé du reste aux prescriptions de l'auteur dans sa lettre ci-jointe, et j'ai suivi pas à pas l'original.

Ce n'est point que j'aie la prétention de croire être parvenu à transporter dans notre langue toutes les beautés de l'ouvrage espagnol ; mais du moins je me suis efforcé d'en rendre la traduction claire et exacte, dans l'espérance d'offrir à mon pays un livre utile, et qui ne saurait être assez médité. Si je réussis à convaincre quelques personnes de l'importance des vérités qui y sont développées, mon but sera atteint.

Paris, 22 novembre 1853.

Cte Ch. de REYNOLD-CHAUVANCY.

LETTRE DE L'AUTEUR

AUTORISANT LA TRADUCTION.

SEÑOR CONDE,

Muy señor mio y de mi respeto : tengo mucha complacencia en que tradusca v. al francès mi obrita titulada *El Papa en todos los tiempos, y especialmente en el siglo XIX;* tomando la libertad de suplicar à v. que non omita medio alguno, à fin de que la traduccion sea exacta y correcta.

En España ha obtenido dicha obra un exito completicimo.

Con este motivo, tengo el honor de ofrecer à v. las consideraciones de mi respeto, con que soy su affº S. S.

JUAN GONZALEZ,
Presbitero.

Madrid, 29 de mayo de 1852.

A M. le comte C. de Reynold-Chauvancy,
capitaine de port à la Flotte (île de Ré). France.

DÉDICACE DE L'AUTEUR.

A NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE PIE IX.

Très-Saint Père,

Après dix ans de travaux littéraires, pendant lesquels j'ai défendu dans la presse espagnole, selon mes faibles lumières, les droits et les intérêts de l'Église, je me trouvais chargé de la direction du service spirituel de l'un des établissements de charité les plus importants de l'Europe, lorsqu'est tombé dans mes mains un libelle contre Votre Sainteté et contre l'institution qu'elle représente. Ayant vu, dès la première lecture que j'en ai faite, qu'il n'est pas nécessaire de grands efforts pour combattre les erreurs et assertions contenues dans cette brochure, j'ai osé, malgré mon insuffisance, écrire ces quelques pages, dans l'espérance qu'elles pourront servir à la défense de la Papauté, en répondant aux attaques dirigées contre elle par la corruption, la politique, ou l'ignorance. J'ai pris, Très-Saint Père, la liberté de mettre en tête de ce livre l'auguste et vénérable nom de Votre Sainteté, n'en connaissant pas de plus digne de figurer à côté de ceux des éminents pontifes dont je dois consigner ici les actes.

J'ose prier humblement Votre Sainteté, dont je baise

les pieds, de daigner accepter avec bonté ce faible témoignage de ma vénération et de mon attachement au Saint-Siége. C'est le plus grand honneur que puisse recevoir son très-humble fils, qui fait des vœux auprès de Dieu pour qu'il nous conserve longtemps la précieuse vie de Pie IX.

Très-Saint Père,

Je baise humblement les pieds de Votre Sainteté.

JUAN GONZALEZ.

Madrid, 23 octobre 1850.

PRÉFACE

DE L'AUTEUR.

Je me proposais dans le principe de combattre seulement un libelle de Mazzini ; mais les instances de plusieurs amis, dont quelques-uns occupent un rang distingué, m'ont excité à donner plus de développement à ma première pensée, et aux idées que j'avais cru d'abord ne devoir qu'indiquer. J'aurais pu écrire des volumes, parce que l'histoire est sans bornes ; mais mon but n'est pas d'être historien, et je n'aime pas les œuvres d'une trop grande étendue. Nous marchons trop vite dans ce siècle, pour pouvoir exiger de l'homme temps et patience. C'est un mal ; mais le fait est que nous marchons à la vapeur, et qu'on ne veut lire que debout, en un instant, et peu de pages. Celui qui étudie par abrégé n'en retire aucun fruit de science, je n'en disconviens pas ; mais c'est l'esprit de notre époque. Que ceux qui viendront après nous fassent de meilleures et de plus grandes choses ! nous aurons assez fait, si nous pouvons leur transmettre, vive et pure, la saine doctrine dont nous avons hérité de nos ancêtres.

Je pourrai réunir à la fin de ce livre des *appendices* que je crois de la plus haute importance. Je ne demande à mes lecteurs que de l'indulgence, et qu'ils veuillent bien ne pas oublier que les pages suivantes ont été écrites au milieu de beaucoup d'occupations, qui ne m'ont pas permis de me consacrer à ce travail avec tout le calme qui eût été nécessaire.

LE PAPE

EN TOUS LES TEMPS,

ET SPÉCIALEMENT AU XIXe SIÈCLE.

CHAPITRE I.

Le pontificat et les persécutions. — Saint Pierre. — Grandeur de l'institution. — Petitesse et faiblesse de ses ennemis. — Le pape représente la Rédemption. — La société dégradée s'efforce de le crucifier. — Fausse logique des ennemis du pape. — Triomphe inévitable du pontificat.

Loin d'être surpris de cette longue histoire de luttes et de persécutions par lesquelles a passé le saint-siége, occupé par les successeurs de saint Pierre, ce qui me surprendrait, au contraire, serait de le voir calme au milieu de cette mer périlleuse. Quelles fureurs n'a pas à refréner et à contenir l'auguste pontife qui l'occupe de nos jours! C'est une preuve de plus pour moi de la divinité de ce pontificat, tandis que pour d'autres, comme Mazzini, ce serait un témoignage de décadence pour cette immortelle ins-

titution. Si l'on me demande ce que j'entends par ces idées sur le pontificat, je dirai que je le considère comme une institution destinée, non-seulement à répandre la lumière sur le monde entier, mais encore à préserver de la corruption toute la terre, et à ajouter des noms au martyrologe et des victimes à l'autel trois fois saint de la foi. Le pontificat est la continuation de l'œuvre de Jésus-Christ; or, le Sauveur a racheté l'humanité, et s'est constitué son principe et sa fin en mourant sur une croix. « *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie.* » Il n'y a pas de glorification sans crucifiement. La vie, la destinée sublime, l'auguste mission des papes, sont une vie de luttes, une destinée de sacrifices, une mission de mortelles douleurs et d'angoisses. Les pontifes ne sont élevés si haut qu'afin de dominer, du faîte de leur grandeur, l'horizon immense au milieu duquel ils ont, à chaque pas, à lutter contre les ennemis du Christ. S'ils ne se voyaient pas à toute heure combattus par l'erreur d'enfants égarés et par les passions de fils corrompus, ils ne seraient pas les véritables vicaires de Jésus-Christ, qui fut crucifié pour accomplir la mission céleste que le Père éternel lui avait confiée.

C'est pour cela que Jésus-Christ n'a établi l'apôtre saint Pierre son vicaire sur la terre, qu'après lui

avoir offert le spectacle et le grand exemple du Calvaire, et qu'il ne confia à sa garde *les agneaux et les brebis* que lorsqu'il l'eut assuré par trois fois de son amour. Il y avait réciprocité, car Jésus-Christ demandait à Pierre de lui prouver qu'il avait les forces nécessaires pour souffrir; tandis que, de la part de Pierre, il s'agissait de l'assurer par une, deux et trois fois qu'il l'aimait, et de protester que, l'aimant, il saurait souffrir et épuiser, comme en effet il a épuisé, le calice qui lui était réservé. Le pontificat est donc vraiment le martyre, ou le chemin du martyre; c'est le combat, ou un lieu fortifié toujours prêt à le soutenir; c'est la mort, ou une disposition continuelle de l'âme à la souffrir. Pourquoi toutes ces gloires, hélas! tout cet extérieur de grandeur, tout ce respect avec lequel le monde prononce les noms des souverains pontifes, les appelant *très-saints?* C'est pour que le monde sache bien, sans qu'il soit besoin de le lui dire, que le pape est la seconde victime du Calvaire, toujours prête à souffrir et à mourir quand il sera nécessaire pour le salut de tout le peuple, et qu'un seul homme se dévoue à la mort. L'Église et la société veulent entourer de gloire et de grandeur la *croix* de leurs souverains pontifes. Ce n'est pas un trône de gloire mondaine seulement qu'érige aux successeurs de saint

Pierre l'affection des peuples, mais bien un témoignage de gratitude et de vénération pour le sang d'un martyr de l'âme. Le pontificat n'est pas anéanti parce qu'il souffre des persécutions. La plus grande preuve, au contraire, de son existence forte, inébranlable et immortelle, c'est la série non interrompue d'attaques qui, autrefois d'une manière, et aujourd'hui d'une autre, s'élèvent contre le saint-siége, sans que pour cela il se soit effrayé ou puisse s'effrayer, dans sa lente et laborieuse mais brillante carrière, des passions auxiliaires des idées, ou des idées auxiliaires des passions.

Malgré cette guerre et ces luttes incessantes, le pontificat se maintiendra; et non-seulement il se maintiendra, mais encore son triomphe sera plus grand, selon la grandeur des combats soutenus; et à chaque combat il sera plus *catholique*, et son influence plus universelle. Je n'ai aucune inquiétude et n'éprouve aucune frayeur pour le pontificat, ni de la part des persécuteurs parce qu'ils s'appellent Néron, ni de la part des philosophes parce qu'ils se nomment Celse, ou des hérésiarques sous le nom de Luther, ou des poëtes sous le nom de Voltaire, ni enfin de la part des socialistes ou des républicains, déguisés sous le nom de Mazzini! Pauvres créatures, qui ont cru pouvoir arrêter de leurs

mains de chair le char de feu d'Ézéchiel, tandis que le char les a écrasés et pulvérisés du poids de sa gloire et de la force de son immensité!

Non-seulement je ne m'inquiète ni ne m'effraye des clameurs qui s'élèvent contre le pontificat, mais encore, en les entendant, je ressens dans mon cœur je ne sais quelle allégresse; parce que si le pontificat n'était pas une grande institution, plus grande que le monde, il ne serait pas sans cesse attaqué par les éléments terrestres, qui s'unissent et conjurent pour opérer sa ruine.

Pourquoi donc n'entends-je pas ces mêmes cris de rage contre la suprématie protestante, contre les synagogues mères, contre les interprètes du Coran, contre les autres pouvoirs religieux des faux cultes? Parce que, en même temps que les idées et les passions combattent le pontificat, le regardant comme une institution puissante et comme un ennemi invincible, elles oublient naturellement le reste, qu'elles ne craignent pas. D'ailleurs, si vous redoutez le pontificat, vous qui vous-mêmes vous proclamez tout-puissants, c'est que le pontificat l'est plus que vous : ainsi le proclame votre propre cœur, ainsi le donnent à entendre vos efforts désespérés. Qu'obtiendrez-vous donc en sacrifiant un ou plusieurs pontifes? Vous ferez que la parole de Jésus-Christ se réalisera à la lettre :

vous ôterez la vie à un homme, mais vous donnerez une vie nouvelle à l'institution. Vous ferez du pape un martyr, mais à la triple couronne du pontificat vous ajouterez encore de nouvelles palmes immortelles : en d'autres termes, vous réunirez encore de nouvelles preuves de la divinité de son institution.

C'est avec une véritable satisfaction que je suis amené à faire ces observations : premièrement, pour consoler les âmes qui se laissent abattre en entendant les bruits de la tempête ; et ensuite, pour démontrer aux ennemis du pontificat qu'ils n'ont pas le mérite de l'originalité dans ces luttes, et que le pontife éternel n'ignore pas les projets de ces hommes, non plus que ceux de Mazzini, le ci-devant triumvir de la république romaine. Le pape n'est et n'a toujours été que le dispensateur, sur la terre, des mystères de Dieu, veillant sans cesse à l'intégrité et à la pureté des moyens de salut, en s'efforçant de les faire pénétrer jusqu'à l'intimité et au fond de la vie intellectuelle et morale de l'humanité, pour la vivifier dans toutes ses relations et dans toutes ses œuvres. Ce serait ne pas reconnaître la dégradation primitive de l'homme et ses conséquences, que de ne pas prendre en considération l'origine d'où est sorti ce mal, et de ne pas faire observer ici que la mission du pape

est d'appliquer, comme chef suprême de l'Église, le mérite et la lumière de la Rédemption à l'humanité dégradée; car le monde, toujours disposé à la rébellion contre la vérité et la grâce, fera des efforts désespérés pour qu'on n'impose pas un frein aux excès de sa raison et de sa mauvaise volonté. Telle est la lutte contre le pontificat, il n'y en a pas d'autre; telle est son origine : il est inutile d'en rechercher une autre. Ainsi, assurer que la société n'a pas en vue d'anéantir la papauté en lui faisant cette guerre, est d'une mauvaise logique. Je pense différemment : en admettant le fait que la société déclare une guerre implacable au pontificat, la société le reconnait donc comme nécessaire à l'ordre d'une direction suprême. Il n'est pas logique de dire que parce qu'un vigoureux cheval rejette son frein, on doit en tirer la conséquence que ce frein était inutile pour le contenir : par la raison même qu'il l'a rejeté avec force, ce frein lui était au contraire plus nécessaire encore. C'est ce que l'on pourrait nommer les vœux généraux de la société; mais il faut que ces vœux puissent se traduire par une expression ou une formule, pour rejeter ou adopter une idée, une institution purement humaine et variable, et non pour les appliquer à des institutions divines ou naturelles. Qui a plus besoin de l'autorité d'un père, que le fils qui redoute cette autorité?

En un mot, le pape représente le principe de la Rédemption, et la société se montre ce qu'elle a toujours été, dégradée et rebelle. On crucifiera le pape, comme les Juifs ont crucifié le Christ; et si la société veut répandre le sang du juste, elle pourra le faire; mais ce sang retombera sur elle et sur ses fils; sur ses fils, qui erreront, sans roi et sans autel, dans le monde des prévarications, puis à la fin seront forcés de s'écrier, du fond de leur misère, et désespérés au milieu de révolutions interminables : *Celui-ci était véritablement le Fils de Dieu!* Le pape était véritablement notre père !

Par conséquent, la persécution et le martyre sont donc bien les conditions naturelles de la vie du pontife. Le pontificat est vraiment une grande institution, parce qu'il a pris naissance, pour ainsi dire, sur le Calvaire, et que, de cette montagne arrosée de sang, il répand la lumière sur le monde entier prosterné à ses pieds, et demandant grâce et vérité !

CHAPITRE II.

Ce que peut faire le pontificat. — Les passions et les idées. — L'empire romain. — Rome païenne. — Fait important. — Guerre de trois siècles. — Scepticisme presque général. — Lutte inévitable. — Triomphes sanglants. — Action prédominante de l'idée humaine. — Premières hérésies. — Gnosticisme. — Apologie chrétienne. — Rationalistes grecs et orientaux. — Les Pères. — Différence entre les Grecs et les Latins. — La raison sauvée par les Pères. — Philosophie de Platon. — Véritable liberté de la raison. — Services rendus par le pontificat. — Caractère de la société religieuse. — Autorité qui la gouverne. — A son ombre se développe le dogme chrétien. — Apologies de l'influence directe ou indirecte des papes.

Quoique le but principal que je me suis proposé ici ne soit pas de suivre, année par année, les papes dans les siècles passés, je dois cependant faire précéder mes considérations sur *le pape au dix-neuvième siècle*, par d'autres considérations sur ces siècles écoulés, afin de démontrer qu'il n'existe pas dans celui-ci de nécessité véritable à laquelle on ne puisse satisfaire, avec le pape; ni un seul mal auquel,

sous la direction des souverains pontifes, on ne puisse remédier, de même que cela eut lieu en d'autres temps, au grand profit des peuples, des rois, et des grandes institutions sans lesquelles la société ne peut exister.

Je l'ai déjà indiqué : la guerre déclarée à la papauté ne vient que des passions ou des idées, ou bien de ces deux sources à la fois. En étudiant sérieusement l'histoire de ces dix-neuf siècles, on ne peut découvrir d'autre cause des persécutions que celles que j'ai énoncées.

Il est impossible, en agitant cette question, de passer sous silence l'empire romain, qui fut le théâtre, pour ainsi dire, sur lequel l'Église de Jésus-Christ a commencé à déployer son action. Pour bien étudier l'Église et ses conquêtes progressives ; pour bien se convaincre de la force régénératrice de la *croix ;* pour connaître avec certitude l'époque précise à laquelle Jésus-Christ a parlé au monde, il est de toute nécessité de jeter les yeux un instant sur ce colosse qui, embrassant l'univers de ses bras puissants, a soumis toutes les nations sous sa loi, et a fini par succomber, victime de ses propres conquêtes. Rome était le centre du chaos, parce qu'on y adorait les erreurs de tous les peuples ; mais ceux qui se donnent orgueilleusement à eux-mêmes le nom de

philosophes, et qui, en cette qualité, devraient pénétrer les causes des faits et apprécier leurs conséquences, ne se sont jamais arrêtés à considérer que, de même que resplendit l'omnipotence et la bonté de Dieu, pour avoir créé un soleil qui tourne sur lui-même au-dessus de nos têtes, en fécondant notre terre, de même ses desseins étaient admirables quand il a voulu fixer à Rome le saint-siége, sur lequel il a assis son illustre apôtre, en le chargeant de confirmer dans la foi ses frères, plus faibles que lui. Ceci est un grand fait ; il est si grand, que, malgré les vicissitudes des siècles, il existe encore dans toute sa force. Pourquoi donc ne voudriez-vous pas méditer sur ce fait, et pourquoi le regarder trop souvent sous le point de vue humain seulement ?

La guerre que l'empire romain, c'est-à-dire l'univers entier, a faite au Christ et à son vicaire fut-elle une guerre d'idées, ou une guerre de passions? Elle fut l'une et l'autre. Toutes les erreurs du monde se sont levées pour combattre le pêcheur ignorant de la mer de Galilée ; toutes les passions, vêtues de pourpre, ceintes de l'épée d'une part et fomentées de l'autre par la dégradation générale des peuples, demandaient à haute voix le sang de ceux qui invoquaient, pour le faire adorer, le nom de Jésus crucifié. Comment les Romains orgueilleux et les Grecs

spirituels pouvaient-ils adorer, comme leurs premières divinités, la *faiblesse* et l'*ignorance?* Cependant les Grecs, aussi sceptiques que les Romains, et tous imbus de la philosophie d'Athènes, n'avaient au fond que du mépris pour leurs faux dieux, puisque, comme le dit Cicéron, les augures ne pouvaient se rencontrer sans rire eux-mêmes de leurs fonctions publiques. Dans le temps des empereurs, le crime fut glorifié, les passions divinisées; la corruption devint un mérite; et tout cela cependant dans les temps les plus civilisés de Rome, lorsque les arts et la littérature traversaient leur âge d'or, sous le règne d'Octave. Ceci nous indique clairement qu'il ne faut pas perdre de vue qu'avant et surtout lors de la venue de Jésus-Christ, le péché originel, avec toutes ses conséquences, régnait en maître sur toute la terre : une lutte terrible était donc inévitable entre ce péché originel et la Rédemption. Il est vrai que la désorganisation morale des peuples ouvrait elle-même en quelque sorte, je crois, le chemin à la régénération chrétienne; mais dans le moment la lutte était inévitable, et la croix n'a triomphé qu'après trois siècles de martyrs, pendant lesquels versèrent leur sang presque tous les successeurs de saint Pierre, martyrs eux-mêmes de la foi dont il était le suprême gardien.

Dans toute cette guerre, dans toutes ces persécutions, je vois les idées et les passions s'aidant mutuellement pour combattre la foi; mais il est une autre lutte dans laquelle je découvre l'action prédominante de l'idée humaine contre le dogme du Christ. Les premières hérésies ont pris naissance, les unes dans certains mélanges du judaïsme et du christianisme, où les ébionites et les cérinthiens voulurent voir la vraie religion; les autres dans les systèmes orgueilleux des philosophies grecques et orientales, qui se proposèrent d'enlever à la foi chrétienne son caractère de révélation divine. Mais le plus grand danger pour l'Église fut dans l'apparition du gnosticisme, c'est-à-dire dans une prétendue science secrète qui avait la prétention de connaître à fond le principe et la philosophie religieuse du christianisme : cette science se répandit rapidement, aidée de la fermentation qui régnait dans les opinions religieuses, et elle adopta la forme systématique prédominante, s'appuyant surtout sur l'émanation et le platonisme en Égypte, comme sur le dualisme et le docétisme en Syrie. Les gnostiques regardaient le christianisme comme s'il était simplement un nouveau système de philosophie. Ainsi, sous diverses formes, l'idée humaine, prétendant toujours se superposer à la règle divine, combattit, pendant les trois premiers siècles,

le dogme chrétien avec un appareil scientifique peu compris aujourd'hui de ceux qui, à l'imitation des anciens hérétiques et des anciens philosophes, voudraient réduire la foi du Christ à une pure théorie de circonstance, ou à un système variable de philosophie morale. Je fais une mention expresse des investigations profondes de quelques-uns des hérétiques qui ont troublé l'Église dans les trois premiers siècles, pour que l'on sache bien que ce n'est pas dans le dix-neuvième que le catholicisme a eu à lutter pour la première fois contre la *tyrannie de la raison*. S'il eût été possible que l'Église cessât d'exister, elle se fût éteinte indubitablement dans cette longue période de trois cents ans, pendant laquelle, d'une part, le sang de ses enfants coulait par torrents, et, de l'autre, la raison renouvelait journellement ses attaques les plus obstinées contre les croyances chrétiennes.

Je ne veux ni ne puis m'arrêter à passer en revue et à classer toutes les hérésies des trois premiers siècles; hérésies qui, selon l'expression d'un écrivain contemporain, étaient l'effet du péché originel racheté ; mais je me servirai de ces indications sans m'y arrêter : elles m'ouvrent, en effet, une large voie pour placer les thèses dont je veux me servir comme de leçons et d'avis pour le dix-neuvième siècle.

Ainsi, de même que de la guerre faite à la foi par les passions est résulté le *martyrologe*, de même de la guerre faite au christianisme au nom des idées est née l'*apologie;* or, l'*apologie* chrétienne consiste dans le fait que je vais établir : c'est que, vivant pour ainsi dire de la discussion, elle a sauvé la raison humaine, en combinant ses éléments et ses forces mobiles et flottantes avec l'unité immuable de l'ordre fondamental. Les Pères avaient prouvé aux rationalistes grecs, si passionnés pour les investigations et les discussions, que leur philosophie indépendante ne pouvait être un moyen d'arriver à la vérité; d'une autre part, ils avaient prouvé également aux Orientaux, défenseurs de l'idolâtrie, que le christianisme seul était basé sur l'autorité de la tradition. Il est nécessaire, pour étudier les écrits apologétiques des Pères, de ne pas perdre de vue le caractère de ces deux adversaires. Sachant distinguer dans les apologies la part qui revient aux uns et celle qui revient aux autres, il faudra nécessairement convenir que dans l'ensemble de ces travaux, soit sous le point de vue de la logique, soit sous celui des sciences, il y a une correspondance parfaite avec l'état dans lequel se trouvait alors l'intelligence humaine, poussée dans des directions contraires. La gloire du génie catholique éclata surtout dès son principe,

en dominant ces tendances contraires, et en présentant les traditions générales développées par le christianisme comme la base solide d'une grande philosophie. Mais il existe une différence notable entre les Pères grecs et les Pères latins. Les premiers, suivant le caractère de leur nation, se livrent plus que les latins à l'étude de la philosophie, avec plus de liberté, quelquefois même avec une témérité dangereuse, comme dans la célèbre école grecque d'Alexandrie, en se montrant peu disposés à se soumettre à l'action du pontificat. Les Pères latins, plus réservés dans les spéculations philosophiques, et surtout plus positifs, se sont plus occupés de la société spirituelle, de son gouvernement et de ses institutions, que d'éclairer d'obscures questions de métaphysique. Le génie romain était éminemment organisateur, tandis que le génie grec était plus spéculatif; mais cette différence consistait surtout à considérer le même objet sous des faces différentes. De là vient que Lactance, qui se distingue entre les Pères latins par ses attaques contre le rationalisme sceptique, recommande la philosophie comme méthode d'application, aussi bien que Clément d'Alexandrie, qui fait d'elle le plus magnifique éloge, quoique cependant il combattit avec une égale force les investigations philosophiques, lorsque l'on tentait de les présenter

comme base de toute croyance. Je ne puis feindre d'ignorer, vu surtout le but que je me propose dans cet ouvrage, l'incomparable service que les Pères grecs, comme les Pères latins, ont rendu aux droits de la raison en combattant la philosophie rationaliste : or, la philosophie rationaliste vient du paganisme, ou, si l'on veut, le paganisme était soutenu par la philosophie rationaliste. En dernier résultat, qu'était le paganisme? La domination de la vie des sens sur celle de l'intelligence; et cependant cette proposition ne paraît pas s'accorder avec ce que nous venons de dire, que la philosophie du paganisme était rationaliste : mais quiconque observera que le rationalisme païen était en rapport intime avec les passions toujours excitées et satisfaites, reconnaîtra que cette espèce de rationalisme avait apporté la prépondérance des sens sur la force apparente et bien débile de la raison. Or donc, en quoi consiste le service qu'ont rendu les Pères aux droits de la raison dans leurs apologies, dans leurs polémiques, non-seulement avec les philosophes païens, mais encore avec les philosophes hérétiques? Il consiste en ce que les Pères restituèrent à l'homme la dignité, et ce que nous pouvons nommer l'intelligence humaine. Il n'est pas d'exhortations que les apologistes chrétiens ne se soient efforcés d'adresser aux païens pour les

séparer de cette philosophie rationaliste, pour les soustraire à ce monde des sensations où elle établit son empire, c'est-à-dire pour les appeler au culte libre et pur de la raison ou du *Verbe.* C'était sans doute la cause de la prédilection que montraient les Pères pour la philosophie de Platon, philosophie qui, sous un certain aspect, renferme un élément profondément chrétien, duquel ils se servirent pour présenter, sous la forme philosophique la plus élevée, le dogme fondamental du christianisme, de la soumission que la chair doit à l'esprit. En ne faisant pas dépendre le dogme des spéculations platoniques, mais bien plutôt en représentant ces spéculations comme une explication rationnelle, de laquelle découle l'enseignement de la révélation primitive développée par le christianisme; en établissant la souveraineté de la raison sur les sens, je crois inutile de prévenir que cette espèce de souveraineté est très-différente de celle de la raison individuelle, proclamée par quelques philosophes.

N'existe-t-il pas, me dira-t-on, une liberté de la raison, d'où résultent, pour la raison même, des limites arbitraires, des autorités toutes locales, toutes particulières, des autorités faillibles enfin, établissant un véritable despotisme intellectuel d'homme à homme? Les Pères réclamèrent contre ce despo-

tisme, et ont fait alors ce que font aujourd'hui les écrivains catholiques, en soumettant leur raison aux opinions de leurs ancêtres et à l'autorité de leurs cultes *nationaux*. Le génie catholique se montre ici sous le seul aspect possible pour lui, c'est-à-dire *universel*, tel, en un mot, que nous le retrouvons en lisant la *Préparation évangélique* d'Eusèbe, et dans les ouvrages de Clément d'Alexandrie. Ainsi apparaissent les antiques barrières de la science; et c'est précisément pour cela que les apologistes chrétiens ne sont supérieurs aux sages de l'Égypte, de la Perse et de la Grèce que par l'énergie intime du catholicisme, qui repousse naturellement toutes les limites arbitraires. L'universalité est donc l'élément naturel du catholicisme et sa propre vie. Sa science expansive embrasse, comme sa charité, tout le genre humain, pour lui donner la vie, dans le sein immense de son unité.

Qu'a fait le pontificat, demandera-t-on maintenant, durant ces luttes excitées contre le catholicisme au nom des idées? Quels droits a-t-il assurés, et quelles ténèbres le pape a-t-il dissipées? Quelles preuves, enfin, peut fournir l'histoire de ces trois siècles, pour démontrer la nécessité du pontificat au dix-neuvième?

Ces questions seront résolues facilement par qui-

conque connaîtra la divine constitution de l'Église, lors même qu'il n'aurait pas une connaissance approfondie de l'histoire.

Quand Jésus-Christ vint présenter au monde sa doctrine comme une religion absolue et universelle, ou, ce qui est la même chose, parfaite en son essence, il devint nécessaire d'établir une société religieuse; et, en effet, il fonda l'Église, condition nécessaire et absolue du christianisme. Les apôtres, ne pouvant agir que comme représentants du Christ, n'avaient plus qu'à développer sa doctrine, et perfectionner, si cela peut se dire, l'œuvre du Sauveur. Comme ils se proposaient de prouver à la société, bien qu'ils se tinssent séparés de ses membres, l'union intime du Père et du Fils, il était indispensable d'établir un lien extérieur qui les fortifiât contre le dehors, et en même temps, nous devons le dire, pût sauvegarder l'union de l'Église. L'un des douze apôtres fut désigné pour cela, par Jésus-Christ lui-même, comme chef et pasteur visible de tout le troupeau. Simon prit le nom de Pierre, parce qu'il était la *Pierre* sur laquelle le Rédempteur fonda pour toujours son Église, afin de lui conserver dans les siècles l'*unité* de sa foi, comme l'*unité* de sa charité. C'est ici l'occasion, il me semble, de prouver la suprématie des successeurs de saint Pierre. Comme le but que je

me propose n'est pas d'établir et de mettre en évidence les vérités manifestes aux yeux de tous, mais bien de considérer ces vérités dans leurs importantes relations avec l'humanité, je me bornerai, pour le moment, à considérer le pontificat sous le point de vue de son influence dans la guerre des idées, pendant les trois premiers siècles.

Encore qu'il soit démontré que les papes, dans ce temps-là, ne se servaient ni du même mode ni des mêmes voies dans leur action vigoureuse et dirigeante sur les esprits; de même que, de nos jours, nous ne voyons pas les philosophes se servir d'un mode plus visible, et, si l'on veut, plus déterminé dans la direction à imprimer au mouvement des idées, ce n'est pas une preuve de leur inaction : loin de là, ces pontifes s'efforçaient d'affermir, nous pouvons le dire, la base de l'édifice, en aidant le développement de la constitution de la société chrétienne. Ils conservaient, par conséquent, les éléments qui servaient et qui servent encore à modérer la trop pétulante activité des esprits, et cimentaient ainsi solidement la grande œuvre de la régénération, qui, quoique lente, n'en est pas moins progressive et forte; agissant ainsi par l'impulsion de la parole du Christ, et de l'autorité dont ils sont les interprètes infaillibles. A l'ombre de cette grande autorité, et soutenus par

la sécurité et les inspirations qui émanent naturellement d'une hiérarchie aussi sage, et d'un établissement divin comme est celui de l'Église catholique, les représentants du dogme chrétien suivaient une route éclairée, ce qui ne les empêchait pas d'être toujours disposés à soumettre leurs jugements au gardien suprême, qu'instruit l'Esprit-Saint. Aussi, comme nous l'avons dit plus haut, les Pères grecs, qui étaient plus éloignés que les latins de la dépendance et de l'influence des pontifes suprêmes, étaient plus libres et parfois plus téméraires, comme on peut l'observer dans la célèbre école d'Alexandrie. Mais, quoiqu'il n'existe pas de témoignages écrits, par exemple, auxquels je puisse avoir recours pour prouver l'influence que les papes exerçaient à cette époque dans les différentes institutions, le silence de l'histoire sur quelques faits qu'elle a oubliés, dans sa course rapide, serait-il un motif suffisant pour nier les actes produits par toute grande institution? En supposant même que les preuves directes et positives nous manquent (et certes elles ne manquent pas, elles sont même nombreuses) pour confirmer la salutaire régénération qui, sous l'influence du pontificat, s'est introduite peu à peu dans les philosophies, c'est-à-dire au profit de la raison; ces considérations, résultant de la nature même des institu-

tions, sont, à mes yeux, d'une valeur bien plus réelle que toutes les preuves historiques. Il n'existe pas de base plus logique. Ainsi, lorsque j'examine les droits et les devoirs d'une institution quelconque, je ne m'attache pas aux détails réglementaires, à moins qu'ils ne proviennent, si je puis m'exprimer ainsi, de la nature intime de l'institution, ou qu'on n'y rencontre bien tracées les limites et la grandeur des attributions respectives. Si aujourd'hui on refusait au pontificat la gloire qui doit lui revenir de ces actes, je demanderais les motifs de ce refus; j'exigerais que l'on me prouvât que c'est en enseignant des doctrines diamétralement opposées à celles de Rome, que les apologistes chrétiens ont vaincu les philosophes rationalistes et les hérésiarques de tout genre. Il y aurait autant d'absurdité à soutenir cette erreur, qu'à prétendre que les armées d'Alexandre, de César, de Pompée et de Napoléon n'ont combattu et remporté tant de victoires qu'en se révoltant contre leurs chefs et en désobéissant à leurs ordres.

Je répéterai donc de nouveau que les preuves ne manquent pas pour établir la prépondérance salutaire du pontificat dans les trois siècles de luttes d'idées à idées qui précédèrent la paix de l'Église. Du vivant encore de l'apôtre saint Jean, les Corinthiens engageaient Fortuné à aller visiter saint Clément,

pour lui demander le rétablissement de la paix dans son Église. Dans le second siècle, saint Anicet et saint Victor exercèrent leur souveraine autorité dans la question relative à la Pâque; saint Étienne, comme Firmilien et saint Cyprien, l'ont confirmée de nouveau en l'exerçant également. Je pourrais indiquer ici bien d'autres témoignages, mais tel n'est point mon but; je me bornerai donc aux courtes mais justes indications que j'ai consignées plus haut, m'en rapportant entièrement à l'intelligence de mes lecteurs.

CHAPITRE III.

Hérésie la plus terrible. — Arianisme. — Ses éléments. — Ses progrès. — Époque des Pères. — Lutte glorieuse de l'intelligence catholique. — Saint Athanase. — École d'Alexandrie. — École d'Antioche. — Hérésies qui ont du rapport avec l'arianisme, ou qui en dérivent. — Grandes questions. — Le pontificat. — Les conciles. — Les papes les plus éminents. — Les empereurs qui les soutiennent. — Chute de l'arianisme. — Les Barbares. — Nouveau triomphe de l'Église. — Influence admirable des papes. — M. Guizot. — Aveux importants. — Grand intérêt qu'il a à obscurcir la gloire du pontificat. — Église et hiérarchie. — L'une et l'autre ne peuvent se concilier sans l'intermédiaire du pape. — Saint Léon le Grand. — Attila et Genséric. — Influence du souverain pontife sur l'Église et la société. — Saint Grégoire le Grand. — Germes de la civilisation future. — Charlemagne.

Comme pour prouver cette vérité, que l'existence de l'Église est une vie toute de luttes et de contradictions, au moment même où elle commençait à respirer dans une paix matérielle, surgit la plus terrible hérésie de ces temps. Cette hérésie, purement dialectique, fut la conséquence des doctrines d'Ori-

gène, et surtout de l'hérésie antitrinitaire et sabellienne, dont s'occupaient particulièrement les penseurs d'alors. L'arianisme tendait à détruire l'idée divine, en réduisant le Verbe à n'être simplement qu'une illustre créature. Jusqu'alors les philosophies orientales, ou leurs conséquences, n'avaient montré d'autre tendance ou d'autre caractère que leur parti pris de considérer le christianisme comme faisant partie d'un système d'idées préexistantes, auxquelles il devait être subordonné; les hérésies, suivant le caractère grec, subtil et disputeur, se bornaient à incriminer quelque dogme déterminé, et spécialement celui de l'incarnation du Verbe. Ainsi, de même que les premières, dans les questions concernant l'universalité des choses et dans leur idée du monde, identifiaient tous les êtres avec la substance éternelle, comme le faisait le panthéisme, ou divisaient cette substance en deux principes, comme le dualisme, les deux systèmes ordinaires de la philosophie orientale; de même les philosophes grecs, dans leurs disputes sur l'essence du Christ, tendaient à distinguer en lui deux personnes principales, comme les nestoriens, ou à identifier la nature humaine à la nature divine, comme le fit Eutychès. Ce qu'il y avait à craindre était donc une combinaison contre l'Église, formée de ces deux tendances, qui, toutes dif-

férentes qu'elles paraissaient, n'en étaient pas moins filles de la même origine : et la preuve en était que l'esprit humain inclinait toujours, par orgueil, à soumettre l'idée divine à l'idée humaine. Cette combinaison se réalisa en effet dans l'arianisme et dans les autres hérésies antitrinitaires, représentées par les hérésies orientales et grecques. C'est pourquoi, dans le même temps, l'arianisme se réunit au gnosticisme, pour représenter le Verbe et l'Esprit comme de simples émanations de la substance divine. Ces interminables argumentations, dues au génie grec, s'efforcèrent à la fois de se propager, et d'éluder les anathèmes de l'Église.

C'est à cette alliance, qui le mit ainsi en relation avec les principaux ennemis du christianisme, que furent dus les tristes progrès de l'arianisme.

Aussi peut-on dire avec vérité que ce fut alors la grande époque des Pères, qui lui donnèrent leur nom. Ces hommes célèbres furent, sous la direction des papes, les représentants des idées chrétiennes contre l'orgueil de la raison, qui, sans eux, fût retournée se perdre une seconde fois dans le chaos des anciennes philosophies païennes. Qui ne connaît en effet le grand Athanase? Qui n'aime et n'admire les trois illustres Cappadociens, le profond et célèbre Basile, le vif et classique Grégoire de Nazianze, le

théologien et populaire Grégoire de Nysse? Qui pourrait ne pas admirer l'énergique Hilaire, l'éloquent Chrysostome, l'intrépide et doux Ambroise, le profond Augustin, le savant Jérôme? La controverse arienne nous offre sous toutes les faces, mais particulièrement dans l'interprétation des Écritures, la lutte intelligente et la méthode profonde des docteurs catholiques, contre le rationalisme pur et abstrait des hérétiques. Cela devait être naturellement. Saint Athanase avait étudié à l'école d'Origène, si vénérée à Alexandrie, et qui montrait une si grande prédilection pour les explications allégoriques, pour les méditations profondes, et pour quelques-unes des théories platoniques. De cette école, en rectifiant le système d'Origène, sortirent les Pères et les écrivains les plus remarquables de l'époque, représentants de la plus haute raison et de la plus sublime intelligence. L'école d'Antioche, à laquelle appartient Arius, n'a fait aucun usage de la philosophie, ou n'a cultivé que celle d'Aristote. Il n'est pas d'exemple depuis d'une pareille lutte de raison à raison, d'une lutte plus acharnée et soutenue avec plus d'appareil scientifique, que celle à laquelle donnèrent lieu l'arianisme, ou les autres hérésies qui en dérivaient, dans les quatrième, cinquième et sixième siècles. Tout alors fut passé en revue, tout

fut examiné et discuté : Dieu et l'homme, la Divinité et l'humanité, la nature et la personne, le corps et l'âme, le relatif et l'absolu, la différence et l'identité, l'union et la forme de l'union, la volonté et les œuvres, la grâce et la liberté.

Le pontificat, mettant à profit la paix matérielle de l'Église, fit sentir déjà dans cette lutte plus vivement son action. Les conciles, qui sont, disons-le, son grand conseil, et qui cependant ne sont rien sans le pape qui en est la tête, élevèrent la voix en présence de l'Église universelle, en fulminant l'anathème contre les patriarches de l'hérésie et contre les subtilités des philosophes. Nicée, Constantinople, Éphèse et Chalcédoine, dans leurs immortels travaux, venaient de formuler le grand symbole catholique (qui est, selon moi, une *seconde Écriture sainte*, si je puis parler ainsi). Cette œuvre des conciles déterminait l'œuvre de Dieu comme créateur, comme Rédempteur et glorificatenr, en expliquant la noble et future destinée de la chair. Rien ne pouvait être aussi utile que ces décisions dans une époque de si grande fermentation religieuse. Le pontificat a rendu en ces tristes jours plus de services que je ne puis le dire, dans la personne d'hommes aussi éminents que Silvestre I[er], Jules I[er], Libère, Innocent I[er] ; le pape Léon, l'adversaire profond de l'eutichyanisme, et

Grégoire le Grand ; et même sous les papes faibles comme Vigile, et peu sagaces comme Honorius, il a sauvé le dépôt des saintes croyances, en luttant, non-seulement avec les hérétiques, mais encore avec les empereurs, lesquels, comme Héraclius dans son *Ectèse*, et Constantin II dans son *Type*, aspiraient à devenir législateurs, ou pour le moins médiateurs officieux et nuisibles dans les questions dogmatiques. Grand nombre d'évêques s'étant affiliés aux partisans de l'hérésie, il est difficile de calculer ce qui serait arrivé en cette occasion, si le pontificat n'eût déployé alors un zèle infatigable et un discernement admirable par ses lumières. C'est pour cela que la Providence, qui dispose toute chose avec poids, ordre et mesure, voulut bien, dans cette crise terrible et prolongée (l'une des plus périlleuses, je dirai même la plus périlleuse que l'Église ait éprouvée), susciter les pontifes les plus éminents, réservés, dans les trésors de Dieu, sinon pour répandre leur sang en témoignage de la foi comme leurs prédécesseurs, du moins pour défendre l'Église avec les armes de la science, et avec une persévérance et une valeur dignes de l'assistance de l'Esprit-Saint. Sans eux, et au milieu de ce nuage de philosophies et d'erreurs produit de l'arianisme, les esprits eussent été entraînés dans une direction funeste ; la société avait vu

se répandre sur elle les ténèbres les plus épouvantables, en même temps que les Barbares du Nord l'envahissaient; le vandalisme, que ne retenaient ni le contre-poids ni le joug d'une lumière et d'une loi fermement établie et dignement représentée, avait réduit le monde sous son infatigable main de fer, et l'avait couvert de tant de ruines, que plusieurs siècles n'ont pu suffire à les réparer, faisant ainsi reculer la civilisation, et anéantissant les principes éclairés qui avaient déjà pris la direction de la société. L'hérésie d'Arius fut anéantie, et par suite ce grand bouleversement qui, je le crois, n'a pas été apprécié généralement dans toute sa valeur religieuse, sociale et même politique. Si le caractère de ce livre me le permettait, je ferais encore, à propos de cela, bien des observations qui seraient loin d'être dénuées d'intérêt, même de nos jours.

Je ne puis passer sous silence l'inondation des Barbares qui vint fondre alors sur l'Europe, avec la terrible mission, sans doute, de venger le sang des martyrs, dans lequel s'était plongé l'empire romain. L'Église avait vaincu ses tyrans, elle avait surmonté ou supporté au moins la plus grande part de la lutte des idées; mais elle avait encore à vaincre des ennemis aussi terribles que les tyrans, aussi terribles que les idées : c'étaient la rudesse et la barbarie, enne-

mies surtout de la douceur de l'esprit, de la loi d'amour, et du joug que le christianisme impose à l'entendement, à la volonté et aux sentiments. On peut réduire à trois les ennemis qu'a eus ou peut avoir l'Église : ce sont les passions qui se soulèvent, les idées qui se révoltent, et les natures qui se dégradent.

La grande puissance du christianisme et du pontificat, grâce à leur mission sublime et à leur admirable unité, s'offrit alors comme la protectrice des nouvelles races européennes, et découvrit comme une place immense au milieu de laquelle les papes élevèrent leur siége, non avec les intentions usurpatrices qu'on leur attribue à tort, mais pour sauver, par leur influence prépondérante, la société dans les jours périlleux de son enfance, et pour préparer aux âges futurs cette culture spirituelle et morale dont nous nous enorgueillissons tant de nos jours. Que serait devenu le fondement de la société, si, à la chute de l'empire romain, il n'eût pas existé une hiérarchie aussi solidement établie que celle de l'Église? Le calviniste Guizot, dans son *Histoire de la Civilisation européenne*, œuvre que j'estime dans un sens, parce qu'elle apprend à considérer les faits d'un point de vue élevé, mais qui contient quelques erreurs que j'ai combattues dans le journal périodique *la Cruz*, de la rédaction

duquel je faisais partie en 1842, puis dans *la Esperanza*, journal dans lequel, pendant cinq années consécutives, j'ai défendu les saines doctrines; M. Guizot, dis-je, à part beaucoup d'erreurs et d'inexactitudes, comme peut en commettre quiconque écrit au milieu de mille préoccupations, n'a pu s'empêcher, dans plusieurs circonstances, de laisser échapper des aveux importants, et dont nous prenons acte. Nous citons, par exemple, la seconde leçon de son *Histoire* :

« Dans le même temps s'était formée dans le sein de la société romaine une société bien différente, ... l'Église chrétienne.........., qui avait son gouvernement, un clergé, une hiérarchie déterminée pour les différentes fonctions de ce clergé... Il n'y avait alors aucun des moyens par lesquels aujourd'hui les influences morales s'établissent, et reçoivent la force nécessaire pour résister au torrent des révolutions et aux traverses des gouvernements. Il n'y avait alors aucun des moyens par lesquels une pure vérité, une pure idée acquiert un grand empire sur les esprits, gouverne les actions, détermine des événements, et fixe les destinées des peuples. Rien de semblable n'existait au quatrième siècle, pour donner aux idées, aux sentiments personnels, une pareille autorité. Il est clair qu'il fallait

une société fortement organisée, fortement gouvernée, pour lutter contre un pareil désastre, pour sortir victorieuse d'un tel ouragan...... C'est l'Église avec ses institutions, ses magistrats, son pouvoir, qui s'est défendue vigoureusement contre la dissolution intérieure de l'empire et contre la barbarie. Elle adoucit le caractère brusque des conquérants, et fut le lien, le moyen, le principe de civilisation entre le monde romain et le monde barbare, entre la société qui finissait et celle qui commençait, les rapprochant de manière à se donner le baiser de paix et d'amitié...... Nous avons vu qu'il ne restait, à proprement parler, de l'empire romain, que le régime municipal. Il était arrivé, par les vexations du despotisme et la ruine des villes, que les curiales, ou membres des corps municipaux, étaient tombés dans le découragement et l'apathie; les évêques, au contraire, et le corps des prêtres, pleins de vie, de zèle, s'offraient naturellement à tout surveiller, à tout diriger. On aurait tort de le leur reprocher, de les taxer d'usurpation; ainsi le voulait le cours naturel des choses. Le clergé seul était moralement fort et animé; il devint partout puissant. C'est la loi de l'univers..................

« Et d'abord ce fut un immense avantage que la présence d'une influence morale, d'une force morale,

d'une force qui reposait uniquement sur les convictions, les croyances et les sentiments moraux, au milieu de ce déluge de force matérielle qui vint fondre à cette époque sur la société. *Si l'Église chrétienne n'avait pas existé, le monde entier aurait été livré à la pure force matérielle.* L'Église exerçait seule un pouvoir moral; elle faisait plus : elle entretenait, elle répandait l'idée d'une règle, d'une loi supérieure à toutes les lois humaines; elle professait cette croyance fondamentale pour le salut de l'humanité, qu'il y a, au-dessus de toutes les lois humaines, une loi appelée, selon les temps et les mœurs, tantôt la raison, tantôt le droit divin, mais qui, toujours et partout, est la même loi sous des noms divers. *Ce dogme sauva l'humanité.* »

En même temps que nous montrons que le célèbre publiciste français n'a pu arracher à l'Église les lauriers qu'elle a mérités, nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur le soin permanent de M. Guizot à ne jamais parler des papes dans l'importante question qu'il a traitée; à tel point qu'il a laissé passer inaperçue la grande figure de saint Léon arrêtant le fier Attila vers les environs de Rome par la seule force de son bâton pastoral, et qu'il a oublié également les autres pontifes contemporains remarquables qui répandirent une si grande gloire sur la

société et sur l'Église, et dont les mérites si grands et si nombreux doivent nécessairement attirer l'attention d'un historien, d'un poëte, d'un politique et d'un philosophe. La plume de M. Guizot n'a pas eu un mot pour Léon le Grand, qui représente la victoire de l'esprit sur la force matérielle; ni en faveur du grand Grégoire, qui personnifie la douceur de l'âme, la paix de la vertu, l'énergie céleste, et qui fit plus encore, par la civilisation de l'Angleterre, pays dont se montre si enthousiaste l'ancien ministre de Louis-Philippe; ni concernant Anastase II, qui fut, par son disciple saint Remy, l'espérance de l'Église et des Gaules; ni sur le pape Sergius, qui opéra la conversion des Frisons par l'entremise du prêtre Willibrord; ni encore sur Grégoire II, qui chargea l'infatigable Boniface de la conversion de l'Allemagne. Plutôt que de s'écarter de ses préoccupations protestantes, M. Guizot préfère manquer à la délicatesse historique et au raisonnement sain de la philosophie. Mais l'*Église* et la *hiérarchie* pourraient-elles se concevoir sans la *Pierre*, qui est le fondement de la première et la tête de la seconde? On peut remarquer du moins que c'est avec un sentiment vague de retenue que M. Guizot emploie les phrases dont il se sert; car les papes de ce temps-là se montrèrent dignes de ce qu'ils étaient réellement : les chefs de

l'Église et les tuteurs de la société. M. Guizot ne peut nous satisfaire par les noms qu'il accorde vaguement d'*Église* et de *hiérarchie chrétienne*, parce qu'il lui plaît de passer sous silence les éminents pontifes de ce temps, en feignant même d'ignorer leur existence, c'est-à-dire leur institution : comme s'il était possible qu'il existât une *Église* et une *hiérarchie*, entre des évêques *égaux*, qui n'auraient point un *chef* visible, auquel ils seraient fidèlement soumis !

En écrivant les gloires du pontificat, on ne peut oublier la grande figure de saint Léon, qui est la plus remarquable personnification de l'influence exercée par les papes dans tous les siècles, mais surtout dans les premiers, lorsque la civilisation chrétienne ne cessait de lutter à la fois contre l'hérésie et contre la barbarie.

Cette étude de la grandeur du pontificat m'oblige à dire que tout devient incompréhensible dans l'histoire des peuples, si on ne lui adjoint pas l'histoire de l'Église catholique; et que, par la même raison, l'histoire de l'Église perd son plus grand intérêt, si on ne l'étudie pas dans l'histoire et la suprématie des souverains pontifes. Le cinquième siècle représente, comme je l'ai déjà dit, cette période historique pendant laquelle la vie de l'Église embrasse, en quelque

façon, celle de tout le genre humain : or, nommer saint Léon, c'est annoncer celui qui fut une lumière étincelante, non-seulement pour l'Église chrétienne, mais encore pour les destinées générales de l'humanité.

Je m'arrèterais volontiers à considérer saint Léon sous le rapport purement spirituel, afin de bien convaincre mes lecteurs à quel point ce grand pape mit en évidence les droits du saint-siége, en combattant ses ennemis extérieurs, comme en défendant les prérogatives de Rome contre les attaques des siéges rivaux. Nous verrions alors saint Léon exercer la suprématie de pontife romain sur les trois patriarches d'Orient, en déposant celui d'Alexandrie, en confirmant celui d'Antioche, et en réprimant avec sévérité l'ambition de celui de Constantinople. Nous verrions ce vénérable pontife revendiquer le droit, l'usage et les effets des appels à Rome, et établir d'une manière incontestable, dans ses chartes décrétales aux évêques d'Afrique, des Gaules, de Sicile et d'Italie, ses divers titres de pape, de patriarche d'Occident, et enfin de primat et de métropolitain. Nous le verrions dans ses luttes contre l'eutychianisme, non-seulement comme un monarque donnant ses ordres à ses généraux pour la direction de ses armées, mais bien plutôt comme un guerrier vigilant, actif, ferme, sa-

gace et prudent, combattant de sa personne avec les armes de la parole et de la science, à Constantinople, à Éphèse, à Chalcédoine, à Alexandrie, et partout où l'erreur osait lever la tête. Nous le verrions enfin dominant son époque, les événements, les caractères, les circonstances et les oppositions, en soutenant de sa main puissante les autres combattants, relevant ceux qui faiblissaient, confondant les sectaires, et agitant en tous lieux le flambeau, chaque fois plus éclatant, de la pure doctrine.

Mais j'ai déjà dit plus haut que mon intention n'était pas de considérer les papes particulièrement dans leurs rapports avec le gouvernement spirituel de la société chrétienne ; et, dès lors, je m'en tiendrai à considérer le pontificat dans ses rapports avec l'ordre temporel, ou sous le point de vue de son influence sur le salut des sociétés.

Attila représentait le *génie de la barbarie :* « Partout où mon cheval foule la terre, disait ce fléau exterminateur, la végétation même doit disparaître ! » Qui pouvait donc alors sauver le monde? Qui pouvait alors sauver l'Église?

Déjà, dans ce temps, beaucoup de villes avaient dû leur conservation à leurs évêques. Il était dès lors reconnu que le pouvoir de l'Église représentait une expression (si nous pouvons nous servir de ce terme)

d'une grande profondeur, qui se manifestait sur une grande échelle, avant même d'avoir été reconnue comme une loi historique. Tels furent les heureux résultats du pontificat de saint Léon. Le premier pouvoir ecclésiastique va à la rencontre de la force brutale sous sa forme la plus féroce; le génie chrétien se trouve face à face avec le génie de la barbarie. Attila s'était répandu en menaces contre Rome: exaspéré de colère depuis la déroute de Châlons, et furieux de ses désastres, il se jette sur l'Italie, décidé à lui porter le dernier coup; mais il ignorait que c'était là que Dieu l'attendait pour l'atterrer par la seule présence de son vicaire. Aquilée, Milan, Pavie, Vérone, toute la haute Italie en un mot, étaient déjà au pouvoir des Barbares, et les populations dispersées se cachaient dans les lagunes où devait naître Venise. Le dernier rejeton de la dynastie de Théodose s'était enfui tout tremblant de Ravenne, et cherchait un asile dans l'*orgueilleuse Rome*, dans la patrie de Fabrice, qui n'avait d'autres remparts et d'autres défenseurs que son auguste pontife. Saint Léon, non à la tête d'une armée, mais accompagné seulement d'un petit nombre de dignitaires de l'Église, se rendit du côté du Pô, à la rencontre même d'Attila. A la vue du représentant de Dieu, une panique extraordinaire et miraculeuse s'empara du

barbare; son astre s'éclipsa, et sa mission fut terminée. Rome fut délivrée ainsi des calamités qui la menaçaient, mais sans se montrer reconnaissante de ces bienfaits de Dieu. Cette ville se livra de nouveau avec frénésie aux jeux de cirque et à d'autres spectacles obscènes. Les Vandales, plus *barbares* que les Huns, accourent à la voix d'une impératrice, pour venger l'honneur d'une femme. C'était le même prétexte qui avait causé la ruine des Tarquins. Que firent alors les pouvoirs constitués et les défenseurs naturels de Rome, pour repousser le terrible Genséric? Tous prirent la fuite honteusement : la ville n'était plus reconnaissable, c'était un désert; les Romains attendaient, immobiles et stupéfiés, le coup de la mort qui les menaçait. Saint Léon court de nouveau à la rencontre du roi des Vandales, comme avant il s'était précipité à celle du roi des Huns, et lui fait entendre, à lui aussi, ces paroles mystérieuses qui arrêtèrent le féroce Attila au milieu de ses conquêtes. Mais cette fois-ci il ne plut pas à Dieu de soustraire entièrement la ville corrompue de Rome aux désastres qui fondaient sur elle. Genséric pénétra dans ses murs, et la livra à un sac de quatorze jours et quatorze nuits; mais il donna l'ordre en même temps de respecter la vie des habitants, et de ne pas brûler la ville, ainsi qu'il l'avait promis au

saint pontife. Où trouvera-t-on ici la véritable souveraineté, le pouvoir social, sauveur et réparateur, si ce n'est dans l'Église? Où trouver les vrais principes de l'intelligence et de la morale? Donc, à cette époque déjà, la souveraineté véritable, la souveraineté conservatrice résidait entre les mains des papes. Saint Léon, en sauvant Rome deux fois, prouva donc dès lors le droit de la plus auguste sanction sociale.

Le pontificat commença à cette époque à déployer un pouvoir immense, et à exercer une influence presque universelle, en déposant dans ce but au sein de la société le germe de la civilisation pour les âges postérieurs. La pompe mystérieuse du culte catholique, la *règle pastorale*, les établissements qu'il fonda pour les orphelins, les écoles qu'il institua pour les pauvres, l'appui qu'il prêta à l'ordre célèbre des Bénédictins, et la conversion surtout de l'Angleterre, lui donnent un renom immortel. L'Église, grâce aux efforts du pontificat, agrandit les limites de son action bienfaisante; il dirigea les vues, les coutumes et les institutions des peuples de la Germanie, comme il avait agi auparavant avec les Grecs et les Romains. Ainsi s'opéra peu à peu l'effet de la régénération morale au nom de Dieu, de la justice et de la charité : après quoi fut rétabli plus tard, par une série de cir-

constances providentielles, l'empire d'Occident sur des bases chrétiennes, afin de fonder ainsi la grande alliance fraternelle des nations. Charlemagne vint recueillir les fruits de cette semence, mais non ceux de la civilisation hors de l'Église, hors de la *cité de Dieu*, comme s'exprime saint Augustin. Le pontificat posa donc les fondements de toutes les grandeurs que nous offre le moyen âge, si peu connu et si injustement apprécié.

CHAPITRE IV.

Pouvoir des papes. — Son origine. — Les Barbares et les Lombards. — Étienne II. — Pepin. — Ses triomphes. — Donation de l'exarchat grec. — Charlemagne. — Nouvelle donation. — Témoignage des écrivains célèbres en faveur de ce fait. — Il ne présente aucune usurpation de droits. — Ce fut une véritable restitution. — Domination byzantine. — Rome et ses papes. — Triste situation de l'Église et de l'État aux neuvième et dixième siècles. — Opposition contre l'Église. — Ses conflits. — Églises d'Orient et d'Occident. — Schisme grec. — Mahométisme. — Espérances. — Silvestre II. — Première idée des croisades. — Papes qui les appuient. — Leur influence. — M. Guizot. — Son jugement. — Grand intérêt qu'il a à obscurcir la gloire du pontificat. — L'Europe comme société. — Liberté politique. — Triomphe de l'idée religieuse. — Le pontificat resplendit de nouveau.

Comme je me propose de parler, dans une autre partie de cet ouvrage, du pouvoir temporel des papes, je ne donnerai ici que quelques indications préliminaires sur cette matière importante; nous pourrons dès lors admirer la création de ce pouvoir comme

une nécessité de l'époque, à laquelle j'ai fait allusion à la fin du chapitre précédent. Je pourrai ainsi faire justice de quelques équivoques relatives à l'histoire d'un objet de cette importance.

On sait que les Barbares s'étaient plongés dans le sang particulièrement des peuples de l'Italie. Les habitants abandonnés, dans ces instants critiques, par les empereurs d'Orient, ne virent d'autre moyen de salut que de porter leurs regards vers le chef de l'Église, qui déjà avait préservé Rome de la fureur des Huns et des Vandales, dirigés par Attila et Genséric, comme l'avait fait saint Léon, et de la fureur des Lombards, appelés par Luitprand et Ratchis, comme le fit le pape Zacharie. Rome n'existerait certainement plus, si ses pontifes ne l'eussent sauvée alors : c'est ce qui a forcé un écrivain distingué à reconnaître que le pape est de droit le seigneur et le protecteur de Rome. En effet, le pape Étienne II, malgré l'opposition des Lombards, et quoiqu'il fût faible et infirme, traversa l'Italie pour aller demander du secours au roi de France contre le déloyal Astolphe.

Pepin, qui ne pouvait oublier ce qu'il devait au pape Zacharie, reçut le pontife avec toutes les marques d'un profond respect, et lui accorda les secours qu'il demandait, en se mettant lui-même à la tête

d'une armée. Pepin ayant vaincu les Lombards en deux campagnes, fit don à saint Pierre, à l'Église et au gouvernement romain, des villes dont se composait l'exarchat grec, et dont il s'était emparé : Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Césène, Sinigaglia, Forlimpoli, Forli, Jési, Comacchio et Narni. Il est vrai que le titre de cette donation a été perdu; on ne peut cependant la révoquer en doute, et les controverses portent uniquement sur la circonscription et les limites. Aussitôt que Constantin Copronyme, persécuteur de l'Église, vit les Lombards vaincus, il réclama les peuples que Pepin avait pris ; mais il reçut un refus formel, comme ayant d'autant moins de droit à les réclamer comme un héritage, que ces peuples étaient habitués déjà à considérer le pape comme leur protecteur et leur souverain ; de sorte que la donation de Pepin ne fut, par le fait, qu'une véritable restitution. Les Romains également voyaient dans le pape leur souverain temporel, et avaient promis à Pepin d'être fidèles et soumis aux souverains pontifes, ses successeurs.

Après la mort de Pepin, Didier entreprit de reconquérir l'exarchat et la ville de Rome; mais Charlemagne passe aussitôt en Italie, met en déroute les Lombards, entre de vive force dans Rome, et confirme la donation de son père, en y ajoutant quel-

ques provinces du nord et du centre de l'Italie, de plus la Corse et les duchés de Spolète et de Bénévent. Charlemagne mit ainsi fin au royaume des Lombards, et revint ensuite à Rome pour déposer sur le tombeau de saint Pierre la donation faite par son père, et augmentée si généreusement par lui-même. Aux doutes exprimés sur la justice de cette donation, je répondrai par le témoignage de trois écrivains célèbres, et dont l'autorité est d'un poids immense dans cette question : Savigny, Menzel et Herder.

« On ne peut, dit le premier, considérer ce fait « comme une usurpation des droits de l'empereur « d'Orient, qui en Italie n'était considéré lui-même « que comme un usurpateur; et il faut bien remar- « quer que les Grecs, loin de vouloir rétablir dans « son intégrité la seconde partie de l'empire, qu'ils « avaient perdue, ne traitaient réellement l'Italie que « comme un pays conquis, la dominant arbitraire- « ment, et fort éloignés de penser à lui rendre son « ancienne force, sa constitution et sa dignité. On ne « peut mettre en comparaison la puissance des rois « de France avec celle des empereurs grecs; le pape « même se déclàrait indépendant de ces derniers (1). »

Menzel n'est pas moins explicite : « On ne peut,

(1) *Histoire du droit romain dans le moyen âge.*

« dit-il, ni on ne doit douter de la justice de cette « donation. Depuis les conquêtes de Bélisaire et de « Narsès, Constantinople ne considérait plus l'Italie « comme une partie ou l'un des siéges de l'empire, « mais bien comme une province subjuguée. Mais de « quel droit ces tyrans de l'Orient prétendaient-ils « posséder des conquêtes qu'ils ne savaient ni gou- « verner ni défendre? Les historiens modernes ne « nous apprennent pas que la partie de l'Europe si- « tuée entre le Rhin et le Danube eût été pour tou- « jours, par un décret de la Providence, soumise au « joug byzantin, et que l'action de secouer ce joug « fût une intolérable injustice. Rome avait, pour se « faire gouverner par ses évêques, la même raison « que les autres peuples de se faire gouverner par « leurs rois, et n'attendait que le moment favorable « pour secouer le joug étranger, et rompre des rela- « tions que repoussait sa nature même. Il n'est pas « un prince ou un peuple en Europe qui puissent « s'appuyer, pour la possession de leur territoire, « sur des droits mieux fondés que ceux sur lesquels « Rome fait reposer son émancipation et sa posses- « sion de plusieurs siècles. On a répondu, il y a long- « temps, à la prétendue incompatibilité que quelques « personnes voulaient voir entre les fonctions épis- « copales et les devoirs du père de la chrétienté d'un

« côté, et les fonctions du gouvernement laïque de « l'autre. Il est certain que Rome eût été détruite si « ses évêques ne l'eussent protégée et défendue. La « reconnaissance fit que le peuple préféra le gouver- « nement qui lui convenait le mieux, et que les pa- « pes, de fait si ce ne fut de nom, étaient déjà princes « de Rome bien avant la donation de Ravenne (1). »

Herder enfin s'exprime en ces termes : « Si tous « les empereurs, les rois, les princes et seigneurs de « la chrétienté devaient faire valoir les titres en vertu « desquels ils sont montés au pouvoir, le grand lama « de Rome, orné de sa triple couronne, et élevé sur « les épaules de ses prêtres pacifiques, pourrait les « bénir tous, et leur dire : Sans moi, vous ne seriez « pas ce que vous êtes ! Les papes ont sauvé l'anti- « quité; et Rome est digne de rester comme un sanc- « tuaire dans lequel on conserve tous les trésors « précieux du passé (2). »

Le laconisme et la signification de ces témoignages suffisent pour justifier l'origine du pouvoir temporel des papes. Il n'y a rien de plus légitime que le pouvoir qui a pris naissance dans l'amour et la reconnaissance des peuples ; et rien n'est plus sacré et plus stable que ce pouvoir quand on l'exerce, comme le

(1) *Histoire des Allemands*, liv. III.
(2) *Idées sur la philosophie de l'histoire*, tome IV.

font tous les pontifes, dans l'intérêt de l'humanité.

Lors même qu'on voudrait laisser passer inaperçue la triste situation dans laquelle se trouvaient l'Église comme l'État à la fin du neuvième siècle et au commencement du dixième, l'histoire elle-même ne le permettrait pas, en faisant ressortir les dissensions qui surgirent à cette époque entre les papes et l'empereur. Il est vrai qu'un siècle après, l'Église et l'État virent l'harmonie se rétablir, et commencèrent à fleurir de nouveau, répandant la vie dans tous les membres du corps social et ecclésiastique.

C'est de ce moment que nous pourrions faire dater les oppositions suscitées à l'Église au nom de la *politique,* ou sous d'autres noms qui reviennent au même. On ne peut s'empêcher de remarquer que dans ce siècle même de ténèbres si épaisses, et où commencèrent à se distinguer d'illustres dynasties, il est à remarquer, dis-je, que le pontificat se maintint, sinon en gravitant dans une auréole de gloire, du moins avec une existence forte; avantage à considérer dans un temps où tout allait à la dérive. La dépendance nuit toujours quand elle n'est pas utile, et il arrive quelquefois aux institutions de se perdre elles-mêmes. Ce n'est pas sans étonnement que je vois le pontificat sortir des neuvième et dixième siècles avec un reste de vie ; je suis frappé de nouveau de la divinité de son

institution ; mais j'éprouve une surprise encore plus grande en lui voyant prendre les proportions gigantesques auxquelles il parvient, comme le point culminant dans la longue et pénible voie que nous nommons le moyen âge. En lisant l'histoire de ce temps, si l'on n'avait pas présente la promesse de Jésus-Christ, on serait tenté de craindre à tout moment de voir jeter sur les côtes de la mer orageuse la pauvre barque du pêcheur de Galilée. Je ne compte pas entrer aujourd'hui dans le détail des luttes qu'eut à soutenir alors le pontificat. La division des églises d'Orient et d'Occident, le schisme grec, les progrès du mahométisme en Orient, en Afrique et en Espagne, enfin les autres importantes questions qui s'agitent au milieu de la négligence presque générale des études théologiques, eurent le pouvoir, vu la malheureuse complication des circonstances, d'anéantir quelques institutions qui ne se trouvaient pas assises sur des bases aussi solides que celles sur lesquelles reposent l'Église et le pontificat.

L'existence de ces grandes institutions ne peut s'éteindre. Silvestre II, qui à lui seul représentait toute la science de son temps, conçut l'immense projet de sauver le Saint Sépulcre de Jérusalem au moyen d'une expédition de toute la chrétienté ; projet que ne put voir réalisé l'infatigable pontife, mais

qui jeta des germes assez puissants pour causer incontinent un grand mouvement en Europe, et qui signale une des périodes les plus importantes dans l'histoire de la civilisation du monde. Urbain II, Eugène III, Grégoire VIII, et d'autres pontifes, travaillèrent sans relâche à la réalisation d'un projet qui changea entièrement les conditions de la vie générale en Europe. Les philosophes eux-mêmes ne peuvent se défendre de l'enthousiasme, lorsqu'ils considèrent l'immense résultat des croisades.

« Il est à remarquer, dit le calviniste Guizot (1), « que le caractère le plus saillant des croisades vient « de leur universalité. Avant elles, jamais l'Europe « n'avait agi par l'impulsion d'un même sentiment; « jamais une même cause ne l'avait ainsi émue et « agitée dans toutes ses parties : c'est dans ce sens « qu'on pourrait dire qu'avant les croisades l'Eu- « rope n'existait pas. Elles sont le premier acte de « son existence : émue tout entière par elles, l'Eu- « rope se révéla tout à coup chrétienne. Il est vrai « que la première croisade était formée presque en « totalité par les Français; mais cependant les Alle- « mands, les Italiens, les Espagnols et les Anglais « s'unirent à eux pour le même but. Néanmoins le « concours de ces peuples fut plus général pour la

(1) *Histoire générale de la civilisation européenne*, leçon VIII.

« deuxième et la troisième. Les peuples chrétiens « n'avaient jamais vu un spectacle aussi animé, aussi « glorieux.

« Ce n'est pas tout : en même temps que les croi- « sades devenaient ainsi un événement européen, « elles étaient aussi pour chaque pays un événement « véritablement national. Une même idée, un même « sentiment animent toutes les classes de chaque « nation; toutes obéissent à la même inspiration, « toutes s'élancent à la fois dans la même carrière. « Rois, seigneurs, clercs, citoyens, peuples, tous à « l'envi se disputent l'honneur de prendre l'intérêt « le plus vif, la part la plus active à la conquête des « lieux saints. Apparaît enfin, au milieu de ces glo- « rieuses splendeurs, l'unité morale des peuples, non « moins nouvelle certainement que l'unité euro- « péenne.

« Lorsque dans l'adolescence des peuples se ren- « contrent des faits semblables; lorsqu'ils agissent « par leur impulsion propre, spontanément, sans « préméditation, sans but ni objet politique, sans » plans ni combinaisons émanant de leurs gouver- « nements, on ne peut qu'admirer ce qu'on nomme « l'histoire de grands événements; on voit que ce fut « l'âge héroïque des nations. . . . .

« . . . . »

M. Guizot, toujours fidèle à son plan d'arracher de la couronne des papes les plus beaux fleurons de leur gloire, ne fait, comme on peut l'observer ici, que considérer ce grand événement sous le rapport de ses résultats ; et encore sans grande exactitude, sans prendre la peine d'écrire un seul mot de reconnaissance pour les pontifes, qui les premiers furent l'âme des croisades. L'Europe, le monde entier leur devra toujours cette immense révolution qui fut si utile à toutes les civilisations. On peut dire qu'alors, pour la première fois, l'Europe se forma et se montra comme société; alors apparurent au milieu de l'isolement des peuples, et de leurs systèmes mesquins de localité, les idées sublimes de fraternité de peuple à peuple, de nation à nation, de prince à sujet; idées qui ne faisaient précisément que naître au moment où ce qui agitait ces masses, où ce qui les poussait vers l'Orient, n'était autre chose que l'idée toute chrétienne de conquérir un sépulcre dans lequel avait été enfermé le corps de Jésus-Christ. Si après avoir étudié l'histoire de la formation de cette Europe, et les circonstances spéciales dans lesquelles elle se trouvait alors, nous essayons d'apprécier la valeur éminemment sociale d'une idée qui, en allumant dans les cœurs le sentiment chrétien, élève du côté du ciel les regards des hommes, portés jusque-là

sur la terre seulement, nous pourrons reconnaître l'éminent service que rendirent au monde les pontifes en excitant les croisades, ou, ce qui est identique, en réunissant sous les étendards de la Croix l'Europe, jusqu'alors si divisée et si habituée au système de localité. Lorsque des peuples de caractères si différents s'aperçurent qu'ils pouvaient vivre unis et heureux dans leurs camps, ils se regardèrent bientôt comme des frères. Or, ce sentiment de fraternité, cette habitude de la vie en commun, en abolissant peu à peu les restes de la barbarie, furent les principaux résultats des croisades, et fécondèrent le germe des idées civilisatrices, auxquelles l'Europe dut bientôt d'immenses progrès dans l'ordre politique et moral. Les progrès que firent la navigation, le commerce et l'industrie furent également le résultat du contact de l'Occident avec un monde plus avancé. La société européenne, menacée toujours dans son existence par des invasions dévastatrices, en fut délivrée aussitôt qu'elle se montra conquérante elle-même. La liberté politique, en déposant son esprit inquiet et hostile, commence à s'établir et à se développer sans violence, et sans rompre l'unité sociale. Enfin, il est une conquête plus précieuse encore que toutes ces conquêtes, plus admirable encore que les transformations sociales et que les pro-

grès matériels de la civilisation : cette conquête est le triomphe de l'idée religieuse. Le triomphe de la foi sur la raison éclata précisément lorsque le rationalisme était sur le point de dessécher tous les cœurs, et de faire plier sous son joug la direction des intelligences; c'est là surtout le résultat direct, immédiat et surprenant des croisades : résultat qui explique l'enthousiasme des prédicateurs, le zèle énergique des apôtres de la foi, des hommes même les plus pacifiques, pour faire réussir ces entreprises héroïques et chevaleresques dans le temps même qu'Abailard et ses disciples, froids et indifférents, les combattaient avec les arguments de la prudence humaine. La sagesse du rationalisme chrétien, comme avant lui la prudence de la raison païenne, durent s'effacer devant l'*intérêt* de la Croix. Rien en effet n'était plus propre à ranimer l'esprit chrétien du moyen âge et à le rendre plus pur, que la vue de Jérusalem, et la mémoire des lieux où le Sauveur expia les péchés du monde par les souffrances et la mort. C'est ainsi que fut vaincu l'égoïsme de la raison : aux tendances individuelles qui causèrent tant de préjudices à l'Église et à la société succède un sacrifice entier pour le bien général, et la foi triomphe de nouveau de l'esprit du monde. Ce que firent les papes à cette époque suffit seul à leur assurer une

gloire immortelle. Nous sommes aujourd'hui si éloignés de ces temps peu connus, qu'il n'est pas étonnant qu'on n'apprécie pas à leur juste valeur les services que, dans ces circonstances, les souverains pontifes rendirent à l'Europe entière.

Je crois devoir terminer ces considérations en mettant sous les yeux du lecteur, afin de les sauver de l'oubli, les grandes figures que présente le pontificat dans le milieu du onzième siècle. Si son existence maintenue au milieu des ténèbres et de l'ignorance d'une partie du neuvième siècle, pendant le dixième et partie du onzième, révèle bien le surnaturel de sa constitution, il faut ajouter qu'au milieu de ce dernier siècle, où le siége apostolique reprend toute sa dignité et son autorité avec les hommes éminents qui l'occupent, le pontificat se présente réellement comme le directeur suprême et indispensable de la société. Le premier pape que l'histoire rappelle à nos souvenirs est l'immortel Grégoire VII.

CHAPITRE V.

Époques difficiles. — Grégoire VII. — M. Voigt. — Investitures. — Leurs maux et leurs abus. — Élections en France. — Charles Martel. — Élections en Allemagne. — Les évêques dans les questions civiles. — Élection d'Hildebrand. — Enthousiasme populaire. — Noblesse des pontifes. — Accusations dirigées contre eux. — Leurs actes concernant Henri. — Les réformes commencent. — Fausse neutralité de Henri dans quelques questions. — Excès dans lesquels il tombe. — Complot contre Grégoire. — Les Saxons et l'empereur. — Conciliabules contre le pape. — Excommunication de Henri. — Il se trouve isolé. — Sa ténacité. — Il va en Italie. — Les excommuniés se réunissent. — Conditions d'un arrangement. — Nécessité pour le pape de se montrer sévère. — Il n'a recours à la rigueur qu'à la dernière extrémité. — Suprématie des papes. — Élection de Rodolphe. — Peuples d'Occident. — Leurs divisions. — Les rois et les seigneurs. — Les seigneurs entre eux. — Le peuple toujours victime. — Intervention du pape. — Sa nécessité. — Sa convenance. — Son utilité. — Opinions de ce temps au sujet du pape. — Faits importants. — Conduite du pape dans l'élection de Rodolphe. — Les légats de Grégoire outrepassent leurs pouvoirs. — Modération du pape en approuvant cette élection. — Motifs graves qui l'obligent à reconnaître Rodolphe. — Les papes respectent toujours le droit héréditaire. — Ce qu'eût été le moyen âge sans les papes. — Qualités éminentes de Grégoire VII.

—— .

On trouve dans l'histoire du monde des époques extraordinaires et exceptionnelles, dans lesquelles paraît presque assuré le triomphe du mal dans ses

luttes perpétuelles contre le bien. Les intérêts créés en faveur des causes injustes suscitent des obstacles presque insurmontables à tout projet de remède ; et si alors quelque âme généreuse et ardente tente de s'opposer aux dévastations du mal et ose élever la voix pour interroger les consciences, de toutes parts aussitôt s'élèvent contre elle des plaintes et des révoltes; les contemporains se divisent dans leurs manières de voir, et la lutte se prolonge quelquefois pendant plusieurs générations. Pourquoi, lorsque la postérité veut aussi porter un jugement sur ces époque, se divise-t-elle ainsi ? Il y a des hommes qui, pendant plusieurs siècles, passent pour un objet d'horreur, parce qu'on ne veut pas comprendre les motifs qui les ont poussés à agir comme ils l'ont fait, vu le but qu'ils se proposaient, et les circonstances difficiles dans lesquelles ils se trouvaient. Telle fut la destinée de Grégoire VII. En considérant ses vertus, et les immenses services qu'il rendit à l'Église et à la civilisation, on voit que huit siècles se sont écoulés avant qu'il reçût sa récompense sur la terre, avant d'être présenté aux fidèles comme l'un de ces hommes que suscite de temps à autre la Providence pour combattre les ennemis du Seigneur. Le dix-huitième siècle surtout se montra scandalisé que Grégoire VII fût placé dans le catalogue des

saints. Mais le jour de la justice s'est levé enfin ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le protestantisme, l'ennemi juré des papes, est celui qui le premier a vengé la mémoire de cet illustre pontife par la plume de M. Voigt, professeur à l'université de Hall.

Les investitures avaient introduit dans l'Église de grands, d'immenses désordres. Cette coutume pernicieuse avait ouvert l'entrée du sanctuaire aux passions et à tous les vices des Barbares, parce que, sans consulter les principes, elle donnait aux églises des pasteurs qui n'étaient que des gens intéressés, préférant aux hommes de science et de vertu des hommes de sang et de violence, qui pourraient manier la lance et l'épée quand il serait nécessaire de défendre la cause de leurs seigneurs. Que d'abus! que de sacriléges! L'histoire a consigné dans ses pages les désastres et les maux immenses qui résultèrent des investitures, lorsqu'elles devinrent ouvertement un acte public du pouvoir temporel; lorsque l'Église, loin d'avoir l'initiative, n'intervenait que pour ratifier (que ce fût pour l'un ou pour l'autre) l'élection faite par les princes. Mais sur quel titre était fondé le pouvoir que s'arrogeaient sur la société spirituelle les chefs de la société temporelle? L'Église était-elle donc incapable de se donner des

pasteurs? Avait-elle vécu déjà dix siècles, sans avoir, sur ce point, une constitution? Comment s'étaient donc perdues les traditions premières? Pour se mettre à même de bien connaître cette époque, il faut étudier l'histoire des élections, en France spécialement; car c'est de ce pays que les élections comme les investitures passèrent en Allemagne, théâtre de toutes ces prétentions.

On sait que, dans les premiers siècles, les fidèles et le clergé de chaque église nommaient son premier pasteur, sous la présidence d'un évêque voisin, ou plus régulièrement sous celle du métropolitain. Si l'autorité temporelle se faisait représenter à ces actes, c'était uniquement pour éviter des désordres. Depuis que les Francs eurent envahi les Gaules, l'uniformité manqua aux élections; puis les provinces qui ne s'étaient pas soumises conservèrent l'ancienne coutume, tandis que dans d'autres on exigeait le consentement du prince, et pour procéder à l'élection, et pour consacrer l'élu. On vit souvent alors un prince choisir un évêque parmi ses courtisans laïques ou ecclésiastiques; on en vit aussi réclamer contre des élections purement ecclésiastiques. Tel fut le mode d'élection, tant que la dynastie mérovingienne conserva quelque autorité. Avec Charles Martel commence un nouvel ordre de choses. Pour pouvoir assurer son

pouvoir sur la France, qu'il avait conquise, il crée une aristocratie, lui octroyant, pour qu'elle lui fût fidèle, des terres et des seigneuries, et obligeant ces feudataires à servir dans son armée, de leurs personnes et avec un nombre déterminé de soldats. Pour satisfaire l'avarice de tous ces auxiliaires, Charles Martel s'empara des évêchés et des abbayes, les dépouillant ainsi des bénéfices qu'ils avaient reçus autrefois des anciens rois, et les assujettissant, en outre, aux mêmes obligations qui pesaient sur les terres seigneuriales.

A cette époque, on voyait dans l'évêque, à la fois, l'homme du prince et l'homme de l'Église. Ces deux caractères incompatibles, puisque les obligations respectives n'étaient pas conciliables, remplirent de désordres le sanctuaire. Sous les règnes de Pepin et de Charlemagne, on adopta des mesures contre les ecclésiastiques concubinaires et guerriers. Charlemagne restitua aux élections leur première liberté; mais Charles le Chauve et les rois ses successeurs changèrent cet ordre de choses. En Allemagne, au temps de la dynastie saxonne, les élections furent remises en vigueur comme au temps de Charlemagne; mais depuis, comme tant que durèrent les guerres de succession dans l'Empire, les évêques se mêlèrent des guerres civiles; et la guerre étant

l'état normal de ces temps orageux, les princes avaient intérêt à choisir les pasteurs parmi leurs capitaines, s'inquiétant fort peu si ces soldats avaient les vertus et les qualités ecclésiastiques qui étaient nécessaires pour remplir ces fonctions.

On voit que les élections passèrent par mille vicissitudes; sous la dynastie mérovingienne, les princes intervinrent comme amis et défenseurs. Le droit de la force introduisit alors les investitures, jusqu'à ce que Charlemagne, reconnaissant les résultats funestes de ce fait, chercha à apporter remède à un si grand mal, en rétablissant la liberté électorale. Othon le Grand agit de même; mais ses successeurs ne suivirent pas cette voie, et les anciennes calamités se renouvelèrent. Pour y remédier, la Providence suscita alors Grégoire VII.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des désordres qui affligèrent les églises de France, d'Italie et d'Allemagne, à la mort d'Alexandre II. Dans ces occasions, le peuple parle au nom de Dieu. Pendant qu'on célébrait les obsèques du pape Alexandre, tout le peuple, par un mouvement spontané, criait : *Hildebrand, pape!* Impossible d'imposer silence à cet enthousiasme : le grand Hildebrand fut donc élevé au suprême pontificat. Les prévarications étaient sans nombre, et les prévaricateurs nombreux

et puissants. Le grand réformateur ne se dissimula ni les abus qu'il était nécessaire de détruire, ni les efforts extraordinaires qui étaient indispensables pour atteindre ce but. Jamais il ne dissimula ses projets ultérieurs touchant la réforme des abus, poussant la franchise jusqu'au point de dire à Henri IV, qui n'approuvait pas l'élection faite par le peuple, qu'il connaissait les fautes de ce prince, et qu'il l'assurait que son intention était de ne pas les laisser impunies. Comment peut-on dire, comme par exemple les auteurs anglais de l'*Histoire universelle*, qu'Hildebrand montra de la duplicité et de l'hypocrisie, afin d'obtenir le consentement de l'empereur, ce qui est évidemment un manque de vérité historique?

On élève deux grandes accusations surtout contre Grégoire VII, et nous allons en dire quelques mots, sachant que les ennemis du pontificat persistent à les répéter : puis, d'ailleurs, cela me procure l'occasion de parler aussi de ce que l'on nomme les étranges prétentions des papes à la suprématie universelle.

Lorsque Grégoire fut élevé au trône pontifical, il écrivit aux divers membres de la famille de l'empereur, en manifestant pour lui les plus bienveillantes dispositions, et faisant entendre une voix qui, bien que sévère, pouvait cependant passer pour amicale.

Cédant sans doute aux conseils de sa famille, Henri annonça, dans une lettre, qu'il était disposé à regarder le pape comme son directeur ; mais sans paraître déterminé à confesser ses fautes, qu'il attribuait à l'inexpérience de sa jeunesse et à ses mauvais conseillers. Grégoire, néanmoins, voulut commencer les réformes qu'il méditait ; et dans ce but il célébra un concile à Rome en 1074, fulminant l'excommunication contre ceux qui donnaient et ceux qui recevaient des investitures, excommuniant et déposant les ecclésiastiques concubinaires, et anathématisant les fidèles qui assistaient aux offices célébrés par de tels prêtres. Le clergé d'Allemagne se souleva contre les projets du pape qui voulait corriger ces abus ; et en France, comme dans d'autres pays, on traita d'insensés les décrets qui tendaient à ce but. Dans ces circonstances Henri jouait le rôle de la neutralité, n'ayant l'air d'attacher aucune importance aux dépositions qui frappèrent Liémar de Brême et Herman de Bamberg, lesquelles ne pouvaient lui être indifférentes, si l'on considère que ces évêques étaient ses ennemis, et que, faisant la guerre aux Saxons, il était de son intérêt de ne pas compliquer davantage les négociations. Mais lorsque la Saxe fut vaincue, ce fut autre chose. L'empereur regardant ces faits comme accomplis, nomma des évêques et des abbés :

Grégoire, qui ne pouvait garder le silence, s'en plaignit avec modération; et Henri, qui continuait à guerroyer sous main avec les Saxons, crut de son intérêt de répondre à son tour avec réserve. Lorsque les peuples soulevés se furent soumis à discrétion, le prince ne garda plus de mesure : faisant cause commune avec les ecclésiastiques simoniaques d'Italie, il prit parti dans le complot du Romain Cincio contre Grégoire. Henri exigea alors l'excommunication des évêques qui, dans la guerre de Saxe, s'étaient montrés ses ennemis; et les Saxons, de leur côté, se plaignirent au pape de la tyrannie de l'empereur, lui demandant sa déposition. Grégoire exigea la liberté des évêques saxons jusqu'à leur jugement; dans un autre cas, il menaça l'empereur de l'excommunier ; mais Henri, de plus en plus téméraire, tout en croyant devoir faire quelques concessions, n'en nomma pas moins l'évêque de Cologne contre la volonté des habitants, et agit ainsi en présence même des légats du pontife.

Comme les Saxons avaient choisi Grégoire VII pour arbitre de leurs différends avec Henri, les légats voulurent obliger l'empereur à se présenter lui-même à Rome pour s'y justifier des crimes qu'on lui imputait. Henri, indigné, chassa les légats, et convoqua à Worms un conciliabule où fut proclamée la

déposition du pape, avec l'approbation des évêques italiens réunis à Pavie. Le diacre Roland alla notifier à Grégoire cette insolente rébellion ; et, dans le concile célébré à Rome dans le même temps par le pontife, Henri fut excommunié, à la demande de tous les Pères. L'empereur, avant de montrer un caractère aussi décidé et évidemment hostile au pape, attendit que les ecclésiastiques eussent organisé leur opposition, et que les seigneurs, irrités par les décrets de 1074 sur les investitures, se fussent décidés tout à fait à lutter contre Grégoire. Dans le principe, Henri ne parut pas s'inquiéter beaucoup de l'excommunication fulminée contre lui ; mais, voyant que beaucoup d'évêques coupables recouraient à Rome pour obtenir leur pardon, que beaucoup de seigneurs mécontents profitaient de cette occasion pour se séparer de lui, que les Saxons opprimés sentaient leur courage se ranimer, et que ces guerriers si redoutables par leur valeur comme par leurs forces l'abandonnaient pour se jeter dans les bras de l'Église, il commença à s'inquiéter, et convoqua deux diètes, auxquelles peu de personnes se rendirent. Enfin il s'abaissa, entra en négociations, et s'humilia jusqu'à la bassesse; mais tout cela inutilement. Il disait même, dans son désespoir, qu'il se démettrait de l'empire. Alors eut lieu une espèce de

convention en vertu de laquelle l'empereur, renonçant à exercer le pouvoir souverain, devait aller à Rome demander son absolution. Henri, suspendu de ses prérogatives, passa deux mois à Spire comme un simple particulier; mais le temps pressait, et il devait être déposé de fait à la fin de l'année, si, à cette époque, il se trouvait encore sous le poids de l'excommunication. En conséquence il se décida à passer en Italie au milieu des rigueurs de l'hiver; et, traversant diverses provinces, il franchit les Alpes, entouré d'une espèce d'armée composée d'excommuniés tant ecclésiastiques que laïques. Grégoire, de son côté, se disposait à passer en Allemagne, pour servir d'arbitre entre les *peuples opprimés* et l'empereur, se rendant ainsi aux prières des seigneurs allemands; mais, en apprenant que le prince arrivait en Italie, le pape se décida à se retirer au château de Canosa, qui appartenait à l'illustre comtesse Mathilde, parente de l'empereur, et aux instances de laquelle il accorda l'absolution de Henri, avec la condition sous serment de se présenter plus tard à la diète, où seraient entendues et jugées toutes les plaintes; de se soumettre jusqu'à renoncer à l'exercice de l'autorité impériale, si la diète le déposait; ou, s'il n'était pas détrôné, de s'unir au pape pour apporter remède aux maux de l'Église. Henri, et les

personnes qui avaient été interdites à cause de lui, jurèrent ces conventions, et le pape leur donna de prudents et salutaires conseils.

Ces conditions paraissent peut-être à beaucoup de gens excessives et dures, ainsi que d'autres exigences de Grégoire VII ; mais il ne faut pas perdre de vue que jusque-là Henri avait toujours montré visiblement un caractère de perfidie, promettant beaucoup dans les moments périlleux, et bientôt après oubliant toutes ses promesses avec la plus grande facilité. Se présenter à la tête d'une armée d'excommuniés, au lieu de demander l'absolution, était une insulte pour le pontife. D'autre part, Grégoire VII s'était proposé de détruire l'influence du pouvoir temporel sur l'Église, et c'était précisément pour y parvenir qu'il se montrait sévère envers celui qui était le plus redoutable défenseur des investitures. Il était à propos de faire un exemple qui effrayât les évêques coupables qui soutenaient l'empereur, et les petits princes qui avaient intérêt à continuer les abus des investitures. Gardons-nous de croire que Grégoire VII ait obéi à des pensées de haine invétérée, quand il fulmina l'excommunication contre Henri. Le pontife, qui avait poussé la modération jusqu'à l'excès, n'usa de rigueur que lorsqu'il fut convaincu de la mauvaise foi de l'empereur, et de l'opposition systématique

qu'il faisait en persistant à maintenir les investitures, c'est-à-dire en maintenant dans l'Église les ecclésiastiques simoniaques et concubinaires, dont lui, Henri, s'était constitué le chef et le protecteur. Grégoire ne se proposait dans tous ces actes que le bien de l'Église et des peuples. Arrêtons-nous un instant maintenant à considérer la seconde partie du drame des investitures, c'est-à-dire la déposition complète de Henri, et l'élection de Rodolphe : nous comprendrons mieux ainsi la grandeur de l'âme de Grégoire VII, et combien il était au-dessus des misérables passions qui, si souvent, influent sur les événements les plus importants.

Lorsqu'on a voulu parler de la suprématie des papes sur le domaine temporel de l'Église, on a répété souvent que les prétentions des pontifes avaient bouleversé l'Europe, en la couvrant de sang et de ruines pendant l'espace de deux siècles. On a tant déclamé contre ce qu'on nomme leur ambition, leur injustice et leur tyrannie, qu'il est indispensable d'examiner sérieusement ces plaintes, et d'abord, pour le faire avec certitude, de bien comprendre le caractère du moyen âge.

Ces temps anciens ont été témoins de faits jugés depuis avec une sévérité extrême. Cette sévérité est-elle injuste ou non? Les papes, en usant d'un pouvoir qui

leur fut concédé de bon gré, ont-ils usurpé ce pouvoir ? Cette suprématie qu'ils exercèrent fut-elle utile à la société, ou lui fut-elle funeste ? Enfin, intervenaient-ils dans les affaires temporelles pour leurs propres intérêts, ou pour le bien général ? Telles sont les questions à résoudre. Si nous pouvons arriver à une conclusion satisfaisante, nous aurons le droit d'affirmer que les successeurs de saint Pierre ne furent pas des usurpateurs, et qu'en se dévouant, comme ils le firent, au bien de la religion et de la société, ils accomplirent, chacun dans leur temps, une haute et providentielle mission. Ce serait une grande folie de vouloir juger la société du moyen âge d'après le caractère et les usages de la société actuelle. En effet, qu'était alors la société ? Si l'Europe se trouvait alors dans une immense anarchie, nous devons reconnaître pour elle la nécessité d'une dictature.

Charlemagne avait conquis et gouverné, par son génie et son épée, presque tout l'Occident ; et, en rattachant entre eux des peuples nombreux, sans les confondre cependant, ce prince avait terminé l'œuvre de quarante années de guerres par l'établissement d'un sage gouvernement. Le faible Louis montra bientôt que la couronne de son père était trop pesante pour son front, et la dissolution eut lieu

du vivant même du fils de Charlemagne. Il est vrai que, sous les règnes de Charles le Chauve et de Charles le Gros, on essaya d'empêcher la séparation des peuples; mais, déjà, les rois de France ne parlaient pas la même langue que leurs sujets allemands; l'Italie formait un État distinct, selon la dernière volonté de Charlemagne; les peuples du midi de la Loire, ou de l'Aquitaine, s'alliaient entre eux parce qu'ils avaient été vaincus, mais non entièrement subjugués, par les fils de Clovis; la France orientale, entre le Rhin et la Meuse, avait déjà pris un autre nom, la Lotharingie : par conséquent, la grande séparation était déjà consommée. Les Français, occupés par les invasions des Normands et les guerres civiles, et les Allemands, divisés par des intérêts particuliers ou par les querelles de la succession au trône, maintenaient dans l'ombre, comme de concert, la dignité impériale. Cependant, les hommes du Nord s'étaient établis en France; les Bretons, autrefois fugitifs, voulaient faire un roi de leur duc, et, avant même d'avoir réalisé ce projet, la Bretagne était déjà presque indépendante. Les guerres contre les Normands avaient créé ou plutôt complété le pouvoir féodal, pouvoir presque souverain, qui ne reposait sur d'autre principe que celui du droit de s'emparer d'une chose par la force ou par la poli-

tique. La dynastie carlovingienne avait succombé à son tour, et la nouvelle société avait choisi Hugues Capet pour son roi.

Une autorité ne peut s'établir sur des bases solides en s'appuyant sur un nom sans valeur reconnue. Hugues et ses successeurs tentèrent de s'élever au-dessus des seigneurs de leur temps, et ceux-ci commencèrent entre eux une guerre implacable, attaquant souvent les églises et dépouillant les pauvres peuples. Les rois, appelés ou non à leur secours, intervinrent toutes les fois qu'il leur fut possible de le faire. Combien grands et nombreux ne durent pas être les désordres d'une société qui vécut ainsi pendant cinq ou six siècles au milieu de pareilles luttes ! L'Allemagne nous présente un tableau plus sombre encore que la France, parce que, dans ce royaume, la couronne au moins était héréditaire; tandis que, dans l'autre, les empereurs étaient soumis à l'élection. Là, comme le prince tentait d'agrandir son pouvoir aux dépens des seigneurs, ceux-ci, de leur côté, s'opiniâtraient à conserver le leur; de là résultaient des guerres sanglantes, qui, nécessairement, produisaient des maux de toute sorte. L'Italie, pendant ce temps-là, gémissait sous la main de fer des tyrans qui la dominaient alternativement. La lutte entre les Italiens, qui, d'un côté,

résistaient aux Allemands, tandis que ceux-ci, de l'autre, voulaient imposer leur joug aux Italiens, se prolongea pendant plusieurs siècles, et fut compliquée par les questions religieuses relatives aux investitures, et par les troubles de l'Allemagne. Le pape dut intervenir, tantôt pour défendre la religion, tantôt pour protéger son indépendance et celle de l'Église; d'autres fois, pour arrêter l'effusion du sang entre les empereurs et leurs sujets; ou bien encore, se rendant aux prières des seigneurs, pour diriger l'élection du successeur qu'ils avaient à donner au prince, dont les crimes ou le mauvais gouvernement demandaient à être réprimés.

Dans un pareil état de société, quand les pouvoirs se trouvaient constitués d'une manière essentiellement hostile, quand la force seule créait ou détruisait les droits, à quel pouvoir souverain appartenait-il d'intervenir? La violence avait elle le droit de dominer sans cesse les sociétés chrétiennes? N'était-il pas urgent que le pouvoir spirituel fît sentir son action, que reconnaissaient les plus féroces prétendants? On ne pouvait avoir confiance que dans ce pouvoir spirituel, qui accomplissait son devoir en répondant à ce qu'on attendait de lui. Or, le règne de la dévastation n'eût pas eu de fin, si les papes ne se fussent opposés à la continuation de la guerre, et

ne se fussent posés comme arbitres de ces luttes interminables. Lorsqu'ils châtiaient les seigneurs et les princes indociles et pervers, ils sauvaient les peuples, et empêchaient la religion et la morale d'être profanées, ou confondues avec les éléments impurs dont se composait la société. Robert et Philippe-Auguste, rois de France, furent excommuniés : le premier, pour avoir contracté un mariage incestueux; et le second, parce qu'il vendait les évêchés, opprimait les peuples, et protégeait les scandales du clergé Un légat d'Innocent III obligea le même Philippe et Richard Cœur de Lion à terminer une guerre qui durait sans résultat depuis nombre d'années. Le même pontife excommunia Jean sans Terre, parce qu'il opprimait les peuples et l'Église; c'est à l'excommunication de Louis, fils de Philippe-Auguste, que l'Angleterre doit en grande partie la conservation de sa nationalité.

Les opinions de ce temps accordaient généralement aux papes et aux ministres de la religion cette supériorité sur les pouvoirs temporels. Aussi les habitants des Gaules et de la Germanie, indépendants et rebelles lorsqu'il s'agissait de l'autorité temporelle, se soumettaient sans réserve à l'autorité divine que représentaient les ministres de la religion. La conduite même des princes que châtiait l'Église est une

preuve de la valeur que l'on attachait au respect pour le pouvoir des pontifes. Quand Robert fut excommunié en France, tous ses serviteurs l'abandonnèrent; et quoiqu'il restât isolé et sans pouvoir pour gouverner, il n'osa se plaindre de cette triste position. Grégoire VII menaça d'anathématiser Philippe Ier, ainsi que les évêques qui soutenaient ce prince dans ses désordres, et personne ne réclama : la menace s'accomplit, et l'histoire ne parle que des ambassades et des voyages de Philippe pour obtenir son absolution. L'empereur Henri IV trouva injuste la sévérité pontificale qui le déposa, se retranchant, disait-il lui-même, sur ce qu'il n'avait pas abandonné sa foi. Frédéric II en appela à un concile très-nombreux. Louis IX fit des représentations dans le même sens. Henri III soumit aussi à un concile ses querelles avec un roi de Castille, et invoqua contre lui l'excommunication ; et Guillaume le Conquérant appuya sur une bulle pontificale ses prétentions sur l'Angleterre. Disons donc que la suprématie temporelle des pontifes à cette époque était fondée sur les opinions et les coutumes nationales, et que ce fut alors une nécessité urgente de la soutenir.

Au sujet de l'élection de Rodolphe et des guerres civiles dont elle fut le motif, événements dont on a

essayé de rendre responsable Grégoire VII, il est plus clair que le jour que c'est une injustice d'en accuser ce grand pontife. Les légats du pape à la diète de Tribur dépassèrent leurs pouvoirs jusqu'à donner leur parole solennelle que le pape reconnaîtrait le successeur que les princes donneraient à Henri; et cela est tellement certain, que Grégoire les cita devant un concile, exigeant qu'ils y rendissent un compte sévère de leur conduite. Le pape ayant toujours voulu et soutenu que, avant de donner un successeur à Henri, on laissât à cet empereur le temps de se convertir, s'efforça d'empêcher l'élection d'avoir lieu, et s'opposa ensuite à sa promulgation en Allemagne. Mais les princes, obstinés à user de leurs droits, et considérant Henri comme un ennemi de l'Église et un tyran des peuples, nommèrent Rodolphe dans la diète de Forcheim en 1078. Au lieu de répondre à Rodolphe, qui avait fait part au pape de son élection, en le priant de la ratifier, Grégoire prit du temps, sans écrire un seul mot contre Henri jusqu'au moment où il se vit dans l'obligation de confirmer le nouvel empereur. Le pape voulut examiner et juger en faveur de qui était le meilleur droit, et, dans ce but, se maintint dans une position entièrement neutre; et s'il excommunia les évêques coupables, créatures de Henri, il n'est pas

moins certain qu'il entendit les défenses de celui-ci comme celles de Rodolphe, donnant toute son attention aux unes comme aux autres, et promettant d'examiner et de juger impartialement les plaintes réciproques. On peut voir par là qu'il n'est pas juste d'accuser Grégoire VII au sujet de cette élection, à laquelle il fut toujours (ce qui est prouvé) réellement opposé. L'Allemagne cependant fut en feu pendant plusieurs années; les provinces eurent à souffrir une horrible dévastation. Henri traitait avec la plus grande cruauté ses adversaires, et surtout le clergé, qui se montrait fidèle aux décrets de 1074. Les peuples et les princes qui appuyaient la grande réforme de Grégoire commençaient à perdre confiance; Henri se montrait de plus en plus incorrigible, et le pape se décida à reconnaître et à proclamer empereur Rodolphe, dans un concile, en l'année 1080.

Que les éternels déclamateurs contre la suprématie des papes gardent donc le silence! A cette époque il n'existait nulle part d'établissement solide pour les lois, autre que le droit de succession. En Angleterre, Henri I[er] avait usurpé la couronne au préjudice de son frère aîné. En France s'éleva la dynastie d'Hugues Capet: le prince, de son vivant, pouvait faire remettre la couronne à son fils par les sei-

gneurs, qui approuvaient cette transmission. En Allemagne, on sait que le trône était électif; mais les papes respectaient toujours le droit héréditaire où ils le rencontraient. Quand vit-on jamais un prince français déposé? Jean sans Terre ne perdit sa couronne que sur la demande de ses barons; et ce fut d'après les instances de ces seigneurs que le pape la transmit à Henri III, fils du monarque coupable. Quant aux princes allemands, le pape, qui les créait, pouvait bien les déposer lorsqu'il avait de bonnes raisons pour le faire; or, jamais il n'exerça ce droit, à moins qu'aux attentats contre la religion ne se joignissent l'oppression, le mécontentement général, et les réclamations des seigneurs et des peuples. Est-il arrivé jamais que les papes aient dirigé leurs anathèmes sur tous les monarques indistinctement, sans avoir égard aux services rendus et aux droits acquis? Nous ne souffrirons pas que l'histoire soit falsifiée; et l'on sait parfaitement que les papes n'excommunièrent jamais que les princes coupables, les oppresseurs des peuples, et ceux qui autorisaient la corruption des ministres de l'Église. Mais si les papes les menaçaient ou les châtiaient, c'était parce qu'ils avaient scandalisé les peuples, ou qu'ils opprimaient par leur tyrannie; aussi, en châtiant un prince coupable, ils donnaient satisfaction en même

temps à la religion et à la conscience publique. L'intervention du pouvoir des papes fut donc, à l'époque à laquelle je me reporte, éminemment salutaire pour les peuples, voués toujours jusque-là à l'anarchie et à l'oppression. C'est à l'abri de cette autorité tutélaire que s'est formée la société moderne, et que s'est déroulé le principe de la véritable liberté. Sans les papes, il ne fût sorti de ces luttes du moyen âge qu'un horrible despotisme.

Grégoire VII, en aspirant à fonder une *théocratie universelle,* si nous pouvons nous servir de ce terme, ne se proposait réellement que de sauver le monde dans le sein du catholicisme, et de régénérer, par l'action centrale du pontificat, le pouvoir spirituel et le pouvoir politique. C'est précisément dans des temps de violence comme ceux-là, où se faisait sentir la nécessité d'une force morale capable de dominer la force brutale des pouvoirs temporels, qu'on devait accueillir avec enthousiasme les projets de ce grand pontife; projets sur la réalisation desquels comptait Grégoire VII avec une volonté à toute épreuve, une éminente intelligence, un caractère des plus fermes, et avec les plus brillantes vertus.

CHAPITRE VI.

Henri V. — Nouvelle époque. — Nouveaux maux. — Nécessité d'un homme éminent. — Innocent III. — Ses premières idées. — L'Europe sous son règne. — Ce que lui doivent son siècle et la civilisation. — Le treizième siècle. — Mouvement politique. — Mouvement artistique. — Mouvement scientifique. — Influence des papes. — Hurter et Innocent III. — Nouveaux conflits. — Frédéric II. — Le Code sicilien. — Les Décrétales. — Boniface VIII. — Précédents pour le juger. — Situation compliquée de l'Europe. — But que se propose le pape. — Le Dante ; Gibelins. — Accusations contre le pape. — Leur valeur. — Dans quel but agissent les papes en outre-passant leurs pouvoirs. — Importantes demandes. — Quatorzième siècle. — Nouveaux conflits. — Décadence du pontificat. — Ses causes. — Différence des temps. — Tendances du pouvoir. — Tendances de toute opposition. — Les papes à Avignon. — Jugement sur eux. — Origine de leurs conflits. — La société aspire à s'émanciper. — Erreurs de ce temps. — Occam. — Marsilio. — Nécessité et convenance que le pape réside sur un point indépendant. — Observation importante. — Influence française dans ce temps. — Schisme d'Occident. — Conciles célèbres. — Leurs doctrines. — Nouvelle preuve en faveur du pontificat. — Union des Grecs. — Nouveaux efforts du pape en faveur de l'Europe contre les Turcs. — Prise de Constantinople. — Alexandre VI. — Observation importante.

Après la mort de Grégoire VII, arrivée le 25 de mai 1085, vint immédiatement un siècle de déboires amers pour l'Église catholique. La question des in-

vestitures, qui représentait la liberté des élections chrétiennes et la pureté de la discipline ecclésiastique violée par la simonie, continuait à être agitée sans interruption, ce qui engagea Henri V, qui craignait le sort de son père, à accepter les propositions de Calixte II, c'est-à-dire le concordat de Worms, confirmé dans le premier concile de Latran en 1123. Les partis, on peut le dire, adoptèrent pour en finir un *mezzo termine;* et cette époque fut considérée, avec une joie universelle, comme une ère nouvelle pour l'Église et pour l'État.

Le schisme qui eut lieu après la mort d'Honoré II; l'esprit républicain excité par l'éloquent Arnold de Brescia; la translation du pape Eugène III à Viterbe; la prise d'Édesse par les Turcs; la déroute de la seconde croisade, à laquelle croisade prit tant de part saint Bernard; la lutte séculaire des papes avec la famille de Hohenstaufen; la honteuse paix de Bénévent; l'infraction, de la part de Frédéric, au concordat de Worms; le peu d'énergie de quelques pontifes; la prise de Jérusalem par Saladin; la ruine de presque toute l'armée qui composait la troisième croisade au siége de Saint-Jean-d'Acre; l'égoïsme et les cruautés de Henri VI, auquel se soumirent les Deux-Siciles; toutes ces causes réunies produisirent des contretemps et des difficultés sans nombre pour le ponti-

ficat. Mais comme dans les grands périls Dieu suscite toujours de grands génies, après la mort du pape Célestin apparut sur le siége de saint Pierre l'un des hommes les plus éminents qui l'aient occupé, *Innocent III*.

Au seul énuméré des malheurs que je viens d'indiquer, on reconnaîtra la hauteur à laquelle devait s'élever Innocent III pour pouvoir porter remède à tant de calamités, pour cicatriser tant de blessures, pour vaincre tant d'obstacles et surmonter tant de circonstances difficiles. Garantir les États de l'Église; délivrer l'Italie de la domination étrangère; séparer l'Allemagne des Deux-Siciles (condition indispensable de l'indépendance du saint-siége); reconquérir l'influence qui appartenait à l'Église, et unir sincèrement l'Église et l'État : « union, dit ce pape, qui « prépare la foi, triomphe de l'hérésie, préserve de « l'iniquité, produit le calme, éteint les persécutions, « dompte la barbarie, augmente la prospérité de « l'empire et la liberté de l'Église, assure la tran« quillité des corps, le salut des âmes, les droits du « clergé et ceux de l'État; » délivrer l'Église d'Orient; rétablir la discipline ecclésiastique et détruire les hérésies : tel est le but vers lequel se dirigèrent les vues d'Innocent III au moment où il monta sur le trône pontifical.

Toute l'Europe sentit la nécessité de se soumettre à la suprême influence d'un pape aussi illustre. Nous pouvons dire que le treizième siècle fut surtout le siècle d'Innocent III, quoique son pontificat n'ait duré que trente ans, car il mourut le 16 juillet 1216. Jamais aucun pape n'avait élevé aussi haut l'autorité et l'influence du saint-siége ; et il serait le plus illustre des successeurs de saint Pierre, si à sa profonde science dans le droit et la théologie il eût joint celle de se dominer lui-même, science si nécessaire pour un homme qui se trouve dans des moments aussi critiques et aussi difficiles. La distance est si grande entre le treizième siècle et nous, qu'il serait difficile, sans connaître toutes les circonstances, de bien détailler l'influence que, dans cette période comme dans les suivantes, exerça le pontificat sur la civilisation. Mais nous connaissons au moins deux causes qu'il est impossible de révoquer en doute : la *première*, que les papes, et particulièrement Innocent III, donnèrent au principe religieux, non-seulement une impulsion salútaire, mais encore une grande prépondérance sur tous les éléments de l'organisation sociale ; et la *seconde*, que cette prépondérance, qui aujourd'hui est censurée par des hommes qui ne veulent pas voir plus loin que leur courte vue, fait naître et commence à développer dès lors, comme

elle développe tous les jours, les gloires de la civilisation européenne. Ce sont deux faits qu'on ne peut nier, parce qu'on ne déchire pas l'histoire; et, partant de ces faits, nous pouvons nous reporter au moyen âge, si peu connu, et que nous voulons étudier consciencieusement; car il est certain que là se trouve le germe des progrès en tout genre que fit dans ce temps la société. Les causes de peu de valeur ne produisent jamais de grands et durables effets; d'un autre côté, on ne conçoit pas que de grandes causes puissent être méconnues et rester cachées: or, on ne vit pas dans le treizième siècle et dans tout le moyen âge une institution d'une importance égale, ni un élément prédominant supérieur à l'influence religieuse concentrée dans le pontificat, et, plus que toute autre, elle contribua à augmenter les bienfaits et les avantages de la civilisation.

Le treizième siècle, si fécond en grands hommes et en beaux monuments, ne peut être confondu avec les âges ordinaires de la vie du monde. Ce siècle fut comme le printemps de l'humanité, dans lequel la nature s'agita, et parut ressentir une fermentation générale. Dans sa période furent fondées les universités d'Oxford et de Paris; la Grande Charte anglaise fut promulguée; les architectes du Nord instituèrent des écoles traditionnelles; le télescope vint rappro-

cher les objets; les lois de la gravitation furent reconnues; la fraternité chrétienne pénétra profondément dans les lois; les grandes nationalités se constituèrent d'une manière presque définitive; les arts, les sciences, les sentiments généreux, les grandes idées, tout fermente au fond des cœurs, et se manifeste par des œuvres et des institutions immortelles; la société tout entière s'agite sur ses anciennes bases, recourt à de célestes inspirations, et marche résolûment à la conquête de ses grandes destinées. Deux grandes associations se forment dans ce même temps, l'ordre de Saint-Dominique et celui de Saint-François, qui tous deux exercèrent sur la société une si grande influence. Albert le Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, Bacon, Giotto, le Dante, et tant d'autres illustres génies, font entendre au monde la voix de la plus haute intelligence. Tout est chrétien dans le treizième siècle, dont les grandes destinées ont pour fondement Innocent III; tout par conséquent est catholique, nous pouvons même dire *pontifical*, dans cette grande période du moyen âge.

Si nous examinons maintenant le mouvement politique des nations chrétiennes dans le treizième siècle, nous reconnaîtrons qu'il est le résultat d'un travail d'organisation, d'unité et de liberté. Comme, dans la première période du moyen âge, les divers

éléments dont se composent les peuples d'Europe étaient encore dans une sorte de fusion, ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à se combiner d'une manière permanente jusqu'au treizième siècle, époque à laquelle seulement chaque peuple commença à prendre une physionomie particulière. L'Allemagne, pour avoir voulu résister au principe vital de son époque, consume inutilement sa vie; et Frédéric II, élevé au trône par le saint-siége, fut ingrat envers son bienfaiteur, et périt lui et sa race. L'Allemagne manqua aux conditions de son époque, et c'est pour cela que l'époque se sépara de l'Allemagne. Ce n'étaient pas les peuples, mais les princes qui possédaient la véritable prépondérance générale. La France, comprenant mieux que l'Allemagne l'esprit et les tendances du temps, agit bien plus dans son intérêt et dans celui de toutes les nations chrétiennes; et la gloire de Louis IX consiste en ce que le travail d'expansion de son époque fut accompagné d'un système de cohésion et d'unité. L'Angleterre ne se fait pas moins remarquer par ses progrès politiques, en ce temps où prédominait la manifestation du principe divin; et dans la Grande Charte qui consacra réellement toutes ses libertés, le peuple anglais ne vit que le rétablissement des *lois Communes* de saint Édouard le Confesseur, création légitime de l'esprit du christia-

nisme. En Espagne et en Italie se montre encore avec plus de force, sur le caractère des peuples et sur les circonstances, l'action du principe divin, sous l'influence duquel la première va reconquérir son indépendance attaquée par l'islamisme, et l'autre se préserve des horreurs de la guerre civile. Dans la première, Jaime le Conquérant et saint Ferdinand personnifient en eux l'immense force de la foi ; dans la seconde, pour les Guelfes et les Gibelins, pour les Italiens et les Allemands, le patriotisme se montre dans tout son enthousiasme. Les temps héroïques de la Grèce pâlissent devant les actions de courage et devant les vertus des républiques italiennes de cette époque. Enfin, sainte Rose de Viterbe représente bien le pouvoir mystérieux qui fut alors le salut des peuples.

En étudiant de la même manière le mouvement artistique du treizième siècle, nous obtiendrons des résultats identiques en faveur de l'influence catholique, dirigée par les pontifes avec tant de profit pour la civilisation. C'est la période classique de l'architecture mystérieuse et sublime qui remplit toute la vie intellectuelle, morale et religieuse d'un siècle, et qui embellit l'Europe avec les magnifiques monuments du christianisme. L'immense révolution qui se fit dans les arts s'unit à la pensée féconde qui présida à cette renaissance. En France, *Notre-Dame*,

c'est-à-dire l'église de la monarchie ; *Reims*, le sanctuaire des rois ; *Saint-Denis*, la splendide cité des morts ; la cathédrale d'*Amiens*, le modèle le plus achevé de la perfection gothique : en Angleterre, l'église de Salisbury, le chœur d'Ély, et l'abbaye de Westminster : en Espagne, Tolède, Burgos, et beaucoup d'autres : en Allemagne, Fribourg, Strasbourg, dont la tour domine quarante villes des bords du Rhin, et Cologne avec son immortelle cathédrale, quoique celle-ci n'ait pu arriver jusqu'au but que l'inspiration lui avait assigné ; toutes ces merveilles, terminées par Michel-Ange et Raphaël, ne subsistent plus que pour la pensée chrétienne. La poésie reçoit par les inspirations du Dante, ou, pour mieux dire, par l'interprète harmonieux de saint Thomas d'Aquin, ou encore, ce qui revient au même, par l'intervention de l'esprit du christianisme, une nouvelle vie, afin qu'en s'élevant jusqu'aux sublimes hauteurs où réside la lumière et l'amour incréé, elle prenne, si nous pouvons parler ainsi, au sein de Dieu même, ses beautés et son immortalité. Jusqu'alors la poésie ne s'était inspirée que de la nature et de la société ; mais, dans le treizième siècle seulement, elle commença à vivre avec Dieu et par les inspirations chrétiennes.

Les progrès scientifiques du siècle qui nous occupe

sont donc démontrés, aussi bien que l'action prédominante de l'influence catholique, dont ils furent la conséquence. Il existe deux voies principales par lesquelles la vérité divine se communique à l'intelligence humaine : l'action des phénomènes de la nature sur le pâle reflet de la raison, et la foi qui vient révéler à l'homme les principes fondamentaux, en éclairant les voies souvent si obscures de la raison ; le résultat de la réunion sympathique de ces deux lumières complète la science, ou le glorieux accord de la philosophie et de la théologie. Mais il faut remarquer surtout, comme dominant tous les autres travaux scientifiques du treizième siècle, Albert le Grand et Bacon d'une part, saint Bonaventure et saint Thomas de l'autre. Les premiers, l'un dominicain et l'autre franciscain, tous deux observateurs profonds, font faire un pas immense aux sciences philosophiques ; et on trouve je ne sais quoi d'universel et d'encyclopédique dans les études, dans la mémoire et dans les travaux de ces hommes extraordinaires. Les seconds, l'un franciscain et l'autre dominicain également, s'appliquèrent à formuler les doctrines théologiques. L'un, avec son caractère aimant, concentre en Dieu sa noble et pure intelligence, ce qui constitue la formule la plus élevée de la théologie mystique ; et l'autre, unissant à son intuition

profonde une raison sublime, une foi ardente et une persévérance infatigable, lègue au monde, dans la *Somme de toute la théologie*, la plus vaste méthode de toutes les sciences, et le plus glorieux monument scientifique du treizième siècle.

Quoiqu'on n'aperçoive pas d'abord les souverains pontifes sur les points les plus remarquables, les plus en vue de cette scène, ils y étaient néanmoins; ils occupaient le faîte de la hiérarchie, veillant de là pour la conservation de la foi, qui, à cause de la faiblesse, on peut le dire, des doctrines politiques et sociales, et comme autorité suprême de la morale, était alors doublement avantageuse et même nécessaire; leur main dirigeait tantôt directement, tantôt indirectement les progrès de l'époque, que l'on peut considérer comme le germe de la civilisation future. Le quatrième concile œcuménique de Latran, auquel assistèrent un grand nombre de princes de l'Europe, signala particulièrement l'influence salutaire et prépondérante de l'Église catholique dans des temps aussi critiques, et le juste respect que l'on devait au souverain pontificat.

Enfin, et pour revenir au grand pape Innocent III, son biographe, le célèbre et impartial Hurter, nous le fait connaître dans les lignes suivantes :

« Le pontificat, dit-il, était à ses yeux (d'Inno-

« cent III) l'unique pouvoir capable de remédier aux « abus de la force et à la violation des lois divines « et humaines ; un pouvoir beaucoup plus élevé et « plus saint que quelque autre que ce soit des tri- « bunaux politiques ou civils ; un pouvoir qui quel- « quefois instruit avec douceur, avertit avec bonté, « et d'autres fois reprend et menace, s'oppose aux « grands de la terre, empêche le fort d'opprimer le « faible, soutient l'enfant libre pour qu'il ne tombe « pas dans l'esclavage ; un pouvoir qui oblige les « princes à permettre aux veuves et aux orphelins « de porter leurs causes à un tribunal ecclésiastique, « c'est-à-dire à un tribunal libre et impartial ; qui « traite les rois comme un père traite ses fils, quel- « quefois les priant, d'autres fois les menaçant ; qui « s'honore d'être le protecteur des opprimés, veil- « lant sur les mœurs des riches, et ne leur permet- « tant pas de se croire, dans leur orgueil, supérieurs « à toute loi, à toute autorité ; protégeant les pau- « vres délaissés contre l'avarice des grands, et les « peuples contre une domination arbitraire et des- « potique ; civilisant les nations et consolant les « hommes par l'assurance du salut éternel ; enfin, « ceux qui exercent ce pouvoir regardent tous les « chrétiens comme leurs propres frères (1). »

(1) Hurter, dans la *Vie d'Innocent III*, tome III.

Le pontificat soutint des attaques très-vives après la mort d'Innocent III. Frédéric II, de si triste mémoire pour l'Église, consuma toute sa vie à la combattre. Le *Code sicilien*, œuvre de son ami et conseiller Pierre des Vignes (auquel il est certain qu'il fit par la suite crever les yeux), code par lequel il aspirait à établir la toute-puissance d'un seul homme, obligea le pape Grégoire IX à combattre, dans les *cinq livres des Décrétales*, les principes de cette législation despotique. Après la mort de l'empereur, surgirent toutefois encore d'autres complications, provenant, les unes de la partialité de quelques pontifes, et les autres des circonstances mêmes de l'époque. De sorte que, à l'avénement au trône pontifical de Boniface VIII, les négociations politiques entre l'Europe et le saint-siége présentaient une situation des plus délicates et des plus difficiles. Il est important de ne pas perdre cela de vue pour juger Boniface VIII.

Cependant la Sicile était dans un affreux désordre : en Allemagne, Adolphe de Nassau avait succédé à Rodolphe de Habsbourg ; la France et l'Angleterre se faisaient une guerre cruelle ; le roi d'Écosse soutenait Philippe, roi de France ; Adolphe de Nassau et le comte de Flandre embrassaient le parti d'Édouard Ier, roi d'Angleterre ; en Italie, fermentaient

l'esprit de parti, l'amour de l'indépendance, le désir de la domination, la soif des conquêtes et les rivalités de commerce ; Venise et Gênes, Pise et Florence se faisaient une guerre acharnée ; Visconti, devenu maître de Milan, avait été nommé par suite vicaire impérial de la Lombardie par le nouvel empereur Adolphe, afin de pouvoir soumettre ensuite tout le pays. Boniface VIII, homme d'une grande érudition dans le droit canonique et dans le droit civil, vit naturellement toute la profondeur des maux qui affligeaient l'Europe ; et, reconnaissant toute l'influence qu'avaient exercée dans leur temps Grégoire VII et Innocent III, il crut pouvoir aspirer également à dominer à son tour les circonstances difficiles au milieu desquelles il se trouvait. On a adressé beaucoup de reproches à Boniface VIII, mais je les crois immérités. Lorsqu'on n'est pas à même de bien connaître et de bien apprécier les circonstances dans lesquelles se trouvèrent les personnages dont la conduite est jugée si diversement, il n'est réellement pas possible de rendre une sentence juste au sujet de leurs actes. Si Boniface parut vouloir s'élever au-dessus des rois, son but n'était pas de soutenir son intérêt propre, mais bien, par droit et par devoir, de mettre un terme, par tous les moyens possibles à la guerre qui accablait les peuples. Tel fut le motif de

sa conduite lorsqu'il menaça d'excommunication Édouard, roi d'Angleterre, Philippe, roi de France, et Adolphe de Nassau. D'un autre côté, la France ne négligeait aucune occasion d'humilier le pontife; de plus, les Gibelins, contre lesquels se déclara Boniface, lui firent une guerre implacable : cela explique les accusations dirigées contre lui par le gibelin Dante dans quelques chants de son *Enfer;* la poésie tend toujours à l'exagération. Je n'essaierai pas de justifier ici tous les actes de Boniface VIII; mais il n'y a rien de répréhensible en sa conduite : et, en supposant même qu'on s'en tienne au droit le plus strict, que trouverait-on dans ces époques d'un caractère spécial, en faisant la part de toutes les circonstances, qui puisse laisser entrevoir quelque apparence de cette tyrannie que jugent alors de différentes manières les âges successifs ?

Tout pouvoir fort, aux yeux des gens de peu de réflexion, a ses excès; mais, même en reconnaissant ceux qu'on a reprochés quelquefois au pontificat, il est heureux pour cette institution que l'on puisse dire, en règle générale, que les actions des papes n'eurent jamais d'autre but que l'intérêt commun des peuples et les principes tutélaires de la société. Il est facile de dire aujourd'hui : *Ces papes furent des tyrans;* tandis que de leur temps, au contraire,

on disait : *Ces papes sont nos bienfaiteurs.* Si les papes eussent exercé la tyrannie violente qu'on leur prête en n'ayant pour but que leur agrandissement, quel empire serait aujourd'hui supérieur au leur? Comment n'auraient-ils pas profité de ces circonstances favorables où les peuples ne s'inclinaient qu'à leur voix? Comment n'ont-ils pas agrandi le patrimoine de saint Pierre de la moindre parcelle de terre? Ceci pourrait passer pour un phénomène des plus rares, et qui ne pourrait ni se comprendre ni s'expliquer, si, en même temps que l'on reconnaît au pontificat la prépondérance politique et sociale qu'il exerça nécessairement au moyen âge, on ne reconnaissait aussi hautement que les papes n'eurent jamais que des intentions droites, un but salutaire, et jamais les injustes prétentions à la domination universelle que leur attribuent leurs ennemis.

Entre la mort de Boniface, arrivée dans les premières années du seizième siècle, et Léon X, on rencontre une longue suite d'attaques contre le pontificat. Cette institution, qui avait su s'élever à une si grande hauteur, qui avait exercé une influence si générale sur les cours et sur les peuples, et qui s'était montrée si supérieure dans une infinité d'événements et de vicissitudes durant trois siècles, com-

mence à décliner visiblement dans cette dernière période du moyen âge. Un pareil fait ne peut manquer d'explication. D'une part, les institutions peuvent s'user, pour ainsi dire, quand, dans une longue période de temps, elles ont déployé une activité aussi extraordinaire; puis, quoique le pontificat, dans sa première et si essentielle mission, n'ait pas été exposé à la défaillance, parce qu'il était soutenu par la main toute-puissante de Dieu, il n'est pas moins vrai que, dans son influence politique, dans ses prérogatives secondaires, dans sa mission temporelle en un mot, si l'on peut s'exprimer de la sorte, il fut obligé d'avoir égard souvent aux conditions spéciales de la vie des peuples. Il est des siècles qui, sous un certain point de vue, sont pleins de concessions; il en est d'autres qui en font peu, ou même point du tout. Les uns portent jusqu'aux nues les pouvoirs qui sont déjà élevés au-dessus des autres pouvoirs; dans d'autres siècles, au contraire, on cherche à rabaisser encore plus les pouvoirs, même inférieurs. Dans les uns, on rapporte tout à la religion; dans ceux-là, on rapporte tout à la philosophie et à la loi. Dans les premiers, il n'est pas d'autre règle de conduite que celle de l'Église; dans les autres, on prétend tout soumettre aux pouvoirs politiques et civils. Il est donc bien prouvé que je

ne suis pas exclusif, et que j'entends mettre chaque chose dans sa place respective.

D'autre part, il n'est pas moins vrai qu'on ne pourrait arracher facilement le pouvoir à une institution qui l'a exercé si longtemps et sur une aussi grande échelle que le pontificat, et cela, non dans des vues d'ambition et d'agrandissement, mais par une tendance et une propension naturelles à conserver dans leur pureté les éléments de sa splendeur et de sa gloire. Tous les pouvoirs offrent dans leur histoire les témoignages de cette vérité : aussi, comme cela est assez ordinaire pour les partis opposés, les ennemis d'une institution, lorsqu'ils la craignent et veulent diminuer sa force, vont jusqu'à l'attaquer dans sa nature intime et sacrée; on peut même dire que souvent leurs attaques vont plus loin qu'ils ne voulaient. Les uns donc, pour assurer sa conservation, veulent maintenir à tout prix son antique pouvoir, tandis que les autres tendent, à tout prix, je ne dirai pas à le dominer seulement, mais encore à l'anéantir. Telle est la nature des assauts qu'eut à soutenir et dont se vit assailli le pontificat à l'époque dont nous parlons.

Comme je ne veux pas qu'on m'accuse de dissimulation, je ne veux pas omettre de rappeler ici que l'Église n'a aucun motif, généralement parlant, de

se louer de l'établissement des papes à Avignon. Il était nécessaire alors plus que jamais de voir sur le siége de saint Pierre des hommes éminents, car il fallait surtout qu'ils servissent de moyen, naturel ou non, pour déterminer et commencer à fixer les limites de l'exercice de chaque pouvoir respectif. Je suis loin de dire qu'ils ne rendirent pas ce service; je ne dis pas que quelques-uns, comme Benoît XII, Innocent VI et Urbain V, ne tentèrent pas de remédier à certains maux, mais je répète qu'en général l'Église n'a pas de motifs pour leur élever des statues. En supposant même que les pontifes qui se succédèrent pendant cette déplorable époque eussent été tous des hommes éminents, le pontificat n'en eût pas moins soutenu les mêmes attaques, parce que, comme je l'ai déjà dit, l'origine doit en être cherchée plus haut, oui, plus haut que les vices ou les défauts des hommes; plus haut que les motifs superficiels auxquels, à première vue, on croit pouvoir attribuer les querelles, les combats et les excès. La société voulait commencer à se gouverner elle-même, et tout naturellement elle essaya de s'émanciper de la main qui, jusqu'alors, l'avait presque exclusivement dirigée. C'est par là que l'on peut expliquer certaines erreurs de ce temps. Le célèbre nominaliste Occam attaque l'omnipotence pontificale; il

adopte les idées de la *Monarchie* du Dante, en expliquant la théorie du pouvoir politique sous un point de vue antichrétien; il attaque les droits du pape sur les États romains, et finit par renoncer aux principes catholiques, en niant l'infaillibilité des conciles œcuméniques. Marsilio de Padoue veut donner au peuple toute l'autorité législative et judiciaire de l'Église; il attaque les distinctions hiérarchiques, et finit par vouloir attribuer à l'empereur le droit de déposer le pape. Bamberg, dans son traité des *Droits du royaume et empire des Romains*, écrit dans le même sens, mais avec un peu plus de modération. A ce qu'il nomme l'omnipotence pontificale, il veut opposer l'omnipotence impériale. Ainsi donc il est clair pour moi que ces choses, et d'autres semblables, pouvaient fort bien être des occasions de troubles et de combats; mais la véritable cause, la vraie raison, ce furent les tendances de la société à s'émanciper de la tutelle du pontificat. Ceux qui attribuent aux défauts personnels des papes les complications et les maux de cette époque, me paraissent ne l'avoir pas étudiée avec une grande philosophie.

Je ne veux pas laisser passer cette occasion de signaler ici un fait très-important. S'il en est qui peuvent regarder comme indifférente la résidence

du pape à Rome ou sur tout autre point; s'il en est qui ne peuvent présumer qu'il y ait rien de providentiel ni de convenable à ce que les successeurs de saint Pierre résident à Rome; s'il en est enfin qui se laissent aller jusqu'à dire qu'il n'est pas absolument dans l'ordre de la Providence que le vicaire de Jésus-Christ exerce sur ses États une certaine domination temporelle, je présenterai à leurs réflexions l'histoire des papes qui résidèrent à Avignon, et ils y verront combien il était difficile que ces pontifes conservassent intacte, complète et libre de toute entrave, leur indépendance. « Le pape, a dit Muller (1), doit résider dans une capitale où il n'ait rien à craindre. » Quoique Benoît XII ait tenté de secouer le joug honteux que l'influence française imposait aux pontifes, il ne put en venir à bout, parce qu'il se trouva lui-même enchaîné par l'excessive prépondérance des cardinaux de cette nation, ainsi que par celle de la cour de France. Cette influence excessive de la politique française sur les sujets pontificaux, au détriment des autres nations, fut très-préjudiciable au saint-siége; et outre les troubles qui devaient naturellement en résulter, outre l'action des passions humaines, tout cela pro-

(1) *Histoire de la Suisse*, t. I, chap. III.

duisit d'abord *le grand schisme d'Occident, avec ses funestes conséquences.*

Il n'entre pas dans mon plan de considérer un à un chaque succès ou chaque revers que nous présente l'histoire, ici, comme dans les autres périodes de la vie du pontificat : je dirai plus tard les noms et la conduite des papes qui figurèrent dans le schisme, et prirent part aux avantages ou aux malheurs amenés par les conciles célébrés pendant cette triste époque. Quant à ce qui concerne plus particulièrement ces derniers, on ne peut nier que les doctrines d'après lesquelles, malgré les papes, quelques-unes de ces assemblées procédèrent comme elles le firent, sont entièrement erronées et insoutenables, sans qu'elles puissent avoir pour excuse les circonstances critiques dans lesquelles se trouvait alors le pontificat. Elles étaient, en effet, bien exceptionnelles, bien extraordinaires, et bien en dehors de l'ordre commun; mais je crois qu'il eût été possible, malgré tout, de corriger les abus sans s'attacher à de faux principes : car c'était vouloir guérir le présent en empoisonnant l'avenir. Mais je ne me suis pas proposé de défendre la personnalité des papes, mais bien le PAPE, c'est-à-dire l'institution. Ce schisme déplorable, ces désordres, ces dissidences, ces excès, ces conciles qui veulent frapper sur leur

tête, tout cela n'eut pour résultat que de faire briller encore davantage, si je puis m'exprimer ainsi, le pontificat. En effet, toute autre institution qui eût eu à supporter autant de combats du dedans et du dehors qu'en supporta alors le saint-siége eût succombé mille fois, pour ne se relever jamais. Mais le pontificat ne succomba point pour cela. Dans le temps même que les blessures produites par ces dissensions étaient encore toutes saignantes, les Grecs, dans la cinquième session du concile de Florence, abandonnant le point principal de leur schisme, reconnurent le pape comme primat de toute la chrétienté, comme le successeur et le véritable représentant de saint Pierre, le père et le premier docteur de tous les chrétiens; comme celui qui a reçu de Jésus-Christ plein pouvoir pour diriger, administrer et gouverner l'Église. Ceci est un fait très-important. On dirait que Dieu ait voulu consoler son Église, et prouver aux hommes que, malgré toutes les vicissitudes, elle ne doit jamais cesser d'être leur *mère*.

Il est encore un autre fait qu'il est important de remarquer ici, et qui est des plus glorieux pour les pontifes. Eux seuls comprirent à cette époque, comme ils devaient les comprendre, les intérêts de la chrétienté. La prise de Constantinople par les Turcs leur inspira de nouveau l'idée des croisades,

que l'égoïsme des princes ne voulut pas seconder, rejetant ainsi par ce refus toute l'Europe dans les périls les plus graves. Calixte III et Pie II agirent dans ce sens, et le dernier mourut victime de ses excellents désirs et de ses tentatives échouées. Que veut-on de plus? Innocent VIII lui-même, avec tous ses défauts, exhorta les peuples à se lever contre le pouvoir envahisseur des Turcs; et Alexandre VI, ce Borgia de triste mémoire, offre, lui aussi, dans son pontificat, le fait important d'avoir dompté l'aristocratie turbulente des États romains, et celui, non moins digne d'être apprécié, d'avoir protégé l'Europe contre les sectaires du Croissant et les nouveaux représentants de la Barbarie. C'est donc dire que les papes, même les plus défectueux, ont fait encore beaucoup dans l'intérêt de la civilisation.

CHAPITRE VII.

Biens de l'Église. — Légitimité de leur possession. — Ce que fait le saint-siége dans les concordats à ce sujet. — Opinion publique. — Justice et convenance. — Distinction importante. — Donations faites depuis l'invasion des Barbares. — Il était de nécessité sociale que l'Église fût riche. — Avantages pour le peuple. — Culte. — Écoles. — Asiles. — Scolastique. — Sa nature. — Abailard. — Le catholicisme et la philosophie. — Efforts des théologiens. — Philosophie arabe. — Caractère de la philosophie catholique. — Ce que l'on eût fait sans les systèmes de l'individualisme. — Leur tendance à l'universalité. — Caractère religieux des hérésies. — Érigène, panthéistes. — Autres hérétiques. — Prétextes des attaques contre l'Église. — Tanchelme, Pierre de Bruis, Vaudois, Albigeois, Wiclef et Jean Hus. — Le pontificat et l'acquisition des biens d'Église. — Convenances de cette acquisition. — Le pontificat, en assurant ces biens, a en vue la société. — L'Église au milieu des discussions scolastiques. — La société moderne et la discussion. — Contraste remarquable. — Le pontificat contenant les hérésies. — Bienfaits sociaux qui en résultent.

Puisque l'occasion s'en présente, et bien que je m'écarte un peu du but que je me propose dans cet ouvrage, je vais consacrer quelques lignes à examiner

s'il y eut convenance pour l'Église à acquérir des biens aux époques dont je viens de parler; à rechercher la nature et les avantages de la scolastique, qui fut, on peut le dire, l'exercice scientifique de la foi; et enfin à expliquer le caractère des principales hérésies. J'estime que ces questions ne sont pas sans intérêt, même dans le temps actuel.

Je ne veux pas parler maintenant de la légitimité avec laquelle l'Église a acquis et possède ces biens, parce que l'idée seule de soulever une semblable controverse serait une offense pour l'honneur de notre époque, qui a déclaré biens nationaux ceux qui appartenaient à l'autel. Si l'on veut une preuve que les biens de l'Église sont justement *à l'Église*, on la trouve dans le témoignage direct que rend la conscience publique à la légitimité de leur possession. Nous voyons en Espagne que, dans les achats des biens de campagne ou de ville, on s'enquiert ordinairement avec inquiétude s'ils ont appartenu à l'Église, ce qui prouve bien que l'on veut éviter la responsabilité d'une acquisition qui n'est pas exempte de doutes et de dangers. De plus, il faut considérer que les efforts mêmes que firent les gouvernements pour obtenir du saint-siége d'exprimer dans les concordats son intention et sa promesse, non d'*approuver* ou de *sanctionner* (on ne l'a fait ni on ne le fera),

mais uniquement *de ne pas inquiéter* les nouveaux possesseurs, prouvent bien que ceux-ci n'ont pas acquis avec des titres bien légitimes ; et les possesseurs actuels en sont si persuadés, qu'à la moindre lueur d'un acquiescement à ces ventes venant de Rome, ils ne peuvent dissimuler leur satisfaction et leur contentement. Et qu'on ne vienne pas me dire que le gouvernement et les acquéreurs sont parfaitement tranquilles, et que l'idée d'obtenir de Rome une pareille concession suffit pour ôter tout motif et tout prétexte aux réactions et aux révolutions : la même réponse se révèle, je ne dirai pas dans les consciences, mais dans les vœux et les exigences de l'opinion publique. Enfin, je le répète, je ne veux pas examiner ici ce qu'il y a de juste et de légitime du côté de l'Église, mais seulement de quelle source lui sont venus les biens qu'elle posséda au moyen âge, époque où elle a acquis la plus grande partie de ses richesses.

Je ne puis me dispenser ici de signaler la distinction absurde que l'on fait aujourd'hui entre ce qui est *justice* ou *convenance*. Il existe des hommes, et des hommes se donnant le nom de législateurs, qui, en accordant qu'une mesure n'est pas *juste*, veulent néanmoins soutenir que cette même mesure est *convenable*. Mais pour moi, comme pour tous ceux qui

n'ont pas perdu toute raison, la *convenance* ne peut être jamais que l'*application de la justice.* Il est clair que parfois il convient de suspendre l'application de la justice; pour une cause, il faudra donc suspendre cette application, tandis que pour une autre il faudrait blesser et anéantir positivement *le droit:* dans le premier cas, il pourra y avoir souvent convenance; dans le second, il y aura toujours *injustice*, et il n'y aura jamais *convenance.*

L'Église posséda toujours des biens. Plus tard, par un effet désastreux, l'invasion des Barbares fit disparaître ces biens; mais, loin que les peuples régénérés et civilisés par l'influence de la foi hésitassent sur le point où ils devaient porter leur reconnaissance, les donations au contraire commencèrent alors à devenir plus considérables, et spécialement dans les dernières années du règne de Charlemagne. Les peuples ne manquèrent jamais de reconnaître ou d'annoncer les grandes nécessités sociales; et c'en était une très-grande que l'Église devînt, non-seulement propriétaire, mais encore riche dans le moyen âge. On parle souvent de la cupidité du clergé: je ne prétends pas que tous ses membres aient été exempts de ce vice; mais lorsqu'il s'agit d'une accusation de cette importance, nous pensons qu'il faudrait qu'elle s'appuyàt sur quelque chose de plus que sur des

vices, des imperfections, des abus et une mauvaise conduite, qui n'ont jamais été que des défauts personnels. Si la semence spirituelle qui germait chez quelques nations peu policées encore, donna des fruits salutaires, il était d'autant plus nécessaire pour le clergé de prendre une position ferme et stable, et de se mettre en relations continuelles avec les grands et les puissants, qui seuls exerçaient de l'influence sur le peuple ; mais, pour cela, il était indispensable pour lui d'acquérir des terres et des richesses, bases du système politique des Francs, et unique moyen de se faire respecter par les grands de l'État. D'un autre côté, comme le dit un judicieux auteur contemporain, les peuples préfèrent toujours voir le territoire dans les mains des seigneurs ecclésiastiques plutôt que dans celles des laïques, parce qu'alors leur condition est incomparablement plus douce sous les premiers que sous les autres. De plus, la piété des fidèles plus reconnaissante chaque jour envers l'Église, les terrains jusque-là déserts cultivés par les mains des moines, l'époque des croisades, tout cela fit que les biens ecclésiastiques s'augmentèrent considérablement pendant la longue période à laquelle nous donnons le nom de moyen âge. Fut-il convenu que ces biens seraient héréditaires? Fut-il convenu que dans ces temps de trou-

bles, d'ignorance et de violence, les richesses seraient dévolues aux hommes les plus intelligents et les plus pacifiques? Fut-il convenu que ce grand moyen d'action tomberait aux mains du sacerdoce, plutôt qu'en celles de seigneurs violents et déréglés? Il est nécessaire d'examiner ces questions.

L'Église dut alors donner de la magnificence à son culte, parce que les solennités religieuses servaient à enseigner et à avancer la loi morale. Mais l'Église fit plus, elle fut l'école unique. Or, comme de cette école seule provinrent les lumières, il était donc nécessaire pour elle de posséder de grandes richesses. C'était aussi alors le seul asile où venaient se réfugier les classes inférieures; or, sans richesses il n'eût pas été possible à l'Église d'ouvrir ses portes aux pauvres et aux indigents. L'État, qui a soin aujourd'hui, dans beaucoup de pays, du culte, de l'instruction et des établissements de bienfaisance, est obligé de demander aux populations des millions pour subvenir à ces nécessités. Il est bien certain que si l'Église eût persisté en ces temps-là dans la pauvreté volontaire des premiers martyrs, elle n'eût pas exercé sur le monde l'action salutaire à laquelle sont dus tant et de si grands bienfaits. Les Barbares, hommes tout matériels, ne voyaient que le pouvoir dans les richesses; c'est donc pour cela qu'il

était d'autant plus nécessaire de les acquérir; et l'Église, qui, lorsqu'on n'attaque pas sa constitution, adopte toujours les formes les plus propres à influer sur la direction à imprimer aux peuples, fut absolument comme le levain de la pâte grossière du moyen âge, et comme le *mens agitat molem* du poëte. A l'époque des martyrs, l'Église triompha par le fait de sa pauvreté volontaire et héroïque; au moyen âge, en devenant riche, elle triompha des Barbares, et fut le salut de la société. L'un des plus grands services que l'Église rendit alors au monde, fut d'appliquer à l'intelligence les biens dont avait abusé la matière; et comme culte, comme école et comme asile, elle ne put se dispenser de richesses, dont la valeur, du reste, a été exagérée à plaisir par ceux qui désiraient se les approprier. Ce ne fut donc pas la cupidité des ecclésiastiques qui entassa les richesses autour de leurs autels, mais bien la société elle-même qui leur en fit don, tantôt par reconnaissance, tantôt dans des vues plus profondes.

En outre de ces moyens matériels d'influence, l'Église, qui représente plus spécialement la direction de l'esprit, eut à ses ordres un exercice scientifique, si nous pouvons nous servir de ce terme, que nous avons nommé *la scolastique*, au commencement de ce chapitre.

La scolastique n'est, en dernière analyse, que le développement, l'explication et, si l'on veut, le rationalisme saint de la doctrine catholique. Abailard tenait beaucoup à ces formes, en voulant soumettre la foi à la science, c'est-à-dire au jugement individuel, comme le fit remarquer son illustre adversaire saint Bernard : l'époux d'Héloïse fut, sous ce rapport, le Descartes du moyen âge. Je n'ai pas l'intention d'examiner les luttes entre la *scolastique* et la *mystique*, parce que ce n'est point là le but que je me suis proposé : toutefois j'aurai soin d'insister principalement sur les progrès que doit au catholicisme la bonne philosophie. Je ne crois pas que ceux qui se déclarent les ennemis de la scolastique l'aient étudiée sérieusement ; je ne crois pas certainement qu'on puisse en blâmer l'usage, parce qu'elle comprime, si nous pouvons nous servir de ce terme, la doctrine catholique au moyen des abstractions pures : mais ce qui était tout à fait la condition et le propre de l'époque, pour les motifs que j'ai déjà indiqués, c'est que l'esprit humain trouvât, dans une multitude de questions, l'aliment qu'il cherchait avec tant de peines et de travail. Dira-t-on, avec les écrivains superficiels du dix-huitième siècle, que les théologiens du moyen âge se renfermèrent dans la foi, sans s'inquiéter des précédents de la philoso-

phie? Dira-t on qu'ils usèrent leurs talents daus des luttes inutiles, et qu'ils se montrèrent peu instruits, non-seulement de l'esprit des controverses, dans lesquelles quelques-uns se rendirent célèbres, mais encore des tendances qui se manifestèrent chez les philosophes contemporains? Platon et Aristote partageaient en deux camps le monde philosophique; ce qui prouve évidemment que les théologiens faisaient d'immenses travaux dans l'ordre de la conception, dans l'ordre philosophique et scientifique, et que quelques-uns, comme saint Anselme, adoptèrent la méthode de Platon, pour comprendre, par une espèce d'intuition, l'harmonie de toutes les vérités; tandis que d'autres, suivant la méthode d'Aristote, se proposaient de parvenir au même but par les voies du raisonnement. Les travaux de la scolastique se distinguaient aussi par la plus grande unité, puis tendaient à classifier toutes les connaissances humaines, enchaînées l'une à l'autre dans un ordre purement logique, quel que fût d'ailleurs le but particulier de chacune. Il ne pouvait manquer d'en être ainsi. Les Arabes, qui avaient commenté les écrits d'Aristote, et les avaient répandus en Europe, se trouvaient en contact, pour ainsi dire, avec les Églises catholiques; et les travaux d'Avicenne, d'Averrhoës

et d'autres, étaient l'expression du défi que jeta à la foi une philosophie rivale.

Il était nécessaire ensuite d'établir la supériorité de la philosophie catholique : cela était d'autant plus nécessaire, qu'il fallait la fonder sur les théories communes dans l'ordre de la conception, et, ce qui peut être regardé comme le but principal des travaux de cet âge, en agissant, non pas tant pour préserver les masses d'une séduction qui ne paraissait pas prochaine, que pour défendre l'honneur du christianisme dans l'ordre intellectuel, comme le défendaient les chevaliers Francs par les efforts de leur valeur.

Il est digne de remarque que le catholicisme, en fondant et en soutenant une philosophie, prit pour base de ses théories ce qu'il y a de plus général dans les croyances et dans la raison humaine ; de telle sorte que si, plus tard, nous n'eussions pas ébranlé cet ordre par les systèmes de l'individualisme, les ingénieux soutiens de cette philosophie fondamentale se seraient élevés aux plus hautes régions de la science ; au lieu que, en enveloppant la raison humaine d'un tissu d'opinions, ils se sont précipités dans un abîme de problèmes, d'où il est difficile de se retirer promptement. Les croyances qui constituent la raison universelle furent remplacées, pourrions-nous

dire, par des systèmes éphémères; et, dans cette fausse manœuvre, la philosophie a perdu un terrain immense. Ce n'est pas que je veuille dire qu'il n'y eût pas de vices dans les méthodes particulières; mais le catholicisme, dans sa marche ascendante, les avait corrigés; et le principe religieux étant l'élément dominant dans la philosophie du moyen âge, la méthode catholique avait prévalu dans toutes les sciences, et les spéculations étaient basées, dans l'ordre positif, sur la partie qui correspondait à leur objet. Il n'est pas exact de dire que les scolastiques juraient par la seule parole d'Aristote; ils le respectaient, il est vrai, comme un classique; d'ailleurs, toute prédilection exclusive qui a sa philosophie particulière est opposée aux lois du génie catholique, qui tient à l'universalité dans l'ordre de la conception, par là même qu'il se repose dans l'ordre de la foi sur la base de cette même universalité.

Pour achever de nous convaincre que le caractère de tout le moyen âge était éminemment religieux, nous remarquerons que les erreurs, que les hérésies même ne provenaient que de l'exagération du sentiment religieux, qui jouissait dans ces temps-là d'une sève si vigoureuse. C'est ainsi que Scot Érigène, dont les erreurs obscurcissent la grandeur, est accusé de

panthéisme, pour avoir émis des propositions téméraires : non qu'il fût antichrétien, mais parce qu'il voulait absolument voir en toutes choses, avec trop d'exagération, la manifestation de Dieu. Les controverses mêmes sur la prédestination et sur l'eucharistie, soutenues avec tant d'éclat par Godescalch, Radbert et Bérenger, reconnaissent une origine mystique. On peut attribuer avec plus de motifs encore cette propension aux autres sectes qui s'élevèrent. Comme le pouvoir temporel et l'influence de l'Église étaient à leur apogée, les prétextes ne manquèrent pas à ceux qui se trouvaient blessés, et à l'esprit de parti, pour se soulever contre elle, en accusant ses richesses, et en prêchant le retour aux premiers temps du christianisme. Ces tendances, et certain retour vers le gnosticisme et le manichéisme, caractérisèrent les erreurs de ce temps. Dans toutes ces erreurs, dans Tanquelme, dans Pierre de Bruis, dans les essais et dans les retranchements, on remarque toujours un certain égarement mystique. Il en est de même pour les Vaudois, qui cherchaient la perfection dans la pauvreté, et les conseils dans l'Écriture. On retrouve encore le même égarement dans les Albigeois, ennemis de l'impureté; et les uns et les autres, tout en se livrant à d'horribles excès de la chair, soutenaient que l'homme ne tire son origine

que du péché : ce qui démontre que leur idée reposait sur ce principe que, en rien ni pour rien, le saint nom de Dieu ne peut recevoir une tache. Saint François prêchait aux uns la véritable pratique évangélique, et saint Dominique travaillait avec ardeur à diminuer l'influence des autres. Enfin apparurent ensemble les hérésies de Wiclef et de Jean Hus, qui, dans un sens, ont le même caractère de mysticisme qu'on remarque dans les autres. La base du système de Wiclef reposait sur sa théorie des idées, qui, par tant de points, offre une ressemblance frappante avec les idées d'Amaury de Bène, et par conséquent avec le panthéisme; tandis que Jean Hus ne voulait plus voir, dans l'Église, que des prédestinés.

En sorte que, si nous nous arrêtons maintenant à considérer le pontificat dans ses rapports avec ces trois faits, c'est-à-dire avec l'acquisition des biens pour l'Église, avec les travaux philosophiques de la scolastique et avec les hérésies durant le moyen âge, nous observerons encore que non-seulement sa vie est alimentée par le souffle inextinguible de Dieu, mais encore que son influence s'y montre en tout et toujours de plus en plus admirable. Pour ce qui est de l'acquisition des biens, le saint-siége reçut les libéralités des rois et les dons des chrétiens; et, en les plaçant sous sa garde, il ne fit jamais que sanction-

ner un vœu, qui est de ceux si rares que l'on peut nommer justement vœux des peuples. Il est donc bien prouvé que, s'il existe une possession qui ne doit ses richesses ni aux injustices ni aux usurpations, cette possession est celle de l'Église. Et que l'on ne dise pas qu'elle était intéressée à la conservation de ces biens : mais, comme je l'ai dit plus haut, l'Église, comme culte, avec ses magnifiques solennités, professait la moralité, de même qu'aujourd'hui *on prétend* qu'elle est prêchée par les théâtres; et c'est pour ce motif que quelques acteurs reçoivent des émoluments supérieurs, ou au moins égaux, à ceux d'un évêque. Comme école, l'Église propageait l'enseignement, et, comme asile, elle soulageait les petites et les grandes infortunes. De sorte que l'on peut dire que le saint-siége, en plaçant sous la sauvegarde de l'autel les biens que l'Église avait acquis, ne faisait qu'assurer les seuls moyens par lesquels il peut soutenir la morale, l'enseignement et la bienfaisance. De même que de nos jours les gouvernements promettent un bénéfice certain à ceux qui placent leurs capitaux au profit des intérêts publics, de même il suffit au saint-siége d'entourer d'immunités les donations des fidèles, pour que, les uns par reconnaissance, les autres pour les bénéfices promis, se soient empressés de mettre leurs richesses

au service de la société par les mains de l'Église. La force alors et la violence constituaient le droit; le trône lui-même était exposé aux attaques de l'usurpation, que dirigeaient contre lui les seigneurs puissants; et si le saint-siége n'eût déclaré doublement inviolable et sainte la possession des biens de l'Église, les donations des peuples, des rois et des seigneurs eux-mêmes, ces biens fussent passés bientôt aux mains du plus astucieux ou du plus fort. Qui pourrait calculer aujourd'hui les conséquences qui en seraient résultées dans ces circonstances?

L'institution du pontificat me parait également admirable quand on la considère présidant, pour ainsi dire, aux travaux de la scolastique dans la longue période de quatre ou cinq siècles. Sait-on bien tout ce que peut la discussion? Sait-on ce que peut ce glaive à deux tranchants? Sait-on ce que peut cette arme, qui est en quelque sorte invulnérable? Sait-on les malheurs que peut occasionner une discussion qui durerait, je ne dis pas des siècles, ni même des années, mais quelques mois seulement? Sait-on jusqu'où elle peut égarer l'esprit humain? Eh bien! là étaient ces éternelles disputes scolastiques; là était cet amas de questions métaphysiques; là était chaque école, avec ses principes et ses conséquences, avec ses docteurs et ses livres, avec ses

systèmes et ses terminologies; là, les partis disputaient entre eux interminablement, et soutenaient, d'un autre côté, la foi contre les inventions de l'hérésie : et cependant, quoique la *charité* se fût refroidie quelque peu, et que la *liberté* s'étendît à tous les doutes, néanmoins l'*unité* la plus ferme se conserva sur les points nécessaires. Où, hors de l'Église, a-t-on observé un pareil phénomène? Aujourd'hui, que les peuples aspirent à la liberté, ils n'atteignent que la *licence* par le moyen de la discussion, c'est-à-dire que l'unité cesse d'exister dans les croyances et dans les devoirs les plus *nécessaires;* aujourd'hui, plus que jamais, on doit admirer cette *unité* que représente le pontificat et dont il est le centre, et autour de laquelle s'agitent tant de disputes, se soulèvent tant de questions et se formulent tant de systèmes.

En dernier lieu, il est à remarquer que le pontificat, dans ses relations avec toutes les hérésies de cette époque, s'est montré à une hauteur qui demande le respect. Il regardait, avec une sérénité admirable, passer à ses pieds cette longue série de controverses dans laquelle ses fils employaient les forces de leur génie; mais il ne perdait pas de vue le tour que prenaient les questions, non-seulement afin de faire rentrer dans le chemin de l'ordre les hérétiques qui le combattaient, mais encore pour

diriger le plan d'attaque des docteurs catholiques, et, en cas de nécessité, pour les ramener sur le terrain de la loi, si par malheur ils s'égaraient dans le cours des controverses. Imposant d'une main un frein aux hérésies, dirigeant de l'autre ceux qui combattaient, le pontificat se montra réellement semblable à cette cidadelle bâtie sur la montagne, du haut de laquelle le *Gardien suprême* découvre les phalanges ennemies, leurs forces et leurs manœuvres, et donne alors ses ordres à ses capitaines, pour que, les yeux fixés sur lui, ils choisissent toujours les meilleures troupes pour les conduire au plus fort du combat. Un disciple est exempt de terreurs quand, dans ses afflictions, il peut avoir recours à son maître; un fils n'éprouve aucune crainte quand il sait que son père veille sur lui. Lorsque les pontifes condamnaient les erreurs pernicieuses et les hérésies du moyen âge, ils rendaient un service immense à la société, qui ne subsistait elle-même que par les croyances catholiques, attaquées de toute part, sans que, sous aucun rapport, elles aient causé aucun désordre dans les siècles dont il est question. Étudions, étudions, comme nous le devons, cette vigilance des papes pour conserver la pureté de la foi, et nous serons forcés d'avouer que la société leur doit la plus grande reconnaissance.

CHAPITRE VIII.

Seizième siècle. — Patrimoine de l'Église. — Papes qui l'ont affermi. — Une nécessité de ce temps. — Desseins de la Providence. — Jules II. — Ses qualités. — Ses efforts. — Situation des États romains. — Paroles remarquables d'un écrivain protestant. — Luther. — Précédents qui le rendent suspect. — Protestantisme. — Son double aspect. — Il n'est pas de cause sans effet. — Conduite de Luther. — Mépris qu'il professait pour les hommes éminents. — Tézel, Eck, Emser, Prierias. — Les attaques de Luther sont dirigées spécialement contre le pontificat. — Le pontificat ne faisait rien pour les mériter. — Léon X. — Il accomplit sa mission. — Son amour pour les arts et les lettres. — Sadolet et Bembo. — L'Italie à cette époque. — Protection que le pape accorde aux artistes. — Léon X, comme chef de l'Église. — Sagesse et prudence nécessaires dans ce temps. — Différends qu'il faut régler. — Sa prudence en ce qui concerne la réforme. — Récit important. — Protestations hypocrites de Luther. — Grandes bulles condamnant l'hérésiarque. — Ses chefs-d'œuvre littéraires. — Accolti. — Adrien VI. — Il accomplit sa mission. — Erreur très-grande dans laquelle il tombe. — Chieregato à Nuremberg. — Imprudence de son langage. — Parti que les protestants tirent de ses paroles. — Clément VII. — La bonté de ce pape lui cause des désagréments. — Triste situation du saint-siége.

Ici le pontificat, l'Église et la société vont entrer dans une vie toute nouvelle. Le seizième siècle est une de ces époques dans lesquelles est renfermé tout

l'avenir du monde. Un orateur du concile de Bâle disait que le pape, sans le patrimoine de l'Église, ne serait plus qu'un vassal des rois et des princes. Toute l'Italie alors reconnaissait cette nécessité, à tel point qu'on reprochait aux papes de ne pas élever leur famille, pour avoir en elle un appui contre les tyrans et les usurpateurs, ou pour se servir de leur influence et de leur pouvoir au profit du saint-siége. Il y eût eu en cela des abus, comme il s'en glisse dans toutes les affections humaines; mais le fait est comme je viens de l'indiquer. On sentait généralement la nécessité de consolider et même d'agrandir les États de l'Église. Sixte IV commença à réaliser cette espérance; Alexandre VI continua son œuvre, et Jules II en augmenta et en affermit la possession.

Je ne puis me lasser d'admirer la sagesse avec laquelle la divine Providence dispose et permet les succès, mais surtout quand ils ont une relation plus ou moins prochaine avec l'Église, ou les moyens nécessaires ou utiles à sa direction. Quoiqu'il ne parût pas très-convenable de voir Jules II, de voir un pape entrer en campagne et se placer lui-même à la tête de son armée, cependant les qualités particulières de ce pontife ne pouvaient venir plus à propos que dans ces circonstances; car sans ces qualités le saint-siége ne serait peut-être point arrivé à cette nou-

velle période de grandeur et de splendeur à laquelle il parvint dans le seizième siècle et les suivants, malgré la rude guerre que, d'un autre côté, il eut à soutenir. On regardait alors comme une entreprise aussi sainte que glorieuse de rétablir les États de l'Église ; et c'est vers ce but que Jules II dirigea toutes ses entreprises et tous ses efforts. Lorsque ce pape fut élevé au pontificat, les États romains se trouvaient dans le plus grand désordre. Il n'est pas nécessaire de remonter ici à l'origine de ces maux : le fait est que tous ceux qui avaient échappé aux mains de César Borgia s'étaient empressés de revenir à la mort d'Alexandre VI, tels que les Orsini, les Colonna, les Vitelli, les Baglioni, les Verani, les Malatesta, les Montefeltri ; partout les factions s'agitaient, et les portes mêmes de Rome furent témoins de combats sanglants. On a dit de Jules II qu'il était comme le Neptune de Virgile, qui apaisait les vagues de la mer par la seule sérénité de son regard. « Il fut assez habile, dit un écrivain protestant alle« mand en parlant de ce pape, pour se débarrasser « encore de César Borgia lui-même, et pour s'empa« rer de ses forteresses ; il sut contenir dans leurs « limites les petits barons par les mêmes moyens que « César avait employés avant lui, et attaqua hardi« ment les plus puissants qui lui refusaient obéis-

« sance. Son élévation au trône suffit pour que Ba-
« glioni, qui s'était récemment emparé de Pérouse,
« crût devoir aussitôt faire sa soumission ; et Jean
« Bentivoglio se vit forcé, dans un âge avancé, d'a-
« bandonner, sans pouvoir résister, le magnifique
« palais qu'il avait construit à Bologne ; enfin, ces
« deux villes fortes reconnurent la souveraineté im-
« médiate du saint-siége.... Nous trouvons plus en-
« core : les Vénitiens occupaient la majeure partie du
« littoral des États de l'Église, et ne paraissaient nul-
« lement disposés à les abandonner ; puis leurs forces
« militaires étaient de beaucoup supérieures à celles
« du pape. Jules II hésitait, d'autant plus qu'il n'i-
« gnorait pas qu'en attaquant les Vénitiens il pouvait
« occasionner un mouvement européen, qui aurait
« des conséquences incalculables. Malgré cela, il ne
« se désista pas de son entreprise, qui pouvait se qua-
« lifier alors d'*entreprise glorieuse et religieuse :* il
« prit les plus audacieuses dispositions, se mit en
« campagne à la tête de ses troupes, entra par la
« brèche à Mirandole, enfin ne laissa pas aux Véni-
« tiens une seule des places qu'ils occupaient précé-
« demment, s'emparant même de Parme, de Plai-
« sance et de Reggio ; et il fonda un pouvoir plus
« grand que n'avait jamais été celui du saint-siége.
« Sa politique consistait surtout à apparaître tou-

« jours comme un libérateur, ce qui lui gagnait, par « conséquent, l'affection en même temps que la sou- « mission de ses nouveaux sujets (1). » Bien loin que le même écrivain auquel nous empruntons ce qui précède attribue des excès odieux à Jules II, il n'est pas un historien contemporain digne de foi qui exprime le moindre doute à ce sujet sur les habitudes de cet héroïque pontife. Jules II consuma sa vigoureuse vieillesse en défendant l'indépendance de sa souveraineté temporelle et de la nationalité italienne.

Dans ce même temps grandissait, dans un couvent de Saint-Augustin, la réputation d'un religieux natif d'Eisleben, qui, à la suite de grands travaux et de difficultés surmontées, avait obtenu de continuer sa carrière littéraire à Mansfeld, à Magdebourg, à Eisenach et à Erfurt. Nommé professeur de philosophie à Witemberg, autant dans ces travaux que dans ceux de la prédication, il commença à affecter de ne pas vouloir se soumettre aux formes de l'école, s'élevant en toute occasion, avec un esprit d'indépendance, contre le principe de l'autorité. Cet homme était Luther.

Le protestantisme peut être considéré sous un double aspect : ou dans la personne de Luther, comme son fondateur, ou dans ses résultats. Mais,

(1) Ranke, tome I.

sous quelque aspect qu'on le considère, on trouvera toujours que le protestantisme ne fut pas une cause pure *à priori*, cause de laquelle, sans compter les autres éléments, alors de beaucoup de poids et d'influence, résultèrent les immenses conséquences qui ont fait verser tant de larmes à l'Église et à la société. Le protestantisme n'a pas cessé d'être, d'une certaine manière, *un effet*, qui s'explique facilement par les circonstances de l'époque où il a pris naissance. J'ai déjà fait remarquer plus haut que Luther, dépréciant les formules traditionnelles et officielles, si on veut leur donner ce nom, de l'école, laissa voir son désir de s'émanciper du joug de l'*autorité ;* et, en effet, l'orgueil était la grande plaie du religieux augustin. La prédication des indulgences, qu'avait ordonnée Léon X, afin de pouvoir, avec le produit des aumônes, terminer l'église de Saint-Pierre, prédication que l'archevêque de Mayence avait confiée au dominicain Tézel pour les pays allemands, ne fut qu'un misérable prétexte pour ce frère Martin, qui donna depuis tant de preuves de son goût prononcé pour les disputes et l'indépendance. Si cette occasion-là ne se fût pas présentée, il en eût trouvé une autre : la mine était chargée, et l'explosion ne pouvait tarder. On peut remarquer que Luther change de tactique à chaque instant; que d'abord il se borne à

censurer les abus; que plus tard il s'attaque aux indulgences; que d'autres fois il semble ne plus s'attaquer qu'à la personne même de Tézel, s'évertuant à le faire passer pour un fou ou pour un ignorant; que plus tard il emploie des mots piquants contre Eck, malgré le renom de science que lui avait fait toute l'Allemagne, et que l'hérésiarque lui-même ne lui avait jamais nié; qu'une autre fois il s'emporte insolemment contre Emser de Dresde, le grand partisan d'Aristote; qu'enfin il rabaisse Prierias, maître du sacré palais, élevé à la cour de Médicis, l'ami, le Mécène des artistes; que cependant il ne s'échappait des lèvres de ses adversaires pas une seule parole qui pût prêter à des commentaires ridicules : tout cela prouve bien que Luther n'était pas un homme qui demandait de bonne foi un remède pour les abus qu'il déplorait à grands cris, mais seulement un disputeur brouillon, qui, entraîné par les tendances de son temps, voulait à tout prix, et sans être scrupuleux sur les moyens, superposer sa propre raison à la raison catholique. Ainsi, Prierias avait raison de ne considérer que le pontificat dans les questions qu'avait soulevées Luther. Il n'y avait réellement nulle autre cause en jeu; c'est à cette institution seule que s'attaquait l'hérésiarque, et c'est en suivant cette voie qu'il blessait et détruisait

même toute vérité. Raison humaine, raison individuelle, raison souveraine, contre la raison divine, contre la raison catholique, contre la raison qui se soumet, tel était le protestantisme dans ses commencements et dans sa propagation. C'était donc bien, par conséquent, la guerre déclarée au pontificat, au pontificat qui est le tribunal le plus élevé, qui est la magistrature suprême chargée de diriger cette même raison, si disposée à s'égarer dans ses aberrations personnelles et infinies.

Le pontificat méritait-il une guerre aussi acharnée? Je ne disconviens pas que le souvenir des papes d'Avignon ne fût très-vivace; je n'oublie pas davantage les scandales qu'avait entraînés à sa suite le schisme d'Occident; je ne nie pas non plus les imperfections d'Alexandre VI: mais alors se trouvait élevé sur la chaire de saint Pierre un pontife qui, par la bonté de son caractère, par sa piété si sincère, par sa conduite si pure, et par d'autres qualités, disent les écrivains protestants eux-mêmes, méritait respect et amour, je ne dirai pas de Luther seulement, mais encore de tous les hommes capables d'apprécier les intérêts de la foi, des sciences, des arts et de la civilisation. En résumé, chaque pontife a reçu une mission spéciale sur la terre, et chacun d'eux a su la remplir. De même que, comme je l'ai dit plus haut,

Jules II se vit en quelque sorte obligé de se montrer guerrier, de même Léon X dut être ce qu'il fut en effet. Il est certain qu'un pape comme Jules II n'eût pas été le pontife qu'il fallait pour lutter contre la *réforme*, car il eût fallu pour cela qu'il changeât son caractère impétueux et guerrier. Jules II fût monté à cheval pour aller combattre les protestants, et n'eût pas manqué ainsi de susciter de nouvelles crises et de nouveaux dangers, ce qu'à tout prix on devait éviter au milieu de ces circonstances. Les luttes en effet étaient d'un autre genre : Luther et les protestants avaient recours à la Bible contre Rome, et invoquaient le secours de la raison particulière contre l'*autorité* que représente l'Église, donnant à la faculté de penser le nom d'esclave, et au pape celui de tyran : un pontife, par conséquent, qui, à un caractère doux et tolérant, joignait une prédilection particulière pour la littérature et les arts, de telle sorte que, de son temps, ils brillèrent plus qu'à toute autre époque, était bien plus propre à condamner la *réforme*, qui se présentait avec les prétentions de régénérer le monde religieux, le monde moral, et le monde intellectuel.

L'amour de Léon X pour les arts et les lettres était si grand, qu'il ne voyait pas le mal tel qu'il était, quelque visible qu'il fût; et de là venait qu'il

éprouvait même une certaine satisfaction de cette guerre nouvelle. Ainsi, nous savons que les œuvres de Dante, de Pétrarque, et de Baptiste de Mantoue, prohibées par la censure, n'en circulaient pas moins à Rome, avec toute liberté, sous le règne de ce pape, et qu'elles occupaient même un rang distingué dans les bibliothèques de la majorité des cardinaux ; Sadolet et Bembo les savaient par cœur. Nous voyons aussi que dans le même temps où quelques théologiens de Cologne combattaient Capnion, qui essayait de ranimer l'étude des langues orientales, Léon X appelait à Rome un savant professeur, pour qu'il lui enseignât l'hébreu, et plaçait dans sa bibliothèque le lexicon du juif David Kimchi, imprimé à Venise. Dans le même temps encore, un camaldule traduisait la Bible en italien; Sadolet commentait l'épître aux Romains et corrigeait le latin de la Vulgate; et ce livre divin s'imprimait dans toutes les langues vivantes. « L'Italie, dit un écrivain moderne, « était, dans le seizième siècle, une véritable terre « promise, que toutes les intelligences désiraient « connaître avant de s'éteindre. Les Alpes s'inclinaient, non sous les pas d'un nouvel Annibal, « mais pour laisser passer quelques hommes obscurs « qui allaient étudier les progrès du génie, qui allaient interroger les ruines et les manuscrits dé-

« couverts récemment, qui allaient s'arrêter pleins « d'admiration devant les peintures du Giotto, et « passer sous quelques-unes de ces élégantes coupo- « les qui sortaient des mains d'Arnolfo ou de Bru- « nelleschi, pour s'inspirer par la vue des merveilles « que chaque ville leur offrait, et pour entendre en- « core les chants du poëte, alors que toutes les lyres « étaient devenues muettes. Tout revivait à la fois « en Italie : artistes, philosophes, seigneurs, monar- « ques et peuples. A Florence, le peuple, la tête « découverte, des rameaux d'olivier à la main, accom- « pagnait respectueusement en procession une Ma- « done, nouveau chef-d'œuvre de Cimabue; à Fer- « rare, les domestiques répétaient en chœur les « strophes de Roland; et, dans les Apennins, les « malfaiteurs eux-mêmes s'inclinaient respectueuse- « ment devant l'Arioste. Dans le moment même où « Luther levait l'étendard de la révolte, en procla- « mant l'autorité et l'infaillibilité du sentiment privé, « Bandinelli créait le groupe du grand autel de Santa- « Maria del Fiore; Ange Politien et Jean Pic de la « Mirandole descendaient triomphalement dans leurs « tombeaux de l'église Saint-Marc; et Buonarroti « créait la *Notte*, le *Giorno*, le *Pensiero*, et la statue « colossale de David. Venise, Ferrare, Milan, Bolo- « gne, Parme, Ravenne, Florence et Rome, chaque

« ville de l'Italie enfin était devenue comme le point « central des arts, des lumières et des sciences. »

Léon X accordait la plus haute protection aux artistes et à tous les grands génies de son époque. Sa première pensée, en montant sur le trône pontifical, fut de terminer l'église de Saint-Pierre de Rome, cette grande merveille du génie. Dans ce but, il appela à Rome tous les artistes de l'Italie, qui étaient alors aussi nombreux que remarquables. Raphaël surtout était l'artiste favori de Léon X ; et le canon du château Saint-Ange résonna lugubrement, en signe de douleur universelle, quand la mort vint ravir aux arts ce peintre célèbre. Après la perte de Raphaël, les favoris du pontife furent Andréa del Sarto, Accolti, Valeriano, Aretino, Marc-Antoine de Venise, Michel-Ange, Sébastien del Piombo, et tous ces artistes, en un mot, que l'œil de Léon X était allé chercher jusque dans l'obscurité. Il en est qui osent accuser Léon X d'avoir montré une âme exagérément artistique : mais portée contre lui, sans considérer qu'il vivait à une époque avancée en tout genre, cette accusation ressemblera pour nous à celle qu'aujourd'hui on pourrait porter contre notre époque, en la taxant d'exagération *politique*. De même que, de nos jours, c'est la politique qui absorbe toute la vie publique, toute la vie sociale, par conséquent la

vie individuelle, et même, plus spécialement encore que les autres, celle qui se trouve occuper la position sociale la plus en vue; de même, à l'époque de Léon X, époque où la beauté de la forme arriva à une hauteur si extraordinaire, où l'amour de l'étude et des productions littéraires fut si général, le pape, et surtout un pape portant le nom de *Jean de Médicis*, ne pouvait être qu'éminemment et même *exagérément*, s'il est possible, le protecteur passionné des artistes et de leurs œuvres, de l'original, du beau et du grand, lors même qu'ils prenaient leur source sur l'Olympe du paganisme. Qui donc viendrait aujourd'hui reprocher aux papes de ce siècle ou les accuser d'avoir été éminemment politiques? Pourrait-on leur faire un reproche de s'être montrés tels à une époque où l'élément politique dominait tout?

Voulant maintenant considérer Léon X plus particulièrement comme pontife, nous devons remarquer d'abord que rarement le saint-siége s'était vu livré à une agitation aussi grande que dans le commencement du seizième siècle : il était urgent pour les papes de montrer la plus grande sagesse et la prudence la plus soutenue, pour éteindre les discordes qui s'étaient élevées dans des conjonctures aussi tristes. Quelques cardinaux, mécontents de Jules II, s'étaient réunis à Pise pour y célébrer un concile;

crime hautement réprouvé, car c'était une rébellion et un commencement de schisme qui pouvait causer de grands maux à l'Église. Mais Léon X ayant été élevé au trône pontifical, les cardinaux qui s'étaient jetés avec tant de témérité dans une entreprise de ce genre se confièrent en la clémence du nouveau pape, lui demandant humblement pardon; et par suite, après avoir eux-mêmes condamné leur conciliabule de Pise, ils adhérèrent au concile de Latran, qui se célébrait dans le même temps. Léon X fit tous ses efforts pour affermir la paix, terminant les différends partout où il en rencontrait. Un concordat avec François Ier, roi de France, vint mettre un terme aux querelles suscitées par la pragmatique-sanction au sujet de la nomination des évêques, droit régalien que Léon X accorda alors définitivement et perpétuellement à ce monarque et à ses successeurs. Il obtint aussi par son intercession que Louis, roi de France, et Henri, roi d'Angleterre, fissent la paix; il en fut de même pour François Ier et Charles-Quint, et pour les Russes et les Polonais, entre lesquels il rétablit la bonne harmonie, afin d'appeler l'attention de tous sur les Turcs, qui menaçaient l'Europe. Léon X eut la douleur de voir éclater sous son règne la révolution luthérienne, qui a fait tant de mal à l'Église et à la société; mais,

d'un autre côté, il eut le bonheur de se montrer comme le véritable représentant de Dieu, faisant étinceler un rayon céleste aux yeux d'un fils révolté contre sa mère. On doit remarquer et admirer la prudence que déploya Léon X dans tout ce qui concerne la *réforme*. On ne peut reprocher à l'Église d'avoir omis dans ces circonstances aucun des moyens qui pouvaient contribuer à faire abandonner aux révoltés d'Allemagne leurs projets iniques; et cela est si vrai, que Luther et ses partisans étaient étonnés, comme ils le disaient eux-mêmes, de n'avoir pas été appelés instantanément à Rome, pour y répéter le drame de Jean Hus et de Jérôme de Prague.

Lorsque l'on proposait d'évoquer à Rome l'examen de tout ce qui se passait en Allemagne, Léon X disait que la hache ne frapperait pas le pied de l'arbre, mais seulement quelques branches; et, sous un certain point de vue, il avait raison. Le pontificat brillait alors d'un éclat qu'il n'avait jamais eu : aussi, lorsque les propositions de Luther, qui étaient parties des portes de l'église de Wittemberg, traversèrent les Alpes, Léon X n'en fut pas alarmé sérieusement, supposant que l'exemple de Jean Hus et de Jérôme de Prague devait servir de leçon impossible à oublier à ceux qui tentaient de les imiter. Ce souvenir, que les peuples, qui ne perdent pas de vue les

tribulations et les calamités qui accompagnent toujours les doctrines des novateurs, ne pouvaient oublier non plus, selon le jugement du pontife, ne devait pas être arraché des cœurs par le vent de l'erreur. D'un autre côté, Luther écrivait à Léon X dans des termes, en apparence, plus satisfaisants; il lui disait: « Approbation, désapprobation, mort même!
« Votre voix est la voix du Christ qui parle par votre
« bouche, et si je mérite la mort, je mourrai avec
« joie; » paroles qui paraissaient indiquer que c'était plus qu'un simple ressentiment qui avait poussé ce moine dans son entreprise, et que c'était un motif bien plus puissant qui le portait à attaquer la foi catholique et à se séparer du centre de la vérité. Ces protestations, en effet, n'étaient pas sincères. En même temps que Luther écrivait au successeur de saint Pierre dans un langage si humble, il publiait un livre ascétique, dans lequel il parlait avec une audace inouïe jusque-là du *pouvoir des clefs*. Il n'est pas surprenant, après cela, que quelques cardinaux aient été d'avis qu'on devait user envers Luther de la plus grande rigueur; mais Léon X, inclinant toujours pour la conciliation plutôt que pour les moyens extrêmes, envoya Staupitz, vicaire général des Augustins, afin qu'il employât sur son élève la grande influence qu'il lui supposait; mais celui-ci refusa

12.

d'écouter ces conseils. Le pape alors, voyant la ténacité de Luther, chargea l'évêque d'Ascoli de le citer à comparaître en personne, dans les soixante jours, dans la capitale du monde chrétien. Cependant l'hérésiarque ne cessait ni de prêcher ni d'écrire; et Léon X ordonna enfin au cardinal Cajetan, son légat auprès de Maximilien, de faire arrêter Luther, et de réclamer pour cela, au besoin, l'appui de l'empereur, des princes de l'Empire et des universités; ajoutant toutefois encore que si le perturbateur se repentait, il ne lui refusât son pardon sous aucun prétexte.

Luther résolut d'abord de se rendre à Rome pour y rendre compte de sa conduite, comme le demandait le pape; mais il changea d'avis, prétextant la longueur du voyage, l'inclémence de la saison, les périls du chemin, et son état maladif, étant, disait-il, « disposé à confesser sa foi devant des juges capa- « bles, soit à Wittemberg, soit à Augsbourg, soit dans « toute autre ville d'Allemagne. » Ses réclamations, comme celles de ses partisans, pour se dispenser de se rendre à Rome, furent inutiles dans le principe. L'université de Wittemberg, ainsi que l'électeur Frédéric, joignirent leurs vœux à ceux des amis de Luther; et enfin Léon X, inclinant toujours à la condescendance par sa bonté naturelle, consentit à ce que Luther ne fît pas le voyage de Rome, mais qu'il

comparût à Augsbourg devant le cardinal Cajetan, qui méritait toute la confiance que lui témoignait le souverain pontife, ayant la réputation d'un homme distingué, d'un argumentateur habile, d'un théologien profond, d'un homme enfin courtois, de manières élégantes, et ennemi de toute espèce de violence. Tout révélait ainsi l'esprit de prudence et de modération que l'immortel Léon X s'était proposé de montrer pour le Nord. Cajetan lui-même, désirant éviter à Luther une comparution solennelle et éclatante, au lieu de l'appeler à Augsbourg, envoya un prêtre à l'augustin pour lui proposer de se rétracter. Mais tous ces efforts furent vains. Le légat du pape représenta à Luther, avec une indicible bonté, qu'il n'avait point l'ordre de disputer, mais seulement celui d'exiger une rétractation de ses erreurs; et comme celui-ci répondit qu'il consentait à rétracter ces erreurs si on lui en démontrait dans les propositions qu'il défendait, Cajetan voulut bien condescendre à lui signaler les deux propositions suivantes : « *Les* « *mérites de Jésus-Christ ne sont pas les trésors des* « *indulgences......;* » et : « *Pour nous justifier, c'est* « *assez de la foi sans les œuvres.* » Luther chercha des arguties pour se soustraire aux arguments du cardinal..... Il demanda trois jours pour se défendre par écrit; le légat y consentit avec quelque

répugnance; mais il ne put, à la fin de cette trêve, présenter à Cajetan qu'une nouvelle apologie de ses erreurs, terminée par un appel au souverain pontife. Le cardinal cependant n'avait toujours recours qu'aux moyens de douceur, quoique Luther l'eût déjà trompé plusieurs fois; il engagea Staupitz et Linck à travailler de concert pour obtenir du moine orgueilleux ce que lui-même n'avait pu en tirer. Mais tous ses efforts furent vains encore : Luther s'enfuit d'Augsbourg, méprisant les conseils des hommes judicieux qui l'engageaient à se soumettre, ainsi que les paroles de paix, les avis de l'amitié et de la prudence, que lui prodiguait le légat de Léon X.

Le pape eût pu dès lors excommunier Luther; mais il préféra, comme le fait remarquer Roscoë, historien anglais, mettre encore à l'épreuve la sincérité du docteur. Léon X, chef visible de l'Église, image vivante de Dieu sur la terre, dans un bref où, pour enlever à Luther tout prétexte d'offense, on ne trouve pas même le nom de ce moine, s'exprime ainsi comme vicaire du Christ : « Telle est la « doctrine de l'Église : Crois et obéis, ou tu seras « séparé de la communion des apôtres. L'efficacité « des indulgences est un dogme de foi. Si ta raison « le nie, tu ne seras plus mon fils; tu ne seras plus

« l'un des anneaux de cette chaîne immense qui t'u-
« nit aux disciples de Jésus-Christ; tu ne seras plus « une goutte d'eau de cet océan catholique qui ne se « desséchera jamais jusqu'à la fin des siècles : je te « renie au nom du Christ, comme furent reniés Jean « Hus, Wiclef, et tous ceux qui, comme toi, ont « voulu marcher dans leur sagesse, au lieu de suivre « la lumière qui éclairera tout homme docile jus- « qu'à la fin des siècles. »

Luther s'obstinait à ne pas se rétracter, et écrivit à Léon X dans les termes suivants, qui sont dignes de remarque : « Hélas ! très-saint père, devant Dieu « et la créature, j'affirme que je n'ai jamais pensé à « diminuer ou attaquer l'autorité du saint-siége. Je « confesse que le pouvoir de l'Église romaine est su- « périeur à tout; que ni dans le ciel, ni sur la terre, « il n'existe rien au-dessus d'elle, excepté Jésus- « Christ. Que Votre Sainteté n'ajoute donc pas foi à « ceux qui diraient que Luther a d'autre sentiment « que celui-là. »

Léon X cherchait à rétablir à tout prix la paix de l'Église en Allemagne : c'était le vœu le plus ardent de son cœur. Il voulut essayer de le réaliser, et choisit un autre négociateur allemand, d'un caractère doux, et, selon le jugement de quelques historiens catholiques, excessivement affable : ce fut Miltitz.

Il aimait peu disputer ; et, espérant pouvoir réduire Luther à l'obéissance à force de prévenances et de condescendances, il commença par offrir d'imposer silence aux adversaires les plus emportés du moine, et surtout à Tézel, auquel il écrivit, comme l'affirme Seckendorf, une lettre pleine d'arguments amers, qui contribuèrent à la mort de l'illustre dominicain. Miltitz se disait très-satisfait de sa tactique, et raillait celle de Cajetan, sans présumer qu'il était alors lui-même l'objet de la plus complète raillerie de la part de Luther. Enfin arriva à Rome la lettre pleine d'humilité pour le pape, que Luther avait promise, et que le crédule Miltitz avait annoncée à Léon X ; mais quelle lettre ! « Œuvre brutale, dit un écrivain « contemporain, que ni Wiclef, ni Jean Hus, ni Jé- « rôme de Prague, ni Arius, ni Pélage, n'eussent osé « concevoir. » Lettre qui n'était autre, pour le pontife, que l'envoi d'un livre tout d'imagination, le livre de *la Liberté chrétienne*, dans lequel l'auteur pose comme doctrine fondée sur la parole évangélique, non-seulement la justification sans les œuvres, mais encore l'impossibilité de la foi avec les œuvres, et l'impeccabilité de l'âme non encore créée.

Que diraient les partisans du protestantisme, si du côté de l'Église catholique on se fût laissé em-

porter au delà des bornes de la longanimité et de la prudence, et si Luther n'eût pas dépassé toutes les limites de la modération, outrageant les docteurs catholiques qui le combattaient, et leur répondant avec la dernière insolence? Si Luther troubla ainsi pendant trois ans l'ordre moral des sociétés, en agitant les consciences et en exaltant les esprits, n'était-il pas permis au pontificat de faire entendre sa voix? Léon X devait parler, autrement il eût laissé tous les esprits divaguer à l'aventure; aussi il exprima sa pensée, malgré Sadolet, qu'Érasme appelle *l'Athénien*, à cause de l'élégance de ses manières et de son langage, et malgré d'autres cardinaux qui s'efforçaient encore de retarder le coup terrible qu'il allait porter. Enfin parut la grande bulle *Exurge, Domine*, qui est admirable même sous le rapport littéraire, tellement qu'elle prouve la régénération intellectuelle de Rome à cette époque. Nul n'a jamais semé dans un écrit autant de richesses et d'harmonie, nul n'a parlé avec plus de cadence et de période musicale, nul enfin n'a écrit avec des couleurs plus bibliques, que le cardinal Accolti dans la bulle dont nous parlons. Eck fut chargé de la publier en Allemagne; et il méritait cet honneur, lui qui avait soutenu si glorieusement la cause de la foi à Leipsick. Luther la brûla dans

l'église de Wittemberg, le dixième jour de décembre de l'année 1520.

Léon X a donc rempli la mission qui lui fut confiée ; et Adrien VI, son successeur, remplit également la sienne, quoiqu'en un sens il fût animé d'idées toutes différentes. L'ancien précepteur de Charles-Quint n'était pas l'ami des artistes : sa muse était *la charité*. La Providence se montra encore admirable dans l'élection d'Adrien VI, comme elle s'était montrée dans celle de Léon X. En effet, si ce pontife fût monté sur le trône lorsque les arts, comme le dit fort bien un écrivain moderne (1), avaient besoin d'un pont d'or pour rentrer dans Rome, cette ville manquerait aujourd'hui de beaucoup de gloires, qui donnèrent du relief non-seulement à elle, mais encore au catholicisme. Léon X et Adrien VI accomplirent ainsi leurs destinées : l'un en s'associant au mouvement des idées, en distinguant et en dotant avec magnificence tout ce qui possédait une âme d'artiste, pour faire bien comprendre aux peuples que le pontificat, loin d'être l'ennemi des lumières, les glorifiait au contraire comme un don de Dieu ; et l'autre, les arts étant créés, en oubliant un moment les formes, pour ne penser qu'aux maux de l'Église,

(1) Audin, *Histoire de Luther*, chap. XXI.

c'est-à-dire à une œuvre qui a aussi sa poésie, que personne n'était plus capable qu'Adrien de pouvoir porter à la perfection désirée. Dans ce pape brillèrent les qualités que l'Allemagne eût désiré trouver dans Léon X. Il connaissait parfaitement les maux de son époque : avant de parvenir au pontificat, il avait signalé pour plusieurs des remèdes opportuns; et si l'Allemagne eût voulu l'entendre, les réformes se fussent faites pacifiquement, et cela eût épargné bien des bouleversements et bien du sang à la société; mais les bons désirs du pape et toute son énergique volonté furent annihilés par les caprices du corps germanique. Toutefois, dans une circonstance des plus importantes, le pape Adrien n'agit pas avec tout le discernement voulu : ce fut en députant pour assister à la diète de Nuremberg, en 1522, le nonce Chiérégato, homme sans éloquence, sans valeur réelle, sans ces conditions enfin qu'on devait exiger de celui qui représentait le saint-siége dans cette assemblée, où se trouvaient personnifiées toutes les opinions religieuses de l'époque. Je suis indigné parfois en lisant le discours de Chiérégato : il ne donne qu'une très-faible idée et du haut personnage au nom duquel il parle, et du nonce lui-même; il manquait surtout de dignité, ce qui était un contre-sens énorme dans la bouche d'un

nonce. Luther n'eut absolument qu'à comparer les paroles de Chiérégato dans la diète de Nuremberg avec celles de Cajétan à Worms pour montrer aux partisans de la réforme les progrès qu'elle avait faits; car le nonce fut amené à confesser au monde que tous les troubles arrivés jusqu'alors pouvaient être attribués, dans leur origine, aux désordres de la cour de Rome. Lors même que quelques-unes de ces accusations eussent été fondées, il n'en est pas moins vrai que les ennemis du saint-siége, excités par les lamentations dont son représentant occupa la diète, exagérèrent ses défauts. Adrien mourut de la douleur que lui causèrent les malheurs de l'Église.

Clément VII fut le plus infortuné de tous les papes, malgré sa bonté et son habileté dans les négociations. Au temps de Léon X, Julien de Médicis avait pris une grande part dans le gouvernement, et, sous le règne d'Adrien, il avait conservé encore quelque influence. La politique timide et incertaine de ce pontife, sans d'autres principes que les hasards du moment, lui attira de graves conflits, et lui fit courir plus d'un danger. Il fut très-perspicace, mais il lui manqua toujours ce talent pratique et inventif qui est l'âme des négociations. Quelquefois du côté de Charles-Quint, d'autres fois de celui de François Ier, selon que le vent de la fortune soufflait, il tournait

avec lui, non précisément par mauvaise foi, mais par faiblesse d'esprit, et surtout parce qu'il était dominé par les circonstances malheureuses au milieu desquelles se trouvait l'Église universelle. Avant de mourir, il eut la douleur de voir le Vatican dépouillé de gloire et sans influence, les rois du Nord abandonner la foi catholique, et la Suisse rompre avec le saint-siége. Mais nous verrons, dans le chapitre suivant, comment le pontificat tendit à s'élever à une hauteur extraordinaire sous les papes ses successeurs.

CHAPITRE IX.

Le protestantisme.—La société et la révolution.—Conciles de Bâle et de Constance. — Leurs doctrines et leurs conséquences.— Activité extraordinaire. — Prise de Constantinople. — Le clergé d'Italie. — Le clergé d'Allemagne. — Éléments de révolution. — Luther sait en profiler. — Opinion de M. Guizot. — Autres causes du protestantisme.—Paroles remarquables de Mélanchthon.— Autres de Frédéric. — Inexactitude de Ranke. —Paul III. —Sa mission spéciale.— Il l'accomplit.— Concile de Trente. — Jules III et Pie IV.—Services du concile.— Sarpi. —Valeur de son *Histoire*. — Liberté dans ce concile.—Il résume tous les conciles précédents.— Institutions qui viennent de ce concile — Les Jésuites.— Ils sont l'antithèse du protestantisme.— La guerre qu'on leur fait prouve leur valeur.— Leurs services. — Le protestantisme et la compagnie de Jésus. — Contraste remarquable. — Autres institutions.— Sainte Thérèse. —Ses tribulations. — Ses écrits. —Saint Vincent de Paul.— Les filles de Charité. — Leurs vertus. —Leurs services. — Leur amour embrasse tout.—Leur charité est plus forte que la mort.—Elles sont la gloire du christianisme. — Saint Pie V. — Ses antécédents. — Son catéchisme romain. — Ses efforts contre les Turcs. — Lépante. — Grégoire XIII. —Ses services. — Sixte-Quint.—Son inflexibilité et ses services. — Clément VIII. — Importance de son pontificat.

On demandera peut-être, maintenant, comment il se fait que, malgré la conduite des papes au temps

où apparut la réforme, et qui achève de montrer ce qu'ils sont, le protestantisme ait pu se propager avec une si grande rapidité en Allemagne, pays qui devait tout au pontificat, et qui était alors si profondément catholique. La demande mérite une réponse.

J'ai déjà indiqué, dans le chapitre précédent, que le protestantisme fut un effet bien plus qu'une cause ; je vais essayer de le démontrer aussi brièvement que l'exigent les limites de cet écrit. Comme on a pu s'en apercevoir déjà, je ne partage en aucune manière le sentiment et les opinions de M. Guizot, lorsqu'il examine, dans son *Histoire de la civilisation en Europe*, l'origine du protestantisme et ses rapides progrès. Mais il est certain que, quoiqu'au quinzième siècle aucune révolution n'eût encore éclaté dans la société, la société néanmoins les renfermait toutes dans son sein, et que, plus tôt ou plus tard, sous une forme ou sous une autre, une révolution ne pouvait manquer d'avoir lieu. D'abord, et comme nous l'avons dit déjà, depuis nombre d'années la société faisait des efforts pour se soustraire au joug de l'Église ou du pontificat, auquel, autant par nécessité que pour son bonheur, elle s'était vue soumise pendant tant de siècles. Je ne fais que consigner le fait, le séparant aujourd'hui de la raison ou

de la déraison qui le produisit. Le fait est donc que la société aspirait à se gouverner elle-même; et j'ignore comment, sans l'admettre, on pourrait expliquer ces luttes de plus de deux siècles, que nous voyons, à la fin du moyen âge, se continuer entre le pontificat et les nations catholiques. D'autre part, les doctrines ou opinions qui se manifestèrent dans les conciles de Bâle et de Constance laissèrent après elles une trace profonde, et si profonde même que M. Guizot n'hésite pas à assurer que ces doctrines et les quatre propositions de Bossuet ne sont qu'un seul et même fait, vu sous des faces différentes. De plus, le quinzième siècle, qui précède immédiatement celui dans lequel Luther éleva sa voix, fut un siècle de mouvement extraordinaire pour l'esprit humain, non pas seulement dans le cercle des idées purement religieuses, mais encore dans une sphère beaucoup plus étendue. On enseignait alors avec un nouvel enthousiasme les écrits d'Homère et de Virgile; on étudiait l'ancienne société avec ses institutions, sa philosophie et sa littérature; et l'on peut dire que ce fut dans ce temps qu'apparut cette école de la liberté de penser, qui est devenue la mère de toutes les révolutions; l'activité de l'homme atteignit son apogée: les voyages, les entreprises, les inventions et les découvertes le remplissent tout entier. Les Portugais

font de grandes expéditions le long de la côte d'Afrique; Vasco de Gama découvre un nouveau passage par le cap de Bonne-Espérance; Christophe Colomb offre un nouveau monde à l'Espagne, surprise d'admiration; la poudre change l'ancien système de la guerre; la boussole donne à la navigation une merveilleuse extension; la peinture à l'huile remplit l'Europe des œuvres des grands maîtres; enfin l'imprimerie, ce moyen simple et facile de communiquer la pensée à des distances infinies et à des multitudes immenses, tout réellement, tout indique qu'il se prépare une révolution, qu'il va y avoir un grand changement dans les conditions de la vie des peuples.

Personne n'ignore également que les Grecs, chassés de Constantinople par les Turcs, cherchèrent un asile en Italie, apportant avec eux, pour payer, comme on pourrait le dire, l'hospitalité qu'ils recevaient, beaucoup de manuscrits et mille moyens nouveaux de connaître l'ancienne société, l'élevant aux nues avec cet enthousiasme que j'ai nommé plus haut la liberté de penser. De telle sorte qu'en Italie le clergé commença à comprendre combien il devenait important pour lui de faire reposer sa puissance, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur le mouvement extraordinaire qui entraînait les idées; aussi avons-

nous vu, dans le chapitre précédent, ce qu'était ce pays au temps où Luther surgit en Allemagne. C'était une espèce d'ivresse et de délire intellectuel : poésie, peinture, musique, sciences naturelles, tout paraissait se mouvoir dans un cercle enchanté sur cette terre privilégiée. Les jeunes Allemands qui, leurs études terminées, passaient en Italie pour se perfectionner à Bologne ou à Padoue, universités où la science étudiait l'homme dans l'homme, sans s'inquiéter des doctrines des anciens maîtres, emportaient avec eux, lorsque le temps de retourner dans leur pays arrivait, les germes de l'indépendance intellectuelle, excitée par l'amour de l'étude; et comme, d'autre part, le clergé allemand discutait sa mission et oubliait le culte de la science, malgré la vive action des pontifes, il en résulta que l'enseignement oral du prêtre fut déprécié, et que le peuple allemand, si facile à se laisser entraîner par tout ce qui excite son mysticisme mélancolique, en vint à faire peu de cas de ses anciens professeurs, et à accepter par conséquent chacune des doctrines, chacune des formes, chacun des systèmes qui lui furent portés par cette voie ouverte tout récemment. En sorte que lorsque Luther parut sur la scène tout était préparé pour faire une révolution intellectuelle. Il apparut, en effet, cet homme d'une condition si

spéciale; et le peuple allemand, dans les mains duquel Luther remit la Bible, afin que d'après ce livre il formât ses croyances; ce peuple, aux oreilles duquel on faisait entendre le mot de *liberté* précisément au moment où des ruines de la féodalité jaillissait la classe mitoyenne, se laissa séduire par les discours artificieux de l'hérésiarque, et, presque sans s'en apercevoir, devint luthérien, protestant, anticatholique en un mot. Si Luther fût venu deux cents ans plus tôt, sa rébellion eût subi le sort de tant d'autres, qui succombèrent avant d'avoir pu bouleverser le monde, malgré tous leurs efforts. Je dis que, malgré que le protestantisme admette le libre examen ou la liberté de la pensée, et malgré qu'il soit fondé sur ce principe, il ne peut prétendre néanmoins l'avoir créé; le contraire semble prouvé : ce fut là la fortune de Luther. C'est ce qui me fait dire encore que je ne puis admettre en rien l'opinion de M. Guizot, lorsqu'il dit que « la *réforme* fut un effort extraordi« naire au nom de la liberté, et le vol hardi de la « pensée humaine. » Il est certain qu'avec les principes que je professe, et que je déclare dans cet écrit, cette *liberté* et ce *vol hardi* de la pensée humaine ne peuvent être pour moi choses saintes, parce qu'enfin ce n'est qu'un fait; or, les faits se reconnaissent ou se nient, en faisant abstraction de leur légitimité. Cet

œuf était déjà pondu, a dit le satirique Érasme, et il ne fallait plus lui donner que de la chaleur pour le faire éclore. C'est ce que fit Luther en proclamant le principe qui devint presque le principe régnant, en le proclamant par nécessité et par calcul; mais il est certain, vu son caractère dominateur, que s'il eût pu se dispenser de son acceptation, il l'eût fait certainement. Sinon, pourquoi s'établit-il *l'esclave du libre arbitre*, et condamna-t-il les études philosophiques? Comment concilier cela avec la liberté de penser et avec le *libre* examen?

Je ne veux pas dire cependant qu'il n'y ait pas d'autres causes qui puissent servir à expliquer les progrès rapides du protestantisme : il en est même de très-fortes, et je vais les énumérer succinctement. Dans ce temps, quelques évêques criaient contre les abus des indulgences; et comme Luther eut soin, dans le principe, de ne prêcher jamais que contre elles et en faveur de la réforme de la discipline, il séduisit ainsi beaucoup de personnes; et l'hérésiarque n'eût certes pas obtenu ce succès, s'il eût combattu dès lors les dogmes de l'Église. La politique vint aussi aider Luther dans son œuvre : c'est pourquoi, sans que j'aie besoin de le dire, on arrive facilement à comprendre comment les conséquences de l'appel à la raison individuelle, dans l'ordre reli-

gieux, s'étendirent promptement, comme cela arriva en effet, dans l'ordre politique. La guerre nommée *des paysans* l'explique suffisamment. « Le peuple, « dit un panégyriste de la *réforme*, embrassa les nou« velles doctrines, non parce qu'il changea subite« ment de manière de voir..., mais parce que la voix « harmonieuse de la liberté résonne toujours agréa« blement aux oreilles des opprimés. » « Ces peu« ples, dit Mélanchthon, accoutumés à la liberté, re« fusèrent de subir un autre joug du moment qu'ils « eurent secoué celui des évêques. Que leur impor« taient la doctrine et la religion? Ils ne s'inquié« tèrent plus que de la liberté et du pouvoir. » Il est encore une autre cause qui mérite d'être mentionnée ici. La maison d'Autriche exerçait alors une prépondérance extraordinaire, qu'il importait beaucoup aux princes de l'Europe de neutraliser, et même de détruire : or, comme ils voyaient alors l'Empire uni étroitement au pontificat, ils crurent qu'en embrassant le parti du schisme ils ouvriraient ainsi la voie pour détruire la prépondérance de Charles-Quint et son immense pouvoir, si redouté alors de l'Europe. De là vint que les princes employèrent tout leur zèle en faveur de la *réforme*, comme le reconnaît Jurieu lui-même, ennemi déclaré de l'Église catholique. Si nous ajoutons main-

tenant à cela l'influence que purent exercer les écrits populaires de Luther, de Zwingle et d'autres; l'abolition du célibat; les biens de l'Église et des couvents usurpés sur leurs légitimes possesseurs, nous arriverons à nous expliquer parfaitement les progrès du protestantisme, sans nous arrêter à cette espèce de protection que les hérétiques supposent avoir été accordée à leur œuvre par Dieu lui-même. « En Allemagne, dit dans ses Mémoires Frédéric le « Grand, la réforme fut l'œuvre de l'intérêt; en An- « gleterre elle fut l'œuvre de l'amour, et en France « celle de la nouveauté. »

Ce serait ici l'occasion de rectifier quelques opinions émises par l'historien protestant Ranke, dans son ouvrage sur les papes, qui d'un autre côté est quelquefois assez judicieux, à propos des causes qui influèrent sur les progrès de la *réforme*, et de ce qu'il nomme les *analogies* du *protestantisme en Italie;* voulant insinuer que ce qui conduisit Luther à son but était ce que demandaient eux-mêmes les catholiques intelligents et raisonnables de ce pays : mais cela n'entrant pas dans le plan que je me suis tracé, je recommande à mes lecteurs les *Observations historiques et critiques* d'un écrivain recommandable, M. de Saint-Chéron, dans le second livre de son ouvrage déjà cité, sur le tome premier de l'*Histoire du pon-*

tificat dans les seizième et dix-septième siècles, par Ranke.

Pour en revenir à cette institution, il semble qu'elle eût dû succomber dans des mains aussi débiles que celles de Clément VII; mais le principe de vie du pontificat est si fort, qu'il apparut brillant d'une nouvelle splendeur dans Paul III, successeur immédiat de ce pape. Le nouveau pontife commença par adopter une politique franche et conciliatrice. D'un autre côté, ce qu'il y avait à faire alors, ce qui constituait dans ce temps la mission spéciale d'un pape, c'était de vaincre le protestantisme, ou tout au moins d'opposer une barrière à ses envahissements; c'était de restaurer l'édifice catholique, de développer la vie et l'éclat qu'il avait perdus aux yeux des hommes, de lui imprimer l'unité; au Nord protestant, d'opposer le Midi; à une ligue de *réformateurs*, d'opposer une ligue catholique; et enfin, quand cela serait réalisé, de précipiter l'Europe contre les Turcs, et d'éteindre les scissions existantes entre les amis du saint-siége, qui furent si funestes au catholicisme, en réconciliant surtout la France et l'Espagne. Paul III eut la gloire de voir réaliser presque tous ces projets; mais sa grande œuvre, celle qui le comble d'honneur aux yeux mêmes des protestants de bonne foi, c'est le

concile de Trente, dont le nom sera toujours associé à l'illustration de son pontificat, et qui a surpassé et surpassera toutes les gloires de ce pape. Il est certain qu'à Trente il s'éleva une infranchissable barrière entre les deux cultes : le catholicisme y recouvra de nouvelles forces, et une union indissoluble fut établie dès lors entre les peuples qui en font partie. Ranke, écrivain protestant, dont l'opinion sur ce point ne peut être suspecte, fait remarquer que, au moment où l'on croyait que le marteau de l'hérésiarque avait réduit en poussière jusqu'à la dernière pierre de la *moderne Babylone*, Trente vint prouver que l'édifice catholique était encore intact. Jules III et Pie IV continuèrent, non sans difficultés, la grande œuvre de Paul III; et le dernier de ces pontifes, après beaucoup d'obstacles surmontés, eut la gloire de confirmer les décrets de cette célèbre assemblée, réunie pour la dernière fois le 4 décembre 1563. Le pontificat de Pie IV a terminé ainsi, dans les temps modernes, l'une des entreprises les plus utiles et les plus glorieuses pour l'Église, tant par la fin du concile de Trente que par les dispositions prises pour que ses décrets fussent adoptés et exécutés. Cet illustre pape mourut entre les bras de deux saints : saint Charles Borromée, son neveu, et saint Philippe de Néri.

Il est à propos d'examiner maintenant les services que rendit à la cause de la foi le saint concile de Trente, et son influence sur les destinées de la société européenne. Quoique Fra Paolo Sarpi se soit fait fort de diminuer, aux yeux du monde savant et du monde chrétien, les travaux et les mérites de cette assemblée à jamais célèbre, la vérité finit toujours tôt ou tard par triompher de l'erreur : on a depuis longtemps découvert et combattu suffisamment les faussetés et les assertions arbitraires de l'écrivain apostat, qui se confia en la crédulité excessive de ses lecteurs, et dans l'appui que lui donnèrent les sectes, pour fausser d'une impudente manière la fidélité historique, et amoindrir l'un des plus vénérables conciles de la sainte Église. Fra Paolo forge selon son caprice les faits qui peuvent lui servir à arriver à son but, et il les raconte avec tant de détails et si minutieusement, qu'il arrive à persuader le lecteur de son exactitude et de sa bonne foi comme historien. Mais il faut considérer seulement que l'écrivain est un apostat du catholicisme; que celui qui publia cette œuvre était lui-même un archevêque également apostat (Marc-Antoine de Dominis); que le roi d'Angleterre, auquel elle est dédiée, est un hérétique aussi; et on reconnaîtra la valeur qu'il faut accorder aux narrations et aux assertions de l'*Histoire du concile de Trente*, *par*

Fra Paolo. Cette guerre, cette opposition même que font les protestants au concile de Trente prouvent les services que cette assemblée rendit au catholicisme : parce que ce qu'il fallait d'abord, c'était d'élever une infranchissable barrière entre le véritable culte et les nouvelles sectes; ce qu'il y avait d'important alors, c'était de formuler un symbole, il faut le dire, qui unît les peuples catholiques, en les mettant à l'abri des erreurs qui ne tendaient qu'à se propager; ce qu'il y avait de plus urgent, c'était de terminer les différends qui existaient encore entre les théologiens catholiques à propos de l'interprétation à donner sur quelques points qui furent définis par le concile; différends qui, en se perpétuant, eussent pu entraîner des résultats désastreux. Enfin, tout cela fut résolu par le concile de Trente; et on doit admirer la prudence de ses canons, qui, dans leurs déclarations concernant le dogme, établissent avec une concision et une sagesse admirables les vérités controversées, et qui, au sujet des réformes que tout le monde désirait voir introduire dans la discipline, ne laissent rien à désirer : tellement que toutes ces dispositions furent adoptées pour corriger les abus, et pour les éviter à l'avenir.

On a prétendu, toujours dans le but dont j'ai déjà parlé, qu'il n'y avait pas eu liberté suffisante dans

les discussions et les votes de l'assemblée; mais pour reconnaître la fausseté de ces assertions il suffit de jeter les yeux sur les *assemblées préparatoires* qui eurent lieu avant de soumettre les matières à l'*assemblée générale;* celle-ci rédigeait le décret selon le résultat de la délibération, et par là même régnait la plus grande latitude dans l'examen des points de controverse. Je ne prétends pas que le concile de Trente soit le dernier que doive célébrer l'Église ; mais ce qui ne saurait être révoqué en doute, c'est que ce concile peut être considéré comme un sommaire de tous les autres, et qu'il ne peut s'élever une hérésie qui, explicitement ou implicitement, ne soit d'avance condamnée par lui. L'inviolabilité du dogme, la suprématie pontificale et l'unité chrétienne se trouvent, par ses conclusions, à l'abri de toute tentative d'erreur et d'innovation.

Pendant qu'en Allemagne l'hérésie enlevait à l'Église catholique un si grand nombre d'âmes et de provinces, on observait qu'ailleurs, des pierres mêmes, il naissait de nouveaux fils d'Abraham. Alors prirent naissance d'un seul coup, pour ainsi dire, des ordres religieux, aussi illustres que nombreux, destinés par Dieu à réparer les pertes de la foi, et à porter dans toutes les parties du globe le nom de Rome, que le protestantisme faisait tous ses efforts pour obscurcir

et anéantir. Entre ces ordres se distingue surtout la *Compagnie de Jésus*, que l'on peut nommer avec vérité l'*antithèse du protestantisme*. Je prouverais jusqu'à l'évidence tout le bien attribué à la *Compagnie* par cette définition, si les limites restreintes de ce livre me permettaient d'examiner en détail l'organisation de l'institut des Jésuites, si attaqué de notre temps, comme dans les temps antérieurs, mais qui a été, pour le moins, autant exalté et glorifié. Cette guerre qu'on lui a faite suppose naturellement un grand mérite et une grande valeur. Si les Jésuites n'avaient pas autant de mérite et de valeur, ils ne seraient pas si persécutés. Pour ressembler à Jésus, le crucifiement leur est nécessaire. Énumérer un par un les éminents services qu'ils ont rendus à l'Église, aux lettres, à la civilisation, à l'humanité, serait entreprendre de compter les grains de sable du désert. De leur institut ne résulta jamais que du bien : leur action religieuse et civilisatrice s'est fait sentir, non-seulement dans les pays où ils ont répandu leur sang, qu'ils ont édifiés par leurs vertus ou instruits par leurs enseignements, mais encore partout, partout ont été connus leurs travaux littéraires, leurs sciences si avancées; de sorte que l'on pourrait dire que le monde entier a subi l'influence des Jésuites, comme l'on dit que l'Europe civilisée a

subi, dans un autre temps, l'influence des Bénédictins. Les vains déclamateurs qui ignorent ce que c'est qu'un sacrifice, parce qu'ils n'en ont jamais fait, peuvent se dissimuler qu'ils parlent ou écrivent contre une institution qu'ils ne connaissent pas; mais pour les sages, mais pour les hommes politiques, mais pour ceux qui examinent les choses dans tous leurs rapports, dans chacun de leurs aboutissants, la *Compagnie de Jésus* ne cessera jamais de mériter respect et vénération, et elle a toujours mérité plus de respect et de vénération que ne furent grandes ses tribulations.

J'appelle l'institution des Jésuites l'*antithèse du protestantisme*, et je vais en donner une raison péremptoire. Dans le protestantisme, l'homme est tout, pour ainsi dire, par lui-même; dans la *Compagnie*, l'homme est tout par ses supérieurs. Dans le protestantisme, l'homme est juge de ses croyances; dans la *Compagnie*, il fait le sacrifice le plus absolu de sa raison et de sa volonté. Le protestantisme tend à absorber l'homme en lui-même; dans la *Compagnie*, il ne peut aspirer à obtenir les dignités ecclésiastiques, et cela à tel point et avec tant de vérité, que saint Ignace ordonna de célébrer des messes solennelles et de chanter un *Te Deum* d'actions de grâces lorsque Ferdinand se désista du

désir qu'il avait exprimé d'élever le P. Jay à la dignité d'évêque de Trieste. Dans le protestantisme, la haine et la guerre contre le saint-siége sont les principes fondamentaux de la secte ; dans la *Compagnie*, toutes les âmes, tous les corps, tous les individus se dévouent à aller partout où le saint-siége les envoie, pour la propagation de la foi. Luther condamnait les sciences ; les Jésuites les cultivent et les enseignent avec les meilleurs résultats, au bénéfice de la religion et de la société. Le protestantisme pousse l'esprit de l'homme à se lancer dans toutes les aberrations ; dans la *Compagnie*, la direction des consciences est l'un des objets auxquels ses membres se consacrent avec le plus de succès. Dans le protestantisme, l'homme reste isolé, et réduit à sa seule et *souveraine* personnalité ; dans la *Compagnie*, on concède et l'on donne effectivement à la personnalité un grand pouvoir et un grand développement, mais toujours dans la sphère et dans les principes de l'ordre, c'est-à-dire dans les limites d'une grande identification. Le protestantisme proclame l'exclusive prééminence de la Bible, comme l'*unique* lumière ; la *Compagnie* protége les exercices spirituels pour dompter les passions, et recevoir de Dieu, toujours par l'inspiration de l'Église, la lumière des facultés de l'âme. Enfin, dans le protestantisme, l'esprit de l'homme

s'exalte ; dans la *Compagnie,* au contraire, il s'humilie.

D'autres institutions prirent naissance également à cette époque, et toutes, plus ou moins directement, dans le but d'opposer une barrière aux invasions et aux dévastations du protestantisme. L'espace me manque pour consacrer à chacune d'elles, même quelques lignes. Sainte Thérèse est une des plus belles figures de cette époque. Elle éprouva dans le principe bien des tribulations, lorsqu'elle voulut réformer son ordre illustre ; ce qui n'a rien d'étrange, si on considère que c'était alors en invoquant ce mot de *réforme* que l'on renversait les plus saintes institutions catholiques. Lorsqu'on a abusé d'un mot, ce mot souffre alors une espèce d'ostracisme, lors même qu'il est prononcé par des lèvres aussi pures que celles de sainte Thérèse de Jésus. Cette illustre carmélite contribua beaucoup, par ses écrits, à la bonne direction des esprits, particulièrement en Espagne. Les anges n'eussent pas tenu un autre langage, si Dieu leur eût ordonné d'écrire la vie et les jouissances de la créature raisonnable qui se place dans une sainte communication avec son Créateur.

Enfin saint Vincent de Paul satisfit, de la même manière, à l'une des plus grandes nécessités de tous les temps ; car il est dit : *Vous traiterez toujours les*

pauvres comme vous-mêmes. En écrivant ces lignes dans l'un des établissements de charité les plus considérables d'Europe, je ne puis m'empêcher de consigner ici les vertus des illustres filles de saint Vincent de Paul, qui sont si remarquées dans leur assistance des pauvres infirmes : il en est ainsi dans cet hôpital général de Madrid, comme dans tous les pays où les appelle l'humanité affligée. Leurs couvents sont les maisons des pauvres; leurs cloîtres sont les salles des hôpitaux; leurs délices sont le lit du malade. Il n'est pas une peine, il n'est pas une misère, même les plus grandes qui assiégent l'homme, qui ne soient adoucies par ces anges visibles de la Providence, les illustres *Filles de la Charité*. L'enfant qui vient de naître; l'orphelin abandonné de ses parents; le malade étendu sur son lit de douleurs; le prisonnier dans les cachots obscurs; le vieillard incliné sur la pierre du sépulcre; tous rencontrent en elles une seconde Providence. Placées comme en observation aux côtés de la vie humaine, il n'est pas une larme, pas un soupir, pas une affliction qu'elles ne doivent consoler. Le monde est trop petit pour l'étendue de leur ardente charité. Les ennuis, les voyages, la mer, les épidémies, la mort même leur sourient, quand elles savent qu'elles peuvent contribuer au salut d'une âme, et appliquer

un baume sur une blessure. Il n'existe des *Filles de Charité* que dans le sein du catholicisme, qui est la loi du sacrifice contre l'orgueil de la raison et des passions.

Saint Pie V fut un des papes les plus grands et les plus illustres du seizième siècle. Il se montra, dès le principe, l'infatigable défenseur de l'orthodoxie. Dans la chaire de saint Pierre, sa cause favorite fut celle qui est relative à l'autorité des pontifes; et, comme inquisiteur, il se montra toujours énergique et inflexible. Saint Charles Borromée, auquel revient la part principale dans l'élection de Pie V, et Philippe II virent le salut de l'Église dans l'élévation de ce célèbre dominicain. Toutes les réformes qui avant et alors paraissaient nécessaires furent opérées par Pie V, dans l'esprit du concile de Trente. On doit à son infatigable vigilance le *Catéchisme romain*, dans lequel se trouvent merveilleusement expliquées toutes les propositions dogmatiques de cette immortelle assemblée. Les nations catholiques s'unirent entre elles, dans l'intérêt de leur propre conservation et de leur prospérité. Pie V ne cessa de leur démontrer la nécessité de cette alliance sous la bannière de l'Église; et c'est ainsi qu'il put mettre à exécution une entreprise qui peut être considérée comme la dernière victoire de la civilisation chrétienne contre la barbarie.

Les Turcs avaient fait des progrès immenses, et la Méditerranée paraissait ne pas reconnaître d'autres maîtres qu'eux. Malte et Chypre semblaient être le but de leurs derniers efforts; la Hongrie et la Grèce montraient à l'Italie le sort qui l'attendait. Un grand danger menaçait toutes les nations catholiques : le pape insista sur l'urgence d'une commune alliance; les Vénitiens et les Espagnols se réunirent, non sans difficultés, sous un même pavillon, aux autres forces de l'Italie. Le pontife influa lui-même sur le choix du chef qui devait commander la flotte; et don Juan d'Autriche remporta à Lépante une des batailles les plus glorieuses pour les chrétiens, et des plus importantes pour l'Europe et pour la civilisation. Ce fut la dernière entreprise que firent en commun les princes et les peuples; la dernière, parce que depuis ils ont rejeté l'influence des papes.

A saint Pie V succédèrent Grégoire XIII et Sixte V, tous deux très-remarquables dans leur ligne respective. Le premier, en propageant l'enseignement ecclésiastique dans toute sa pureté, en fondant des colléges pour toutes les nations, en réformant le calendrier, en protégeant de tout son pouvoir les arts et la magnificence, non par orgueil, mais dans l'intérêt de son peuple et de l'Église, s'est acquis un nom immortel, quoiqu'on puisse peut-être lui re-

procher quelques erreurs graves dans ses actes purement administratifs et de gouvernement temporel. Le second, Sixte V, parut être destiné à réparer ces fautes. Son inflexible justice délivra des bandits les États de l'Église ; il sut imposer des bornes à la politique perfide des princes protestants ; il réveilla l'oisiveté et excita l'industrie de son peuple ; augmenta la bibliothèque du Vatican, christianisant, si nous pouvons nous servir de ce terme, les richesses et les antiquités païennes ; il fit faire une nouvelle édition des *Septante* et une correction de *la Vulgate*, comme on l'avait promis au concile de Trente ; il réorganisa l'administration publique, et fit conduire des eaux à Rome par les superbes aqueducs du mont Quirinal.

Avec Clément VIII finit le seizième siècle, si fécond en papes remarquables. Ce pontife fut habile, sage et politique ; il eut la gloire de réconcilier Henri IV avec l'Église, et celle non moins importante de terminer les discordes entre la France et l'Espagne par la paix de Vervins. Il institua la célèbre congrégation nommée *De auxiliis*, au sujet des controverses entre les Thomistes et les Molinistes. Ses projets contre les Turcs eussent produit d'excellents résultats si la bonne harmonie, suffisamment assurée entre les princes, leur eût permis de donner au

pontificat leur coopération. De son temps, l'influence du catholicisme s'exerça puissamment sur les arts et les lettres, qui offrirent de grands sujets d'admiration dans les œuvres d'un grand nombre d'hommes illustres qui fleurirent sous son règne.

CHAPITRE X.

Fin du seizième siècle. — Réaction catholique en Allemagne. — Causes de cette réaction. — Vertus des papes. — Aveu remarquable du protestant Ranke. — Services des Jésuites. — La réaction et les princes. — Influence des doctrines religieuses sur le gouvernement et la politique. — Anarchie dans le protestantisme. — Science dans l'Église catholique. — Le seizième siècle est son siècle d'or. — Les savants. — Ce que les réformateurs se proposaient en principe. — Méthodes des controverses catholiques. — Différences qu'il est nécessaire d'observer. — Inconvénients de la méthode suivie par quelques théologiens. — Paroles remarquables de Tertullien. — Preuve tirée du colloque de Poissy. — La discussion entre ensuite dans la véritable route. — L'Église, comme société publique, est visible. — L'Église, comme société spirituelle, est invisible. — Les protestants reconnaissent d'abord l'une, et après ont recours à l'autre. — La question unique est celle-ci : Autorité, ou jugement privé. — Importante doctrine sur cet objet.

La position où s'était élevé le pontificat produisit naturellement quelques bons résultats pour le catholicisme, resplendissant des vertus de ses papes, qui

introduisirent dans toutes ses parties les réformes que réclamait alors le bien de l'Église.

En effet, dès le commencement de la troisième partie du seizième siècle, on remarquait en Allemagne un mouvement de réaction catholique qui fit concevoir de flatteuses espérances; et il est certain qu'elles se réalisèrent. Les papes de ce siècle, comme je l'ai indiqué plus haut, offraient au monde et à l'Église un ensemble de vertus si admirables, et en même temps une si rare habileté dans la direction des affaires et dans leurs relations avec les princes, qu'à moins d'être aveuglés par la mauvaise foi les hommes qui exerçaient alors de l'influence dans les États allemands ne pouvaient qu'être convaincus de la vérité et de la force de ces faits. Les exemples de vertu donnés au monde, les grandes actions qui frappaient les regards de la société ébranlée, les efforts soutenus qui étaient consacrés au triomphe d'une cause sainte et d'une idée sublime, les sacrifices faits chaque jour par ces hommes sur l'autel du devoir, la sollicitude enfin avec laquelle ils se mettaient à la tête de toutes ces entreprises que la conscience regarde comme sacrées; tout cela, dis-je, fut comme la semence qui, dans sa lente mais immanquable fécondité, devait produire les fruits les plus riches et les plus abondants. Les papes, par le

prestige que leur donnaient leurs vertus, transmises de l'un à l'autre, de même, on peut le dire, qu'ils se transmettaient le pouvoir; les papes parvinrent à réaliser en Allemagne un revirement étonnant dans les opinions, et je dis plus, dans les préoccupations. Mais ce qui est plus remarquable, comme le reconnaissent les protestants eux-mêmes, c'est l'ardeur avec laquelle le peuple et quelques princes retournèrent de nouveau sous les bannières qu'ils avaient abandonnées. « L'Église catholique, dit le protes-« tant allemand Ranke, prend une nouvelle vie en « Allemagne...... Les décrets du concile de Trente « y sont reconnus..... Le catholicisme rajeunit au « moment même où on le croyait mort...... A Paris, « en 1562, on remarque contre le protestantisme « une terrible réaction......... Les Huguenots sont « vaincus à Montcontour....... Plus tard, ils sont « sacrifiés dans la nuit de la Saint-Barthelémy........ « Partout des résistances, et des résistances furieu-« ses,... des guerres, des revers et des vicissitudes... « Puis (dans les vingt dernières années du seizième « siècle) apparaît une réaction immense..... Le pro-« testantisme se voit repoussé avec la même énergie « qu'on l'avait accueilli...... De même que dans un « autre temps on avait vu les protestants italiens « traverser les Alpes pour se réfugier en Suisse et en

« Allemagne, de même on vit alors les réfugiés alle-
« mands, en grand nombre, se réfugier au nord et à
« l'est de cette contrée. Les protestants belges se
« retirent en Hollande. C'était une immense victoire
« catholique s'avançant de province en province....
« Ce grand mouvement de l'Allemagne et des Pays-
« Bas eut lieu également en France avec une force
« irrésistible....... Un écrivain vénitien assure qu'en
« 1560 on vit dans ce pays un si grand change-
« ment, que le nombre des protestants y avait dimi-
« nué de soixante pour cent. Le peuple avait voulu
« de nouveau redevenir catholique (1). »

Tous ces aveux sont d'autant plus remarquables qu'ils viennent d'un historien allemand protestant. Il est certain que l'on attribue souvent ces changements et ces vicissitudes à des causes qui, quoiqu'elles aient pu influer peu ou beaucoup sur le cours des événements, ne furent autres que celles dont nous avons précédemment indiqué les résultats. En outre de l'influence des papes, dont j'ai parlé au commencement de ce chapitre, influence salutaire, naturelle et toute légitime, d'autres causes contribuèrent encore à cet heureux changement. Les travaux des Jésuites rendirent d'immenses services au

(1) Voyez tout le livre V de l'*Histoire du Pontificat*, par le protestant Ranke, déjà cité.

catholicisme dans toute l'Allemagne : tantôt prenant sur eux-mêmes l'initiative, tantôt exécutant à la lettre, fidèlement et habilement, les ordres de Rome, on peut dire qu'ils furent l'âme de la restauration catholique, en parlant dans la chaire du professeur ou dans celle du prédicateur, comme en négociant sur le terrain délicat de la diplomatie. Quelquefois persécutés et expulsés, d'autres fois rappelés pour remplir la mission indiquée par les besoins de l'époque, ils se montrèrent toujours les ouvriers infatigables de la religion et les athlètes de la foi dans toutes ces luttes. Leurs cœurs ne furent pas découragés par les difficultés, et leur zèle ne fut pas ébranlé par la grandeur des dangers : on les vit placer bien avant et bien au-dessus des périls et des difficultés leur ferveur pour la cause de l'Église, qui était la cause de la société; et les conquêtes que la foi dut à leur courage calme et à leur esprit séduisant prouvèrent que les travaux des Jésuites recevaient les bénédictions du Ciel. Il est à remarquer qu'en Autriche surtout on a conservé la plus grande sympathie pour la conduite qui leur mérita celle de leurs contemporains.

D'ailleurs, lorsqu'on dit, comme le fait Ranke, que les princes prirent eux-mêmes une grande part à cette réaction, je ne vois pas le tort que cela pour-

rait faire à la cause du catholicisme. En premier lieu, je ne reconnais pas le droit de faire cette accusation à un protestant qui connaissait parfaitement les moyens par lesquels la *réforme* parvint à s'introduire dans beaucoup de pays; mais ce que je veux surtout faire remarquer ici, c'est qu'une pareille conduite, de la part des princes, loin de préjudicier à la cause de la foi, la rehaussa au contraire extraordinairement. Tous ceux auxquels était confiée alors, sur une plus ou moins grande échelle, la direction de la société, virent clairement que chaque concession religieuse entraînait après elle une altération dans l'obéissance de leurs sujets : ce qu'ils avaient déjà reconnu aux conséquences qu'avaient amenées les théories protestantes dans l'organisation et l'établissement d'un gouvernement. Les princes s'aperçurent que leurs trônes pourraient être renversés, comme on avait renversé les autels de la foi antique. Alors la logique commença à essayer d'appliquer à la société les doctrines qui avaient rêvé la destruction de l'Église; et le saint-siége, approuvant ces bonnes dispositions, les soutenant par d'excellents auxiliaires, parvint à réaliser le grand changement religieux dont l'Allemagne et d'autres pays furent le théâtre. Comment, d'ailleurs, les peuples et les princes n'eussent-ils pas été engagés à retourner à

leurs anciennes croyances, en voyant, comme ils le voyaient, le protestantisme se diviser en autant de sectes qu'il y avait de chefs parmi ses partisans? Pouvaient-ils consentir à voir errer sans règles et sans frein l'esprit religieux, si terrible dans ses aberrations, par là même qu'il est si fort de sa nature? Pouvaient-ils laisser sans religion le peuple, auquel il est si nécessaire d'en avoir une? La situation même dans laquelle se trouvait le protestantisme devait les déterminer à retourner à la vérité qu'ils avaient abandonnée : personne ne consentirait à vivre dans un enfer. L'hydre luthérienne levait ses cent têtes : si, du vivant même de Luther, l'Allemagne eut tant de dialectes opposés en matière de religion, c'est-à-dire dans la matière qui exige la plus grande uniformité de langage; si, sous les yeux du docteur de Wittemberg, nous voyons que les *Anabaptistes* refusent le salut à l'homme sans un second baptême; que les *Carlostadiens* prêchent la polygamie; que les disciples de *Zwingle* nient la présence réelle; que les *Osiandristes* ne reconnaissent de la part de Dieu la prédestination que pour les élus; que les *Mayoristes* regardent les œuvres comme inutiles pour le salut; que les *Flaciens* donnent à leurs ancêtres le nom de papistes; que les *Sinergistes* prêchent la liberté absolue de la volonté humaine; que les *Ubi-*

quistes veulent dans l'humanité du Christ retrouver sa divinité; que les *Substantialistes* considèrent le péché originel comme l'essence, la nature et la substance humaine; que les *Accidentariens* ne le regardent que comme un mode; et que ces faux apôtres ne cessent de s'insulter et de parler mal les uns des autres : si nous reconnaissons cette seconde confusion de Babel dans les premiers jours de la *réforme*, nous tirerons la conséquence de ce qui existait précisément à la fin du seizième siècle, que ces faits mêmes sont les raisons qui expliquent comment put s'opérer naturellement et sans violence la réaction catholique dont nous parlons. Ni les individus ni les peuples ne se contentent de simples négations : autant pour la vie humaine que pour la vie sociale, il faut, de toute nécessité, des doctrines positives.

Il faut également, pour apprécier à leur valeur les effets dont je parle, remarquer les efforts que fit l'Église pour repousser les éléments de l'erreur. Non-seulement elle rétablit, on peut le dire, par le moyen d'un concile, la foi attaquée et défigurée; non-seulement elle s'occupa de sa propagation et de sa défense par le moyen de différentes institutions religieuses, mais encore les magnifiques travaux d'une science profonde vinrent révéler de nouveau la vérité, qui était l'objet de tant d'attaques. Le sei-

zième siècle fut le siècle d'or de l'Église sous le point de vue de la science. Les sages de Trente, pour celui qui sait les apprécier, n'eurent pas d'égaux. J'ai déjà fait remarquer plus haut la force avec laquelle, à la fin du quinzième siècle, s'était développé l'amour de l'étude, et combien les esprits y étaient disposés lorsqu'apparut le protestantisme : il ne put manquer d'en résulter une lutte contre l'erreur et la fondation de nouvelles institutions religieuses; et les dissensions qui naquirent dans le sein de l'Église excitèrent un mouvement scientifique des plus utiles. Qui pourrait éuumérer les savants du seizième siècle? Érasme, Cajétan, Sadolet, Victoria, Cano, Lainez, Petau, Eck, Cochleus, Hosius, Bellarmin, Arias Montanus, Santès-Pagninus, Sixte de Sienne, Vatable, les Banck, Contarini, Maldonat, Toledo, Salmeron, Baronius, Fr. Louis de Grenade, saint François de Sales, saint Jean de la Croix, saint Charles Borromée?.... Qui pourrait fixer les yeux sur tant de lumières, sans en être ébloui? Ce n'est pas se tromper que d'assurer qu'on ne vit jamais dans les universités catholiques autant de savoir dans la science théologique et ecclésiastique qu'au seizième siècle. Si j'offensais quelques-uns de mes lecteurs en m'exprimant ainsi, qu'ils veuillent bien me le pardonner.

Il est un autre fait que je tiens encore à signaler,

et qui me semble avoir son importance : c'est que le principe proclamé par les *réformateurs* devait conduire non-seulement au philosophisme, mais encore à l'athéisme. C'est pour cela qu'ils ne voulurent pas d'abord renoncer au christianisme ni au catholicisme, mais à Rome seulement; et encore les princes, véritables fondateurs du protestantisme, ne firent la guerre au pape que dans le but de devenir eux-mêmes des espèces de papes. Ils n'ignoraient pas qu'en faisant la guerre au pontificat romain c'était la faire au catholicisme, au christianisme, à la foi tout entière, à l'œuvre tout entière de Jésus-Christ : c'est pourquoi je dis que les protestants *protestaient* aussi de leur adhésion à l'Église; ce qui prouve un peu, je dirai plus, ce qui prouve beaucoup que leurs protestations, sous ce point de vue, donnent à penser qu'ils considéraient l'Église catholique comme l'Église véritable.

Examinant maintenant la méthode que les controversistes catholiques suivirent pour combattre le protestantisme, je veux dire franchement mon opinion, sans pour cela vouloir diminuer le moins du monde leur mérite, ou offenser leur mémoire. Il me semble qu'ils perdirent beaucoup trop de temps en controverses, en défendant point par point, comme ils l'ont fait, les dogmes que le protestantisme atta-

quait, mettait en doute, et discutait. Il y avait cependant une grande différence à établir dans la polémique avec les protestants. Les anciennes hérésies, en général, respectaient toujours et laissaient intact le fondement de la foi, quand elles attaquaient tel ou tel dogme : ainsi, avec le recours à la Bible et à la tradition, les questions se trouvaient résolues dans le champ même des disputes et des controverses. Cette méthode, si elle fut et dut être suivie dans le moyen âge et dans les temps antérieurs, ne devait pas être adoptée pour combattre le protestantisme, qui niait les fondements de la foi et la base même de la croyance catholique, lesquels sont l'autorité de l'Église, en substituant à leur place le *jugement individuel*. Ce qui importait précisément alors au protestantisme, c'était de distraire par des questions particulières l'attention de ses adversaires, c'est-à-dire d'entretenir, par des escarmouches, l'attention de l'ennemi autour de la place, pour miner, pendant ce temps, avec plus de facilité les murs de la forteresse. Les théologiens catholiques, qui se consacraient principalement à chercher dans l'Écriture la preuve de chaque dogme que niait le protestantisme, s'aperçurent à la fin que, dès les premiers temps du christianisme, on avait reconnu de graves inconvénients à cette méthode. Le célèbre Tertullien s'exprime ainsi dans ses immor-

telles *Prescriptions*, consacrées, on le sait, par l'approbation de tous les siècles catholiques : « Qu'espé-
« rez-vous gagner, je vous le demande, par cette
« méthode, quelque versé que vous soyez dans les
« Écritures? Ce que vous soutiendrez, l'hérétique le
« niera, et il affirmera ce que vous nierez. Vous ne
« retirerez jamais de ces disputes que fatigues et in-
« dignation.... L'hérétique n'hésitera pas à vous
« imputer une corruption adultère de l'Écriture et
« une fausse interprétation, se glorifiant de ce que
« lui seul défend la cause de la vérité.... L'ordre
« des choses exige que l'on commence par examiner
« en quoi consiste l'accord de la foi et des Écritures,
« pourquoi, comment et sur quoi se fonde le chris-
« tianisme. » Je ne veux pas dire, comme Tertullien, que l'on ne doive jamais avoir recours aux Écritures dans les controverses avec les hérétiques : on en a toujours fait usage, et Tertullien lui-même en offre de nombreux exemples. Mais ce qui est condamnable, c'est la méthode qui fait en quelque sorte dépendre de la discussion particulière de la Bible la certitude des dogmes catholiques, destituée, dès lors, de sa propre base. Que résulta-t-il du célèbre colloque de Poissy? Le cardinal de Lorraine y fit preuve d'un grand fonds de doctrine, le cardinal de Tournon d'un grand zèle, et l'évêque de Valence d'une grande sa-

gacité ; mais tout cela n'aboutit qu'à égarer les discussions, sans pouvoir réussir à les renfermer dans les plus précises et les plus étroites limites.

Dans le cas dont nous parlons, ce fut autre chose. Les inconvénients que je viens de signaler étant parfaitement reconnus, la discussion entra dans sa route, dans l'unique ou du moins dans la principale qu'elle devait suivre, en se reportant aux fins fondamentales ; et dès lors la question de l'Église domina en effet toutes les autres questions. De plus, dans ce même temps, l'histoire nous offre deux périodes de la controverse catholique avec le protestantisme. Dans le principe, toutefois, les *réformateurs* considéraient l'Église comme une société *publique*, c'est-à-dire gouvernée extérieurement par un ministère divin institué par le Christ. Les écrivains catholiques, partant de ce principe, se proposèrent de démontrer que le protestantisme manquait des caractères essentiels à une société religieuse publique, n'ayant pas *un* ministère *sacré*, universel, apostolique et perpétuel. Le cardinal du Perron soutint cet argument avec une habileté incontestable. Mais qu'en résulta-t-il? Que les protestants eurent recours à une modification dans leur idée sur l'Église, la dépouillant graduellement des caractères de société publique, pour la réduire à n'être qu'une

société purement spirituelle, constituée par la foi en un petit nombre d'articles, qu'ils appelaient fondamentaux. La discussion, par là même, fit quelques pas de plus en avant ; puis il fallut, de la part des catholiques, prouver que le principe sur lequel se fonde le protestantisme repousse l'essence d'une société spirituelle en détruisant la foi. C'est ainsi qu'on en vint à traiter la question relative à l'Église sous un point de vue plus général, en prouvant l'insuffisance du *jugement particulier*, et la nécessité de l'*autorité* comme fondement de la foi chrétienne. Dans ce genre de discussion se distinguèrent, depuis, Bossuet, Nicole, Pellisson et d'autres. Telle est la grande, telle est l'unique question où le protestantisme doit être ramené : c'est dans cette question qu'il s'agit de le vaincre et de l'anéantir.

Puisque nous nous occupons d'une matière si importante, et qui l'est doublement de nos jours sous tous les rapports, qu'il me soit permis de continuer cette série d'observations, qui ne paraîtront jamais superflues quand on les examinera sérieusement. Quoique ce ne soit pas là le but de cet ouvrage, elles serviront du moins de distraction et de variété pour ses lecteurs.

Les mêmes règles qui guident l'homme comme homme, le guident ou doivent le guider comme ca-

tholique. La relation qui existe entre la créature raisonnable et le catholicisme est étroitement reliée à tout cela. D'ailleurs, l'homme, en cette qualité, c'est-à-dire comme homme raisonnable, doit comprendre le sens *commun*, bien plus facilement que le sens *privé*. Il n'existe en religion que deux voies : le *libre examen*, ou l'*autorité*. Ni l'une ni l'autre de ces voies ne peut être divisée. Libre examen en tout ou en rien : autorité en tout ou en rien. Je parle ainsi, en supposant que la relation des causes avec les questions est d'un même genre, d'une même nature. On sait que, sur des terrains différents, il est possible de suivre une voie ou l'autre. Il est reconnu qu'un homme conserve sa liberté en matière de religion, ou qu'il ne la conserve pas. Ne la pas conserver, c'est préférer l'autorité d'un autre, qu'il suppose être un guide meilleur et plus sûr que lui. Nous ne pouvons avoir un peu de liberté dans certains cas, et n'en pas avoir dans d'autres. Tout ou rien : toujours indépendants, ou toujours soumis en matière de foi. Celui qui veut se maintenir constamment dans l'indépendance et dans la liberté, ne peut manquer d'être dans l'erreur et suit un principe faux, et il ne peut s'empêcher de se trouver toujours en contradiction avec lui-même. Celui qui, indépendant aujourd'hui, se soumet aux autres demain, écoute leur voix et

consulte leurs opinions, abjure le bon sens, et par conséquent s'expose lui-même à mille contradictions. Il n'y a pas d'autre remède à cela que d'être entièrement indépendant ou entièrement soumis. Or, être soumis, c'est être catholique, c'est être homme; c'est respecter la droite raison, le sens commun, le sentiment général, les prérogatives du suffrage universel. Voilà ce qui s'appelle être catholique. Être libre ou indépendant, c'est au contraire se séparer de la vérité, c'est la dépouiller de son caractère obligé, c'est condamner les croyances des autres, c'est être païen, c'est être déiste, c'est être athée, c'est, en un mot, être tout et n'être rien. Le libre examen ne peut obliger l'athée à croire une seule vérité; il ne peut corriger celui qui nie toutes les vérités, parce que le droit de corriger doit émaner du principe de l'autorité. Celui qui attaque le catholicisme avec les forces du libre examen, attaque la base de la certitude humaine. C'est ainsi que le protestantisme est arrivé à être l'origine du déisme, de l'athéisme et du panthéisme, qui sont les trois grandes plaies de la société moderne, comme je le démontrerai en son lieu.

CHAPITRE XI.

Dix-septième siècle. — Trois grands maux. — Traité de Westphalie. — Ses conséquences. — École régaliste. — Qualification de cette époque. — Louis XIV. — Ce qu'est le droit de régale. — Jansénisme. — Son objet et son but. — Son hypocrisie. — Ce qu'il se propose. — Sa condamnation. — Question du droit et du fait. — Immoralité. — Les jansénistes et la régence en France. — Régalistes et jansénistes révolutionnaires. — Révolution. — Louis XVI. — Le pontificat aux dix-septième et dix-huitième siècles. — Régalistes, jansénistes et révolutionnaires. — Paul V. — Avertissement nécessaire. — Grégoire XV. — Ses mérites. — Création de la Propagande. — Missions. — Leur importance. — Les missions et la civilisation. — Le missionnaire. — Homme universel — Il représente tout. — Urbain VIII. — Difficultés et complications de son temps. — Richelieu. — Défauts et mérites d'Urbain. — Innocent X. — Il condamne le jansénisme. — Il proteste contre la paix de Westphalie. — Autres papes. — Clément XI. — Ses compromis. — Bulles contre les jansénistes. — Benoît XIV. — Ses qualités éminentes et ses services. — Clément XIII. — Immenses difficultés qu'il lègue à son successeur.

En considérant avec attention le dix-septième siècle, il se présente sous de tristes auspices pour l'Église et le pontificat. L'inutilité des efforts tentés

pour réunir les partis en Allemagne étant reconnue, les hostilités commencèrent; et enfin, après une guerre de trente ans, eut lieu la *paix de Westphalie*, si funeste pour l'Église catholique. En outre, les questions sur la *grâce,* suscitées par Baïus et par d'autres, et plus tard par Jansénius, amenèrent encore d'autres conflits. Enfin l'*immoralité*, compagne inséparable des discordes, ne fut pas ce qui contribua le moins à augmenter les malheurs de l'Église. Dans ces trois causes, nous pouvons reconnaître la source des malheurs qui assaillirent le pontificat au dix-septième siècle, et dont les conséquences se firent et se font encore sentir. Le traité de Westphalie suscita ou fit reconnaître officiellement l'école *régaliste;* les questions sur la *grâce* engendrèrent le jansénisme; et, à la suite du jansénisme et de l'*immoralité*, arriva ce qui devait naturellement arriver : la révolution avec toutes ses conséquences.

Le traité de Westphalie porta un coup terrible au saint-siége. Les princes, tant catholiques que protestants, le conclurent sans aucune espèce de considération pour Rome, en sécularisant une grande partie des biens ecclésiastiques, des évêchés et des abbayes, et en émancipant complétement le pouvoir temporel. Ce traité repoussa des affaires de l'État et du mouvement politique toute direction et toute

tendance ecclésiastique. On pourrait croire peut-être que, sous le point de vue politique, ce traité présenta une grande utilité, parce qu'il arrêta l'effusion du sang entre les partis religieux; mais comment pourrait-on le considérer ainsi, puisqu'on ne peut nier que, sous le point de vue du droit, il fut une violation énorme des droits de l'Église, droits qu'il est prouvé qu'on ne peut jamais violer impunément pour la société?

J'ai dit que du traité de Westphalie date ostensiblement l'école *régaliste*, qui a causé tant de peines à l'Église : le roi Louis XIV en est une preuve évidente. Déjà, sous le pontificat d'Alexandre VII, le ministre Mazarin avait montré pour Rome une antipathie prononcée; plus tard, le roi, en nommant le duc de Créqui son ambassadeur, sembla lui avoir donné pour mandat spécial d'outrager le pape. Mais l'époque surtout où se montra encore plus ostensiblement cette antipatie, fut le temps de Clément X; car alors le roi de France, et à son exemple les princes catholiques, tentèrent d'enlever au souverain pontife toute son influence, et de se mettre en possession de ses revenus dans leurs États respectifs. C'est alors que commencèrent pour le pontificat de longues et terribles attaques, sous le prétexte de discussion sur les droits *régaliens*, soutenus en

France avec tant de chaleur, et qui enfin produisirent la *fameuse* déclaration du clergé de 1682, dont les quatre articles sont considérés comme la base de ce qu'on a nommé les libertés gallicanes. Le pape Innocent XI protesta contre elle; Alexandre VIII la condamna; et Louis XIV lui-même, après avoir reconnu amèrement ses erreurs, fut obligé d'annuler son œuvre, et autorisa les évêques français à écrire au pape en lui témoignant leur repentir, et en reconnaissant l'annulation de la *déclaration*. Le roi avait écrit lui-même auparavant à Sa Sainteté dans le même sens.

Ces mêmes questions concernant le *droit de régale*, filles en partie de l'*esprit du protestantisme*, et plus particulièrement des principes exprimés dans le traité de Westphalie, prirent logiquement de plus grandes proportions relativement aux doctrines, et cet exemple fut suivi dans plusieurs pays. Joseph Ier, empereur d'Allemagne au temps de Clément XI, au commencement du dix-huitième siècle, s'engagea dans les mêmes questions; et l'on sait jusqu'à quel point nos politiques du temps de Charles III firent briller leur zèle régaliste. Je me contente de ces légères indications, qui, pour un lecteur intelligent, équivaudront à de longs discours, lui donneront la clef de quelques actes, et lui expliqueront certaines allian-

ces qui paraissaient impossibles. Je le répète, les questions de *régale*, dans les dix-septième et dix-huitième siècles, tirent du protestantisme leur origine, leurs tendances, et sont par conséquent anti-catholiques et révolutionnaires. Je ne veux pas pour cela condamner tous les hommes qui s'en montrèrent les défenseurs ; il en est quelques-uns qui prirent ce parti de bonne foi. Mais leur origine vient en partie de la source que j'ai indiquée, et leurs tendances furent dès lors ce qu'elles se sont montrées depuis. Qu'on veuille bien ne pas penser que je condamne absolument la *régale ;* non, je l'accepte dans sa *bonne signification*, et la défendrais même ainsi au besoin. Ce que je condamne, ce sont les exagérations et les excès de ses doctrines ; et je ne veux pas qu'elle soit regardée comme une attribution *innée* et *exclusive*, tandis qu'elle ne doit jamais l'être que comme une *concession*, juste peut-être ; mais enfin, je le répète, rien de plus qu'une *concession*.

Pour faire bien comprendre comment ces questions avaient en effet des tendances anticatholiques, je dois montrer maintenant que le *jansénisme* s'unit naturellement avec le *régalisme*, ou, si on le préfère, que le *régalisme* s'unit au *jansénisme ;* de manière que, rien qu'en observant cette hérésie, on peut se convaincre du jugement que l'on doit por-

ter sur elle. Qu'est-ce en effet que le jansénisme? Consiste-t-il seulement dans les cinq propositions? Le croire serait voir les choses bien superficiellement. De même que Priérias, comme je l'ait fait observer, ne vit que le pontificat dans les thèses de Luther et dans les doctrines du protestantisme, de même aussi l'on ne doit voir que le pape dans les propositions de Jansénius. Les jansénistes sont des protestants déguisés ou honteux; ils n'osent pas attaquer en face le pontificat, le voyant par le fait fort et indestructible; ils recourent à l'hypocrisie, de toutes les manières et sur toutes les questions, croyant que, par des vertus affectées, ils séduiront les peuples, et que, par le moyen d'une rigueur inconciliable avec la fragilité de la nature humaine, ils sépareront les fidèles de la communication avec Dieu, en leur ouvrant ainsi la voie de l'impiété. Je ne condamne pas également tous les jansénistes : peut-être s'en trouve-t-il quelques-uns de bonne foi, qui ignoraient les projets de leurs coryphées. Toutes les sectes ont quelques mystères. C'est ainsi que, partout où éclata l'opposition ou la guerre dirigée contre le saint-siége ou contre l'autorité de l'Église, les jansénistes se placèrent toujours à côté des ennemis du pontificat, et se montrèrent toujours par conséquent les adversaires implacables des jésuites, c'est-à-dire de

l'institut qui se consacre avec le plus de zèle à la défense du saint-siége et des prérogatives qui lui sont inhérentes. Nicole, Arnauld et Pascal, qui furent les principaux champions du jansénisme, leur portaient une haine qu'ils ne purent venir à bout d'assouvir.

Comme un général qui commande une armée ne découvre que lorsqu'il est ou croit être en position de le faire, le point sur lequel il veut diriger son attaque, de même les jansénistes parurent ne pas vouloir traiter la question de l'autorité du pape, qu'ils reconnurent même ostensiblement; mais comme l'esprit et le caractère de l'homme se montrent principalement quand on exige de lui un sacrifice, les jansénistes, voyant condamnées par Innocent X les cinq propositions de l'*Augustin* de Jansénius, imaginèrent la célèbre distinction entre la question de *fait* et la question de *droit*, afin de pouvoir dire que, si ces propositions étaient condamnables, elles ne se trouvaient pas dans le livre de Jansénius; de sorte qu'ils limitaient l'infaillibilité du pape uniquement aux dogmes, la niant lorsqu'il s'agissait de la détermination d'un fait historique, tel que celui auquel s'appliquait la condamnation. L'Église, dépouillée de l'autorité qu'elle a de décider si telle ou telle erreur existe dans les écrits de tel ou tel écrivain, ne

pourrait préserver les fidèles des fausses doctrines, ni mettre jamais un terme aux disputes; d'ailleurs, aucun hérésiarque, d'ordinaire, n'avoue que ses écrits ou ses enseignements peuvent contenir une erreur condamnée. Aussi, la première fois que l'on exigea des jansénistes soumission et docilité, ils se montrèrent ce qu'ils étaient, c'est-à-dire des protestants déguisés. Les hommes du *silence respectueux*, ceux du *cas de conscience*, ceux de l'*appel* de la bulle *Unigenitus* de Clément XI au futur concile universel, les *convulsionnaires du cimetière de Saint-Médard*, sont à mes yeux autant de protestants sous une autre enseigne, ni plus ni moins. Leur résistance tenace à l'*autorité pontificale* rendit nécessaire la bulle *Pastoralis officii*, en séparant de l'Église ceux qui n'admettaient pas la constitution *Unigenitus*. La lutte continua plus vive dans les Pays-Bas, où l'église d'Utrecht se jeta dans un schisme déplorable, c'est-à-dire parvint au terme où conduit le jansénisme.

Favorisée par ces discordes, qu'enfantèrent le *régalisme* et le *jansénisme*, l'*immoralité* s'étendit d'une manière effroyable sous le règne même de Louis XIV, et elle finit par rompre toutes les digues sous la régence. Une chose remarquable, c'est que la secte des jansénistes, qui affectait une si grande

austérité, prit une plus grande extension précisément sous le gouvernement du duc d'Orléans. Elle s'était déclarée déjà l'ennemie du pape ; mais alors elle se montra antichrétienne, pour devenir plus tard révolutionnaire. Oui, c'est l'immoralité qui a produit la révolution; et c'est parce que l'immoralité ne monta pas des peuples aux rois, mais bien parce qu'elle descendit des rois jusqu'aux peuples : et ceux-ci ne crurent découvrir des imperfections dans l'Église qu'après en avoir découvert chez les rois. C'est une grande vérité, et c'est pour cela que les rois expièrent leurs erreurs d'une si terrible manière, de même que les peuples expièrent leurs excès. On ne pourra pas m'accuser d'écrire ces lignes par esprit antimonarchique, car l'on n'ignore pas, je suppose, que j'ai consumé les plus beaux jours de ma jeunesse à défendre la *monarchie* dans divers journaux, et plus spécialement dans *la Esperanza,* dont j'ai été rédacteur pendant cinq ans; et que, le cas échéant, je volerais de nouveau à la défense de cette institution, parce que je la considère comme plus nécessaire de jour en jour pour la société.

Oui, je répéterai ce que j'ai dit mille fois : lorsqu'on s'attaque à l'Église, on ne peut manquer de tomber dans l'immoralité; et les excès entraînent

après eux les révolutions. Les faux *régalistes* et les jansénistes, ces deux partis qui paraissaient si dévoués aux trônes, ne l'étaient que par calcul; ils voulaient soustraire la monarchie au joug de l'Église, afin de lui enlever l'appui de son concours, et afin que lui ayant fait perdre son harmonie avec la religion, et par suite tout son pouvoir, il leur fût facile alors de la combattre avec plus de succès. C'est ainsi que les régalistes et les jansénistes exagérés eurent une grande part dans les excès de la révolution française, de ce grand événement des temps modernes, qui fut le résultat naturel des disputes et de la démoralisation des deux siècles précédents. On peut dire que Louis XIV et la régence ouvrirent à Louis XVI la route qui le conduisit à l'échafaud; cela joint à d'autres causes. Personne n'ignore ce que fut la révolution : une grande leçon pour les rois comme pour les peuples. Nous allons maintenant considérer le pontificat au milieu de toutes ces luttes et de tous ces malheurs.

On prétend que Paul V fut dur et sévère, et qu'il s'était fait du pontificat une idée si élevée, une idée tellement exorbitante, qu'il voulut tout soumettre à sa puissance. Il est certain que ce pape comprit sa mission avec un esprit exclusivement juridique; mais si l'on considère les différends qu'il

eut à soutenir contre la république de Venise, et les attaques qu'eut à souffrir le pontificat, on ne peut raisonnablement censurer la conduite de Paul V. Il ne faut jamais juger les époques anciennes d'après le caractère des époques postérieures ; il faut au contraire se reporter aux temps et aux circonstances dans lesquels vécurent les personnages dont on veut juger la conduite.

Quoique d'un âge déjà très-avancé, Grégoire XV a laissé une mémoire précieuse à l'Église catholique. C'est à ce pontife qu'est due la forme usitée encore dans l'élection des papes ; il obtint pour la bibliothèque du Vatican une partie des livres et des manuscrits que possédaient les électeurs palatins, et qui lui furent envoyés après la prise de Heildelberg par les troupes impériales. Mais ce qui contribua surtout à lui assurer grand renom et gloire, fut l'érection de la *Propagande*, qui donna une si grande impulsion aux missions étrangères. Le salut du monde dépendait, selon ses vues, de la propagation du catholicisme ; et, satisfaisant en effet à une nécessité réellement et profondément sentie, la Propagande parvint en peu de temps à une situation brillante. Elle a rendu d'immenses services à la philosophie générale ; elle s'appliqua surtout à remplir avec énergie et grandeur sa principale mission, qui est la propagation

17.

du catholicisme; et elle obtint en cela, dès les premiers temps, de magnifiques résultats.

Ces réflexions me donnent l'idée de transcrire ici le discours que j'écrivis l'année dernière sur les *missions catholiques* et la *civilisation*, pour être placé en tête de l'*Histoire des missions de la Nouvelle-Hollande*, dirigées par l'un de mes amis les plus distingués, l'illustre monseigneur Serra, alors évêque de Port-Victoria, et aujourd'hui évêque de Perth.

« L'un des principaux caractères de notre siècle est le prosélytisme de l'Europe, qui ne recule devant aucun moyen, devant aucun sacrifice, pour propager dans toutes les parties du monde sa culture intellectuelle et son éminente civilisation. A peine une idée est-elle éclose dans le cerveau de l'homme, qu'aussitôt se produit en Europe un fait qui révèle un progrès social; on voit tous les peuples éclairés s'empresser de prendre part aux révélations de l'intelligence, et s'appliquer les éléments de vie qui se retrouvent dans les actes glorieux de la civilisation qui les accomplit. Ce n'est pas sans raison que l'on dit la société moderne cosmopolite, parce qu'en effet elle veut être universelle, participer à la vie de tous les peuples, et communiquer à la fois à toutes les nations sa force et son action. Elle veut se trans-

porter partout, parce qu'elle ne peut être assez tranquille pour rester pendant plusieurs jours ignorante de ce qui se passe à de grandes distances de son centre respectif. La vapeur et les télégraphes personnifient l'impatience de la société, qui ne veut rien ignorer, et ne souffre pas qu'on l'arrête dans sa course; ce sont des missionnaires de l'universalité que demande l'époque, qui ne se croit pas en sûreté dans l'isolement social et sous ses anciens pavillons.

« Sans se sentir agitée et inquiète comme la société, l'Église cherche aussi avec une double raison l'universalité, qui est d'ailleurs pour elle un signe distinctif. L'Église a elle-même une mission sublime, qui n'aura de fin qu'avec le monde ; c'est pour cela que, se conformant à la nécessité qu'éprouve le genre humain, d'une lumière au milieu des ténèbres de ses erreurs, et d'un remède pour cicatriser les blessures de ses propres excès, la mission de l'Église, toujours nécessaire, l'est encore plus dans les pays où la vérité est inconnue, où l'on ignore l'origine et la fin de l'homme, et dans les temps où les excès de la civilisation ont, si on peut le dire, défiguré ou altéré jusqu'aux idées fondamentales de l'ordre social. Toute décomposition recherche une harmonie, et l'analyse se termine par une synthèse; car on ne peut refuser de reconnaître le grand principe d'u-

nité dans lequel est renfermée la vie de toute chose. Plus les excès politiques et sociaux sont grands, et plus de son côté l'anarchie des idées prend des dimensions colossales, plus aussi la foi catholique éprouve le besoin de n'être pas considérée seulement comme une nécessité religieuse, mais bien comme une nécessité sociale et politique. Livrer le gouvernement du monde aux idées humaines séparées de la religion équivaudrait à livrer un malade à toute l'intensité de ses douleurs, en croyant trouver dans cette voie le remède à tous ses maux. Un gouvernement purement humain, selon cette signification, accélérerait la ruine de la société; et le gouvernement païen, qui ne fut jamais guidé que par la simple raison, offre un irrécusable témoignage de cette vérité. L'activité sociale se calculait alors sur le plus ou le moins de jouissances, ce qui fit que les nations de l'antiquité ne pouvaient comprendre le langage de la croix, inconnu jusque-là au monde.

« Le christianisme a modifié toutes les relations de la vie par une révélation spéciale, parce qu'il a prescrit une règle pour chacune d'elles, et qu'il en est venu à représenter, non pas seulement un culte, mais bien une civilisation même. Comment ce grand fait se révèle-t-il dans l'histoire? Rien n'était plus facile pour le christianisme que de soulever les

masses, sous prétexte de leur oppression. Jésus-Christ et les apôtres avaient enseigné une doctrine qui devait leur faire espérer la liberté ; mais le christianisme ne vint point supplanter le pouvoir qui jusque-là avait gouverné la société, ni se faire, comme on pourrait le dire, décurion dans l'ordre civil, sénateur dans l'ordre politique, ou tribun dans l'armée. Ce n'est pas pour faire seulement une révolution terrestre que le Fils de Dieu a souffert la mort. Le christianisme, sans violence d'aucun genre, marche en soumettant à sa domination les hémisphères connus ; s'adressant aux esprits avec la vérité ; réformant par elle la morale et la famille ; pénétrant avec douceur dans les législations, et atteignant sans combats à une plus grande élévation que celle des *rois et des peuples souverains*. De cette manière, le christianisme s'est élevé sans usurpation à la hauteur de pouvoir social ; et ceux qui l'accusent devraient, avant de le faire, étudier de quelle manière s'est propagée la foi catholique. La voix du missionnaire résonne dans les villes, dans les déserts ou dans les forêts ; voix de la vertu, voix de la majesté, parce qu'elle s'élance de la poitrine de l'homme au nom du Dieu qui a dit : *Enseignez toutes les nations ;* mais ce n'est pas pour cela la voix de la violence, parce que les peuples écoutent ou n'écoutent pas,

et que s'il en est qui se laissent persuader, c'est parce qu'ils acceptent volontairement la *Bonne nouvelle*, et se *convertissent;* c'est-à-dire, parce qu'ils cessent d'être ce qu'ils étaient, en se soumettant à une loi nouvelle, à un mode nouveau d'apprécier les hommes, les choses et les idées : conversion qui, s'appliquant à tout l'être humain, ne peut se réaliser sans la plus grande force de volonté.

« J'ai une si grande foi dans le triomphe du catholicisme sur les sociétés modernes, que s'il était possible de le dépouiller de son caractère divin, en le réduisant à l'état d'un simple code de doctrine et de morale humaine, je le considérerais encore comme l'espérance des peuples. La société marche toujours, mais on voit dispersés sur le chemin qu'elle parcourt des débris de ses roues. Il est nécessaire de la retenir sur la pente du précipice; mais qui osera porter la main sur ce cheval, dans sa course désordonnée? Les principes humains une fois délaissés et rejetés, renaissent difficilement : et c'est une vérité de conviction, de bon sens et même d'instinct, que les nations demandent la direction d'un principe qui ne soit pas sujet aux controverses, qui soit plus élevé que toutes les théories humaines, et qui ait en sa faveur les témoignages du ciel et les preuves de la terre. Il n'y a pas d'autre espérance pour l'humanité que le catholi-

cisme, parce que nulle autre part on ne peut trouver une mesure de pouvoir proportionnée à la résistance générale; voilà pourquoi sa certitude est plus forte que tous les doutes, que toutes les vascillations humaines, et pourquoi son influence est si puissante, qu'il n'est pas de penchants, même les plus profondément enracinés, qu'il ne puisse subjuguer, d'obstacles qu'il ne puisse vaincre, de préoccupations qui résistent à ses preuves, et de scepticisme supérieur à la clarté de ses démonstrations. L'unique moyen d'éviter la dissolution dont la société est menacée, c'est d'accepter le catholicisme comme foi, comme culte, et comme civilisation; car, hors de lui, où seraient aujourd'hui les dogmes reçus universellement? où se trouveraient les convictions profondes et les sentiments uniformes? Puis, d'ailleurs, il est la nécessité de la société, de nos jours plus encore qu'en tout autre temps.

« Si le catholicisme est d'un si grand poids, calculez la valeur des missionnaires, qui sont sa représentation vivante. Il n'est pas d'hommes plus héroïques et plus utiles; et l'on peut ajouter qu'il n'en est pas de plus sages et de plus remarquables. Le christianisme lui-même, la civilisation universelle, les gouvernements et les peuples, les rois et les sujets, leur sont redevables de tout; les philosophes ne peuvent le nier : Montesquieu, Voltaire et Rousseau

l'avouent ; et Buffon, faisant l'éloge des missionnaires modernes, s'exprime ainsi : « Les missionnaires ont « soumis plus d'hommes chez les nations barbares, « que les armées des princes qui les avaient subju- « guées. Le Paraguay ne fut pas conquis autrement. « La douceur, le bon exemple, la charité, et toutes « les vertus pratiquées constamment par les mis- « sionnaires, ont touché le cœur des sauvages, en « désarmant leur défiance et leur férocité, si bien « qu'ils vinrent souvent demander eux-mêmes qu'on « leur fît connaître la loi qui rendait les hommes si « bons, se soumettant ainsi avec joie et se réunissant « en société. Rien ne fait plus d'honneur à la religion « que d'avoir civilisé les nations, et d'avoir fondé « par là un empire sans autres armes que celles de « la vertu. » Le missionnaire, en effet, est l'homme de Dieu et de son prochain. Il ne sait pas ce que c'est que de faire le mal, et ne pense absolument qu'à ses sauvages, ou à ses pécheurs, ses enfants de prédilection. Sa main ne se lève que pour faire le bien, et son cœur ne palpite que de l'amour le plus fort pour ses semblables. Il pénètre à travers les forêts et les marécages, sans autre guide que sa foi, et sans autres armes que sa confiance en Dieu, dont il cherche la gloire. Il passe où n'ont pu pénétrer les armées ; il porte ses pas où le conquérant et le mar-

chand n'ont pu porter les leurs. L'homme de Dieu habite des lieux où n'ont pu habiter les oiseaux. Dans les bois et dans les déserts où l'étranger qui a osé y pénétrer a toujours payé cher son audace, là vit et habite le fils de la civilisation évangélique. Il n'est effrayé ni du rugissement du lion qui fait trembler les forêts, ni de la fureur des flots sortant de leur lit, s'élançant vers les cieux pour retomber sur la terre. Ce qui est de moindre importance pour le missionnaire, c'est sa vie ; à chaque instant il l'expose pour conquérir une âme à Dieu.

« C'est un sacrifice immense, un sacrifice propre et exclusif à l'Église catholique ; c'est ce sacrifice qui la rend si prodigieusement féconde. Le protestantisme ignore un pareil dévouement, et pour lui il est stérile. Son esprit fondamental, qui est l'indépendance et la souveraineté individuelle en ce qui concerne la religion, non-seulement ne pousse pas les protestants à aller troubler les infidèles dans leurs croyances, mais il engendre un profond orgueil dans le cœur de l'homme, et le rend égoïste par-dessus tout. C'est pourquoi, lorsque la raison lâche le frein imposé à l'inquiétude de l'esprit humain, tout devient pour elle un motif de doute et de négation. Le sentiment du bon et du juste souffre des altérations profondes, et se soumet aux calculs mesquins

de l'intérêt privé, qui n'agit que pour justifier tous les égarements de la raison et toutes les injustices des cœurs. Le protestantisme anglais, par exemple, représente surtout l'individualisme; et l'Angleterre, en général, peut être considérée comme la personnification de l'égoïsme. Sa charité même est une charité fastueuse, orgueilleuse, insultante; ce n'est donc plus une charité.

« Lorsque le monde n'aurait d'autre motif de reconnaissance envers les souverains pontifes que celui des missions, cette immense et magnifique institution suffirait seule pour exciter la reconnaissance de la civilisation envers eux. Le collége de la *Propagande de la foi*, à Rome, est un foyer de lumière pour toutes les ténèbres de la terre. Il me semble que ce bienfait n'est pas apprécié comme il devrait l'être, et que les peuples catholiques ne se montrent pas assez généreux envers la grande œuvre des missions. Ce serait une erreur de croire que le missionnaire ne porte pas dans les pays sauvages autant de lumière que de foi. Il ne se borne pas à leur porter ces deux bienfaits, car il y joint encore tous les éléments et l'on peut dire toutes les richesses de la civilisation. L'éducation du missionnaire est universelle : ainsi il se perfectionne dans la science de la foi, comme il s'initie dans les principes des arts et dans les se-

crets de la nature. Il est prêtre, roi, législateur, artiste, artisan, médecin, naturaliste, astronome....... ; il est l'abrégé, en un mot, de toute la civilisation.

« Coopérer à la propagation de la foi par le moyen des missions, c'est rendre un service éminent à la civilisation ; et plus que tout autre peuple, l'Espagne est obligée d'y contribuer par ses aumônes : car sa mission actuelle dans l'Europe moderne est avant tout de conserver la vraie foi, par son unité catholique ; sa mission est de conserver le vrai culte, comme autrefois le peuple hébreu, et de le propager encore, comme elle le fit dans des temps plus heureux. L'Espagne doit beaucoup au catholicisme : sa nationalité, sa grandeur, ses traditions ; et aujourd'hui, elle lui doit encore les plus flatteuses espérances qui viennent la consoler au milieu des convulsions générales de l'humanité. »

A Grégoire XV succéda Urbain VIII, grand politique, et savant des plus distingués. De son temps, l'Europe présentait les plus grandes complications politiques ; on peut même ajouter et religieuses, celles surtout que se créa le pape lui-même, et celles que le cardinal de Richelieu, avec la vivacité de son génie, suscita pour arriver au but que se proposait sa politique. Les déboires ne furent donc pas épar-

gnés au pontife, lorsque le cardinal fit alliance avec les protestants étrangers, en s'appuyant sur le gallicanisme et les parlements; mais il eut enfin la consolation de voir la France, où Richelieu était l'âme du gouvernement, adopter l'idée du pape, d'attaquer l'Angleterre; entreprise audacieuse à la vérité, et qui se renouvela plusieurs fois, chaque fois surtout qu'il fut question de grandes combinaisons catholiques. La soumission de la Rochelle, boulevard des huguenots, fut des plus glorieuses pour Richelieu; et c'est à la bonne intelligence entre la France et l'Espagne que sont dus en partie les immenses résultats de la restauration catholique. Urbain VIII commit en politique des fautes trop notables; son désir d'émanciper l'Italie de la prééminence espagnole et autrichienne, son alliance avec la France, l'influence de la politique générale de ce siècle, représentée et dominée par le génie de Richelieu, firent que ce pape se sépara de la grande politique chrétienne des plus illustres de ses prédécesseurs, qu'il la sacrifia à des calculs et à des combinaisons secondaires, et qu'il fit alliance enfin, à l'exemple de Richelieu, avec les protestants contre les catholiques, avec Gustave-Adolphe contre Tilly et Wallstein. Mais, en considérant attentivement tous les faits, l'impartialité m'oblige à consigner ici qu'Urbain VIII rendit néan-

moins à l'Église des services signalés. Il perfectionna l'institution de la Propagande, protégea les missionnaires et les chrétiens du Japon ; et, nonobstant sa prédilection pour sa famille, il refusa de donner à son neveu, le duc de Palestine, le duché d'Urbain, afin de se montrer fidèle à la constitution de Pie V, qui prohibait toute nouvelle investiture des biens appartenant à l'Église.

Innocent X eut le déplaisir de voir confirmer la paix de Westphalie; ses protestations à ce sujet furent inutiles. Il condamna le jansénisme, mais il mourut consumé de chagrins, dont il s'était attiré un grand nombre par sa faute. Alexandre VII, son successeur, si abreuvé de dégoûs et d'amertumes de tout genre, eut du moins la consolation de voir rentrer dans le giron de l'Église la reine Christine de Suède. Il confirma la bulle *Ad sacram* de ses prédécesseurs contre le jansénisme, renouvela l'alliance avec la république de Venise, embellit Rome d'édifices magnifiques, entre autres de celui de la *Sapienza*, qu'il enrichit d'une superbe bibliothèque. Clément IX, Clément X, Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII occupèrent successivement le reste du dix-septième siècle, gouvernant l'Église au milieu des difficultés suscitées par le régalisme, le gallicanisme et le jansénisme, et des différends politiques

qui soulevèrent quelques nations les unes contre les autres.

Clément XI commença le dix-huitième siècle, et il se trouva immédiatement dans les circonstances les plus difficiles, pour avoir reconnu le titre de roi de Prusse à Frédéric Ier, et pour s'être trop avancé dans la guerre de la succession d'Espagne, s'étant empressé le premier de féliciter Philippe V, et ayant été obligé ensuite, par les Impériaux, de reconnaître Charles III d'Autriche. Les jours furent difficiles pour ce pape, jusqu'au moment où il put se délivrer de ce compromis. Ce n'est point cependant que je veuille l'accuser pour ces actes. Les négociations et les questions étaient si compliquées, et, par suite, les embarras dans lesquels se trouvait le saint-siége étaient tels vis-à-vis des princes qui aspiraient à exercer par eux-mêmes l'autorité spirituelle, et à ne se servir de la religion et du pape que dans leurs vues politiques, qu'il n'est pas extraordinaire que des hommes du mérite de Clément XI, d'Innocent XIII, de Benoît XIII et de Clément XII, aient été peu heureux dans leurs pontificats. Il ne leur manquait, en général, ni science ni vertu; mais cela ne suffit pas pour dominer les circonstances. Clément XI renouvela et expliqua, dans sa bulle *Vineam Domini*, les principes de celle d'Alexandre VII, qui dit que le *silence respectueux*

n'est pas assez, et qu'il ne peut y avoir de doute sur la certitude du jugement relativement à la question *de droit* pour les jansénistes. Dans la constitution *Unigenitus*, il condamna les cent et une propositions extraites des *Réflexions morales* de Quesnel.

Alors surgit un pape dont le nom sera toujours conservé et béni, le grand Lambertini, Benoît XIV. Il ne fut ni enorgueilli par la hauteur de sa dignité, ni intimidé par la difficulté des affaires. Son énergie admirable vit immédiatement ce qu'elle devait soutenir et ce qu'elle devait abandonner. Canoniste éminent, organisateur habile et pape vertueux, il ne dépassa jamais, dans les relations et les traités où le saint-siége eut à intervenir, les limites dans lesquelles il crut devoir rester. L'agriculture et les manufactures trouvèrent en lui la plus haute protection; l'Église et le clergé lui sont redevables de ses immortelles ordonnances, qui chaque jour encore doivent être consultées par le gouvernement ecclésiastique; l'Espagne obtint de lui son concordat de 1753; l'érudition lui doit les plus magnifiques monuments; et les sociétés savantes qu'il institua pour étudier les antiquités romaines et chrétiennes ne peuvent, non plus que le droit canonique, laisser son nom dans l'oubli.

Clément XIII, doué d'une âme pure et des intentions les plus droites, vécut à une époque qui, on

peut le dire, n'était pas digne de lui ; et il légua à son successeur bien des compromis et bien des difficultés, dont il ne put se tirer sans être abreuvé d'amers dégoûts.

CHAPITRE XII.

Guerre aux jésuites. — Observations sur cette guerre. — Clément XIV. — Circonstances difficiles. — Abolition de la Compagnie. — Les gouvernements ne sont pas reconnaissants pour le grand sacrifice que fait l'Église. — Conséquences. — Paroles remarquables d'un protestant. — Il se prépare une grande tempête. — Leçon aux rois et aux peuples. — Complément révolutionnaire. — Pie VI. — Paroles de M. de Saint-Chéron, qui le font connaître. — Le pape annonce les périls dont on est menacé. — Ténacité et aveuglement des gouvernements catholiques. — Pie VI à Vienne. — Joseph II ne se rend pas. — Synode de Pistoie. — Bulle *Auctorem fidei*. — Les prévisions du pape se réalisent. — Les rois se rallient à lui, mais il est trop tard. — Révolution française. — Constitution civile du clergé. — Avis à Louis XVI. — Brefs de Pie VI. — Fureur révolutionnaire contre les ecclésiastiques; — contre le pape. — Les troupes françaises s'emparent de la souveraineté temporelle de Rome. — Le pape sort de Rome. — Ses voyages. — Sa mort. — Il avait fait beaucoup dans l'intérêt de la souveraineté temporelle. — Améliorations introduites par lui. — Pie VI et Napoléon. — Traité de Tolentino. — Vues de Napoléon.

Je n'ai jamais déguisé mon admiration passionnée pour l'institut des Jésuites; et peut-être pourrait-on

penser que ce devrait être un motif de me montrer dur et sévère à l'égard de Clément XIV. Il n'en est rien. Comme mes lecteurs peuvent en avoir fait l'observation dans le cours de cet ouvrage, avant de juger les hommes, j'aime à me représenter les circonstances dans lesquelles ils vécurent et ils gouvernèrent; ceux qui ont des relations avec moi, ceux qui me connaissent, doivent m'accorder au moins ce caractère de tolérance. Comme j'aime à considérer les causes de préférence aux personnes, il est rare que je ne trouve pas quelque excuse aux actions qui peuvent paraître de prime abord les plus criminelles. Le gouvernement et la société consisteraient-ils donc par hasard tout simplement dans ces cinq pieds de chair et d'os, ou dans ce corps et cette âme qu'on appelle l'homme? La société suit des routes plus larges, d'où il s'ensuit que l'homme qui la guide n'est le plus souvent que la victime ou l'instrument des idées et des passions. Les idées et les passions sont tout; la personnalité est peu, ou presque rien.

J'ai déjà fait observer l'esprit peu favorable au pontificat qui se montra dans les dix-septième et dix-huitième siècles. Cet esprit général avait sa source dans le protestantisme, comme je l'ai fait remarquer également, et tendait évidemment à diminuer la haute influence du saint-siége; il est clair

qu'en se couvrant du nom, ici de régaliste, ici de janséniste, là de philosophe, plus loin de tel ou tel autre, cet esprit avait pour but d'atteindre un point particulièrement identifié à l'Église catholique, point sur lequel se dirigeaient tous les coups. Il fallait une victime, en un mot, et cette victime fut la compagnie de Jésus. Que l'on s'appuyât ou non sur les questions relatives aux intérêts du Paraguay; que l'on s'appesantît ou non sur la faillite du P. Lavallette, procureur général à la Martinique; tous ces faits ne furent que des gouttes d'eau qui tombèrent sur un terrain déjà préparé depuis longtemps : ce furent des occasions, des prétextes, ce furent même, si l'on veut, des motifs; mais des raisons valables, mais de véritables causes, non! Avec Carvalho de Pombal, ministre en Portugal; avec le duc de Choiseul et la Pompadour, qui dominaient en France; avec Tanucci à Naples; avec d'autres hommes enfin du même genre dans d'autres royaumes, que devait-il arriver? Il eût été bien difficile que, dans de telles circonstances, les jésuites eussent pu se maintenir en Europe. On ne dira pas que l'abolition vint du refus que fit le général, le P. Ricci, de réformer l'institut; ce serait tromper le public, et je ne puis supporter qu'on l'induise en erreur. Dira-t-on que la bonté de ces temps et de ceux-ci doit faire croire que les en-

nemis de la *Compagnie* se fussent contentés de sa réforme? Pourquoi insulter le sens commun, pourquoi offenser la justice? Je ne veux pas dire pour cela que tous les membres de cet institut fussent des saints, et que jamais ils n'aient commis d'erreurs. Ils étaient hommes, et non des anges.

Clément XIV, le spirituel, l'excellent et pacifique Ganganelli, trouva cette question à résoudre ; et, sans nul doute, le collége des cardinaux ne l'éleva à la dignité pontificale que dans l'espérance que, mieux que tout autre, il pourrait mettre fin à cette grande lutte. Peut-être le pape avait-il quelques préventions contre les jésuites; je n'essayerai pas de discuter làdessus : mais ce qu'il y a de certain, c'est que les circonstances étaient des plus difficiles. Toute la haine contre l'Église se concentrait sur la *compagnie de Jésus*. La bulle *Dominus ac Redemptor* fut un sacrifice offert aux exigences des gouvernements; mais la victime immolée pour la paix, bien ou mal comprise, ne pouvait manquer de trouver encore de la gloire, même dans sa mort. Les gouvernements furent-ils reconnaissants de ce sacrifice que fit l'Église, de ses fils bien-aimés? Non, comme la suite le prouve. Le général qui veut s'emparer d'une place ne se contente pas d'avoir mis en déroute les bataillons qui lui disputaient le passage, mais il avance toujours

jusqu'à ce qu'il ait fait flotter ses bannières sur les créneaux de la forteresse ennemie. Je laisse parler un écrivain protestant : « L'effet immédiat, dit-il, de « cette grande révolution se fit sentir sur tous les « pays catholiques.... L'opposition philosophique « était triomphante. L'abolition de cette société.... « devait nécessairement remuer le monde catholique « jusque dans ses fondements.... ; ayant abattu les « boulevards extérieurs, les attaques durent recom- « mencer avec plus d'énergie contre les fortifications « intérieures.... ; de jour en jour le mouvement ré- « volutionnaire prit de l'accroissement, et la défec- « tion des esprits se propagea avec rapidité (1). »

Le mal allait s'étendant avec une force épouvantable. L'horizon se chargeait de jour en jour, et déjà la société européenne se voyait menacée d'une des plus grandes calamités qui puissent affliger les peuples. La terre, qui pendant une longue suite de temps avait recueilli les alluvions des mauvaises doctrines, exhala en abondance des vapeurs pestilentielles ; l'atmosphère se chargea d'électricité ; le tonnerre et les éclairs annoncèrent la catastrophe ; le monde fut ébranlé sur ses fondements, et inondé de sang humain ; sang des rois et sang des peuples, sang des

(1) Ranke, déjà cité.

méchants et sang des bons ; sang des victimes et sang des bourreaux. Admirable Providence, je t'adore de mon front et de mon cœur ! Rois qui attaquiez l'autorité catholique, apprenez maintenant, apprenez à conserver la vôtre. Dès le moment où la société européenne repoussa le catholicisme, auquel elle devait la vie, la dissolution fut irremédiable, comme elle le sera toujours en pareil cas. Nous voici arrivés aux temps que nous pouvons nommer la plénitude révolutionnaire ; le premier sang qui fut répandu fut le sang français, et le premier peuple qui souffrit qu'on répandit ce sang fut le peuple français, parce que cette nation s'était montrée l'instrument le plus actif de la dissolution générale. Eh quoi ! les actes de l'assemblée constituante contre l'Église, sa juridiction et ses biens, ne furent-ils pas précédés d'actes semblables émanant de gouvernements catholiques ? La révolution, dit un auteur contemporain, ne fit qu'achever l'œuvre commencée par les rois.

Nous avons maintenant sous les yeux l'une des plus illustres et des plus grandes figures du pontificat, et je ne tarderai pas plus longtemps à prononcer ce nom vénérable : *Pie VI !* soleil qui brilla au milieu d'une si grande obscurité, vertu qui resplendit au milieu de cette société de crimes.

Je veux faire connaître la gloire de cet illustre

pontife par les lignes suivantes, si chrétiennes et si hautement politiques, de M. de Saint-Chéron, dans son appendice sur l'ouvrage de Ranke, déjà cité plusieurs fois :

« Au moment même, dit Saint-Chéron, où Jean-« Ange-Braschi s'entendit proclamer pape, il se jeta « à genoux, et, après une prière fervente qui émut « tous les assistants, il s'écria, en s'adressant aux « cardinaux avec l'accent de la plus profonde dou-« leur : *Vous avez terminé votre mission, vénérables « pères ; mais ses résultats sont bien pénibles pour « moi!* Pie VI, destiné à souffrir les plus grandes « violences de la part des rois catholiques et des « gouvernements républicains, fut toujours austère « et pieux, et se montra dans toutes les circonstan-« ces le digne successeur des apôtres...

« Dès le premier jour de son pontificat, Pie VI fit « connaître, dans sa lettre encyclique du 25 décem-« bre 1775, tous les périls qui menaçaient la société. « *Arrachez le mal du milieu de vous,* dit-il, c'est-à-« dire, *éloignez de vos ouailles, avec force et vigi-« lance, ces livres empoisonnés qui les corrompent.... « Ces philosophes déréglés se proposent de rompre « tous les liens qui unissent les hommes entre eux, « qui les maintiennent dans la soumission envers « leurs souverains, et les contiennent dans leurs de-*

« *voirs. Ils disent et répètent jusqu'à satiété que* « *l'homme est libre!....* » Pie VI ne se contenta pas de parler ainsi; il fit en outre les efforts les plus pressants auprès des ministres des princes, représentant à Rome des nations catholiques, pour les avertir du danger, pour leur ouvrir les yeux sur les malheurs qui les menaçaient....... tandis que plus tard il ne serait plus temps de les éviter. Les gouvernements catholiques, au lieu d'écouter ces avis paternels, persévérèrent dans leur politique hostile à l'Église et au saint-siége.

« Les Jésuites furent encore le prétexte de ces « nouvelles attaques. Les cours de France et d'Es- « pagne trouvèrent mal que le pape eût voulu ren- « dre moins cruel le sort des Jésuites à Rome.... « Mais, chose remarquable, dans le même temps où « les gouvernements catholiques agissaient ainsi, la « Prusse et la Russie conservaient les Jésuites..... « Et Frédéric écrivait à Voltaire : « *Quoique je sois* « *hérétique, et si vous voulez même incrédule, je con-* « *serve cet ordre, parce que sans lui nous manque-* « *rions d'hommes instruits....* » Catherine II en disait « autant de son côté.... Quel contraste entre cette « conduite et celle des souverains catholiques d'Au- « triche, de Naples, de Parme, de Toscane, d'Espa- « gne et de France, qui, *en vertu de la toute-puis-*

« *sance de l'État*, décidaient que l'enseignement, la « hiérarchie, la discipline et la liturgie existeraient « désormais sans l'Église, à part de l'Église, et contre « l'Église !... Joseph II s'engageait dans cette voie « d'usurpation, au point même que Frédéric, par- « lant de lui, l'appelait *mon frère le sacristain*. Tous « nos philosophes, gallicans, libéraux et radicaux « modernes, ne sont-ils pas des *sacristains* de la « même espèce?

« Pie VI espéra contenir Joseph II par sa présence « et ses supplications.... A ceux qui essayaient de le « détourner de cette idée en lui représentant qu'il « compromettrait son pouvoir et sa dignité, il ré- « pondit que sa destinée était sans doute de paraître « insensé pour Jésus-Christ. Il se rendit en effet à « Vienne le 22 mars 1782... Joseph II fit au pape « quelques concessions de peu d'importance; mais « aussitôt que Pie VI fut de retour à Rome, l'empe- « reur renouvela avec plus d'audace ses attaques « contre l'Église en Allemagne et en Italie. Sous le « prétexte de rendre au pape sa visite, Joseph II « se rendit à Rome : là il forma de nouveaux pro- « jets pour la ruine du saint-siége, sans être retenu « par la justice, la vertu, la modération et la « bonté enchanteresse de Pie VI. Deux ans après, fut « formé à Ems, par les disputes des quatre arche-

« vêques d'Allemagne, le plan nommé *de réforme* « *ecclésiastique*, qui était la reproduction et la « sanction de toutes les mesures schismatiques et « anarchiques prises par l'empereur, et imitées par « tous les gouvernements ennemis de l'autorité et de « la liberté de l'Église... Pie VI adressa une circu- « laire au clergé d'Allemagne, pour qu'il se mit en « garde contre les opinions et les projets des évêques « signataires....

« L'archiduc Léopold, grand duc de Toscane et « frère de Joseph II, lui succéda et adopta la même « politique, suivant en cela les conseils de Scipion « Ricci, évêque de Pistoie et ami des jansénistes, « des gallicans, et de tous ceux qui attaquaient l'or- « thodoxie et la liberté de l'Église dans la personne « du primat de Rome. De son temps, sur les instan- « ces de Léopold, eut lieu, le 18 septembre 1786, « l'ouverture du *fameux* synode de Pistoie, où l'on « ne fit que reproduire et adopter toutes les opinions « jansénistes et gallicanes. Pie VI publia contre ce « synode la célèbre bulle dogmatique *Auctorem* « *fidei*.

« Venise suivit respectueusement les traditions du « *catholique* Sarpi... Naples imita la conduite de Jo- « seph II..., agissant tous dans le sens de l'absolu- « tisme païen de la suprématie de l'État sur le do-

« maine religieux,.... ce qui était un système com-
« plet de destruction adopté contre l'autorité du
« saint-siége et contre les institutions de l'Église;
« système suivi avec une persistance des plus te-
« naces.

« Cette politique commença à produire ses fruits;
« les prévisions de Pie VI commencèrent bientôt à
« se réaliser; la révolution de 1789 fit entendre aux
« rois les éclats de sa voix sinistre.... La crainte
« s'empara des rois... en voyant que leur autorité,
« leurs droits et leurs intérêts allaient avoir à sup-
« porter les mêmes attaques dont ils avaient donné
« l'exemple contre l'autorité, les droits et les inté-
« rêts du saint-siége et de l'Église.... Ils voulurent
« les conserver... et faire alliance avec le pape; mais
« il était trop tard. Dieu, armé de la main de fer de
« la révolution,... dit à ces rois coupables : « *Mar-*
« *chez, marchez*.... tombez dans cet abîme que vous
« avez ouvert, afin de servir d'exemples aux souve-
« rains qui vous succéderont. »

« La révolution française se chargea de continuer
« l'œuvre de destruction contre le saint-siége et con-
« tre l'Église... Les états généraux s'ouvrirent le 5
« mai 1789, et, le 2 novembre de cette même année,
« l'assemblée décida que *les biens du clergé* devenaient
« biens nationaux. Dans la session du 13 février

« 1790, parut la *Constitution civile du clergé*, trans-
« formant la hiérarchie, la juridiction et la discipline
« de l'Église...., refusant au pape le droit de l'ins-
« titution canonique, et détruisant toute subordi-
« nation entre les évêques et le clergé du second
« ordre. Cette constitution, rédigée par les jansé-
« nistes, n'était rien de plus que l'exécution, sur une
« grande échelle, de toutes les attaques livrées aux
« institutions et à la liberté de l'Église par les
« souverains catholiques. Les principes mêmes d'u-
« nité nationale et de suprématie de l'État aidèrent
« à consommer cet attentat sacrilége. Pie VI, dans
« ses brefs du 10 juillet et du 17 août 1790, fit les
« plus grands efforts pour éclairer Louis XVI sur
« l'iniquité de ces décrets et pour l'empêcher de les
« approuver; mais ce malheureux roi n'était plus
« libre, et, le 24 août, il fut obligé de sanctionner la
« *Constitution civile du clergé*. Pie VI, avant de pro-
« noncer une sentence, réunit les cardinaux, et ré-
« solut, à ce qu'il paraît, de consulter les évêques
« de France. Ces évêques adoptèrent alors l'*Expo-*
« *sition des principes sur la constitution civile du*
« *clergé*, rédigée par M. de Boisgelin, archevêque
« d'Aix; exposition remarquable par la vérité, par
« la force et la modération avec lesquelles l'épisco-
« pat y défend les droits, la juridiction, la disci-

« pline, toutes les institutions de l'Église et les pré-
« rogatives du saint-siége, monument respectable
« de l'indépendance et du courage de ces évêques.
« Cent quarante adhérèrent à l'*Exposition des prin-*
« *cipes*, qui devint ainsi l'expression de l'Église galli-
« cane. L'assemblée constituante, loin d'être arrêtée
« par cette manifestation, décréta que tous les évê-
« ques et curés qui ne prêteraient pas, dans le délai
« de huit jours, le serment de fidélité à la *Constitu-*
« *tion civile* seraient considérés comme s'étant démis
« de leurs fonctions.... Le 4 janvier 1791, eut lieu
« la mémorable session dans laquelle les ecclésiasti-
« ques faisant partie de l'assemblée durent prêter
« serment... mais soixante seulement y consentirent.
« Quatre, parmi les évêques, acceptèrent la consti-
« tution : ce furent l'archevêque de Sens, cardinal de
« Brienne, et les évêques de Viviers, d'Orléans et
« d'Autun.

« Le 10 mars et le 13 avril 1791, Pie VI adressa
« deux brefs aux évêques de France. Le premier
« condamnait la Constitution civile, et comparait
« l'œuvre de nos révolutionnaires à celle de Henri VIII,
« roi d'Angleterre.... Dans le second bref, Pie VI,
« félicitant les évêques au sujet de l'*Exposition*, cen-
« sure vertement l'apostasie des quatre dissidents,

« et déclare l'élection des nouveaux évêques illégi-
« time, sacrilége, et contraire aux canons.

« Plus le pape, les évêques et le clergé s'effor-
« çaient de défendre les droits de l'Église et du pape,
« plus le pouvoir révolutionnaire redoublait de vio-
« lences.... Les évêques et les prêtres orthodoxes
« eurent à souffrir des insultes, des outrages, des
« cruautés de tout genre, des prisons, des assassi-
« nats et des morts horribles.... Si le pape Pie VI
« avait montré la sollicitude la plus active pour for-
« tifier le clergé français dans ses sentiments héroï-
« ques, il ne manqua pas non plus de montrer d'un
« autre côté la plus tendre et la plus inépuisable
« charité pour tous les ecclésiastiques qui se réfu-
« gièrent dans ses États, en plaçant une partie d'en-
« tre eux dans les maisons religieuses, et en prodi-
« guant aux autres des secours; plus de quatre
« mille prêtres français, sans compter ceux d'Avi-
« gnon et d'autres pays, reçurent les bienfaits de
« Pie VI. De plus, il écrivit aux évêques des pays
« catholiques, en les engageant à offrir une généreuse
« hospitalité aux ecclésiastiques français qui la ré-
« clameraient. Dieu se servit de la dispersion du
« clergé français pour l'avantage de l'Église, car la
« présence des évêques et des prêtres de cette nation
« dans tous les pays d'Europe, et surtout en Angle-

« terre, servit à dissiper une multitude de préoccu-
« pations, et à préparer certains rapprochements qui
« ont été si utiles pour la liberté et la propagation
« de la foi catholique.

« Après avoir chassé avec tant d'impiété le clergé,
« le pouvoir révolutionnaire commença à diriger sa
« vengeance contre le pape.... Le 14 septembre 1791,
« l'assemblée constituante déclara Avignon et le
« Comtat réunis à la France. Le lecteur n'a pas ou-
« blié que les souverains catholiques avaient donné
« l'exemple de cette usurpation. Pendant les quatre
« siècles que les habitants d'Avignon et du Comtat
« furent gouvernés par le saint-siége, ils jouirent de
« la paix, de la félicité et de la prospérité, qui fu-
« rent, au contraire, remplacées, sous le gouverne-
« ment révolutionnaire, par des massacres, et par
« l'inexorable tyrannie de monstres tels que Jourdan
« Coupe-têtes.......................................
« ....

« La volonté divine, voulant se servir des passions
« criminelles d'un peuple pour détruire la société
« catholique, formée de l'union intime des deux pou-
« voirs, permit que ces deux pouvoirs fussent mal-
« traités et blessés dans la personne de leurs repré-
« sentants. L'un d'eux même succomba. Louis XVI
« expia les fautes de ses prédécesseurs et les siennes

« propres. Le représentant du pouvoir spirituel reçut « aussi sa blessure ; les souffrances et la mort de « Pie VI seront, comme celles de tous les évêques et « prêtres français, une semence de régénération pour « le saint-siége, l'Église, et la société moderne. Si la « justice de Dieu se manifesta par le châtiment des « coupables, sa miséricorde fut excitée par le sang « des martyrs.

« La république française, de 1796 à 1798, avait « envahi la majeure partie de l'Italie et la moitié « des États de l'Église, n'attendant plus qu'un pré- « texte pour s'emparer de la capitale du monde chré- « tien et de la personne du pape. Ce prétexte s'offrit « par la mort du général Duphot, assassiné au milieu « d'une émeute préparée contre le gouvernement « pontifical. Les troupes françaises consommèrent « l'usurpation de la souveraineté temporelle du saint- « siége le 15 février 1798; mais il restait toujours « un chef à la chrétienté. Le pouvoir révolutionnaire « n'hésita pas à appesantir sur la personne de Pie VI « sa main rougie du sang de tant d'évêques et de « prêtres. Ce vieillard, qui réunissait sur sa tête « quatre-vingt-un ans, dont vingt-quatre de ponti- « ficat, fut arraché de Rome par des soldats, et con- « duit captif à Sienne, à Florence et à Bologne. Pen- « dant ses voyages il n'eut ni trêve ni repos. Au

« milieu d'une saison rigoureuse, par les chemins les « plus difficiles, avec des moyens de transport hu- « miliants et cruels, ils enlevèrent inhumainement de « nouveau le vénérable pontife, le conduisirent à « Turin, ensuite à Briançon, à Grenoble, et enfin à « Valence, dernière station de cette route doulou- « reuse, calvaire où le successeur de Jésus-Christ fut « recevoir enfin la couronne du martyre. Pendant « tout ce voyage rien n'égala les brutalités et les « outrages des bourreaux, si ce n'est la patience, la « résignation héroïque et la tranquillité du véné- « rable pontife, ainsi que les délicates attentions et le « respect des peuples, qui, pour honorer et servir le « pape, ne reculèrent pas devant l'inhumanité des « agents du pouvoir révolutionnaire.

« Pie VI mourut dans la forteresse de Valence le « 29 août 1799. Le clergé français avait souffert le « martyre pour être resté fidèle au saint-siége; et « Dieu voulut sans doute récompenser cette fidélité « en associant le pontife romain à l'Église gallicane « dans les mêmes souffrances, et en laissant accom- « plir le martyre du pape sur cette terre même, sa- « turée du sang de tant de prêtres français.

« Au milieu de toutes ces attaques et de ces per- « turbations, Pie VI s'occupa toujours avec la plus « vive sollicitude de l'administration de sa souverai-

« neté temporelle. Il n'éleva aux dignités ecclésias-
« tiques que les prélats les plus capables, les plus
« vertueux et les moins riches. Pie VI sut aussi en
« même temps se montrer ferme et sévère : il sup-
« prima des pensions onéreuses pour le trésor pu-
« blic, qui montaient à quarante mille écus romains.
« Il obligea le préfet de l'*Annona* ou des subsistan-
« ces, accusé de dilapidations, à rendre scrupuleu-
« sement ses comptes. Il améliora extraordinairement
« les hôpitaux, et les frères de la Doctrine chrétienne
« furent appelés par lui à Rome, pour s'y charger
« de l'éducation des enfants pauvres. L'agriculture,
« l'industrie et le commerce prirent une animation
« et une direction habiles et actives; le port d'An-
« cône reçut plus d'extension et de sécurité par le
« moyen d'un canal magnifique. Mais l'entreprise
« qui signale plus particulièrement son pontificat fut
« le desséchement des marais Pontins, qui s'étendent à
« dix milles autour de Terracine, Velletri et Piperno.
« Plusieurs papes déjà avaient eu le projet de rendre
« ces vastes terrains à l'agriculture, en les délivrant
« des vapeurs pestilentielles qu'ils exhalent; mais tous
« avaient été obligés de renoncer à cette idée. Pie VI
« entreprit avec ardeur de la réaliser, lui consacra
« tous ses soins, et fonda une banque sous le nom de
« *Mont des mers et marais*, qui devait recevoir les

« fonds destinés à ces travaux : chaque année, le « pontife les visitait. La voie Appienne, chef-d'œuvre « de l'industrie des Romains, fut dégagée des décom- « bres sous lesquels elle était ensevelie. Un grand « canal fut ouvert pour l'écoulement des eaux, et « une grande partie du territoire fut rendue à la cul- « ture et aux pâturages des troupeaux. Mais ce grand « projet ne put être terminé, par suite des violences « et des usurpations exercées sur la personne et les « États de Pie VI. Dans Saint-Pierre de Rome, il fit « construire une sacristie d'une magnificence extra- « ordinaire. Clément XIV avait commencé le musée « *Clementino*, dont l'idée lui avait été suggérée par « le cardinal Braschi; et Pie VI continua ce vaste « musée du Vatican, et y réunit un grand nombre « d'objets curieux, qui en font un des plus célèbres « de l'Europe.... Quant aux arts et aux lettres, com- « ment fussent-ils tombés en décadence sous le règne « de ce pape, alors que vivaient les cardinaux Gerdil « et Borgia, le biographe Serassi, les poëtes Alfieri et « Monti, les antiquaires Visconti et Agincourt, le « sculpteur Canova, et une femme peintre et musi- « cienne comme Angelica Kauffmann? »

Cet illustre pontife donna, dans le dix-huitième siècle, par sa conduite, sa fermeté et son héroïsme, les plus grands exemples à ses successeurs. Jamais

l'Église n'eut une victime sans que son sang n'ait, d'une manière ou de l'autre, laissé unc semence féconde. Le sang des martyrs produisit d'autres martyrs et des milliers de confesseurs illustres; et l'héroïsme de quelques pontifes produisit toujours d'autres héros, en servant d'exemple aux papes qui furent, après eux, dans le cas d'épuiser le calice de Jésus-Christ. Pie VI sera toujours une des grandes figures de l'Église, montrant avec ses *quatre-vingts ans*, à côté d'un colosse, ce que peut la foi sur la force, la vertu sur le monde, l'esprit sur la matière, Dieu soutenant le faible contre l'homme qui se croit puissant; Pie VI et Napoléon! Pie VI et Napoléon, comme un pouvoir en face d'un autre pouvoir, offrent un des plus admirables contrastes qu'aient jamais vu les siècles. La vertu la plus forte en face du prince le plus formidable!

Le traité de Tolentino est d'une telle importance en ce qui concerne le pontificat, que je crois devoir l'insérer ici :

« Le général Bonaparte, commandant en chef de l'armée d'Italie, et le citoyen Cacault, agent de la république française en Italie, plénipotentiaires, chargés des pouvoirs du Directoire exécutif :

Son Éminence le cardinal Mattei, monseigneur Louis Caleppi, le duc Braschi, le marquis Massimo,

plénipotentiaires de Sa Sainteté, sont convenus de ce qui suit :

— Article 1er. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le pape Pie VI.

— 2. Le pape révoque toute adhésion, consentement et accession, écrite ou secrète, par lui donnée contre la république française, à tout traité d'alliance offensive ou défensive avec quelque puissance ou État que ce soit. Le pape s'engage à ne fournir, tant pour la guerre actuelle que pour les guerres futures, à aucune des puissances armées contre la France, aucun secours d'hommes, vaisseaux, armes, munitions de guerre, vivres et argent, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

— 3. Sa Sainteté licenciera, dans cinq jours après la ratification du présent traité, les troupes de nouvelle formation, ne gardant que les régiments existant avant le traité de l'armistice signé à Bologne.

— 4. Les bâtiments de guerre ou corsaires des puissances armées contre la république ne pourront entrer ni encore moins demeurer, pendant la présente guerre, dans les ports et rades de l'État ecclésiastique.

— 5. La république française continuera à jouir, comme avant la guerre, de tous les droits et préro-

gatives que la France avait à Rome, et sera traitée en tout comme les puissances les plus considérées, et spécialement à l'égard de son ambassadeur et ministre, et des consuls et vice-consuls.

— 6. Le pape renonce purement et simplement à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur les ville et territoire d'Avignon, le comtat Venaissin et ses dépendances, et transporte, cède et abandonne lesdits droits à la république française.

— 7. Le pape renonce également, cède et transporte à perpétuité à la république française tous ses droits sur les territoires connus sous le nom de légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne. Il ne sera porté aucune atteinte à la religion catholique dans les susdites légations.

— 8. Les ville, citadelle et villages formant le territoire de la ville d'Ancône demeureront au pouvoir de la république française jusqu'à la paix continentale.

— 9. Le pape s'oblige, pour lui et ses successeurs, à ne transporter à personne le titre de seigneurie attaché aux territoires par lui cédés à la république française.

— 10. Sa Sainteté s'engage à faire payer et délivrer à Foligno, avant le 15 du mois de ventôse courant (5 mars 1797), quinze millions de livres tour-

nois de France, dont dix millions en numéraire et cinq millions en diamants et autres effets précieux, sur celle d'environ seize millions qui reste due, suivant l'article 9 de l'armistice signé à Bologne le 5 messidor an IV, ratifié par Sa Sainteté le 28 juin 1796.

— 11. Pour acquitter définitivement ce qui restera à payer pour l'entière exécution de l'armistice signé à Bologne, Sa Sainteté devra fournir à l'armée huit cents chevaux de cavalerie enharnachés, huit cents chevaux de trait, des bœufs, des buffles, et autres objets produits du territoire de l'Église.

— 12. En outre des sommes énoncées dans les deux articles précédents, le pape payera à la république française, en numéraire, diamants ou autres valeurs, la somme de quinze millions de livres tournois de France, dont six millions dans le courant du mois de mars, et cinq millions pendant le mois d'avril prochain.

— 13. L'article 8 du traité d'armistice signé à Bologne, relatif aux manuscrits et objets d'art, aura son exécution entière et la plus prompte possible.

— 14. L'armée française évacuera l'Ombrie, Pérouse et Camérino, aussitôt que l'article 10 du présent traité aura été exécuté et accompli.

— 15. L'armée française évacuera la province de Macerata, à la réserve d'Ancône, de Fano et leur

territoire, aussitôt que les cinq premiers millions de la somme mentionnée à l'article 12 du présent traité auront été payés et délivrés.

— 16. L'armée française évacuera les territoires de la ville de Fano et du duché d'Urbin aussitôt que les cinq seconds millions de la somme mentionnée à l'article 12 du présent traité auront été payés et délivrés, et que les articles 3, 10, 11 et 13 du présent traité auront été exécutés. Les cinq derniers millions faisant partie de la somme stipulée dans l'article 12 se payeront, au plus tard, dans le courant d'avril prochain.

— 17. La république française cède au pape tous ses droits sur les différentes fondations religieuses françaises dans les villes de Rome et de Lorette, et le pape cède en toute propriété à la république française tous les biens allodiaux appartenant au saint-siége dans les trois provinces de Ferrare, de Bologne et de la Romagne, et spécialement la terre de la *Mesola* et ses dépendances. Le pape se réserve cependant, en cas de vente, le tiers des sommes qui en proviendront, lesquelles devront être remises à ses fondés de pouvoirs.

— 18. Sa Sainteté fera désavouer, par un ministre à Paris, toute participation à l'assassinat commis sur la personne du secrétaire de légation Basseville. Il

sera payé par Sa Sainteté, et par elle mis à la disposition du gouvernement français, la somme de trois cent mille livres, pour être répartie entre ceux qui ont souffert de cet attentat.

— 19. Sa Sainteté donnera l'ordre de mettre en liberté les personnes qui peuvent être détenues à cause de leurs opinions politiques.

— 20. Le général en chef rendra la liberté de se retirer chez eux à tous les prisonniers de guerre des troupes de Sa Sainteté, aussitôt après avoir reçu la ratification du présent traité.

— 21. En attendant qu'il soit conclu un traité de commerce entre la république française et le pape, le commerce de la république sera rétabli et maintenu dans les États de Sa Sainteté sur le pied de la nation la plus favorisée.

— 22. Conformément à l'article 6 du traité conclu à la Haye le 27 floréal an III (16 mai 1795), la paix conclue par le présent traité entre la république française et Sa Sainteté est déclarée commune à la république batave.

— 23. La poste de France sera rétablie à Rome de la même manière qu'elle était auparavant.

— 24. L'école des arts instituée à Rome pour les Français sera rétablie, et continuera d'être dirigée comme avant la guerre; le palais appartenant à la

république, où cette école était placée, sera rendu sans dégradation.

— 25. Tous les articles, clauses et conditions du présent traité, sans exception, sont obligatoires à perpétuité tant pour Sa Sainteté le pape Pie VI que pour ses successeurs.

— 26. Le présent traité sera ratifié dans le plus court délai possible.

Fait et signé au quartier général de Tolentino par les susdits plénipotentiaires, le 1er ventôse an V de la république française, une et indivisible (19 février 1797).

Signé : — BONAPARTE. — CACAULT. — Le cardinal MATTEI. — LUIS CALEPPI. — Le duc BRASCHI ONETI. — Le marquis CAMILLE MASSIMO. »

Le traité étant ainsi convenu, Bonaparte écrivit en ces termes au Directoire :

« BONAPARTE, général en chef, au Directoire exé- « cutif. — Quartier général de Tolentino, 1er ven- « tôse an V.

« Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, le « traité de paix qui vient d'être conclu entre la ré- « publique française et le pape. Je l'ai signé conjoin- « tement avec Cacault, parce que, ce dernier n'ayant « pas de pleins pouvoirs en règle, il a fallu y sup-

« pléer. J'envoie mon aide de camp Marmont à « Rome; il me rapportera la ratification du pape, « que je vous transmettrai sur-le-champ.

« Mes motifs pour conclure ce traité sont : 1° qu'il « vaut mieux avoir trois provinces, les meilleures de « l'État ecclésiastique, *données par le pape*, que de « s'emparer de tous ses États à ratifier à la paix gé- « nérale, à laquelle nous avons déjà tant de clauses à « arranger ; 2° parce que le roi de Naples paraissait « décidé à intervenir dans la négociation; 3° parce « que trente millions valent pour nous dix fois Rome, « dont nous n'aurions pas tiré cinq millions, tout « ayant été emballé et envoyé à Terracine; 4° parce « que cela peut être un acheminement à la paix gé- « nérale.

« J'ai cédé un tiers des biens allodiaux de la *Me-* « *sola* et de Commachio, qui valent cinq millions, « afin de donner plus de confiance aux acheteurs, et « de pouvoir trouver à les vendre. Mon opinion est « que Rome, une fois privée de Bologne, de Ferrare « et de la Romagne, et de trente millions que nous « lui enlevons, ne peut jamais exister; et cette vieille « machine se détraquera toute seule.

« Je n'ai point parlé de religion, parce qu'il est « évident que l'on fera faire à ces gens-là, par la « persuasion et l'espérance, beaucoup de démarches

« qui pourront être alors vraiment utiles à notre « tranquillité intérieure. Si vous voulez donner vos « bases, je travaillerai là-dessus, et je ferai faire à « la cour de Rome les démarches que vous pourriez « croire nécessaires.

« Clarke, qui vient de partir, se rend à Turin « pour exécuter vos ordres...

« La république vient donc d'acquérir, sans con- « tredit, le plus beau pays d'Italie, Ferrare, Bologne « et la Romagne. Enfin il est possible que je me sois « trompé dans le parti que j'ai pris; mais on ne « m'accusera pas d'avoir sacrifié à ma gloire les in- « térêts de ma patrie...

« Je vous envoie la copie, 1° de la lettre que m'a « écrite le saint-père, 2° de la réponse que je lui ai « faite, 3° de la note qui m'a été remise par M. Pi- « gnatelli (agent de Naples), 4° de la réponse que je « lui ai faite. Comme je dois incessamment recevoir « la ratification du pape, je ne vous envoie aujour- « d'hui qu'une copie du traité de paix.

« Salut, etc. BONAPARTE. »

Dans le mois de mars suivant, le saint-père écrivit à Bonaparte, pour lui demander quelques explications du traité. Bonaparte répondit en ces termes :

« Au quartier général de Goritza, le 5 germinal an v (25 mai 1797).

« Très-saint-père,

« M. le marquis Massimo m'a remis la lettre que « Votre Sainteté a daigné m'écrire; j'ai satisfait M. le « marquis Massimo sur tout ce qui dépendait de moi. « Quant à l'article du gouvernement civil d'Ancône, « comme le Directoire exécutif vient d'approuver le « traité de Tolentino, il n'est plus en mon pouvoir « d'y apporter aucune modification; mais, connais- « sant le désir du Directoire exécutif de faire quelque « chose qui soit agréable à Votre Sainteté, je suis « persuadé qu'il prendra sa demande en grande con- « sidération.

« Je prie Votre Sainteté de recevoir mes remercî- « ments de votre obligeante lettre, et de l'accueil « qu'elle a bien voulu faire aux officiers de l'armée « qui se sont portés à Rome pour lui présenter mes « hommages, et de croire aux sentiments d'estime « et de vénération avec lesquels je suis, de Votre « Sainteté,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« BONAPARTE. »

CHAPITRE XIII.

Faux calculs des philosophes. — Élection de Pie VII. — Circonstances admirables qui ont concouru à cette élection. — Concordat de 1801 avec la France. — Nouvelles exigences. — Note de Talleyrand sur les évêques constitutionnels. — Réponse habile du cardinal Consalvi.

Le dix-huitième siècle fut, comme on l'a vu, profondément agité pour l'Église et pour l'Europe. Il avait hérité, d'un côté, des conséquences du protestantisme ; il était inondé, de l'autre, par l'immoralité la plus cynique, et fut dominé, dans ses dernières années, par un grand pouvoir révolutionnaire, qui semblait avoir consommé déjà la ruine du pontificat. Il y avait lieu de redouter, par conséquent, que le dix-neuvième amenât pour l'Église la plus grande catastrophe qu'on eût jamais vue.

Les *philosophes* avaient annoncé que Pie VI serait le dernier des papes ; mais que la raison humaine

se trompe facilement dans ses calculs et ses pronostics! Voici que le monde va être témoin d'un événement inouï dans l'histoire. Au moment où la révolution croyait pouvoir faire sentir sa domination sur le vicaire de Jésus-Christ, les peuples les plus éloignés par les mœurs, la religion et le climat, les Russes, les Allemands, les Anglais, les Turcs, les Italiens, catholiques, protestants, schismatiques, infidèles même, s'unissent, et tous, d'un commun accord, se dirigent sur l'Italie et sur Rome. Au moment où le successeur de saint Pierre expire sous le poids des malheurs et des persécutions, les armées russes et allemandes s'emparent du Milanais, de l'État de Venise, et de toute l'Italie supérieure. Les Turcs entrent à Ancône. Un mois après la mort de Pie VI, les armées anglaise et napolitaine s'emparent de Rome. Le sacré collége se réunit, le conclave se forme à Venise, et au bout de cent quatre jours il proclame un nouveau chef de la chrétienté. Le secrétaire Consalvi décide le cardinal Chiaramonti à accepter la tiare, et, après bien des refus, Pie VII est proclamé souverain pontife.

Peu après cette élection, le monde retentit du canon de Marengo, et Napoléon se montre disposé à vivre en harmonie avec le saint-siége. Lorsque M. Cacault fut envoyé à Rome par le premier consul pour né-

gocier le concordat, il reçut pour mission de traiter le pape *comme s'il eût eu deux cent mille hommes sous les armes;* phrase qui a quelque chose de sublime : on y reconnaît le guerrier évaluant toutes les influences en monnaie militaire. La France occupa presque exclusivement la vie de Pie VII. Comme le concordat de 1801 est un des plus remarquables événements de l'époque, je l'insère ici, tel qu'il fut publié officiellement :

« Sa Sainteté le souverain pontife Pie VII et le premier consul de la république française ont nommé, pour leurs plénipotentiaires respectifs :

Sa Sainteté : Son Éminence monseigneur Hercule Consalvi, cardinal de la sainte Église romaine, diacre de Sainte-Agathe *ad Suburram*, son secrétaire d'État; Joseph Spina, archevêque de Corinthe, prélat domestique de Sa Sainteté, et assistant au trône pontifical; et le père Caselli, théologien consultant de Sa Sainteté, pareillement munis de pleins pouvoirs en bonne et due forme;

Le premier consul : les citoyens Joseph Bonaparte, conseiller d'État; Cretet, conseiller d'État; Bernier, docteur en théologie, curé de Saint-Laud d'Angers, munis de pleins pouvoirs;

Lesquels, après l'échange des pleins pouvoirs respectifs, sont convenus de ce qui suit :

Convention entre Sa Sainteté Pie VII et le gouvernement français.

Le gouvernement de la république reconnaît que la religion catholique, apostolique, romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français.

Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les consuls de la République.

En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1er.

La religion catholique, apostolique, romaine, sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

ART. 2.

Il sera fait par le saint-siége, de concert avec le

gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

ART. 3.

Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français qu'elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même la résignation de leurs siéges.

D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice, commandé par le bien de l'Église (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante :

ART. 4.

Le premier consul de la république nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique, suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement.

ART. 5.

Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans

la suite seront également faites par le premier consul, et l'institution canonique sera donnée par le saint-siége, en conformité de l'article précédent.

ART. 6.

Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement entre les mains du premier consul le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints Évan-
« giles, de garder obéissance et fidélité au gouver-
« nement établi par la constitution de la république
« française. Je promets aussi de n'avoir aucune in-
« telligence, de n'assister à aucun conseil, de n'en-
« tretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au de-
« hors, qui soit contraire à la tranquillité publique;
« et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends
« qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'É-
« tat, je le ferai savoir au gouvernement. »

ART. 7.

Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

ART. 8.

La formule de prière suivante sera récitée à la fin

de l'office divin dans toutes les églises catholiques de France :

Domine, salvam fac rempublicam ;
Domine, salvos fac consules.

ART. 9.

Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement.

ART. 10.

Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

ART. 11.

Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

ART. 12.

Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

ART. 13.

Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront, en aucune

manière, les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés; et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants-cause.

ART. 14.

Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle.

ART. 15.

Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations.

ART. 16.

Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul de la république française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

ART. 17.

Il est convenu entre les parties contractantes que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus, et

la nomination aux évêchés, seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quarante jours.

Fait à Paris, le 26 messidor de l'an 9 de la république française (15 juillet 1801).

H. *card.* Consalvi (locus sigilli); J. Bonaparte (L. S.); J. *archevêque de Corinthe* (L. S.); frère Charles Caselli (L. S.); Cretet (L. S.); Bernier (L. S.) »

Sa Sainteté scella le concordat le 15 août, et il fut signé à Paris le 8 septembre.

Quelques réclamations furent adressées depuis au saint-siége par M. de Talleyrand, sur le retard qu'éprouvaient les négociations; elles contenaient de nouvelles demandes au saint-père, et sollicitaient particulièrement l'institution canonique pour les évêques constitutionnels. Le cardinal Consalvi fit à ces demandes une réponse des plus remarquables, que nous traduisons ici :

« Citoyen ministre,

« Le soussigné, cardinal secrétaire d'État, chargé de faire connaître les intentions de Sa Sainteté relativement à une note à lui communiquée, et contenant des demandes du conseiller d'État Portalis, a

l'honneur de vous exposer ce qui suit, afin que vous vouliez bien le transmettre à cette personne respectable :

« Le saint-père n'a rien plus à cœur que la prompte et entière exécution de la convention signée à Paris le 15 juillet 1801.

« Dans l'article 2 de cette convention, Sa Sainteté s'est engagée à faire, de concert avec le gouvernement français, une nouvelle circonscription des diocèses de la France.

« Le gouvernement français se plaint de ce que la bulle de cette circonscription n'arrive pas ; il fait observer que l'article 3 de la convention porte : « *Il n'est pas besoin du consentement des évêques* « *titulaires*, pour supprimer les anciens évêchés et « en ériger de nouveaux. La suppression des anciens « évêchés et l'érection des nouveaux *porte avec soi* « *intrinsèquement la destitution* des titulaires qui les « ont possédés, parce qu'un tel changement fait dis- « paraître les diocèses dont ils étaient évêques. »

« Sa Sainteté fait observer que l'article 3 porte qu'on en viendra à cette mesure, quand même les titulaires *se refuseraient* à ce sacrifice, qui leur est demandé par le saint-père.

« Ce coup d'autorité du saint-siége est réservé par l'article 3 à ce cas (*s'ils se refusaient*), parce que

l'obstacle qu'un pareil refus mettrait au rétablissement de la religion les constituerait coupables de l'avoir empêché, et donnerait lieu à l'exercice de la suprême autorité apostolique.

« Pour cette raison, il parut nécessaire, quand on dressa le concordat, que l'article 3 contînt ces paroles : « *S'ils se refusaient*, » et que la bulle concertée avec le gouvernement contînt ces paroles : « *Et* « *après avoir reçu leurs réponses* (cognitâ responsione). »

« Le désir qu'avait le saint-père de voir promptement exécuter le concordat lui fit prescrire, dans son bref d'exhortation aux évêques, le court espace de dix jours pour faire leur réponse ; et il leur signifia que, soit qu'ils la donnassent avec des délais, soit qu'ils ne la donnassent pas du tout, ils seraient réputés en avoir donné une négative ; et qu'alors Sa Sainteté se serait trouvée dans le cas de faire d'elle-même ce qui aurait été nécessaire pour accomplir le rétablissement de la religion, comme on en était convenu dans l'article 3 du concordat.

« Le gouvernement se plaint de ce que le bref, qui devait être envoyé promptement, par le moyen de monseigneur l'archevêque de Corinthe, aux archevêques et évêques résidant en France et en Angleterre, n'a pas été reçu par les évêques réfugiés en

Allemagne et en Espagne, et de ce que la transmission n'en a pas été faite par des courriers extraordinaires. La transmission faite si promptement aux évêques résidant en France et à Londres, peut servir de preuve au gouvernement de l'empressement qu'eut Sa Sainteté de tout accélérer.

« Il ne pouvait envoyer le bref, qui était une exécution du concordat, avant la ratification du premier consul, qui, à cette époque, *fit entendre qu'elle serait refusée*, si on n'accédait pas à quelques changements exigés dans des dépêches apportées par un courrier extraordinaire. Sa Sainteté voulut néanmoins profiter, pour les évêques résidant en France et à Londres (lesquels étaient sur la route), de la circonstance favorable de la présence de monseigneur Spina sur les lieux où se devait faire la ratification ; il lui envoya donc les brefs pour les susdits évêques, afin qu'à peine la ratification signée, on abrégeât le temps, et qu'on expédiât les différents brefs à leur adresse.

« Monseigneur l'archevêque de Corinthe en envoya quelques exemplaires qui lui restaient au nonce en Espagne, et le pria de les remettre aux évêques réfugiés dans ce royaume. Ce nonce le fit avant que l'ordre direct arrivât de Rome. Il l'a écrit lui-même au cardinal secrétaire d'État, en réponse à la lettre

avec laquelle on lui fit passer les brefs deux jours avant l'arrivée à Rome de la ratification du premier consul. Ainsi, grâce à la diligence apportée par monseigneur l'archevêque de Corinthe, la transmission du bref en Espagne a eu lieu *en même temps* que la transmission pour la France et l'Angleterre, et en cela il n'y a eu aucun retard.

« A l'égard de l'Allemagne, lorsqu'on transmit en très-peu de jours tant de pièces qui concernaient des matières si graves, lorsqu'on envoya à Paris la ratification de Sa Sainteté, la bulle du concordat, le bref pour les évêques titulaires, le bref à monseigneur l'archevêque de Corinthe sur les constitutionnels, le bref pour les ecclésiastiques mariés, ou qui avaient renoncé à leur état, et tant d'autres pièces (ce qui s'est expédié alors à la pleine satisfaction de la France), il ne vint pas à l'idée ni du soussigné, ni de vous-même, citoyen ministre, de transmettre à Paris les brefs pour les évêques réfugiés en Allemagne; on les regarda comme trop éloignés, on ne pensa qu'à ceux de France et à ceux d'Angleterre, rapprochés par la route de Calais.

« Si la chose fût venue en pensée, il est évident qu'on eût adressé par la même occasion les brefs destinés pour l'Allemagne.

« La ratification du premier consul arriva à Rome

le 23 septembre. Aussi fit-on sur-le-champ, vous le savez bien, la prompte expédition de tous les brefs. Cela est attesté par les registres de la secrétairerie d'État. Si on n'expédia pas un courrier extraordinaire, ce fut à cause de la circonstance du courrier ordinaire à cette époque ; il résultait de cela une bien légère différence.

« Il fut ordonné aux deux nonces qui sont en Allemagne d'expédier ces brefs par des courriers extraordinaires aux évêques dispersés dans les divers États allemands. On ignorait à Rome le lieu de leur demeure : il était impossible de leur expédier d'ici des courriers directs. Une autre raison empêcha Sa Sainteté de transmettre les brefs avant que la réponse de Paris fût arrivée. Elle désirait savoir s'ils avaient été approuvés par le premier consul, et voulait s'en assurer avant de les publier. »

Le cardinal continue de donner des informations qui expliquent les retards :

« Quel intérêt pouvait-on avoir à retarder l'exécution d'une convention qui porte avec soi le grand rétablissement de la religion en France, d'une convention que Sa Sainteté a approuvée avec tant d'empressement ? Le saint-père, en hâtant ce rétablissement, remplissait les devoirs sacrés de son ministère, et suivait l'inclination de son cœur.

« Sa Sainteté a reçu jusqu'ici les réponses de vingt-sept évêques. Elles sont conformes à ses désirs. Ils ont résigné librement leurs diocèses. Sa Sainteté est prévenue qu'elle en recevra d'autres encore. Les évêques résidant à Londres se sont tous refusés, excepté cinq. Les réponses des autres ne sont pas arrivées ; et on ne sait pas si, dans leur dispersion actuelle, tous ont reçu le bref, quoiqu'on sache que la transmission a eu lieu. On n'a pas la réponse des autres évêques, auxquels, par un bref transmis en même temps que celui qui est relatif aux démissions, on a dû demander le consentement pour le démembrement de leur église et de leur diocèse, qui sont incorporés dans la nouvelle circonscription des diocèses de la France.

« Les règles de l'Église et l'usage constant du saint-siége apostolique dans ces circonstances exigeaient que Sa Sainteté attendît les réponses aux brefs transmis. Cet égard est exigé encore dans l'intérêt du corps nombreux et respectable des titulaires français. Cela ôte d'ailleurs tout prétexte de plainte à un grand nombre d'entre eux, frappés du coup inattendu de la demande de leur démission.

« Il serait utile, pour l'exécution pacifique du concordat, qu'ils ne vinssent pas se plaindre de n'avoir pas même été entendus, puisqu'ils s'offensent

tant de n'avoir pas été entendus auparavant, et réclament contre la *brièveté du temps assigné* de dix jours, qu'ils appellent *indiscret et excessif*. Mais dans une affaire de cette importance, et dans l'état actuel et extraordinaire des choses, dans des circonstances si impérieuses, Sa Sainteté ne veut voir que la religion elle-même, et s'apprête à passer sur toutes les règles canoniques, *sauf le dogme*. Sa Sainteté veut faire en cette circonstance extraordinaire *tout ce qui ne lui est pas impossible*.

« En conséquence, quoique procéder à la destitution de toute juridiction des titulaires (ce qui est nécessairement une suite d'une suppression d'anciens siéges et d'une création de nouveaux); quoique procéder au démembrement de diocèses qui, appartenant à d'autres évêques, seront compris dans la nouvelle circonscription; *quoique cette action soit un pas si fort, surtout faite sans le consentement ou l'interpellation des évêques; quoiqu'il n'y en ait aucun exemple dans les dix-huit siècles de l'Église*, Sa Sainteté s'est déterminée, pour obtenir le rétablissement de la religion en France, et témoigner au premier consul sa condescendance *en tout ce qui ne lui est pas impossible*, à envoyer, comme elle le fait, sa bulle concernant la nouvelle circonscription des diocèses français, telle qu'elle lui est demandée.

« Indépendamment de cette demande, le gouvernement en adresse une seconde, comme l'annoncent la note de M. le conseiller Portalis et la lettre du cardinal légat, qui marque les intentions qu'on lui a manifestées dans une audience du premier consul.

« En nommant aux nouveaux diocèses, après l'arrivée de la bulle de la circonscription, il veut que les sujets nommés soient *immédiatement* institués au nom du saint-siége, et prennent le gouvernement de leurs églises.

« A cet effet, on a demandé à Son Éminence, dans le quatrième article du mémoire présenté, conformément aux ordres du premier consul, par M. l'abbé Bernier, si Son Éminence était autorisée à conférer dans le moment la juridiction aux nouveaux évêques nommés, de manière qu'on pût les consacrer le plus tôt possible après leur nomination.

« Le pape seul, suivant la discipline établie depuis tant de siècles, doit donner aux évêques l'institution canonique; il n'est pas d'usage que le pape commette à d'autres l'exercice d'un droit considérable; *cela s'est toujours fait ainsi*, et directement par le saint-siége.

« On a constamment suivi les formes accoutumées et nécessaires pour connaître l'aptitude des sujets. On faisait dresser par les légats et par les nonces les

procès d'information ordinaire : ils les adressaient à Sa Sainteté ; on procédait à l'institution des sujets nommés en plein consistoire, et successivement on expédiait les bulles.

« L'article 4 de la convention a expressément confirmé ce droit ; il dit : « Sa Sainteté conférera l'institution canonique selon les formes établies par « rapport à la France avant le changement de gouvernement. »

« Ces formes étaient celles qui sont précitées ; on les lit dans le concordat entre Léon X et François Ier.

« Nonobstant tout ceci, Sa Sainteté, ferme dans le projet de faire, en ce cas extraordinaire, pour assurer l'avantage de la religion et pour être agréable au premier consul, *tout ce qui ne lui est pas impossible*, s'est déterminée à transgresser des règles si universellement prescrites, ainsi que l'usage constant de l'Église et la convention elle-même qui a été signée avec le gouvernement français.

« Sa Sainteté envoie un bref au cardinal légat, et l'autorise, lorsque la nomination du premier consul aura été terminée, et lorsqu'il aura fait dresser les actes accoutumés dans une forme sommaire pour plus de célérité, enfin lorsqu'il se sera assuré *lui-même* de l'aptitude des sujets, à les instituer sur-le-champ au nom de Sa Sainteté, et à leur conférer, par le

moyen de lettres patentes, la juridiction canonique, d'autorité de Sa Sainteté. Ils pourront donc sur-le-champ être consacrés, et aller vaquer à la direction de leurs églises. Ensuite, dans un terme de six mois, ils recevront les bulles du saint-siége. Sa Sainteté annoncera leur nomination dans un consistoire, selon le style, et fera part de l'institution qui leur aura été conférée, en cas extraordinaire, par le cardinal légat, au nom de Sa Sainteté.

« Sa Sainteté aurait voulu pouvoir également satisfaire le premier consul, comme dans lesdites demandes ci-dessus, relativement à la nomination de quinze des évêques constitutionnels auxquels le saint-père devrait ensuite conférer l'institution canonique; mais le soussigné a ordre de déclarer que, dans les termes dans lesquels s'expriment la note de M. le conseiller Portalis et les dépêches de Son Excellence, la chose est intrinsèquement impossible; elle blesse *la substance du dépôt de la foi*, et il se trouve d'ailleurs des obstacles insurmontables dans la conscience du saint-père et dans les obligations de son apostolat.

« Sa Sainteté dit que, ce *dépôt sacré* lui ayant été transmis intact des mains de ses prédécesseurs, elle veut le remettre pur et intact à ses successeurs, comme le porte le devoir de la *primauté* de l'Église universelle que Dieu lui a confiée.

« La cause des évêques constitutionnels se trouve déjà décidée par le siége apostolique dans le bref dogmatique de Pie VI, qui commence ainsi : *Charitas;* cette définition dogmatique ne peut être réformée. Sa Sainteté peut mitiger les peines qui y sont infligées auxdits évêques; mais le jugement de son prédécesseur en matière de foi est irréfragable.

« Le monde catholique et tout le corps épiscopal ont reçu et respecté ce jugement du saint-siége. Cela est connu jusqu'à l'évidence.

« La constitution civile du clergé a été condamnée par le même jugement dogmatique de Pie VI, comme contenant des erreurs contre le *dépôt de la foi.*

« Les évêques constitutionnels ont adhéré à cette constitution avec serment. C'est en vertu de cette constitution qu'ils ont été élus, et qu'ils ont occupé illégitimement les siéges épiscopaux.

« Tant que les évêques constitutionnels ne reconnaissent pas leur illégitimité, expressément déclarée dans le susdit jugement dogmatique, le saint-père dit qu'ils le placent eux-mêmes dans l'impossibilité de les admettre à sa communion, et, bien plus, de les instituer pasteurs du troupeau auquel ils ont donné le scandale qui a motivé un tel *jugement définitif de l'Église.*

« Les évêques constitutionnels, loin d'avouer leur

illégitimité, se sont ouvertement considérés, dans les formules de leur démission, comme *légitimes;* quelques-uns d'entre eux sont arrivés à dire qu'ils étaient montés sur leur siége *sans aucune opposition canonique,* ce qui est de même que heurter de front le jugement contraire dogmatique prononcé sur cela par le saint-siége, et accepté de tout le catholicisme.

« A ce sujet, Sa Sainteté observe qu'ils se contredisent ouvertement dans ce que porte leur formule, alors qu'ils reconnaissent le souverain pontife pour centre de l'unité de l'Église catholique; mais effectivement ils s'en séparent en se refusant à ce qui a été ordonné et prescrit par le saint-siége.

« La déclaration qu'ils ont publiée dans certaines lettres, de professer la même foi que les apôtres, n'est pas suffisante aux yeux de Sa Sainteté.

« La foi des apôtres a été et a dû être la foi de saint Pierre. Les apôtres eux-mêmes l'ont reconnu pour chef de l'Église. Lorsque les évêques constitutionnels ne se conforment pas, mais au contraire s'opposent aux jugements du pontife romain, successeur de saint Pierre, lequel successeur a la même foi que saint Pierre, le même magistère de la doctrine, il ne se vérifie pas en substance que leur foi soit la foi des apôtres.

« Beaucoup de schismatiques et d'hérétiques, en

persistant dans leurs erreurs, ont dit qu'ils avaient la foi des apôtres; mais l'Église ne l'a pas cru pour cela.

« Sa Sainteté, dans son bref adressé à monseigneur l'archevêque de Corinthe, a mitigé, tant que son autorité le lui a permis, ce que le saint-siége apostolique a cru devoir exiger des évêques constitutionnels. Ce bref ne parle pas de peines. Il ne leur impose aucune satisfaction : il exige seulement qu'ils donnent une explication générale, et qu'*ils adhèrent et se soumettent aux jugements émanés du saint-siége sur les affaires ecclésiastiques de France.*

« Ces expressions comprennent de la manière la plus douce la reconnaissance de leur illégitimité et des erreurs de la constitution civile du clergé, à laquelle ils ont juré d'*adhérer,* toutes choses condamnées par le jugement dogmatique du saint-siége; et c'est le moins que puisse faire Sa Sainteté pour sauver la substance de ce jugement, qu'elle n'a pas l'autorité de changer. En agissant ainsi, Sa Sainteté s'est prêtée, au dernier degré possible, aux vues du gouvernement; elle n'exige pas des évêques une rétractation solennelle, comme l'avait demandée le bref *Charitas* de son prédécesseur.

« Sa Sainteté a eu la satisfaction de voir que le gouvernement, à qui a été montré le bref à monsei-

gneur l'archevêque de Corinthe et contenant ces mesures, s'en est pleinement déclaré satisfait.

« Les évêques constitutionnels ont refusé de s'y soumettre : loin d'adopter la formule qui leur était proposée par le saint-père, ils ont fait usage d'autres formules, et ces formules, comme on l'a dit, confirment et soutiennent leur erreur.

« Dans cet état de choses, le devoir de l'apostolat, la substance de la foi, et non un sentiment d'orgueil, sentiment étranger au cœur de Sa Sainteté, l'empêchent d'être satisfaite des formules précitées. Sa Sainteté a prouvé avec éclat qu'elle n'avait aucun sentiment d'orgueil. Elle a été elle-même au-devant des évêques constitutionnels, les a invités la première à se réunir, à *déposer l'erreur*, en obéissant aux brefs que monseigneur Spina leur a communiqués. Sa Sainteté agissait ainsi à une époque à laquelle la conduite tenue par les évêques constitutionnels *dans le prétendu concile national contre le saint-siége* pouvait, plus que jamais, l'engager à s'en abstenir.

« Sa Sainteté est prête à en donner encore une nouvelle preuve en serrant sur son sein, en admettant à sa communion, en instituant même ceux d'entre eux qui seront nommés par le premier consul, pourvu qu'ils remplissent ce qui est prescrit

dans le bref et dans l'instruction envoyée en même temps au cardinal légat. Elle a été nécessitée par le fait de leur nouvelle persistance dans l'erreur, après avoir connu les brefs. Cette erreur est consignée dans leurs formules de démission, connues actuellement de tout le catholicisme, parce qu'on les a imprimées dans les feuilles publiques.

« Il s'agit de matières de foi. Sa Sainteté observe que, selon les règles de la foi, il lui appartient, à elle et non à un autre, de juger ce que les évêques constitutionnels ont fait relativement auxdites formules en prononçant la profession de foi et le serment, et de leur conférer l'institution, s'ils sont nommés. Sa Sainteté est assurée que la religion du premier consul approuvera ce jugement.

« Les règles et la pratique constante de l'Église ont toujours voulu que jamais on ne reçût dans son sein, et encore moins que l'on donnât pour pasteurs ceux qui ont quitté quelque hérésie ou quelque schisme, à moins qu'ils n'aient avoué expressément qu'ils condamnent *particulièrement* leurs erreurs.

« Sa Sainteté s'est avancée jusqu'au dernier degré accessible en proposant aux constitutionnels une formule qui condamne l'erreur implicitement, les faisant adhérer au jugement du saint-siége qui a condamné cette erreur. Eux, au contraire, ont de

nouveau professé leur erreur dans leur formule. On l'a dit ci-dessus.

« Sa Sainteté observe que la profession de foi de Pie IV et le serment suffisent pour ceux qui ne sont pas suspects d'adhérer à quelque erreur dans la foi, lorsque la présomption est en leur faveur ; mais quand on a professé l'erreur, l'Église a demandé une profession particulière explicite.

« Sa Sainteté ne peut altérer la substance de cette règle ; elle l'a réduite à la formule la plus douce possible, en exigeant d'une manière générale la soumission précitée.

« Il se joint à cela un fait très-important : les évêques constitutionnels ont prononcé la profession de foi de Pie IV, lorsqu'ils ont tenu leurs prétendus conciles nationaux. Ils professaient en même temps leur erreur, et ils continuaient à la professer en soutenant leur légitimité, la non-canonicité de l'opposition du saint-siége dans les formules de leurs démissions ci-dessus citées.

« Sa Sainteté ne pense pas qu'il y ait rien d'humiliant pour eux à déclarer qu'*ils adhèrent et se soumettent au jugement du saint-siége sur les affaires ecclésiastiques de France*. S'ils reconnaissent Sa Sainteté pour chef et centre de l'unité, il n'est pas humiliant pour des évêques de se soumettre à ses juge-

ments. Ces propres paroles ont été proposées par le saint-père, comme ne contenant aucune humiliation. Le gouvernement français lui-même l'a pensé ainsi.

« Le saint-père ajoute que confesser sa propre erreur est un acte d'humilité qui annonce une âme grande et vertueuse ; que cela n'a rien d'humiliant, surtout pour des évêques, et leur acquerra au contraire une gloire immortelle devant Dieu et les hommes.

« Les catholiques qui forment la majorité de la France, accoutumés à regarder les constitutionnels comme des schismatiques, ne leur accorderont leur estime que quand ils les verront renoncer à l'erreur. On connaît assez tout ce que le célèbre Fénelon recueillit d'estime à la suite d'un acte semblable. Le pape demande bien moins aux évêques constitutionnels.

« Lorsqu'ils se démettent de leur siége, lorsqu'ils sollicitent des bulles pour leur institution, il faudrait qu'ils se démissent en reconnaissant qu'ils l'ont occupé illégitimement, et qu'ils demandent l'institution en reconnaissant, par principe, que cela doit se faire.

« Mais, en se démettant, ils se reconnaissent comme légitimes ; en demandant l'institution, ils déclarent adhérer à la convention pactifiée (*pattucta*) entre le

saint-père et la France. Cette convention ne renferme pas tous les principes contraires à leur erreur, parce qu'il n'en est pas fait mention; et ce qu'elle renferme peut s'entendre comme chose convenue *par le pacte.*

« Quoique la constitution civile du clergé n'ait pas été l'ouvrage des ecclésiastiques, Sa Sainteté observe que, du moment où elle était contraire à la religion catholique, comme le saint-siége l'a dogmatiquement défini, les évêques constitutionnels n'ont pu y adhérer, et encore moins persister dans l'erreur après le jugement émané. Il est vrai que, d'un côté, ils obéirent à la loi; mais malheureusement cette loi, qui n'a pas fait partie de la constitution du gouvernement français, se trouva en opposition avec la religion catholique: ils sont dans l'obligation d'adhérer et de se soumettre au jugement du saint-siége. Sans entrer dans le civil, il a condamné seulement l'erreur relativement à la foi, dont on s'éloignait.

« On craint qu'en exigeant une telle soumission des constitutionnels, il ne se réveille quelque dissension entre le sacerdoce et l'empire, et que cela ne compromette la dignité de la nation; mais qu'on fasse la réflexion que, dans la circonstance présente, le gouvernement a été pleinement satisfait du bref de Sa Sainteté.

« Dans une telle conjoncture, un auteur français,

Bossuet (*Sent. de cogit. priv.*, édition de Liége, page 143), s'exprime ainsi :

« Aucune raison ne peut engager l'Église romaine, « contre les institutions de ses pères, à recevoir dans « son sein une autre Église, si cette autre Église n'a « auparavant donné caution de sa foi. »

« Sa Sainteté désire très-ardemment la paix : elle reconnait (le gouvernement français, qui mérite tant d'éloges à cet égard, l'a également reconnu dans sa sagesse) que la paix ne peut être ni sincère ni stable, si elle n'a pour fondement la religion. Or, on n'atteindrait pas son rétablissement, qui doit assurer la paix, si, en rétablissant la religion, on agissait en opposition directe à ses lois. Alors les discussions et les discordes religieuses éloigneraient encore la paix si désirée.

« Précisément pour cela Sa Sainteté propose des moyens par lesquels, en voulant nommer des évêques constitutionnels, la chose se fera sans qu'on altère les règles de la religion, et on ne manquera pas le but qu'on se propose.

« On a lu, dans la note du conseiller Portalis, que le pape est *collateur forcé*.

« Pour entendre le sens de ces expressions il suffit de faire deux courtes observations.

« Le concordat de Léon X et de François Ier, au-

quel se reporte l'article 4 de la convention, où il est dit que tout se fera suivant les formes établies avant le changement de gouvernement, admet évidemment chez le pape la liberté de refuser l'institution dans quelques cas. Il suffit de lire le titre 3.

« Des exemples, sous Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII, prouvent la même chose. Les bulles d'institution furent refusées, par Innocent XI et Alexandre VIII, à différents ecclésiastiques qui avaient eu part à la déclaration de l'assemblée du clergé en 1682; Innocent XII n'accorda les bulles qu'après qu'ils eurent déclaré, dans leurs lettres écrites au pape, qu'ils tenaient pour non décrété ce qui avait pu être décrété par ces assemblées contre la puissance pontificale.

« On peut voir la différence qui existe entre cette déclaration et la déclaration générale si douce que Sa Sainteté demande aux constitutionnels.

« A l'égard des autres États où le gouvernement nomme, le pape est en plein droit et possession de ne pas donner l'institution aux sujets nommés, s'ils en étaient indignes.

« La seconde réflexion est que la qualité de *collateur forcé* s'entend ainsi :

« Sa Sainteté ne peut refuser l'institution aux *nommés* quand ils ne sont pas indignes de l'épiscopat.

« La chose est évidente par elle-même : il suffit d'observer comment s'exprime le concile général de Trente relativement à l'élection de tous les évêques, en tant qu'ils ne le soient encore que de nomination des gouvernements. Il s'adresse au souverain pontife. (S. 6, *de Ref.*, chap. Ier, et s. 84, ch. Ier.)

« On voit que le pape doit, selon les décrets du concile général, juger de l'aptitude des personnes ; il n'est donc pas, dans ce cas, un *collateur forcé*.

« Quand il s'agit du salut des âmes, le pape ne peut être contraint à la collation, s'il y avait du danger pour elles. Le concile dit, à la fin, que Dieu lui demandera le sang des ouailles qu'il aura confiées à d'indignes pasteurs.

« Il est vrai qu'il n'est pas ce que serait un casuiste dans le tribunal de la pénitence, et qu'il n'est juge que de la capacité apparente du *nommé*.

« Mais encore, pour cela, Sa Sainteté ne peut pas instituer ceux qui, à l'extérieur, sont reconnus indignes de l'épiscopat pour leur conduite extérieure, comme il arrive dans le cas présent.

« Il est vrai (le conseiller Portalis le dit fort bien) qu'il ne s'agit pas à présent de faire des conventions nouvelles et de négocier ; il s'agit d'exécuter franchement une convention ratifiée.

« Il est également vrai que dans la convention il

n'est point parlé des constitutionnels; au contraire, il fut établi, dès le principe, qu'on ne ferait aucune mention d'eux : cela est si constant, que, comme il se trouvait sur un des projets présentés à monseigneur l'archevêque de Corinthe un article qui les regardait, l'article fut aussitôt rejeté, et il ne parut plus dans les projets ultérieurs.

« Tels sont les sentiments bien déterminés que Sa Sainteté a ordonné au soussigné de vous faire connaître, citoyen ministre, en réponse à la note du conseiller Portalis. Sa Sainteté est pleine de confiance dans la religion, la justice et les lumières du premier consul, ainsi que dans celles de M. le conseiller; et elle se tient assurée que sa propre déférence aux deux objets énoncés (la demande de l'institution des sujets nommés, et la demande de la bulle de circonscription), objets dans lesquels Sa Sainteté a passé par-dessus toutes les règles par un acte sans exemple dans toute l'histoire de l'Église, ne pourra néanmoins devenir sa règle de conduite pour la nomination des évêques constitutionnels.

« On se convaincra de l'impossibilité absolue dans laquelle se trouve le saint-père de les instituer, les choses étant dans l'état où elles sont; il se réfère en même temps aux instructions qu'il envoie à cet égard au cardinal légat.

« Le soussigné cardinal secrétaire d'État vous prie, citoyen ministre, d'agréer l'assurance de ses sentiments de considération la plus distinguée.

« HERCULE, *cardinal* CONSALVI.

« Des chambres du Quirinal, le 30 novembre 1801. »

A cette lettre étaient joints :

1° La bulle de la nouvelle circonscription des diocèses ;

2° Le bref d'autorisation au cardinal légat, pour conférer aux évêques des nouveaux diocèses l'institution canonique au nom de Sa Sainteté ;

3° Un bref d'autorisation au cardinal légat, pour l'érection des nouveaux évêchés en Amérique, dans les parties soumises à la république française. Ce bref avait été sollicité par le gouvernement consulaire.

CHAPITRE XIV.

Bulle et bref de Pie VII au sujet du concordat. — Réclamations canoniques des anciens évêques français. — Jugement de l'auteur. — Articles organiques.—Le saint-siége proteste contre ces articles. — Négociations dans le but de faire couronner Napoléon par le pape.—Lettre du cardinal Fesch, et mémoire remarquable qui l'accompagne. — Paroles significatives de Pie VII pour féliciter Napoléon comme empereur. — Observations sur la lettre qui invitait le pape à se rendre à Paris. —Réponse du cardinal Fesch. -- Le pape se décide à faire ce voyage. — Préparatifs. — Il arrive à Fontainebleau.

Personne n'ignore qu'en même temps que Pie VII donnait sa bulle *Ecclesia Christi*, dans laquelle se trouvaient expliqués les différents articles du concordat, il adressait aux évêques de France le bref *Tam multa*, dans lequel il déclarait que la conservation de l'unité et le rétablissement en France de la religion catholique exigeaient qu'ils se démissent de

leurs siéges. Quelques-uns se prêtèrent généreusement à ce que le pape proposait, mais d'autres refusèrent de suivre leur exemple. Les *expostulations canoniques* de trente-sept évêques sont un document remarquable. Sans doute c'est toujours dans le but d'un sacrifice, c'est toujours pour nous engager à une entière soumission à la voix du vicaire du Christ que, malgré notre penchant à suivre nos erreurs, il nous appelle et nous donne ses ordres. Mais Dieu voit avec d'autres yeux que les hommes.

Lorsque Pie VII, voulant exécuter loyalement le concordat, fit usage de son immense pouvoir pour abolir la juridiction des évêques opposants, le gouvernement oublia ses promesses et presque la bonne foi en donnant force de loi aux *articles organiques* qui dénaturaient la convention que l'on venait de conclure. Ces articles ne sont, de fait, que les anciennes prétentions de l'État à réglementer, sans le secours de l'Église, ses actes, son enseignement, sa discipline : ils ne représentent autre chose que l'idée de subjuguer le pape, en faisant de lui un instrument de la toute-puissance de l'État. Les *articles organiques* furent pour Napoléon, et seront toujours pour les gouvernements, une cause permanente de difficultés et de conflits. Il faut remarquer que ces articles ne furent point communiqués au pape, ce

dont se plaignit amèrement Pie VII dans l'allocution adressée aux cardinaux dans le consistoire du 24 mai 1802, déclarant qu'il exigerait leur modification, comme contraires à la discipline de l'Église. Au mois d'août suivant, le cardinal Caprara adressa à M. de Talleyrand la protestation du saint-siége.

La funeste influence de la politique gallicane, janséniste et révolutionnaire, dominant encore le gouvernement français, se manifesta toutefois avec plus de force encore le jour même où Pie VII fit acte de la plus grande condescendance en allant sacrer le nouvel empereur.

Le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, n'était pas conduit à Rome par le motif qu'on supposa alors, mais bien par une mission plus sérieuse; la lettre que ce cardinal écrivit à son neveu est des plus remarquables, ainsi que le *mémoire* qui l'accompagnait. Nous continuons de transcrire :

« Sire,

« Votre Majesté Impériale connaît les premières démarches que je fis pour persuader à Sa Sainteté de se décider promptement à donner une réponse favorable au cardinal légat sur le voyage de Paris; depuis cette époque, je n'ai cessé d'agir confidentiellement avec le secrétaire d'État, de résoudre et

d'aplanir les difficultés qu'on se faisait ; et, si j'eusse été autorisé à traiter l'affaire, je serais sans doute parvenu à une solution désirable et prompte, et je n'aurais pas donné lieu à des délais qui engendrent des incertitudes, qui s'affermissent par des incidents dont on aurait pu s'inquiéter, mais qu'on aurait été intéressé à décliner par la parole donnée.

« D'ailleurs, au lieu des conférences et des raisonnements, sans un mot d'écriture de ma part, j'aurais réduit par des notes l'état de la question, et il aurait été facile de tout simplifier, particulièrement ayant toujours trouvé le secrétaire d'État convaincu de nos principes, et ne demandant qu'à faire sentir la vérité et la force de mes réponses.

« Néanmoins l'affaire est en bon train, et j'ai lieu de croire qu'on se décidera, immédiatement après la réponse que Votre Majesté Impériale fera faire à cette dépêche, à répondre favorablement au cardinal légat, si elle veut bien m'autoriser à donner par note officielle, aux deux difficultés sur le serment prescrit par le sénatus-consulte à l'empereur, les explications détaillées à la fin du mémoire que j'ai l'honneur de lui adresser, et si elle veut adhérer aux *conditions* exigées par Sa Sainteté, que j'insère dans le corps dudit mémoire. Oui, j'espère et je crois qu'après cette autorisation Sa Sainteté prendra sur elle de

faire entendre raison à ceux qui s'aveuglent encore, particulièrement lorsqu'elle leur dira qu'elle est assurée que son voyage en France sera utile au bien spirituel des fidèles.

« Je dois assurer à Votre Majesté Impériale que les cardinaux qui ont été séparément consultés, et sans se connaître entre eux, sous le secret naturel de la confession et du saint office, l'ont religieusement tenu, et que dans Rome on ne se doute pas de ce dont il s'agit.

« Pour mettre Votre Majesté Impériale au fait, j'ai l'honneur de joindre ici un mémoire très-détaillé et très-exact des votes des cardinaux, des conditions que Sa Sainteté exige, et des derniers obstacles, avec l'exposé des réponses que j'ai données verbalement.

....

« ..... J'ai cru devoir ne rien laisser ignorer à Votre Majesté Impériale, même les folies de quelques têtes entichées de la maison d'Autriche.

« Je dois ensuite la prévenir que le saint-père n'aurait pu prendre sur lui de partir de Rome sans consulter le sacré collége, et sans obtenir le consentement de la majorité. Sa Sainteté envoie par ce courrier ses brefs de félicitation et de renouvellement des créances pour le cardinal légat; et dans cette occasion elle a passé outre aux usages de sa cour, d'at-

tendre que les autres puissances eussent reconnu Votre Majesté.

« Je m'incline profondément.

« De Votre Majesté Impériale,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le cardinal FESCH. »

Peu de pièces offrent autant d'intérêt que le mémoire joint à cette dépêche. J'en donnerai ici un extrait.

Le cardinal Consalvi avait eu ordre de consulter vingt cardinaux des plus influents, et leur avait confié, sous le sceau de la confession, la dépêche du cardinal Caprara, du 10 mai, dans laquelle le légat demandait si Sa Sainteté accéderait à la demande qui l'invitait à se rendre à Paris pour sacrer et couronner l'empereur des Français? Les cardinaux furent consultés à deux reprises. La première fois, on leur soumit la question pure et simple. La seconde fois, on leur soumit les scrupules que Sa Sainteté avait manifestés en prenant lecture du serment prescrit à l'empereur, relativement aux cultes.

Les réponses ont été données par écrit. Le cardinal Fesch est parvenu à connaître ces votes sans deviner le nom des votants, à l'exception de ceux de deux cardinaux, dont il a reconnu le caractère *atrabilaire*,

à certaines expressions qui leur étaient échappées dans d'autres circonstances.

« Sur la première question, cinq votes ont été négatifs absolument, et invincibles; quinze votes ont été affirmatifs avec des conditions qui regardent plutôt le lieu du sacre que le fait lui-même. »

Nous allons citer les propres termes du mémoire, qui est très-judicieusement rédigé.

« Parmi les cardinaux opposants, deux ont dit que l'empereur des Français était illégalement et illégitimement élu; que Sa Sainteté ne devait pas confirmer cette élection par le sacre. Ils ont distingué le droit du fait, s'appuyant de la constitution de Clément V dans le concile général de Vienne en Dauphiné, qui établit que la dénomination que le pape donne de roi ou d'empereur, à quelque prince que ce soit, ne constate pas le droit; que c'est sous ce seul aspect que le pape a pu faire le concordat avec le premier consul; qu'il peut même le reconnaître empereur, mais non pas le sacrer ni le couronner, puisque les oraisons que l'on ferait sur lui établiraient et canoniseraient un droit usurpé et illégitime.

« Cinq cardinaux ont dit que le sacre et le couronnement de l'empereur par le pape sanctionneraient toutes les lois et les actes déjà faits par l'empereur, même les lois organiques, contre lesquelles Sa Sain-

tété a dû s'élever, et les mesures prises en faveur des constitutionnels rebelles aux décisions du saint-siége, et qu'elles canoniseraient, comme ayant bien mérité de l'Église, le nouvel empereur, qui, bien qu'il ait contribué au rétablissement de la religion en France, y protége des systèmes avilissant la religion et ses ministres. Quelques cardinaux ont ajouté qu'il a sapé l'Église d'Allemagne par la sécularisation. Un autre, après l'avoir mis en parallèle avec *Charlemagne*, conseille au saint-père de différer cette grande cérémonie jusqu'à ce que l'empereur s'en soit montré digne en rendant à l'Église ses droits, au moins sur le spirituel ; il dit que le nouvel empereur, qui a donné à d'autres des couronnes, des royaumes, n'a pas même fait voir de disposition à rendre à l'Église la moitié de son patrimoine, qu'il a usurpée lorsqu'il était en sous-ordre.

« Ils représentent en outre le danger auquel le pape exposerait le saint-siége : par un acte semblable, il deviendrait ennemi des souverains de l'Europe, et particulièrement de ceux de la maison de Bourbon et d'Autriche, qui se vengeraient à la première occasion. Ils ont même ajouté que Pie VI, pour ne pas faire tort à l'*empereur d'Occident*, n'avait reconnu celui de Russie qu'après en avoir été sollicité par Joseph II.

« Ces moyens de refus absolu, que les cinq cardinaux opposants ont développés, ont été indiqués par quelques-uns des quinze autres comme des objets qui doivent exciter la sollicitude de Sa Sainteté et la sensibilité de François II, si le voyage était décidé.

« 1° Presque tous se réunissent pour exagérer devant Sa Sainteté la jalousie de tous les autres souverains, qui se convaincraient de l'union étroite avec le nouvel empereur, et de la *partialité* que le saint-père lui accorde. Étant père commun des fidèles, il doit soigneusement entretenir avec tous des relations telles qu'elles excluent toute prévention. Ils se plaindront avec raison de la stagnation des affaires causée par ce voyage, et ils en redouteront les suites.

« 2° Parmi ces cardinaux, six craindraient de compromettre la dignité du chef de la religion, s'il se transportait à Paris pour une affaire purement humaine, et inouïe depuis l'origine de l'Église. Il devrait imiter Clément VII, qui ne voulut sacrer Charles-Quint qu'à Bologne. On pourrait différer cette cérémonie jusqu'au moment où l'empereur, en d'autres circonstances, descendrait des Alpes pour visiter ses États d'Italie.

« 3° Six autres exposent la crainte du scandale que les fidèles recevraient de la présence de Sa Sainteté en France, si le gouvernement français ne voulait pas

obvier à certains abus dans la discipline introduite par les lois organiques. On croira que Sa Sainteté a approuvé ces lois par son silence.

« 4° Quatre cardinaux objectent que Sa Sainteté serait compromise s'il arrivait qu'on la fît assister par des évêques constitutionnels, qui ont démenti une attestation que leur avait accordée M. Bernier, qui persistent dans les erreurs de la constitution civile, et ne reconnaissent point les décisions du saint-siége; enfin si, les entendant persister dans ce sentiment, elle ne pouvait parvenir à les faire descendre de la chaire de vérité. On observe en outre qu'un grand nombre de membres du bas clergé est dans cette catégorie, et que Sa Sainteté doit éviter de le recevoir.

« 5° Deux autres ajoutent qu'il sera très-embarrassant pour Sa Sainteté de voir et de recevoir des personnes qui se sont si mal comportées envers l'Église dans les événements passés, et qui, demeurant toujours attachées à leurs principes, ne cessent de donner du scandale.

« 6° Six votants préviennent Sa Sainteté du blâme auquel elle s'expose si, allant à Paris, elle n'en rapporte des avantages réels pour le bien spirituel des fidèles, et si elle ne finissait les affaires qui sont en contestation depuis longtemps, c'est-à-dire la réforme de quelques articles des lois organiques, la suppres-

sion des lois organiques sur le concordat italien, l'abolition des innovations que Moreau Saint-Méry fait dans la discipline de l'église de l'État de Parme. Si les cours de l'Europe, entre autres le cabinet de Versailles, notèrent Pie VI de légèreté pour avoir entrepris, quoique dans une simple cause de religion, le voyage de Vienne sans être assuré du bon résultat pour l'Église, que dira-t-on de Pie VII, *qui* se transporte à Paris pour faire plaisir à un gouvernement *qui* se refuserait au bien spirituel de ses administrés ?

« 7° Trois autres votants expliquent la crainte qu'ils éprouvent que, lorsque le pape sera à Paris, on ne lui fasse des demandes, et que l'on n'élève des prétentions auxquelles il ne puisse acquiescer, et qu'il ait la douleur de voir troubler la bonne harmonie avec le gouvernement français, et de perdre le mérite de son voyage.

« 8° Quatre autres témoignent la crainte que Sa Sainteté, par sa modestie personnelle, n'ayant pas parlé des honneurs et des actes révérentiels qu'on doit à sa dignité, on ne veuille pas remplir, particulièrement dans le moment du sacre, le baisement des pieds, etc., et les dispositions du cérémonial; ce qui lui attirerait des censures bien méritées, puisqu'elle s'y serait exposée volontairement.

« 9° Deux cardinaux demandent au pape les raisons qu'il donnera aux autres souverains qui désireront être couronnés par lui.

« 10° On observe finalement qu'un aussi long voyage mettra en danger sa faible santé, qui succombera à la plus petite terreur, en cas d'émeute ou d'autres accidents imprévus. »

Après cette exposition, le mémoire présente les *conditions* que Sa Sainteté exige pour conjurer les difficultés qui viennent d'être énoncées par les cardinaux opposants.

« Le désir de Sa Sainteté de connaître particulièrement Sa Majesté Impériale et de lui être agréable, le bien spirituel de l'Église de France, l'espérance qui est si persuasive et si éloquente, la conviction que Sa Majesté ne voudrait pas permettre que le retour du saint-père mît le comble à ses afflictions, l'avaient décidé à répondre affirmativement à son légat. Les seules difficultés qu'elle se soit faites à elle-même, et que quinze cardinaux lui ont répétées, doivent la décider à faire présenter à Sa Majesté l'Empereur des Français, avec un vœu affirmatif, des *conditions*, comme mesure essentielle et indispensable qu'elle exige pour obvier à la critique, pour donner des raisons puissantes au sacré collége et plausibles aux différentes cours de l'Europe, quoi-

qu'elle ait des motifs fondés de croire qu'on lui gardera un *ressentiment éternel*.

« 1° Pour justifier son départ de Rome, et la stagnation pendant plusieurs mois des affaires entamées avec les différentes cours, Sa Majesté Impériale, en invitant Sa Sainteté, par lettres, à se rendre à Paris, lui exprimera que, indépendamment du désir d'être couronnée et sacrée par le saint-père, et des empêchements qui s'opposent au voyage de l'Empereur en Italie, les affaires multipliées concernant la religion, et sur lesquelles Sa Sainteté lui a fait des représentations, lui fournissent une occasion également désirable pour la prier de lui faire l'honneur de se rendre en France, où elle-même pourrait traiter les affaires sur les lieux, et parvenir à une *définition* utile à sa tranquillité et au bien de la religion. La lettre sera conçue en termes très-engageants et très-honorables pour Sa Sainteté : afin de donner une plus grande importance à cette invitation, il faudrait l'envoyer par une députation de deux évêques.

« 2° Sa Majesté Impériale voudra bien *assurer* Sa Sainteté qu'elle lui donnera la satisfaction de l'écouter favorablement, lorsqu'elle lui prouvera invinciblement qu'il y a *quelques articles* des lois organiques qui outre-passent les libertés de l'Église gallicane et les prétentions de l'ancien gouvernement. Il faudrait

aussi faire rentrer dans l'ordre les évêques rebelles à l'autorité du saint-siége, ou, par quelque moyen que ce soit, les évincer de leur siége. Finalement, on ferait mettre à exécution le concordat projeté avec la république italienne, en abrogeant les lois organiques de la consulte de Milan, et en révoquant les arrêtés de Moreau Saint-Méry, qui a réhabilité les lois condamnées par Clément XIII.

« 3° Quant au mode de réception en France, le pape se remet entièrement à la religion et à la grandeur d'âme de Sa Majesté Impériale; mais il serait déshonorant pour le saint-père si l'on prétendait changer les cérémonies du sacre; il doit à sa dignité l'entière *observance* du pontifical (le baisement des pieds, etc.).

« 4° Sa Sainteté recevra tous les évêques, de quelque bord que ce soit, avec le même empressement et les mêmes démonstrations d'attachement paternel, à l'exception de ceux qui se sont élevés contre son allocution, ou contre l'attestation de l'évêque d'Orléans, ou contre le décret d'institution canonique qui leur a été donné par le cardinal Caprara, et enfin de ceux qui ont manifesté, depuis la susdite institution, des sentiments peu respectueux pour les décisions du saint-siége *sur les affaires ecclésiastiques de France.* »

Le saint-père proteste qu'il ne permettrait pas qu'on lui présentât madame de Talleyrand, pour n'avoir pas l'air d'autoriser son mariage, qu'il ne reconnaîtra jamais.

« 5° Sa Sainteté se conformera au désir de Sa Majesté Impériale pour l'époque du départ de Rome et de l'arrivée en France, pourvu que cela soit différé à la *rinfrescata,* c'est-à-dire au commencement de l'automne, non-seulement à cause des chaleurs que le saint-père ne pourrait pas supporter, se proposant de voyager pendant le jour et à petites journées, afin de s'accommoder à la piété des fidèles, et aussi pour mettre en ordre les affaires déjà entamées de la religion et de ses États, qui exigent indispensablement trois mois de préparatifs. »

Quant à la question du serment, le cardinal Fesch allégua des raisons qui sont fort détaillées, avec une vivacité de logique remarquable, et qui frappa les cardinaux opposants. Sur vingt, cinq avaient accepté le serment, mais quinze avaient noté deux articles comme irréligieux, malsonnants aux oreilles pieuses, rendant suspecte la piété du monarque qui le prêterait, et devant empêcher que Sa Sainteté ne pût couronner et sacrer un tel monarque. Le cardinal Fesch répond :

« La promesse de respecter et faire respecter la

liberté des cultes n'est que le mode de l'exécution de la tolérance civile : elle n'emporte pas en soi la tolérance religieuse et théologique, qui est l'acte intérieur d'approbation et de canonisation des autres sectes. On peut en tirer la preuve de l'état de la personne qui doit prêter ce serment. Le sénat sait fort bien que l'empereur, qui doit prononcer ce serment, est catholique. Ce sénat, qui l'oblige à jurer le concordat, qui est la profession de sa foi (à lui empereur), n'a donc pas voulu l'obliger au respect renfermant la tolérance théologique, qui détruirait cette même foi ; et par conséquent il n'a exigé que le mode de protection de la tolérance civile. »

Le cardinal finit par demander qu'on lui donne la faculté de déclarer qu'il s'agit seulement d'obliger l'empereur à permettre que les cultes autorisés dans l'État s'exercent librement, et à faire respecter la liberté de cet exercice.

« Moyennant une telle déclaration, ajoute le cardinal, et l'engagement que prendrait Sa Majesté Impériale d'adhérer aux conditions *exigées* par Sa Sainteté, toutes les difficultés seront aplanies, et le saint-père persuadera à la grande majorité des cardinaux qu'il convient de coopérer au bien spirituel des fidèles par un consentement satisfaisant et solennel. »

Le cardinal Caprara écrivit dans le même sens à

M. de Talleyrand le 25 juin, et détailla les mêmes conditions, moins celle qui concernait la situation de M. de Talleyrand personnellement, et l'extension qu'il avait donnée à son bref de sécularisation.

Le pape avait félicité Napoléon sur son avénement au trône impérial. Le bref se termine par cette phrase significative :

« Il ne nous reste plus qu'à vous prier, qu'à vous conjurer, à vous exhorter dans le Seigneur, maintenant que, par la Providence divine, vous êtes arrivé à ce haut degré de puissance et d'honneur, de protéger les choses de Dieu, de défendre son Église, qui est *une* et *sainte*, et de mettre tout votre zèle à éloigner ce qui pourrait nuire à la pureté, à la conservation, à l'éclat et à la liberté de l'Église catholique. Vous nous avez déjà fait concevoir une grande espérance; nous attendons avec confiance que vous la remplirez comme empereur des Français. Nous accordons avec effusion de cœur à Votre Majesté Impériale, à votre auguste épouse et à toute votre famille notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Sainte-Marie Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 2 août, etc. »

Enfin, après quelques autres explications concernant le serment que devait prêter Napoléon au sujet de la liberté des cultes, le pape se décida à aller à

Paris, après avoir communiqué au cardinal Fesch la note suivante :

« Le soussigné, cardinal secrétaire d'État, a observé que dans la lettre d'invitation on n'a pas exprimé que le voyage n'aura pas seulement pour objet la cérémonie du sacre et du couronnement, mais que les intérêts de la religion en seront le principal but, et que les résultats n'en pourront être qu'infiniment utiles au bien de cette même religion. Le saint-père, dès le commencement, fit remarquer, par l'entremise du soussigné et de l'éminentissime légat, qu'il convenait que ce sujet, vrai et nécessaire en soi-même, fût notoire par le moyen de la lettre d'invitation de Sa Majesté, et que l'on donnât sur ce point les assurances convenables : le saint-père juge donc à propos de faire venir une nouvelle lettre qui annonce positivement ce motif, afin que l'absence de Sa Sainteté du saint-siége, l'interruption et la stagnation d'un grand nombre d'affaires ecclésiastiques d'une haute importance, soient suffisamment justifiées aux yeux du public par la connaissance des considérations religieuses qui en seront la cause, effet que ne pourrait produire un motif purement humain, quelque puissant qu'il fût. »

Le cardinal Fesch redoubla d'activité, et rappela que, dans une lettre du 29 messidor, M. de Talley-

rand avait dit au cardinal Caprara : « Ce voyage « n'aura pas seulement pour objet le couronnement « de Sa Majesté; les grands intérêts de la religion en « formeront la partie principale; ils seront agités « dans les conseils mutuels de Sa Majesté et du souverain pontife. Les résultats de leurs délibérations « ne pourront être qu'infiniment utiles aux progrès « de la religion et au bien de l'État. »

Le 29 octobre, le pontife assembla un consistoire, et il adressa une allocution aux cardinaux :

« Dieu nous est témoin ; Dieu, devant lequel nous « avons humblement ouvert notre cœur; Dieu, vers « qui nous avons souvent élevé nos mains dans son « saint temple, afin qu'il exauçât la voix de notre « prière et qu'il daignât nous assister; nous ne nous « sommes proposé que ce que nous devons rechercher dans toutes nos actions, rien autre que la plus « grande gloire de Dieu, l'avantage de la religion « catholique, le salut des âmes, et l'accomplissement « du devoir apostolique qui nous a été confié, à nous « quoique indigne. Vous en êtes aussi témoins, vénérables frères, vous à qui, pour obtenir les secours « de vos conseils, nous avons tout fait connaître, « tout expliqué, et à qui nous avons complétement « communiqué les plus secrets sentiments de notre « cœur. C'est pourquoi une si importante affaire

« ayant été ainsi terminée par l'aide divine, aujour-
« d'hui, livré à toute notre confiance en Dieu notre
« Sauveur, nous entreprenons avec un esprit joyeux
« le voyage auquel des causes si graves nous ont in-
« cité. Le Père des miséricordes, Dieu, comme nous
« l'espérons, bénira nos pas, et illustrera cette épo-
« que par l'agrandissement de la religion et de sa
« gloire. »

Le 1er novembre, le pape expédia les décisions qui donnaient au cardinal Consalvi les facultés pour gouverner politiquement toutes les affaires de Rome. Le 2 novembre, le saint-père se rendit, vers sept heures et demie du matin, à l'église de Saint-Pierre, y entendit la messe, et fit une longue prière. A neuf heures, il commença son voyage par la route de la porte Angélique. Le peuple bordait les avenues pendant l'espace d'une lieue, et lui prodiguait les témoignages du respect le plus affectueux. Napoléon, instruit, à quelque différence près, du jour et de l'heure de son arrivée, monta à cheval comme pour chasser, et se rendit au-devant du pontife jusqu'à la croix de Saint-Hérem. Le pape entra à Fontainebleau le 25 novembre 1804, après un voyage pénible.

CHAPITRE XV.

Pie VII à Paris. — Projets de l'empereur. — Réponse admirable du pape. — Pie VII retourne à Rome après le couronnement. — Nouveaux désagréments éprouvés par le souverain pontife. — Lettres importantes. — Exigences de Napoléon. — Résistance que leur oppose le pape. — Confiscation des États de l'Église. — Protestation du pape, et sa bulle d'excommunication. — Captivité de Pie VII. — Manière dont il est traité. — Il arrive à Fontainebleau. — On lui propose un concordat. — Il l'accepte. — Circonstances de cet événement. — Articles de cette convention.

Pie VII arriva à Paris le 28 novembre; et je crois que le pape, aussi bien que ses amis, pût s'apercevoir dès le premier moment, à travers les paroles et les démonstrations flatteuses, que tout le monde, à la cour de l'empereur, n'était pas dans de très-bonnes dispositions à son égard. Dans les réponses écrites qu'on donna au pape lorsqu'il fit des réclamations au sujet des déboires du saint-siége pour les pertes

éprouvées par le patrimoine de Saint-Pierre, et dans d'autres questions qui se présentèrent, il put certainement reconnaître une extrême bienveillance de la part de l'empereur ; mais ce sentiment ne devait pas durer. Il y avait toujours là des projets de domination.

Le pape n'a jamais voulu dire quel fut le personnage qui un jour lui parla d'habiter Avignon, d'accepter pour palais papal l'archevêché de Paris, et la possibilité d'y établir un quartier privilégié, comme à Constantinople, où le corps diplomatique accrédité auprès de son autorité pontificale aurait le droit exclusif de résider. Quoique cette proposition ne vint pas de Napoléon, les premiers mots cependant en furent prononcés indirectement, et commencèrent à acquérir une si triste publicité, que le pape crut de son devoir d'y répondre devant le négociateur lui-même : « Le bruit s'est répandu qu'il serait possible « que l'on nous retînt en France; on peut en effet « nous ravir notre liberté ; mais le cas a été prévu : « avant de quitter Rome, nous avons signé une ab- « dication régulière et valable, dans le cas où nous « deviendrions prisonnier. Cet acte est hors de l'at- « teinte du pouvoir français ; il est déposé entre les « mains du cardinal Pignatelli, à Palerme. Si donc « on tentait d'exécuter les projets que l'on semble-

« rait méditer, on ne le pourrait faire que sur un « pauvre moine n'ayant plus d'autre nom que ceux « de Barnabé Chiaramonti. »

Le pape enfin retourna à Rome en même temps que Napoléon partit pour Milan ; et c'est à cette date que commença pour le pontife une nouvelle série d'amertumes. Ainsi s'exprima Pie VII dans une lettre qu'il adressa à l'empereur, au sujet de l'occupation d'Ancône en novembre 1805.

Entre autres documents appartenant à cette époque, les suivants sont surtout remarquables, chacun sous un aspect différent.

Lettre de l'Empereur.

« TRÈS-SAINT PÈRE,

« J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté, du 29 janvier. Je partage toutes ses peines ; je conçois qu'elle doit avoir des embarras : elle peut les éviter en marchant dans une route droite, et en n'entrant pas dans le dédale de la politique et des considérations pour des puissances qui, sous le point de vue de la religion, sont hérétiques et hors de l'Église, et, sous celui de la politique, sont éloignées de ses États, incapables de la protéger, et ne peuvent lui faire que du mal. Toute l'Italie sera soumise sous ma loi. Je

ne toucherai en rien à l'indépendance du saint-siége ; je lui ferai même payer les dépenses que lui occasionneront mes armées. Mais nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi, dans le temporel, les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel, et qu'elle cessera des ménagements inutiles envers des hérétiques ennemis de l'Église, et envers des puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur : tous mes ennemis doivent être les siens. Il n'est donc pas convenable qu'un agent du roi de Sardaigne, qu'aucun Anglais, Russe ni Suédois, réside à Rome ou dans vos États, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. Comme chef de notre religion, j'aurai toujours pour Votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les circonstances; mais je suis comptable envers Dieu, qui a bien voulu se servir de mon bras pour rétablir la religion. Et comment puis-je, sans gémir, la voir compromise par les lenteurs de la cour de Rome, où l'on ne finit rien, où pour des intérêts mondains, de vaines prérogatives de la tiare, on laisse périr des âmes, le vrai fondement de la religion? Ils en répondront devant Dieu ceux qui laissent l'Allemagne dans l'anarchie ; ils en répondront devant Dieu ceux qui mettent tant de zèle

à protéger des mariages protestants, et veulent m'obliger à lier ma famille avec des princes protestants; ils en répondront devant Dieu ceux qui retardent l'expédition des bulles de mes évêques, et qui livrent mes diocèses à l'anarchie. Il faut six mois pour que les évêques puissent entrer en exercice, et cela peut être fait en huit jours. Quant aux affaires d'Italie, j'ai tout fait pour les évêques. J'ai consolidé les intérêts de l'Église; je n'ai touché en rien au spirituel. Ce que j'ai fait à Milan, je le ferai à Naples, et partout où mon pouvoir s'étendra. Je ne refuse pas le concours d'hommes doués d'un vrai zèle pour la religion, et de m'entendre avec eux; mais si à Rome on passe les journées à ne rien faire et dans une coupable inertie, puisque Dieu m'a commis après de si grands bouleversements pour veiller au maintien de la religion, je ne puis devenir ni je ne puis rester indifférent à tout ce qui peut nuire au bien et au salut de mes peuples. Très-saint Père, je sais que Votre Sainteté veut le bien; mais elle est environnée d'hommes qui ne le veulent pas, qui ont de mauvais principes, et qui, au lieu de travailler dans ces moments à remédier aux maux qui se sont introduits, ne travaillent qu'à les aggraver. Si Votre Sainteté voulait se souvenir de ce que je lui ai dit à Paris, la religion de l'Allemagne serait organisée, et non dans le mau-

vais état où elle est. Dans ce pays et en Italie tout serait fait de concert avec Votre Sainteté, et convenablement. Mais je ne puis laisser languir un an ce qui doit être fait dans quinze jours. Ce n'est pas en dormant que j'ai porté si haut l'état du clergé, la publicité du culte, et réorganisé la religion en France de telle sorte qu'il n'est pas de pays où elle fasse tant de bien, où elle soit plus respectée, et où elle jouisse de plus de considération. Ceux qui parlent à Votre Sainteté un autre langage la trompent, et sont ses ennemis ; ils attireront des malheurs qui finiront par leur être funestes.

« Sur ce, je prie Dieu, très-saint Père, qu'il vous conserve longues années au régime et gouvernement de notre mère la sainte Église.

« Votre dévot fils,

« NAPOLÉON.

« Paris, 13 novembre 1806. »

Le saint-père répondit à l'empereur dans les termes suivants, remarquables à plus d'un titre :

« .....Cette lettre roule sur tant et de si grands sujets, elle contient des principes, des demandes et des plaintes d'une telle amertume, et à la fin elle se rapporte tellement à ce que Votre Majesté nous a fait dire par son ministre, que nous nous rendrions devant Dieu, devant le monde catholique et l'âge

futur, coupable de la plus lâche faiblesse si nous ne dévoilions nos sentiments de la manière la plus ouverte et la plus libre, et si nous négligions de donner aux demandes que l'on nous fait, aux principes qu'on met en avant, aux plaintes qu'on profère, les réponses qui nous sont dictées par le sentiment exact de la justice, de la vérité et de l'innocence.

« Nous devons à Dieu, à l'Église, à nous-même, à l'attachement paternel que nous professons pour vous, à la gloire même de Votre Majesté, qui nous est à cœur autant qu'à elle, un *parler* libre et franc, tel qu'il convient à la candeur de notre caractère et aux devoirs de notre ministère ici-bas.

« Nous le devons d'autant plus, qu'une forte nécessité nous excite à remplir les devoirs les plus essentiels : nous ne voyons que trop, par la secousse qui nous a frappé, que les sentiments manifestés par Votre Majesté menacent la dignité du saint-siége et les droits les plus inaltérables et les plus respectés de sa libre souveraineté.

« Nous avons eu et nous aurons toujours pour Votre Majesté Impériale et Royale les égards les plus étendus que peuvent suggérer l'estime, la bienveillance et l'amitié ; mais nous ne pouvons ni nous prêter à ces concessions auxquelles répugnent les obligations *indéclinables* de notre double *représen-*

tance, ni dissimuler ces vérités dont nous sommes convaincu par l'intime témoignage de notre conscience, ni céder à ce qui s'oppose à la garde de ce dépôt du patrimoine de l'Église romaine, qui nous a été transmis à travers une si longue série de siècles par nos prédécesseurs, et que nous avons promis en face du Tout-Puissant, au pied des autels et par les serments les plus sacrés, de transmettre intact à ceux qui nous succéderont.

« Nous commençons par ce que Votre Majesté demande de nous : elle veut que nous chassions de nos États tous les Russes, Anglais et Suédois, et tout agent du roi de Sardaigne, et que nous fermions nos ports aux bâtiments des trois nations susdites : elle veut que nous abandonnions notre état pacifique, et que nous entrions avec ces puissances dans un état de guerre et d'hostilités. Que Votre Majesté nous permette de lui répondre avec une netteté précise, que non pas à cause de nos intérêts temporels, mais à cause des devoirs essentiels inséparables de notre caractère, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'adhérer à cette demande : veuillez bien la considérer sous tous les rapports qui nous regardent, et jugez vous-même s'il est de votre religion, de votre grandeur, de votre humanité de nous contraindre à des pas de cette nature.

« Nous, vicaire de ce Verbe éternel, « qui n'est pas « le Dieu de la dissension, mais le Dieu de la con- « corde, qui est venu au monde pour en chasser les « inimitiés, et pour évangéliser la paix tant à ceux « qui sont éloignés qu'à ceux qui sont voisins » (voilà les expressions de l'Apôtre), en quelle manière pouvons-nous dévier de l'enseignement de notre divin instituteur? Comment contredire la mission à laquelle nous avons été destiné?

« Ce n'est pas notre volonté, c'est celle de Dieu, dont nous occupons la place sur la terre, qui nous prescrit le devoir de la paix envers tous, *sans distinction de catholiques et d'hérétiques, de voisins ou d'éloignés, de ceux dont nous attendons le bien, de ceux dont nous attendons le mal*. Il ne nous est pas permis de trahir l'office commis par le Tout-Puissant, et nous le trahirions si, pour les motifs déduits par Votre Majesté, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de puissances hérétiques qui ne peuvent nous faire que du mal (c'est ainsi que parle Votre Majesté), nous accédions à des demandes qui nous porteraient à prendre part contre elles dans la guerre.

« Si nous ne devons pas, comme dit Votre Majesté, entrer dans le *dédale de la politique*, dont nous nous sommes tenus et dont nous nous tiendrons toujours éloignés, nous devons d'autant plus nous abstenir

de prendre part dans les mesures d'une guerre qui a des objets politiques, d'une guerre dans laquelle on n'attaque pas la religion, d'une guerre dans laquelle se trouve d'ailleurs mêlée une puissance catholique.

« La nécessité seule de repousser une agression hostile, et de défendre la religion mise en péril, a pu donner à nos prédécesseurs un juste motif de sortir de leur état pacifique. Si quelqu'un d'eux, *par faiblesse humaine*, s'est écarté de ces maximes, sa conduite, nous le dirons franchement, ne pourrait jamais servir d'exemple à la nôtre.

« Ce pacifique maintien que nous devons garder à cause du caractère sacré dont Dieu nous a investi, nous le devons également garder dans les intérêts de la religion, qu'il nous a confiés; dans les intérêts du troupeau qu'il a remis à notre ministère pastoral. Chasser les sujets des puissances en guerre avec Votre Majesté, leur fermer les ports, serait le même que s'attirer la sûre conséquence de la rupture de toute communication entre nous et les catholiques qui vivent dans leurs domaines.

« Pouvons-nous laisser dans l'abandon tant d'âmes de fidèles, tandis que l'Évangile nous défend de négliger la recherche même d'une seule? Pouvons-nous être indifférent aux maux infinis que le ca-

tholicisme souffrirait dans ces pays, s'il y restait privé de toute communication avec le centre de l'unité, qui est le fondement et la base de la religion catholique? Si une irrésistible force des événements humains nous privait de cette libre communication, nous gémirions profondément sur une telle calamité; mais nous ne souffririons pas le continuel remords d'en être nous-même la cause. Au contraire, si nous intimions aux sujets de ces souverains de sortir de nos États, de ne pas s'approcher de nos ports, ne serait-ce pas une infortune irréparable, et par un fait qui serait absolument nôtre, que toute communication restât interrompue entre nous et les catholiques qui vivent dans ces contrées? Comment pourrions-nous résister à la voix intérieure de notre conscience, qui nous reprocherait continuellement les funestes conséquences de ce fait? Comment pourrions-nous cacher à nous-même notre faute?

« Les catholiques qui existent dans ces domaines ne sont pas en petit nombre; il y en a des millions dans l'empire russe, il y en a des *millions et des millions* dans les pays soumis au royaume d'Angleterre; ils jouissent du libre exercice de leur culte, ils sont protégés. Nous ne pouvons prévoir ce qui arriverait, si les souverains de ces États se voyaient provoqués par nous et par un acte d'hostilité si décidé, tel que

serait l'expulsion de leurs sujets et la fermeture de nos ports. Le ressentiment contre nous serait d'autant plus fort qu'il serait en apparence plus juste, puisque nous n'aurions reçu d'eux aucune injure.

« Si cette indignation ne se ruait pas contre les personnes des catholiques, nous pourrions craindre à bon droit qu'on ne ruinât l'exercice de la religion catholique, permis avec tant de liberté dans ces domaines.

« Quand cela n'arriverait pas, il arriverait certainement que l'on prononcerait l'interdiction de toute communication directe et indirecte entre les catholiques et nous, l'empêchement des missions, et l'interruption de toutes les affaires spirituelles....

« Que Votre Majesté porte son attention sur la conduite que nous avons constamment tenue envers sa personne, et combien nous nous sommes complu à la satisfaire dans toutes les choses qui ne s'opposaient pas à nos devoirs : ces faits récents sont connus de toute l'Europe; ils ont produit l'opinion universelle que nous éprouvons pour vous un sentiment décidé de préférence partiale.... Nous terminerons ici les réponses aux premières demandes faites par Votre Majesté, avec la confiance qu'après des réflexions d'un si grand poids elle abandonnera ces demandes, et qu'elle nous délivrera de la désolation

dans laquelle elle nous a plongé. Mais les principes sur lesquels Votre Majesté les a appuyées ne nous permettent pas de nous taire. Loin de tout désir de domination et de tout intérêt personnel, ce n'est pas notre cause que nous défendons; c'est celle de l'Église romaine, et du siége sur lequel nous sommes placé. Avant de monter sur le trône, nous avons juré de soutenir ces droits, et de les défendre jusqu'à l'effusion de notre sang.

« Sire, levons le voile! Votre Majesté dit qu'elle ne touchera pas à l'indépendance de l'Église; elle dit que nous sommes le souverain de Rome; elle dit en même temps que « toute l'Italie sera soumise sous « votre loi. » Vous nous annoncez que, si nous faisons ce que vous voulez, vous ne changerez pas les apparences : mais si vous entendez que Rome, comme faisant partie de l'Italie, soit sous votre loi, si vous ne voulez que conserver les apparenees, le domaine temporel de l'Église sera réduit à une condition absolument *lige* et *servile*, la souveraineté et l'indépendance du saint-siége seront détruites. Et pouvons-nous nous taire? Pouvons-nous, par un silence qui nous rendrait coupable de prévarication dans notre office devant Dieu et nous accablerait d'opprobre devant toute la postérité, dissimuler l'annonce de mesures de cette nature?

« Votre Majesté établit en principe qu'elle est l'*empereur de Rome*. Nous répondons, avec la franchise apostolique, que le souverain pontife, qui est tel, depuis un si grand nombre de siècles, qu'aucun prince régnant ne compte une ancienneté semblable à la sienne; le pontife, devenu encore souverain de Rome, ne reconnait et n'a jamais reconnu dans ses États une puissance supérieure à la sienne ; qu'aucun empereur n'a aucun droit sur Rome. Vous êtes immensément grand; mais vous avez été élu, sacré, couronné, reconnu empereur des Français, et non de Rome. Il n'existe pas d'empereur de Rome; il n'en peut pas exister, si on ne dépouille le souverain pontife du domaine absolu et de l'empire qu'il exerce seul à Rome. Il existe bien un empereur des Romains; mais ce titre est reconnu par toute l'Europe et par Votre Majesté elle-même dans l'empereur d'Allemagne. Ce titre ne peut appartenir en même temps à deux souverains; il n'est qu'un titre de dignité et d'honneur, lequel ne diminue en rien l'indépendance réelle et apparente du saint-siége. Finalement, cette dignité impériale n'a et n'a jamais eu aucun rapport avec la qualité et l'extension du *haut domaine* et du *domaine utile;* et toujours, depuis son origine, elle a été précédée par une élection.

« Votre Majesté dit que nos relations avec elle

sont les mêmes que celles de nos prédécesseurs avec Charlemagne. Charlemagne a trouvé Rome dans les mains des papes ; il a reconnu, il a confirmé sans réserve leurs *domaines;* il les a augmentés avec de nouvelles donations ; il n'a prétendu aucun droit de *domaine* ni de supériorité sur les pontifes considérés comme souverains temporels ; il n'a prétendu d'eux ni dépendance ni *sujétion* (sudditanza). Il a reconnu toujours que ses titres et qualités d'*avocat*, de *patricien* et d'*empereur* furent des concessions que lui firent les pontifes.

« Enfin, dix siècles postérieurs au temps de Charlemagne ont rendu inutile toute autre investigation plus éloignée ; et la possession pacifique de mille ans est le titre le plus *lumineux* qui puisse exister entre souverains. Cette possession a démontré que, quelles qu'aient été dans ces temps obscurs et dans ces circonstances *tempêtueuses* les *intelligences* entre Charlemagne et les pontifes, le saint-siége n'a connu ensuite dans ses *domaines* temporels d'autres rapports avec les successeurs de Charlemagne que ceux qui existent entre tout souverain absolu et indépendant, et les autres souverains.

« Une extension quelconque de *domaines*, même légitimement acquise par un souverain, ne lui donne aucun droit d'altérer dans sa moindre partie une

possession de cette nature, dont a joui pacifiquement un autre souverain ; les principes du droit naturel appliqués aux intérêts des nations établissent la base de tous les rapports sociaux sur cette maxime, que, grandes ou petites, les souverainetés conservent toujours entre elles le même état d'indépendance : abandonner cette maxime, ce serait mettre la force à la place de la raison.

« Votre Majesté a trop de lumières pour ne pas avouer que la certitude de ces vérités est incontestable, n'admet aucune exception : ou il n'y a plus de droit de souveraineté indépendante, ou le droit de la souveraineté pontificale indépendante ne peut être altéré en aucune partie.

« Nous ne pouvons admettre la proposition suivante : que nous devons avoir pour Votre Majesté, dans le temporel, les mêmes égards qu'elle a pour nous dans le spirituel. Cette proposition a une extension qui détruit et altère les notions de nos deux puissances.... Un souverain catholique n'est tel que parce qu'il professe reconnaître les *définitions* du chef visible de l'Église, et le regarde comme le *maître de la vérité*, et le seul vicaire de Dieu sur la terre. Il n'y a donc pas d'identité ni d'égalité entre les relations spirituelles d'un souverain catholique avec le suprême *hiérarque*, et les relations tempo-

relles d'un souverain avec un autre souverain.......

« Votre Majesté dit encore que ses ennemis doivent être les nôtres : cela répugne au caractère de notre mission divine, qui ne connaît pas d'inimitiés, même avec *ceux qui se sont éloignés du centre de notre union*. Ainsi donc, toutes les fois que Votre Majesté serait en guerre avec une puissance catholique, nous devrions nous trouver en guerre avec cette puissance ?

« Charlemagne et tous les princes *avvocati* de l'Église ont fait profession de la défendre de la guerre, et non de l'entraîner à la guerre.... Cette proposition tend à faire du souverain pontife un feudataire, un *vassal-lige* de l'empire français. »

Ici le saint-père réfute les accusations portées contre les lenteurs des décisions romaines : « Les matières ecclésiastiques ne peuvent être examinées qu'avec la maturité du conseil, et on n'y peut pas apporter cette célérité applicable aux intérêts temporels. On dit que l'on laisse périr les âmes pour des intérêts mondains et de vaines prérogatives de la tiare : le saint-père reçoit des mains du Très-Haut l'humiliante *acerbité* de ce reproche ; mais Dieu et le monde savent si des intérêts mondains et de vaines prérogatives ont guidé ses actions.

« Les embarras de la religion en Allemagne ont

une tout autre cause que celle que l'on suppose : les changements ordonnés dans la diète de Ratisbonne en sont l'unique cause ; et quant au retard des bulles pour les évêques de France, il est inévitable, à cause des informations qu'il importe de recueillir. »

Le saint-père répond, sur l'affaire relative au mariage de Jérôme Bonaparte, en invoquant la loi divine, de laquelle dérive l'indissolubilité du mariage, même entre catholiques et hérétiques ; loi qu'il doit exécuter. Quant au concordat d'Italie, le pape fait les mêmes réponses qu'il a déjà envoyées ; il ne peut reconnaître les articles qu'on y a ajoutés, parce qu'ils sont en opposition avec la discipline de l'Église, et termine ainsi sa lettre :

« Voilà les sentiments candides que la voix de notre conscience nous a dictés... Si nous étions assez malheureux pour que le cœur de Votre Majesté ne fût pas ému par nos paroles, nous souffririons avec une résignation évangélique tous les désastres; nous nous soumettrions à toutes les douleurs, en les recevant de la main du Seigneur. Oui, la vérité triomphera toujours sur nos lèvres ; la constance à maintenir intacts les droits de notre siége régnera dans notre cœur ; nous affronterons toutes les adversités de cette vie, plutôt que de nous rendre indigne de notre ministère. Et vous, vous ne vous éloignerez

pas de cet esprit de sagesse et de prévoyance qui vous distingue : il vous a fait connaître que la prospérité des gouvernements et la tranquillité des peuples sont inséparablement attachées au bien de la religion.... Vous n'oublierez pas enfin que nous nous trouvons à Rome exposé à tant de tribulations, et qu'il y a à peine une année que nous sommes partis de Paris.

« Nous finissons, en vous accordant de tout cœur la paternelle bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Sainte-Marie Majeure, le 21 mars de l'an 1806, de notre pontificat le septième.

« *P. S.* Nous avons pris le parti de ne communiquer notre réponse à personne, pas même au cardinal-légat ni au cardinal Fesch, pour qu'elle ne soit connue de qui que ce soit. Elle peut ainsi rester entre Votre Majesté et nous : nous voulons, de notre côté, éloigner autant que possible la publicité de contestations si douloureuses pour notre cœur, et si funestes au saint-siége....

« Pius PP. VII. »

Les exigences de l'empereur trouvaient dans Pie VII un obstacle et une résistance apostolique insurmontable. L'arrestation des cardinaux les plus attachés au pape remplit d'amertume le cœur du

pontife, et l'incorporation du reste des États de l'Église à l'empire français obligea Pie VII à formuler une protestation énergique, et à lancer une bulle d'excommunication dont Napoléon eut le tort de faire peu de cas. Peu de jours après, Pie VII n'était plus qu'un prisonnier illustre. Napoléon voulut voir dans l'issue favorable de la bataille de Wagram, arrivée le même jour que le pape fut arrêté et emmené de Rome, une approbation donnée par le ciel à ce que d'autres considéraient comme un sacrilége. Dès lors il présuma que, par le moyen des *conseils ecclésiastiques* et des conciles appelés *nationaux*, et indépendamment du pape, il pourrait arranger les affaires et les choses de l'Église. Dans l'une de ces occasions, l'abbé Émery parla à Napoléon comme l'ordonne le catéchisme, et selon les principes de Bossuet, pour l'autorité duquel l'empereur professait un profond respect.

. . . .

Le pape Pie VII était âgé de soixante et onze ans. Sa vie desséchée par les douleurs; des désordres de santé; le dégoût des aliments; sa sensibilité excitée par le désir de revoir les cardinaux qu'on retenait prisonniers; l'insistance importune de Bertazzoli, qui le pressait de tout accorder, jointe à de continuelles descriptions de prévisions menaçantes; le

silence absolu de toute voix qui vînt relever cette âme flétrie par la souffrance; enfin les approches de la mort, tout contribuait à décourager le pontife. Il ne restait plus en ce moment à Pie VII que la faculté de ce mouvement de la main qui peut encore machinalement tracer un nom; et ce nom fut apposé, le 25 janvier, sur un papier que l'empereur signa sur-le-champ après lui. Ce papier reçut le nom de *Concordat de* 1813.

Les circonstances positives qui ont précédé cette signature ne sont pas bien connues (1). On sait seulement que, pour engager le pape à recevoir la plume des mains du cardinal Joseph Doria, ses propres conseillers eux-mêmes lui suggérèrent que c'étaient de simples préliminaires qui devaient être secrets, jusqu'à ce que, *dans le conseil de tous les cardinaux réunis*, on fût convenu de la manière de mettre à exécution ces articles provisoires. Alors le pape, comme pris à partie par les trois cardinaux et les évêques, qui le poussaient à tout accommodement quelconque, et violenté par la présence de l'empereur, qui le contemplait fixement, quoique d'un air assez bienveillant, se retourna cependant vers quelques assistants de sa suite qui se trouvaient aussi présents, en leur demandant avec le

(1) Ainsi parle le chevalier Artaud, dans l'histoire de ce pape.

regard un conseil. Dans cet état d'agitation, qui sait si un *Non*, même proféré à voix basse par le dernier des secrétaires, n'eût pas rendu à Pie VII toute son ancienne résolution? Ce *Non* ne fut prononcé par personne; au contraire, en baissant la tête et en pliant les épaules, ils répondirent par ce signe qu'on fait ordinairement quand on donne le conseil de céder et de se résigner. Finalement le pape, au moment où il signa, laissa clairement connaître qu'il ne signait pas d'après le vœu de son cœur. Il y a lieu de remarquer que ce traité est tout à fait *insolite*, puisqu'il est souscrit par les deux souverains qui traitent ensemble. Napoléon voulait apparemment, en agissant ainsi, s'épargner la crainte du refus d'une ratification.

Immédiatement après, on parla du rappel des cardinaux déportés, et de la délivrance de ceux qui étaient en prison. Il y eut de grandes difficultés pour la personne du cardinal Pacca, et, comme le pape le dit depuis, ce fut alors une vraie bataille pour obtenir cette délivrance; l'empereur la refusait en disant: « Pacca est mon ennemi! » A la fin Napoléon céda en disant qu'il ne faisait jamais les choses à demi; alors il donna l'ordre d'expédier un courrier à Turin, avec l'injonction de mettre en liberté cette Éminence.

Quoique ce document n'ait pas grande valeur, nous le placerons sous les yeux de nos lecteurs; il pourra servir à prouver que l'on profita de la situation du saint-père.

« Sa Majesté l'empereur et roi et Sa Sainteté, voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entre eux, et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'Église, sont convenus des articles suivants, comme devant servir de base à un arrangement définitif :

« 1° Sa Sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie de la même manière et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs.

« 2° Les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires des puissances près le saint-père, et les ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires que le pape pourrait avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et priviléges dont jouissent les membres du corps diplomatique.

« 3° Les domaines que le saint-père possédait, et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôts. Ils seront administrés par des agents ou chargés d'affaires. Ceux qui seront aliénés seront remplacés jusqu'à concurrence de deux millions de francs de revenu.

« 4° Dans les six mois qui suivront la notification

d'usage de la nomination par l'empereur aux évêchés et archevêchés de l'empire et du royaume d'Italie, le pape donnera l'institution canonique conformément aux concordats et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain. Les six mois expirés sans que le pape ait accordé l'institution, le métropolitain, et, à son défaut, ou, s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province, procédera à l'installation de l'évêque nommé, de manière qu'un siége ne soit jamais vacant plus d'une année.

« 5° Le pape nommera, soit en France, soit dans le royaume d'Italie, à des évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert.

« 6° Les six évêchés suburbicaires seront rétablis. Ils seront à la nomination du pape. Les biens actuellement existants seront restitués, et il sera pris des mesures pour les biens vendus. A la mort des évêques d'Agnati et de Rieti, leurs diocèses seront réunis auxdits évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre Sa Majesté et le saint-père.

« 7° A l'égard des évêques des États romains absents de leur diocèse par les circonstances, le saint-père pourra exercer en leur faveur son droit de donner des évêchés *in partibus*. Il leur sera fait une pension égale aux revenus dont ils jouissaient, et

ils pourront être replacés aux siéges vacants soit de l'empire, soit du royaume d'Italie.

« 8° Sa Majesté et Sa Sainteté se concerteront en temps opportun sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évêchés à établir en Hollande et dans les départements hanséatiques.

« 9° La propagande, la pénitencerie, les archives, seront établies dans le lieu du séjour du saint-père.

« 10° Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques, prêtres, laïques, qui ont encouru sa disgrâce par suite des événements actuels.

« 11° Le saint-père se porte aux dispositions ci-dessus par considération de l'état actuel de l'Église, et dans la confiance que lui a inspirée Sa Majesté, qu'elle accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion dans les temps où nous vivons.

(*Suivent les signatures.*)

« Fontainebleau, 25 janvier 1813 »

CHAPITRE XVI.

Agitations de Pie VII. — Relation curieuse du cardinal Pacca. — Protestation du pape contre les articles.—Détails.—Importance de la protestation. — Effet qu'elle produit sur Napoléon. — Réponse énergique du cardinal Pacca au colonel Lagorse.— Retour du pape à Rome. — La légitimité rétablie en France. — Note importante du cardinal Consalvi aux principales puissances. — Nouveaux déboires de Pie VII. — Concordats. — Œuvres qui illustrent son pontificat. — Trois choses très-remarquables.

Pie VII tomba bientôt dans une profonde mélancolie. Il ne parlait que des articles qu'il avait signés, et s'abstint pendant plusieurs jours de célébrer la messe, tourmenté par des remords cuisants. Écoutons le cardinal Pacca, relatant à ce sujet des remarques qui ne sont pas sans importance :

« En m'approchant du palais impérial, je m'imaginais trouver un grand concours de monde, sachant que dans le palais même étaient logés quelques car-

dinaux, différents évêques français, et même quelquefois des ministres de l'empereur. La communication avec le saint-père ayant été rouverte, je croyais que beaucoup de personnes devaient affluer de Paris ou de quelques autres villes voisines, pour des affaires de conscience; mais je ne vis que quelques personnes vulgaires. Une d'elles courut avertir le concierge, qui vint m'ouvrir la grande porte, par laquelle j'entrai dans une cour spacieuse; elle se termine par un escalier à deux bras, qui conduit aux appartements royaux. Je n'aperçus rien autre qu'une sentinelle qui était au haut de l'escalier. Toutes les fenêtres et les portes qui y correspondaient étaient fermées, et il régnait un tel silence qu'il me parut que j'entrais non pas dans une maison royale, mais dans une prison d'État. Ne rencontrant qui que ce fût pour demander audience, j'envoyai mon valet de chambre, qui revint peu de temps après avec Hilaire Palmieri, un des serviteurs italiens laissés auprès du saint-père. Palmieri me dit que je pouvais venir tel que j'étais et en habit de voyage, et que le pape me recevrait sur-le-champ.

« Dans l'antichambre, le cardinal Doria vint au-devant de moi, et me fit diverses démonstrations d'affection et d'amitié, pour me prouver la satisfaction qu'il éprouvait de ma délivrance. Dans les au-

tres salles, je trouvai les évêques français. Entré dans la chambre où était le pape, je vis qu'il avait fait quelques pas pour venir au-devant de moi. Je fus singulièrement étonné de le trouver si affligé, si pâle, si courbé, maigre, avec les yeux enfoncés et comme immobiles. Il m'embrassa cependant, et avec beaucoup de froideur me dit qu'il ne m'attendait pas sitôt. Je lui répondis que j'avais hâté mon voyage pour avoir la consolation de me jeter à ses pieds, et lui témoigner mon admiration de la constance héroïque avec laquelle il avait souffert une si longue, une si dure prison.

« Alors, plein de douleur, il m'adressa ces propres paroles : « *Ma ci siamo in fine sporcificati.... quei* « *cardinali.... ci strascinarono al tavolino, e ci fecero* « *sottoscrivere....*, ou.... Ces cardinaux nous ont en« traîné à une table, et nous ont fait signer. » Puis, me prenant par la main, il me conduisit au lieu même où il s'asseyait ; il me fit placer à ses côtés, et, après m'avoir fait quelques questions sur mon voyage, il ajouta : « Vous pouvez à présent vous retirer, parce « que c'est l'heure où viennent les évêques français. « On a préparé pour vous un logement dans le pa« lais. » Quand je sortis, je fus conduit à ce logement par l'intendant du château. Cet appartement était une seule chambre partagée en trois, donnant sur un

grand corridor, où étaient logés également d'autres cardinaux et les évêques français.

« La solitude du lieu, le silence, la tristesse que l'on remarquait sur tous les visages, la profonde douleur dans laquelle je voyais le pape plongé, l'accueil froid que j'avais reçu sans m'y attendre, me causèrent une telle surprise et me serrèrent tellement le cœur, qu'il est plus facile de l'imaginer que de le décrire. Peu de temps après, vint monseigneur Bertazzoli, pour me dire que le pape m'avait congédié si vite afin de se débarrasser de l'audience ordinaire des évêques français, et qu'il me verrait volontiers avant le dîner. Il ajouta que je devais être prudent dans ce que je dirais, même en présence des propres domestiques du pape; et je compris bien ce qu'il voulait me faire entendre. Je retournai auprès de Sa Sainteté, que je retrouvai dans un état vraiment digne de compassion, qui me faisait craindre pour ses jours.

« Il avait été averti par les cardinaux di Pietro, Gabrielli et Litta, arrivés les premiers à Fontainebleau, de la faute causée par la surprise qu'on lui avait faite; il en avait conçu une juste horreur, en entendant bien de quelle hauteur de gloire l'avaient fait tomber les conseils et les suggestions perfides. Ensuite, plus que jamais anéanti par une tristesse inconsolable, et en parlant (comme il le faisait

sans cesse) de ce qui était arrivé, il manifestait son excessive douleur, et m'assurait qu'il ne pouvait chasser de son esprit cette pensée de tourment qui l'empêchait de dormir, qui ne lui permettait de prendre de nourriture que ce qui suffisait pour ne pas consentir à mourir. « De cela, dit-il encore, je mour« rai fou, comme Clément XIV. » Je fis alors et je dis tout ce que je pus pour le consoler. Je le conjurai de tranquilliser son esprit. J'ajoutai que, de tous les maux qui accablaient l'Église, le plus funeste serait la mort du pontife; que dans peu de jours il aurait auprès de lui tous les cardinaux qui étaient en France; qu'en les consultant on trouverait un remède au mal qui avait été fait. A ces mots, il parut reprendre ses sens, et me dit: « Croyez-vous donc « qu'on puisse y remédier? — Oui, lui dis-je, très« saint père; à tous les maux, quand on le veut bien, « il y un a remède. »

« A la fin de l'audience, il m'ordonna de me préparer à aller à Paris, parce que je devais être présenté à l'empereur et à l'impératrice. Je cherchai à me dégager d'un voyage si déplaisant pour moi; mais le pape reprit ainsi: « Puisque tous les autres « cardinaux y ont été, si vous n'y alliez pas, on le « prendrait en mauvaise part; on y trouverait un « manque de respect à ces souverains. — Hé bien!

« très-saint père, répondis-je, je boirai encore cette « dernière lie du calice amer, et je partirai bientôt « pour Paris. » Entre quatre et cinq heures après-midi, je retournai auprès du pape; la conversation tombait toujours sur le même sujet, dont il ne pouvait jamais se distraire, quelque soin que je prisse de la reporter sur un sujet différent. En continuant le discours, pour diminuer peut-être l'horreur qu'avaient inspirée les anticanoniques concessions du dernier concordat, il me dit que l'empereur lui avait fait présenter des articles bien pires, et qu'il les avait rejetés. Alors il tira de son écritoire un papier qu'il tenait sous clef, et qu'il me donna à lire. (C'est celui que M. Duvoisin avait remis au saint-père de la part de l'empereur.) Un des articles de ces propositions demandait l'exil perpétuel du cardinal Pacca. »

Il est certain qu'il y avait nécessité de protester contre ces articles, et de les annuler à tout prix. Cela convenu, quoique l'acte si éclatant d'une rétractation dût coûter à ce pontife, surtout peu de jours après la signature du traité, Pie VII, rempli de véritable piété, ranimé par des consolations, délivré de la maladie qui l'avait accablé, armé maintenant de son ancien courage, écouta ces voix des amis de sa gloire; et non-seulement il ne se troubla pas devant une telle résolution, en apparence si humiliante et

si amère, mais il l'accueillit avec joie et en bénissant Dieu, qui semblait lui répéter les paroles qu'il adressait à Jérémie : « Continue d'aller partout où je t'en« voie, et de porter toutes les paroles que je te com« manderai de dire. »

Dès ce moment commença pour Pie VII, à propos de cette protestation, une sorte de triomphe que les hommes obtiennent rarement sur eux-mêmes. On va voir avec quelle résignation, avec quelle constance de travail et de veilles, avec quelle grandeur d'âme il se disposa à accomplir cette terrible pénitence. Il en revint à montrer de nouveau la force d'esprit qui le fit paraître si grand à son premier voyage à Paris.

Les deux cardinaux défenseurs du seul projet qui fût noble et raisonnable cherchèrent les moyens de l'exécuter avec adresse, et sans danger pour le pape. Un soir que presque tous leurs collègues étaient réunis dans l'appartement du cardinal Pignatelli, les cardinaux Consalvi, Pacca, Saluzzo, Ruffo-Scilla, Scotti et Galeffi, après s'être assurés que les portes étaient bien fermées et bien gardées, entamèrent une discussion sur ce qu'il y avait à faire dans cette importante circonstance.

Les uns pensèrent qu'il fallait que le pape, par un écrit signé de sa main, déclarât nuls et de nulle

28

valeur les articles du dernier concordat; qu'il manifestât cette détermination à tout le sacré collége, et que, par le moyen d'une grande quantité de copies de cet acte, il fît connaître au public cette rétractation. A ce sujet, le cardinal Pacca fit observer qu'une telle manière de procéder ne paraissait pas convenir à cette loyauté et à cette bonne foi qui doivent toujours dominer dans les actions du souverain pontife; qu'il ne suffirait pas d'avoir raison dans la substance de l'affaire, qu'il fallait éviter les attaques de la censure, même dans les formes. Il ajouta que l'empereur aurait un juste motif de se plaindre, si une convention approuvée et signée solennellement par lui était subitement révoquée par une des parties contractantes, non-seulement sans que cette partie découvrît à l'autre les motifs de l'annulation, mais encore sans qu'elle lui en donnât la moindre annonce d'avance; que c'était tirer à son ennemi un coup de pistolet par derrière. Enfin il proposa que le pape, par une lettre directement adressée à l'empereur, fît cette rétractation, que presque tous les cardinaux approuvaient.

A cette opinion les cardinaux Pignatelli et Saluzzo répondirent qu'en agissant ainsi, on risquait de voir l'empereur garder le silence sur cette communication, empêcher, par des mesures sévères, le pape de

manifester sa volonté au public, et faire veiller surtout à ce qu'aucun papier ne sortît du palais. Alors Consalvi et Litta, qui avaient approuvé l'avis du cardinal Pacca, proposèrent d'arrêter qu'après l'expédition de la lettre à l'empereur, le pape en ferait lire la copie à tous les cardinaux demeurant à Fontainebleau, en leur accordant la faculté de répandre cette rétractation de toutes les manières qui seraient en leur pouvoir. Ainsi, disaient-ils, on sauvera les convenances avec l'empereur, et en même temps on donnera à la protestation toute la publicité désirable.

Le saint-père commença à écrire la minute de la lettre qu'il fallait conserver pour document authentique, et il copia au net la communication qu'il destinait à l'empereur, voulant ainsi tout écrire de sa main, pour ne compromettre personne autre que lui. Il employa plusieurs jours à ce travail; mais il ne pouvait pas s'y livrer longtemps, à cause de son état maladif, et il craignait aussi de mal écrire, s'il prolongeait trop la tâche qu'il s'était prescrite.

Il ne sera pas inutile de rapporter comment se fit cette opération, afin que l'on sache sous quelle garde sévère Pie VII était tenu dans le palais, surtout depuis l'arrivée de ses cardinaux. Il ne pouvait

laisser aucun écrit dans la chambre où il couchait et dans son appartement d'audience, parce que, lorsque Sa Sainteté allait célébrer ou entendre la messe, elle craignait que l'on ne fît une visite de ses papiers sur les tables et dans les armoires, en les ouvrant avec d'autres clefs. Aussi le matin, après que le saint-père était revenu de la messe, les cardinaux Consalvi et di Pietro allaient chez lui, et lui remettaient la feuille de papier sur laquelle il avait écrit la veille. Le pape, ou en leur présence, ou peu de temps après qu'ils s'étaient retirés, continuait son travail. A quatre heures après midi arrivait le cardinal Pacca; et, profitant de l'occasion, le pape reprenait vite son écrit, y ajoutait quelques lignes, et puis remettait et la minute et la pièce au même cardinal.

Le cardinal les emportait cachées sous sa robe, et allait sur-le-champ les remettre, pour la nuit, au cardinal Pignatelli, qui habitait dans la ville. La nuit passée, ce cardinal les renvoyait au château par une personne sûre.

Cette manœuvre dura plusieurs jours, parce que le pape dut faire quelques changements qu'on avait insérés dans la minute, et aussi parce qu'il fut forcé de recommencer la lettre, soit pour quelques taches, soit pour quelques erreurs.

On remarque dans cette lettre les passages suivants :

« Bien que la confession que nous allons faire à Votre Majesté coûte à notre cœur, la crainte des jugements divins, dont nous sommes si près, attendu notre âge avancé, nous doit rendre supérieur à toute autre considération. Contraint par nos devoirs, avec cette sincérité, cette franchise qui conviennent à notre dignité et à notre caractère, nous déclarons à Votre Majesté que depuis le 25 janvier, jour où nous signâmes les articles qui devaient servir de base à ce traité définitif dont il y est fait mention, les plus grands remords et le plus vif repentir ont continuellement déchiré notre esprit, qui n'a plus ni repos ni paix. De cet écrit que nous avons signé, nous disons à Votre Majesté, cela même qu'eut occasion de dire notre prédécesseur Pascal II (l'an 1117) lorsque, dans une circonstance semblable, il eut à se repentir d'un écrit relatif à une concession à Henri IV : « Comme nous reconnaissons notre écrit « *fait mal*, nous le confessons *fait mal*, et, avec « l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé « tout à fait, afin qu'il n'en résulte aucun dommage « pour l'Église et aucun préjudice pour notre âme. » Nous reconnaissons que plusieurs de ces articles peuvent être corrigés par une rédaction différente, et

avec quelques modifications et changements. Votre Majesté se souviendra certainement des hautes clameurs que souleva en Europe et en France même, l'usage fait de notre puissance en 1801, lorsque nous privâmes de leur siége, toutefois après une interpellation et une demande de leur démission, les anciens évêques de la France. Ce fut une mesure extraordinaire, mais reconnue nécessaire et indispensable en ces temps calamiteux, pour mettre fin à un schisme déplorable, et ramener au centre de l'unité catholique une grande nation. Existe-t-il aujourd'hui une de ces sortes de raisons pour justifier devant Dieu et devant les hommes la mesure prise dans un des articles dont il s'agit? Comment pourriez-vous admettre un règlement tellement subversif de la constitution divine de l'Église de Jésus-Christ, qui a établi la primauté de saint Pierre et de ses successeurs, comme l'est évidemment le règlement qui soumet notre puissance à celle du métropolitain, et qui permet à celui-ci d'instituer les évêques nommés, que le souverain pontife aurait cru, en diverses circonstances et dans sa sagesse, ne pas devoir instituer, rendant ainsi juge et réformateur de la conduite du suprême hiérarque celui qui lui est inférieur dans la hiérarchie, et qui lui doit soumission et obéissance? Pouvons-nous introduire dans l'É-

glise de Dieu cette nouveauté inouïe, que le métropolitain institue en opposition au chef de l'Église? Dans quel gouvernement bien réglé est-il concédé à une autorité inférieure de pouvoir faire ce que le chef du gouvernement a cru ne pas devoir faire?

....

« ....Nous offrons à Dieu les vœux les plus ardents, afin qu'il daigne répandre lui-même sur Votre Majesté l'abondance de ses célestes bénédictions.

« Fontainebleau, le 24 mars de l'an 1813, de notre règne le quatorzième.

« PIUS PP. VII. »

Toute la force politique de cette pièce si intéressante, et qui porte l'empreinte d'une si haute habileté, était dans ces deux derniers paragraphes. Demander à Napoléon s'il permettrait, par exemple, à un maréchal de créer un colonel, malgré lui Napoléon ; dire à Napoléon, qui s'inquiétait toujours tant du nombre des excommunications publiées depuis quinze siècles, que celui qui a pu excommunier les fauteurs de la spoliation du saint-siége, conjure Dieu de verser l'abondance de ses célestes bénédictions sur le principal auteur de cette spoliation, c'était d'abord entrer dans les plus intimes secrets, dans les exigences les plus inébranlables de son orgueil, qui assez

légitimement, dans cette circonstance donnée (la subordination des subalternes), voulait être tout-puissant; c'était ensuite jeter un baume réparateur sur une blessure douloureuse. Cette excommunication lui ôtait, quoi qu'on en ait dit, plus d'une heure de sommeil; puis il devait être certain pour Napoléon que, depuis qu'il avait retenu le pape si étroitement prisonnier, la gloire des armes françaises avait été en déclinant; le mariage avec Marie-Louise, en dépit de toutes les conséquences qu'il lui promettait, n'était plus un bonheur; les flammes et les glaces de Moscou avaient répandu la consternation parmi les troupes les plus glorieuses de l'Europe, et anéanti cette vaillante armée, qui ne méritait pas d'être si malheureuse.

La dignité et la puissance des arguments religieux de cette lettre étaient l'ouvrage du cardinal Pacca, exprimés si dignement par le cardinal di Pietro; et la finesse et l'à-propos des arguments politiques étaient dus au talent du cardinal Consalvi. Leurs conseils vinrent en aide au pape pour la rédaction d'un document aussi important, et on leur doit des éloges mérités.

Dans la matinée du 24 mars, le pape fit appeler le colonel Lagorse, qui habitait le palais, et lui remit cette lettre pour l'empereur en lui recomman-

dant de la porter en personne à Paris, à l'instant même. Cet ordre fut donné au colonel du ton d'un homme qui était en paix avec sa conscience. Quand le colonel fut parti, le pape, suivant ce qui avait été convenu, fit appeler les cardinaux un à un en audience séparée, et dit à chacun d'eux qu'ayant déjà expédié à l'empereur la lettre par laquelle il rétractait et révoquait toutes les concessions faites dans le fatal concordat du 25 janvier, il avait désiré leur faire connaître ses sentiments ; et leur dit à tous de lire la lettre, et une allocution préparée à cet effet. Dans cette allocution, le pape répétait qu'il regardait comme nuls le bref qu'il avait donné à Savone, et le dernier concordat ; il finissait ainsi :

« Béni soit le Seigneur, qui n'a pas éloigné de nous sa miséricorde ! C'est lui qui mortifie et qui vivifie. Il a bien voulu *nous humilier par une salutaire confusion*. En même temps il nous a soutenu de sa main toute-puissante, en nous donnant l'appui opportun pour remplir nos devoirs en cette difficile circonstance. A nous donc soit l'humiliation, que nous acceptons volontiers pour le bien de notre âme ! A lui soient aujourd'hui et dans tous les siècles l'exaltation, l'honneur, et la gloire !

« Du palais de Fontainebleau, le 24 mars 1813. »

A peine le saint-père eut-il annoncé en ces termes, à la partie du sacré collége qui était auprès de lui, la démarche hardie qu'il venait de faire, qu'il se manifesta dans toute sa personne un changement imprévu. Jusqu'alors il avait été constamment plus ou moins plongé dans une profonde douleur qu'on lisait sur sa figure, et qui allait le consumant chaque jour : dès ce moment sa gaieté revint, ses yeux recouvrèrent leur charme, leur gracieuse expression, leur tendresse naturelle; il put se livrer au sommeil et recouvra l'appétit; et, comme il le dit lui-même, il sentit son cœur soulagé d'un grand poids.

Cependant on attendait dans des transes cruelles l'effet qu'allait produire sur l'empereur la rétractation inattendue du pape. La révocation du concordat renversait les projets dus à tant d'intrigues, et rendait en quelque sorte ridicule le grand triomphe qu'on avait cru trouver dans cet événement malheureux. Beaucoup de choses se dirent alors. Il fut écrit de Paris que Napoléon, annonçant ce fait au conseil d'État, s'emporta jusqu'à dire : « Si je ne fais pas « sauter la tête de dessus les épaules de quelques-« uns de ces prêtres de Fontainebleau, on n'accom-« modera jamais ces affaires ; » et qu'un de ses conseillers, connu par ses principes antireligieux, ayant dit, nouveau Thomas Cromwell, que pour ter-

miner ces controverses il était temps qu'un nouvel Henri VIII se déclarât lui-même *chef absolu de la religion de l'État*, Napoléon répondit en termes familiers, mais avec ce bon sens et ce caractère de modération qui reparaissaient toujours après qu'il s'était livré à des vivacités irréfléchies : « Non, ce serait casser les vitres. » L'empereur prit le parti de paraître n'avoir rien su de cette lettre et de n'en avoir pas entendu parler.

Néanmoins les évêques français eurent ordre de se retirer du château ; on n'accorda plus aux habitants de la ville, et aux étrangers d'un certain rang, la permission de venir, comme auparavant, entendre la messe de Sa Sainteté ; le pape ne put réunir personne autour de lui, excepté les cardinaux. Il y a plus : l'empereur, qui voulait passer pour ne pas savoir ce que lui avait écrit le saint-père, finit par prouver qu'il ne l'ignorait cependant pas. Dans la nuit du 5 avril, on éveilla brusquement le cardinal di Pietro ; on l'obligea de s'habiller sans conserver aucun des insignes de son rang, et il fut forcé de partir avec un officier de police, qui le conduisit à Auxonne. Le jour suivant, le cardinal Pacca étant encore au lit, le colonel Lagorse vint lui dire que l'empereur chargeait Son Éminence et le cardinal Consalvi de faire savoir au saint-père qu'on avait

renvoyé du château et relégué dans une ville de France le cardinal di Pietro, parce qu'il avait été convaincu d'être ennemi de l'État.

Le colonel devait encore exécuter une autre commission ; elle consistait à lire à tous les cardinaux un ordre où l'on disait « que l'empereur était très-« irrité contre les cardinaux, parce que, depuis « leur arrivée à Fontainebleau jusqu'à ce jour, ils « avaient tenu le pape *dans l'inaction ;* et que si les « cardinaux voulaient rester dans cette ville, ils « devaient s'abstenir de suivre toute négociation, « de *parler au pape d'affaires* (on remarquera la « cohérence des idées). Finalement, ils devaient « demeurer dans une parfaite impassibilité, et se « borner à faire au saint-père des visites de pure « convenance et de compliment : s'ils agissaient au-« trement, leur liberté courrait des dangers. » Le colonel, après avoir lu cet ordre au cardinal Pacca, lui demanda s'il promettait d'accomplir les deux choses qu'exigeait l'empereur. Le cardinal ne répondit rien quant à l'injonction, commune à lui et au cardinal Consalvi, d'avertir le pape de l'exil du cardinal di Pietro ; et à l'égard de l'autre injonction, il dit qu'il tâcherait de mesurer sa conduite de manière qu'elle ne laissât aucun motif de plainte à l'empereur, mais qu'il ne saurait promettre ce qui était exigé dans

l'ordre écrit, parce qu'il pourrait arriver que le pape lui donnât quelque ordre en opposition avec cette promesse. « En ce cas, reprit le colonel (ce sont sou- « vent des hommes de guerre qui portent les paro- « les de Napoléon aux hommes d'Église), si le pape « vous ordonnait de parler à quelqu'un d'affaires, « d'écrire ou d'envoyer quelque écrit, Votre Émi- « nence obéirait donc? — Indubitablement, répon- « dit le cardinal, parce que plusieurs fois, par des « serments solennels, je lui ai promis fidélité et « obéissance. — Déclarez au moins par écrit, re- « partit le colonel, que je vous ai communiqué les « ordres de l'empereur. » Le cardinal prit alors une plume, et il écrivit sur le papier : *Vidi* (J'ai vu), et il signa : B., cardinal PACCA.

Enfin Napoléon autorisa le départ du pape pour Rome le 23 juin 1813. Et combien sont hauts les jugements de Dieu! le jour où Sa Sainteté rentra dans la ville éternelle, Louis XVIII régnait en France.

Le cardinal Consalvi expédia de Londres, aux ministres des principales puissances, une note où, entre autres choses, il disait (1) :

(1) La note suivante du cardinal Consalvi fut rédigée en français, ce qui explique comment il s'y rencontre quelques expressions et tournures de phrase italiennes, que nous n'avons pas voulu altérer. — Il en a été de même dans plusieurs citations. (*Note du Traducteur.*)

« ......Éloigné, par sa réclusion, des événements politiques, le saint-père, ne connaissant que les intentions généreuses et bienfaisantes des souverains alliés, annoncées et reçues avec joie par tout le monde, ne douta pas que l'instant de son retour dans ses États serait aussi, d'après ses droits, celui de sa rentrée dans la jouissance *plénière* de tous les domaines dont la révolution française avait privé le saint-siége à différentes reprises, et ne prévoyait point l'existence d'un obstacle qui pourrait lui en soustraire une partie. C'est avec une surprise égale à sa douleur que Sa Sainteté a vu que les provinces connues sous le nom des Trois-Légations, et qui depuis si longtemps formaient la plus belle partie de ses États, ne sont point encore du nombre de celles qui lui ont été remises. La légitimité de ses droits sur les Légations, constatée par des siècles, ne pouvant être révoquée en doute, le saint-père ne saurait imaginer que des arrangements à prendre, des vues générales pour l'Italie, et des décisions d'un congrès qui doit se rassembler, pourraient former les motifs de cette privation de sa propriété; comme si les droits les plus sacrés et les mieux reconnus pouvaient exiger une nouvelle discussion, ou comme si la possibilité existait que Sa Sainteté pourrait jamais admettre qu'on disposât des domaines du saint-

siége, desquels un excès d'ambition avait pu seul le priver pendant plusieurs années! Les peuples et les souverains eux-mêmes ne seraient-ils pas remplis d'étonnement autant que d'effroi pour la sûreté de leurs propres droits, s'ils voyaient que, dans un moment où on a entendu avec tant de satisfaction proclamer vouloir arranger les affaires de l'Europe *d'après le bon droit*, ce principe ne fût pas appliqué à celles d'Italie, et qu'on les réglât d'après ceux des convenances et des intérêts politiques? Sa Sainteté, forte de la bonté de sa cause, ne saurait jamais nourrir des craintes pareilles. Sûre des sentiments des hauts souverains alliés, qui abhorrent jusqu'à l'idée de suivre un système qu'ils viennent de renverser, elle ne doute pas d'obtenir promptement ce qu'elle réclame avec tant de justice.

« En vain voudrait-on citer, à l'égard des Trois-Légations, le traité de Tolentino; il n'est guère possible de trouver un motif plus inconsistant et plus dénué de fondement. Rien de plus aisé à prouver que ce traité, fruit de l'agression la plus inique, a été imposé par un ennemi tout-puissant au prince le plus faible, presque aux portes de sa capitale; que ce prétendu traité de paix n'avait été précédé par aucun état de guerre, comme toutes les publications émises par Pie VI à cette époque en font foi; que ce

pontife protesta lui-même, autant qu'il était dans ses moyens, contre ce traité; que Sa Sainteté actuellement régnante renouvela ces protestations, à peine montée sur le saint-siége, ainsi que dans mille occasions postérieures; que des traités semblables n'ont pas préjudicié à la réhabilitation d'autres princes par les souverains alliés dans la possession entière de leurs États, ou au moins à leur en procurer les indemnisations ; que plusieurs de ces hauts souverains réclament et reprennent eux-mêmes, dans ce moment, des provinces cédées par des traités formels. Il serait facile d'ajouter mille autres motifs encore ; mais en a-t-on besoin lorsqu'un argument seul, et qui coupe l'arbre à la racine, rend tout le reste superflu ? Le même gouvernement français qui obligea Pie VI à signer le traité de Tolentino l'annula, peu de mois après, par un décret solennel, le déclarant cassé, abrogé et comme non avenu, pour pouvoir s'emparer de tous les États du saint-siége ; ce qui fut exécuté effectivement en envahissant Rome, en *détrônisant* le même pontife avec lequel le traité avait été conclu, et en le conduisant en France, où il mourut dans la captivité. C'est donc une erreur manifeste de croire que la France ait possédé dans les dernières années les Trois-Légations en vertu du traité de Tolentino, qui n'existait plus. Elle les tenait sous sa

domination', comme le reste des États pontificaux, uniquement par la loi du plus fort et par la prépondérance de ses armes.

« Cela étant indubitablement ainsi, comment pourrait-on disposer des Trois-Légations comme appartenant à la masse des possessions françaises en vertu dudit traité, la France elle-même n'ayant aucun titre légal à produire? Sa Sainteté seule peut donc réclamer et réclame ici ses Trois-Légations, par les mêmes titres indestructibles et sans réplique qu'elle a au recouvrement de la totalité de ses États.

« Le saint-père appelle aux mêmes droits sacrés qu'il a droit d'alléguer, au sujet d'Avignon et du comtat Venaissin. Un acte révolutionnaire avait usurpé au saint-siége les provinces achetées, argent comptant, par le pape Clément VI, il y a tant de siècles : avec quelle affliction personnelle donc Sa Sainteté n'a-t-elle pas dû apprendre l'article 3 du traité de Paris, du 30 mai, par lequel les cours alliées en assurent la possession à la France, déterminées, à ce que l'on dit, par des motifs d'arrondissement et de convenances, qui devraient faire supposer au moins des *compensations?* Sa Sainteté ne peut être que péniblement affectée de voir disposer de cette manière d'un de ses anciens domaines, sans même une réserve en sa faveur; et le soussigné ne saurait

se dispenser d'adresser, au nom du saint-père, aux hautes puissances alliées, des protestations, et de faire les réclamations les plus formelles contre l'article 3 du traité de Paris.

« Si quelque chose *pourrait* encore surpasser l'impression que le contenu de l'article susmentionné devait produire sur Sa Sainteté, ce serait l'occupation de la Marche d'Ancône par les troupes et les administrations napolitaines. Sa Sainteté, vivement émue des sensations que l'envahissement de cette province, de laquelle elle a en vain demandé l'évacuation, fait naître en elle, s'abstient d'en développer ici toute la force. Cette occupation d'une propriété du saint-siége ne saurait être justifiée par rien ; et même en la regardant comme passagère, elle est trop onéreuse pour ses fidèles sujets, est trop préjudiciable aux intérêts de son trésor, pour ne pas en exiger avec empressement, comme le saint-père le fait ici, la restitution la plus prompte. Le soussigné réclame de même formellement, de la part de Sa Sainteté, le duché de Bénévent, la ville de Ponte-Corvo et son territoire, desquels il attend restitution. Les hauts souverains se rappelleront les protestations à ce sujet que le saint-siége leur fit parvenir à l'époque où ces pays lui furent enlevés par Napoléon, quoique sous promesse de compensations. Il ne res-

terait plus qu'à faire mention du duché de Parme et de Plaisance. Les hautes puissances alliées n'ignorent pas que le saint-siége n'a jamais reconnu comme souverains du duché les princes qui le gouvernaient, et que même il ne leur en a jamais donné le titre, en renouvelant tous les ans sa protestation à la fête de Saint-Pierre. A plus forte raison donc Sa Sainteté, ayant eu connaissance du traité de Fontainebleau (11 avril année courante), doit protester contre toute nouvelle dynastie qui voudrait établir des prétentions sur ces domaines de l'Église. Certainement ce n'est pas par esprit de domination (le saint-père croit en avoir donné des preuves suffisantes) qu'il réclame la réintégration du saint-siége dans la totalité de ses possessions. Le saint-père y est obligé par ses devoirs les plus stricts, comme administrateur du patrimoine de saint Pierre, et par les serments solennels prêtés par lui de le conserver, de le défendre et de le recouvrer. Il y est obligé encore par la nécessité de soutenir sa dignité avec décence, et de subvenir aux grandes dépenses qui, comme tout le monde sait, y sont attachées non moins pour le service des fidèles que pour le bien de la religion. Ayant perdu presque entièrement les autres moyens pour pouvoir les supporter, le saint-père, encore pour cet objet, ne saurait être privé des ressources qu'il pourrait trouver

au moins en conservant la totalité de ses propriétés, à laquelle il a sans cela les droits les plus incontestables et les plus anciens de tous. En terminant cette note, le cardinal Consalvi prie Votre Excellence de vouloir bien la soumettre le plus tôt possible à son auguste souverain. Sa Sainteté ne doute point que son contenu excitera dans l'âme noble et juste de Sa Majesté tout l'intérêt que méritent la bonté de sa cause et les souffrances que le saint-père a essuyées pour elle. Le cardinal soussigné profite de cette occasion pour assurer Votre Excellence de sa haute considération.

« H., cardinal Consalvi. »

Pie VII n'en continua pas moins à être abreuvé de dégoûts, non-seulement à cause des malheurs qui s'appesantissaient sur l'Église de France, et des difficultés qui se présentèrent après la signature et la ratification du concordat de 1817 avec le gouvernement de ce royaume, mais encore à cause de l'état dans lequel se trouvaient les affaires religieuses dans d'autres pays. Des concordats furent conclus également avec la Russie pour la Pologne, avec la Sardaigne et avec Naples; il semblait impossible qu'au milieu de tant de conflits Pie VII pût consacrer ses soins à des intérêts plus temporels.

Cependant grand nombre d'œuvres utiles illustrèrent son pontificat. C'est sous le règne de Pie VII que l'on entreprit les fouilles d'Ostie, qui firent connaître la vraie situation de cette ville. Les travaux furent poussés par le savant abbé Féa avec tant d'habileté, que l'on reconnut distinctement une rue qui avait été habitée par les orfèvres ; dans beaucoup de boutiques on trouva encore des bracelets, des pendants d'oreilles d'argent, et différents ornements et bijoux, entre autres un camée d'un très-grand prix, représentant Jupiter et Antiope : ce camée a fait partie du musée particulier de Pie VII jusqu'à sa mort ; alors il fut vendu au profit de sa succession.

Sous ce règne, on aplanit le sol autour de l'arc de Constantin et de l'arc de Septime-Sévère ; on déblaya le Forum romain ; on éleva la fontaine de Monte-Cavallo, après avoir donné aux deux colosses une position plus pittoresque. On éleva l'obélisque du mont Pincio ; on renversa les masures qui déshonoraient la place Saint-Pierre ; on embellit la place *du Peuple*, et on fit sortir de ses ruines le *Forum* de Trajan, dont les Français avaient habilement retrouvé les fondations : le gouvernement dépensa soixante-quinze mille piastres pour achever cette entreprise, qu'ils avaient commencée à grands frais. Fidèle aux habitudes nobles et généreuses de ses

prédécesseurs, Pie VII construisit de nouvelles salles au musée du Vatican, et bâtit la partie appelée *Braccio nuovo.*

La Bibliothèque montre avec orgueil un don remarquable qu'elle reçut de Pie VII : c'est sous son pontificat que monseigneur Maï, l'un de ses directeurs, trouva la plus grande partie de la *République de Cicéron.* Ce pontife fit également une dotation de quatre mille écus à Canova, qui, aussi grand lui-même en cela que le bienfaiteur, les distribuait annuellement à des artistes romains et étrangers. L'idée de la promenade près de la *Villa Médicis* est due au zèle des Français pour la salubrité de la ville; et l'administration de Pie VII acheva les plantations et tous les ouvrages que leur départ avait suspendus.

On entreprit encore des travaux qui obtinrent un succès moins heureux. On peignit sur les murailles de la bibliothèque du Vatican une grande partie des malheurs éprouvés par Pie VII; mais on n'y employa pas la main d'artistes de premier ordre. La fresque surtout dans laquelle on voit le pape emmené prisonnier par Radet, est du pinceau le plus médiocre; il n'y a ni couleur vraie, ni dignité, ni force, ni étude saine de perspective.

Sous le rapport des arts, des sciences, des lettres, Pie VII a payé magnifiquement sa dette à la ville de

Rome. Cette capitale du monde chrétien, ce *salon de l'Europe*, comme l'appelait madame de Staël, présente à chaque pas les traces de la magnificence de ce souverain, et de la haute intelligence de son ministre le cardinal Consalvi. Aussi les Romains ont-ils été jaloux de reproduire les traits de Pie VII, qui ont été conservés dans beaucoup de médailles (1).

Trois choses entre autres sont des plus dignes de remarque, et je veux les consigner ici en l'honneur de cet illustre pontife : la première, que la famille impériale, persécutée dans tous ses membres, y compris la mère de Napoléon, trouva un asile à Rome, dans la ville du vicaire de Jésus-Christ, auquel l'empereur avait infligé tant d'humiliations; la seconde, qu'au milieu de tant de souverains qui s'inclinèrent devant le grand guerrier, seul le successeur de saint Pierre soutint énergiquement son droit; et la troisième, que Pie VII ne cessa alors de faire tous ses efforts pour obtenir du gouvernement anglais un adoucissement au sort du prisonnier de Sainte-Hélène.

Tout en lui fut grand, apostolique, sublime!

(1) J'ai puisé les renseignements qui se rapportent au pontificat de Pie VII dans l'histoire de ce pape par le chevalier Artaud. (*Note de l'Auteur.*)

CHAPITRE XVII.

Léon XII. — Ses réformes importantes. — Nouvelles difficultés pour l'Église. — Louis XVIII ne suit pas les conseils du pape. — Bulle du jubilé en France. — Première nécessité de ces temps. — Précautions contre la mauvaise philosophie.— Pie VIII. — Grand événement de l'émancipation des catholiques en Angleterre. — Révolution de juillet 1830 à Paris. — La légitimité succombe une troisième fois en France. — Leçon pour les rois. — L'Europe s'émeut. —Grégoire XVI.— Qualités éminentes de ce pontife. — Mouvement révolutionnaire en Italie.— Circulaires et proclamations du pape.— Grandes améliorations introduites par Grégoire XVI dans toutes les branches de l'administration de l'État. — Faits remarquables. — Prohibition de la traite des noirs.

Rien ne peut disculper la révolution de ses excès contre le pontificat. Si tous les papes qui ont précédé le dix-neuvième siècle ont rempli dignement, comme nous l'avons vu, leur haute mission, ceux qui ont dirigé l'Église pendant les cinquante dernières an-

nées furent, sans en excepter aucun, des hommes auxquels on ne peut reprocher ouvertement ni les défauts de quelques-uns de leurs prédécesseurs à d'autres époques, ni bien moins encore d'avoir ignoré les nécessités légitimes des temps modernes. Aussi sommes-nous éblouis des splendeurs que répandirent les éminentes vertus de Pie VII; et après un pontife aussi remarquable il semble que toute autre gloire doit rester dans l'ombre. Cependant Léon XII, qui lui succéda, fut sans nul doute l'un des papes et l'un des réformateurs les plus distingués qui aient occupé le siége de saint Pierre.

Ce pontife éminent connut-il ou non les nécessités des temps modernes, lui qui montra son infatigable sollicitude pour la diminution des impôts, son inépuisable charité pour les pauvres par son système de bienfaisance à domicile; lui qui créa le collége philologique pour les études de l'antiquité, de l'érudition et de la critique; lui qui réforma le système administratif, judiciaire et communal; qui exécuta la réforme pénitentiaire, non inventée en Amérique, comme on le prétend, mais bien en 1703 par Clément XI, pour les États romains! Mais comme les gouvernements et leurs partisans n'avaient pas arraché au monde le bandeau qui lui couvrait les yeux; comme la grande expiation qui tomba de tout son

poids sur le malheureux Louis XVI n'avait pas produit les effets qu'elle devait produire ; comme les régalistes exagérés et les révolutionnaires ardents poursuivaient toujours leurs déplorables projets, l'Europe presque entière se retrouva à peu près dans les mêmes circonstances où elle s'était trouvée soixante ans auparavant, et l'Église dut se préparer à souffrir encore de grandes traverses. Combien sont à plaindre les meilleurs princes, quand ils se laissent dominer par ceux qui les entourent ! Qui eût pu croire que Louis XVIII, le premier représentant de la légitimité, loin de profiter de l'exemple donné par la catastrophe de Louis XVI, refuserait d'écouter les conseils prudents de Léon XII ?

En effet, ou il ne les entendit pas, ou le gallicanisme et les projets ultérieurs de ses conseillers ne lui permirent pas de les écouter. Le pape fit entendre aux princes une voix amie, en mettant sous leurs yeux les nouveaux dangers qui menaçaient la société par l'indifférence religieuse, et en leur dévoilant les artifices des sectes et des sociétés secrètes, dans sa bulle *Quo graviora*.

Les résultats prouvèrent que les saints et paternels conseils de Léon XII n'avaient pas été suivis. Mais que pouvait-il faire de plus ? La bulle du jubilé servit encore d'occasion ou de prétexte aux conseillers

de Louis XVIII pour faire parade de leur amour en faveur des libertés gallicanes, en retardant ainsi la grande réconciliation des hommes avec Dieu, et des hommes entre eux, but que se proposait le saint-père dans cette bulle. Excepté en Autriche, en Espagne et en Sardaigne, on vit toute l'Europe suivre le fanatisme du dix-huitième siècle contre l'Église et le saint-siége.

La grande nécessité de ces temps-là était de prévenir les gouvernements contre les tendances perfides de la fausse philosophie, en empêchant que les nouvelles générations fussent élevées d'après un système dans lequel on comptait pour rien la foi et les règles de la morale. C'est dans ce sens que parla au monde catholique Pie VIII, qui succéda à Léon XII. Mais, chose admirable! dans le temps même que quelques gouvernements catholiques comprenaient si mal leur mission, et que la presse de ces nations qui se disent libres provoquait, au nom de la liberté, une proscription contre l'Église et le clergé; dans ce temps même, disons-nous, avait lieu dans un pays protestant, en Angleterre, un des plus grands événements modernes, qui est la gloire et la récompense d'un homme supérieur à tous ses contemporains. Cet événement est l'émancipation légale des catholiques en 1829, et cet homme est Daniel O'Connell.

C'est dire qu'au milieu même des attaques dirigées contre l'Église et le saint-siége, leurs triomphes ne furent pas interrompus. Peu après, la politique hostile à Rome reçut un choc terrible, et une leçon que l'on peut regarder comme significative et providentielle, par le fait des barricades de juillet 1830 dans les rues de Paris. On dirait que la France est destinée de Dieu à servir d'exemple au monde, autant par ses grands succès que par ses grandes expiations. La légitimité succomba une autre fois, comme avaient succombé déjà tous les gouvernements qui, depuis 1682, s'étaient placés sous l'égide des quatre célèbres articles. Écoutez, rois, écoutez!

La désorganisation sociale et la ruine de tous les pouvoirs étaient des malheurs que l'on prévoyait après les barricades de juillet; mais dans le moment où l'Europe était tremblante en face des dévastations que pouvait causer le torrent débordé qui avait ébranlé les trônes, on vit s'élever à la dignité pontificale un moine camaldule, Mauro Cappellari, qui prit le nom de Grégoire XVI. Prudent et ferme, savant, et d'une grande élévation d'idées, bienfaisant et conciliateur, ce pontife est une des gloires modernes du saint-siége. Son livre intitulé *Triomphe du saint-siége et de l'Église,* dirigé contre les ennemis de l'un et de l'autre, l'a élevé au rang des savants les plus

éminents dans les études ecclésiastiques, et l'a fait considérer comme l'un des hommes les mieux instruits des ruses employées par les différentes sectes pour faire la guerre aux trônes, et dépouiller de leur autorité toutes les monarchies.

J'ai dit que les événements de juillet à Paris ne pouvaient moins faire que d'exercer une grande influence sur toute l'Europe : c'est ce qui eut lieu en Italie, où, lorsqu'on ignorait encore la décision du conclave, un mouvement révolutionnaire vint attrister tous ceux qui connaissaient les talents supérieurs et les vertus exemplaires du nouveau pontife. Bologne et Ancône succombèrent sous les efforts de la révolution; les proclamations expédiées les 9 et 18 février, la première par le pape lui-même, et la seconde en son nom par le cardinal Bernetti, prouvent bien quelles étaient les intentions qui animaient Grégoire XVI : et c'est cependant sur ces mêmes proclamations que s'appuient ceux qui accusent ce même pape de s'être montré, au sujet de quelques réformes, d'un caractère dur et inexorable. La révolution étant terrassée, les circulaires du 9 avril et du 12 juillet 1831, remarquables à plus d'un titre, furent écrites uniquement par le pape : on y voit briller les nobles sentiments d'un père et d'un juge.

Les efforts que fit Grégoire XVI pour améliorer les différentes branches de l'administration publique eurent un heureux résultat pour ses sujets. Les premiers temps de son pontificat furent signalés par des diminutions dans les impôts; les modifications commencèrent par les impôts sur le sel et sur la mouture des grains, et plus tard on en apporta également de semblables dans la diminution du tarif des douanes.

La situation du pays l'obligea d'augmenter ses troupes de ligne, ce qu'il fit avec tous les ménagements possibles pour son peuple.

Dans un but d'amélioration pour les provinces, il créa des légats à Urbin et à Pesaro, et des sublégats à Camerino, Ascoli, Rieti, et Civita-Vecchia.

L'impulsion donnée au commerce et au crédit public par l'illustre successeur de Pie VIII fut signalée par l'approbation d'une chambre de commerce à Rome, où il autorisa en outre l'établissement d'une caisse d'amortissement, qui est en vigueur depuis lors.

Il institua en l'honneur de saint Grégoire le Grand l'ordre distingué qui porte ce nom.

L'administration de la justice ne pouvait surtout manquer d'appeler l'attention d'un pontife qui avait des vues aussi droites; aussi ce fut sous son règne

que l'on inaugura un mode de procédure, pour les jugements civils et criminels, appuyé sur des lois raisonnées. Ces règlements rappellent ceux que Pie VII établit dans le même but; et par leur moyen furent introduites toutes les améliorations reconnues nécessaires ou utiles aux progrès de la science et à l'action des magistrats. Grégoire XVI, en prenant ces dispositions remarquables, donna une grande preuve de son zèle pour le perfectionnement des lois. En effet, quoique celles qu'il voulait promulguer eussent été conseillées par les personnes les plus compétentes, il crut toutefois devoir les soumettre encore à une autre épreuve, pour constater leur mérite et pour arriver à obtenir les réformes, fruits d'une discussion autorisée et calme. Afin d'arriver à la conclusion de cette affaire, on donna l'ordre aux tribunaux de faire un rapport à Sa Sainteté sur les rectifications dont pouvait être susceptible le nouveau système de procédure, ce qui était s'adresser à la pierre de touche de l'expérience. Dans le même but d'obtenir la meilleure administration possible de la justice, le pape ordonna, par des moyens efficaces, que, dans le plus bref délai, le tribunal de Macerata fût rétabli.

Malgré des soins aussi graves, le nouveau pontife ne négligea pas des mesures plus matérielles, ut

aux populations réunies sous son sceptre. Il n'y avait que deux mois qu'il était monté sur le trône lorsqu'il rendit un décret pour faire percer le mont Catillo à Tivoli, ce qui fut exécuté en construisant deux grands canaux par lesquels se précipita l'Aniene; et, au moyen de cet ouvrage digne de Rome ancienne, la ville fut à couvert désormais des crues de cette rivière, qui jusque-là l'exposait à des dangers continuels.

La rue du Corso, l'une des artères principales de Rome, fut terminée aussi alors, grâce à la vigilance et à la sollicitude d'un pape qui ne pouvait moins faire que de s'intéresser surtout à l'embellissement d'une ville dans laquelle il avait vécu si longtemps, qu'il la considérait en quelque sorte comme une seconde patrie.

Nous devons faire remarquer aussi les actes de l'inépuisable bienfaisance de Sa Sainteté. Un horrible tremblement de terre avait causé de grands malheurs dans divers districts, et principalement dans l'Ombrie; ses infortunés habitants, se voyant ainsi dépouillés subitement de leur fortune, demandèrent à grands cris un allégement à leur misère : Grégoire XVI s'empressa de les secourir avec cette ardente charité qui est particulière au premier pasteur

du troupeau de Jésus-Christ et avec la générosité naturelle à un prince souverain.

Mais un des actes qui honorent le plus la première année du pontificat dont nous nous occupons ici, fut la célèbre Constitution apostolique qui commence par ces paroles : *Sollicitudo Ecclesiarum*, en date du 31 août, et qui fut l'un des fondements de son système politique ; système mal compris par certains hommes superficiels, et qui a été attaqué sur divers points avec des arguments si faibles et si absurdes. Le nouveau pape avait vu ses augustes prédécesseurs, et spécialement les vénérables Léon XII et Pie VIII, obligés plus d'une fois à entrer en négociations et à faire des traités avec des gouvernements dont la légitimité n'était souvent pas facile à reconnaître, d'après les principes qui règlent cette matière : cependant ces pontifes avaient pensé (et l'ancien chef de la *Propagande* avait approuvé cette opinion) qu'ils ne devaient pas cesser d'établir des évêques, ni d'exécuter les autres actes de la suprématie pontificale à l'égard de ces mêmes États, de crainte de s'exposer à faire éprouver un grave dommage, dans son administration spirituelle, au peuple fidèle répandu dans les pays auxquels nous faisons allusion. L'émancipation des provinces d'Amérique, se séparant de l'Espagne leur métropole ; les divisions et subdivi-

sions que souffrirent ces territoires au milieu de mille soulèvements, après s'être déclarés indépendants; la révolution de Juillet, arrivée quelques années auparavant, et d'autres événements du même genre; tous ces faits enfin, par leurs résultats, ne devaient-ils pas donner lieu à des méditations profondes de la part du sage pontife qui, au milieu de tels mouvements, commençait sa carrière pastorale? Il est certain que d'une part il s'agissait, en traitant avec ces gouvernements, de sauver la question de droit, sur laquelle en tout cas il ne convenait pas au saint-siége de se prononcer légèrement; mais ce qu'on ne pouvait encore éviter, c'était de s'adresser au trône pontifical pour solliciter des dispenses et des grâces de tout genre. En un mot, il fallait que les émissaires des pays dont nous parlons pussent s'entendre avec le père commun des fidèles sur des points urgents et péremptoires; et pour cela même il était difficile d'accueillir leurs réclamations sans que la religion en éprouvât un dommage considérable. Que faire en pareille occurrence? Grégoire XVI résolut la question dans les termes les plus clairs par les principes de la Constitution dont nous avons parlé, et dans laquelle il déclara reconnaître ces gouvernements simplement *de fait*, toutes réserves faites, en ce qui concernait la direction des églises, de la

question de *légitimité*. A l'aide de cette distinction parfaitement fondée, le savant pape sut indiquer le remède convenable à toutes les nécessités spirituelles du peuple fidèle, même dans les pays qui étaient agités par les révolutions, quand de la part de leurs gouvernements ne surviendraient pas des exigences ayant pour but de mêler le saint-père à la discussion des affaires politiques, ce à quoi il était opposé comme chef visible de l'Église.

Le bienfaisant Grégoire XVI introduisit de grandes améliorations dans l'Hospice apostolique, auquel il donna, sur sa cassette particulière, six mille piastres pour l'établissement d'une fabrique de laine, et pour d'autres objets du même genre; puis il confirma les anciennes prérogatives dont jouissait cet établissement.

Le pape puisa dans la même source des secours abondants pour les victimes des tremblements de terre de Spolète et de Pérouse. En sus des deux mille piastres que dans le principe il destinait à un but si charitable, il envoya une somme énorme pour contribuer à la restauration de la célèbre église de *Santa Maria degli Angeli*, somptueux et magnifique monument que la religion et les arts étaient intéressés égalcment à conserver. Cet exemple de munificence souveraine fut imité non-seulement par tous les membres du sacré collége, mais encore par un

grand nombre d'évêques italiens, et par beaucoup d'autres étrangers pieux.

L'admirable basilique de Saint-Paul, dont l'incendie avait coïncidé avec la mort du vertueux Pie VII, et dont les pontifes suivants avaient pressé avec zèle la réédification, ne put manquer aussi d'exciter celui de Grégoire XVI ; il prit donc des dispositions efficaces pour activer des travaux si intéressants. Nous aurons encore plus d'une fois l'occasion de faire remarquer les effets produits dans ce genre par les soins du pape dont nous écrivons la vie. Sa Sainteté prit également des mesures heureuses pour l'embellissement du mont Pincio.

Comme législateur zélé et comme administrateur entendu, Grégoire XVI nous offre quelques traits dignes d'être conservés dans l'histoire, et qui font son éloge.

Par exemple, il publia une collection de lois et de dispositions administratives sur des points importants : cette collection fut de la plus grande utilité dans ces circonstances, où il n'était pas possible de former un code général, à l'effet de refondre toute la législation en vigueur dans les États romains. C'était le but que se proposait le pontife en ordonnant au cardinal Gamberini de classer les différentes lois, décrets, bulles et règlements qui régissaient ses peu-

ples, pour former avec ces matériaux une œuvre qui pût servir aux tribunaux, pour le civil comme pour le criminel.

Parmi les lois dont nous venons de parler, il faut remarquer celle qui fixe la majorité à vingt et un ans, et celle qui autorise les étrangers à acquérir la qualité de propriétaires territoriaux dans les États pontificaux, ainsi que tous les droits qui y sont attachés. La première fut réclamée par les besoins du pays, pour faciliter les contrats et protéger le commerce; la seconde était dictée par un principe de justice internationale, de civilisation et de tolérance, comme le prescrit la sagesse humaine.

Sous les auspices de Sa Sainteté, monseigneur Torti introduisit dans le système des douanes des réformes considérables et bien méditées, qui contribuèrent à augmenter les revenus publics du pays.

Un autre objet qui attira également une attention sérieuse de la part du gouvernement du pape fut l'établissement des impôts sur des bases équitables, en les réglant de manière que leur répartition fût exécutée avec la plus grande impartialité, et à grever le moins possible les contribuables.

Pour parvenir à ce but, il fut ordonné que chaque

province nommerait un propriétaire intelligent et probe, et que ces députés assemblés à Rome proposeraient un projet de répartition dans ce sens.

La capitale et les provinces de l'État ecclésiastique étant gênées par la pénurie de l'huile, le pontife ordonna des mesures sages et opportunes pour empêcher l'exportation de ce liquide, et en même temps pour en favoriser l'importation des pays étrangers.

Dans l'intérêt du commerce, on avait projeté à Rome la création d'une caisse d'escompte. Le pontife accueillit favorablement cette idée, et approuva par un décret les statuts de cet établissement, qui fut installé le 5 novembre, sous le nom de *Banque romaine.*

Cependant les ouvrages d'utilité publique continuaient à exciter efficacement la sollicitude du saint-père. Dans un voyage qu'il fit cette année-là à Subiaco, où il fut reçu, comme sur toute la route, avec les démonstrations les plus significatives d'amour et de respect, chacun des ouvriers qui travaillaient au nouveau canal de Piodri reçut du pape une médaille et un écu; l'ingénieur directeur des travaux reçut également de magnifiques présents de Sa Sainteté. Dans ce voyage, la charité de Grégoire XVI pour les pauvres se manifesta par d'abondantes aumônes, qu'il prit sur ses fonds particuliers

La création de volontaires pontificaux dans les légations fut un excellent moyen de maintenir la paix et l'ordre dans ces contrées, où les malveillants répandaient avec force promesses leurs plans de séduction ; et ce fut d'autant plus à propos, que dans ce moment-là même plusieurs peuples voisins éprouvaient de grandes perturbations.

Peu après, le pape accueillit à sa cour don Miguel de Bragance, renversé du trône de Portugal par le mouvement révolutionnaire que tout le monde connaît. Ce prince avait été reconnu comme roi des Portugais par le saint-siége; de là vint qu'il fut traité comme un monarque, et que les journaux officiels de Rome exprimèrent des regrets pour les malheurs de sa situation politique. Rome devint donc la résidence ordinaire de don Miguel; et les sages et prudents conseils, ainsi que les secours de tout genre que lui prodigua le vertueux pontife, ont pu contribuer à alléger un peu l'infortune de ce prince émigré. Quelques hommes vulgaires, emportés par l'esprit de parti, ont cherché à dénigrer ces honorables actions, si naturelles pourtant au chef de la religion, dont le principal mandat est d'aimer son prochain et de compatir à ses malheurs ; ces hommes ont cru trouver un motif d'accusation contre Grégoire XVI, en supposant qu'il adoptait

les desseins politiques de don Miguel ; mais les personnes sensées savent les qualifier plus généreusement pour le pontife, et d'une manière plus conforme à la hauteur à laquelle devait se tenir sur de semblables questions le vicaire de Jésus-Christ.

En 1835, les envoyés des provinces se réunirent à l'effet de rédiger un projet de loi concernant la répartition de l'impôt. Ces délibérations et le bienveillant concours de Sa Sainteté produisirent pour les contribuables l'allégement qu'on espérait. On vérifia avec la plus grande impartialité l'établissement des cotes imposables. C'est ainsi que le gouvernement papal sut répandre sur ses sujets les avantages matériels qui dépendaient de lui, et cela par conviction et spontanément ; de même que, dans les moments de perturbation, il avait montré l'énergie nécessaire pour résister aux exigences des révoltés, qui voulaient des réformes précipitées, et par là même imprudentes, dans cette branche de l'administration publique.

Le système décimal introduit à l'hôtel des monnaies, comme il a mérité par sa simplicité d'être accueilli par les peuples les plus illustres de l'Europe, fut encore une preuve de la sollicitude d'un prince si intimement convaincu des véritables progrès du siècle. L'illustre pontife adopta donc ce sys-

tème monétaire, et fit un règlement pour son exécution.

Un trait de généreuse clémence valut dans ce temps même mille bénédictions à Grégoire XVI. Un grand nombre de personnes qui touchaient des pensions sur le trésor pontifical avaient été poursuivies, et accusées d'avoir pris part aux désordres arrivés sur divers points de l'État ecclésiastique : ces personnes, après avoir recouvré leur liberté, gémissaient dans une affreuse misère, se voyant privées du dernier secours sur lequel elles comptaient pour soutenir leurs familles. Le pape, affligé de la triste position de ses sujets, et oubliant les actions coupables qui avaient motivé l'interruption du payement de ces pensions, ordonna de les payer intégralement à tous ceux qui y avaient droit précédemment.

Le Forum romain fut restauré splendidement, ainsi que le temple d'Antonin et de Faustine. — Le monastère et la place San-Gregorio furent réparés et embellis aux frais de Sa Sainteté. — Le Fiumicino et son embouchure reçurent des améliorations notables. — On entreprit de grands travaux à Civita-Vecchia et à son port; cette ville fut restaurée et agrandie. — Le palais de Latran fut réparé et orné. — Le *Triclinio Leoniano* fut réparé complétement. — Les travaux du cimetière de Saint-Laurent, hors des

murs de Rome, furent poussés avec la plus grande activité, dans le but d'assainir la ville, en vue de l'invasion prochaine du choléra-morbus; ce même motif engagea aussi le pape à s'occuper des mesures hygiéniques qu'il convenait de prendre pour diminuer les craintes excitées par cette maladie redoutable sous tous les rapports, et il consulta à cet effet les hommes les plus intelligents.—Il termina encore le détournement de l'Aniene dans deux magnifiques aqueducs construits en 1831 au mont Catillo.

Au milieu des vives inquiétudes que lui causait pour ses sujets l'approche du choléra-morbus, le pape n'attendit pas néanmoins son invasion pour introduire dans ses États des améliorations de tout genre.

La preuve en est dans les œuvres qui s'exécutèrent alors. La grande salle de l'Université romaine fut construite et décorée convenablement.—Les musées de Rome furent restaurés et enrichis, spécialement en zoologie et en anatomie comparée.—L'hospice de l'Industrie reçut de grandes améliorations. —On éleva un magnifique établissement de calligraphie.—Les tableaux et fresques de Raphaël, richesses artistiques d'une valeur infinie, furent transportés au Vatican d'après un nouveau système. — A côté du musée du Vatican, on commença la cons-

truction d'un autre, qui fut nommé *Gregoriano-Etrusco*, pour indiquer en même temps et le nom de son auguste fondateur, et les richesses qui en forment la base. — Pour honorer la mémoire de l'illustre pontife Léon XII, qui s'était montré son protecteur, Grégoire XVI fit élever à ses frais, dans l'église de Saint-Pierre, un monument remarquable qu'il lui dédia et lui consacra.

D'autre part, dans l'intérêt des classes les moins aisées, Sa Sainteté établit à Rome, dans cette même année, une caisse d'épargne, dont elle donna la présidence au prince Borghèse.

Le 2 février 1837, eut lieu l'inauguration solennelle du musée *Gregoriano-Etrusco*, dont nous avons déjà fait mention.—La chapelle Pauline du Vatican fut restaurée et embellie. — Le musée chrétien du Vatican s'augmenta d'une foule d'objets précieux, et une salle particulière fut destinée aux peintures religieuses, œuvres des maîtres de l'art.

Si le pontife montra en cela son amour pour les arts et son goût exquis; d'un autre côté, dans cette même année, il donna de nouvelles preuves de sa bienfaisance et de son zèle ardent pour le bien-être de ses sujets.

Tels sont : un édit annonçant à ceux qui avaient des objets de peu de valeur engagés au mont-de-

piété, que le saint-père payerait les sommes pour lesquelles ils étaient retenus, et les ferait rendre à ceux qui les avaient déposés dans cet établissement; l'organisation de colonnes mobiles de dragons qui parcoururent le pays, et rendirent les routes sûres pour les voyageurs, jusque-là souvent arrêtés par des bandes de voleurs apostés sur plusieurs points; l'approbation flatteuse que donna Sa Sainteté à des compagnies d'assurances sur la vie, contre les incendies et la grêle, pour le transport des marchandises, etc.; et enfin la nomination d'une commission qui, après avoir examiné l'état de l'administration de la justice et les codes civil et criminel, proposerait les réformes qu'elle jugerait convenables dans le système de procédure. Cette commission fut composée des cardinaux Falzacappa, Gamberini, Alberghini, et Tiberi; on leur adjoignit pour secrétaire monseigneur Bontadori. Cette nouvelle tentative de Sa Sainteté, après tant d'autres avortées, comme nous l'avons vu, ne produisit pas encore l'effet désiré, et ne put conduire à bonne fin l'œuvre difficile d'améliorer la législation des pays soumis à son obéissance.

Le choléra-morbus, après avoir parcouru toute la terre en décimant ses habitants, vint, comme par

une permission providentielle, expirer dans la cité sainte, mais non sans avoir, là comme dans les autres pays, fait ressentir d'une manière terrible ses effets désastreux. Le saint-père ne négligea rien en cette occasion pour conjurer cette funeste plaie par les prévoyances administratives les plus justes et par les prières les plus ferventes, animées par sa piété naturelle et par la compassion profonde que lui inspiraient ses chers Romains. Voici les belles paroles dont s'est servi l'évêque d'Ajaccio (en Corse) pour peindre la sollicitude du pape dans ces jours si tristes pour son cœur paternel :

« Le souverain pontife, dont le siége est fondé sur la pierre que posa Jésus-Christ, pour de là gouverner avec douceur et sagesse l'Église universelle; le souverain pontife, disons-nous, changea les vêtements ordinaires, signes de son rang, contre ceux des jours de deuil et de pénitence. Son âme, accablée sous le poids des malheurs supportés par ses fidèles sujets, ne s'alimenta plus que de douleur et de larmes : il voulait, comme David, attirer sur lui seul la vengeance de la justice divine, qui s'était appesantie sur son peuple. Sa main, comme celle d'Aaron, éleva vers le ciel l'encens mystérieux qu'exhalent les parfums de la prière et du sacrifice immaculé, pour

désarmer le bras qui châtiait son troupeau bien-aimé (1). »

Les orphelins atteints de la contagion furent secourus avec empressement par Sa Sainteté, au prix des plus grands sacrifices.

Un des actes les plus remarquables de Grégoire XVI fut l'expédition des lettres apostoliques dans lesquelles il défendit à tous les chrétiens de faire la traite des noirs. Ces lettres portent la date du 3 novembre de cette même année. Leur contenu fait le plus grand honneur au pontife qui les dicta, et offre en général l'idée la plus avantageuse des sentiments de bienfaisance qui président au gouvernement de l'Église catholique.

(1) Le discours pastoral de ce prélat fut prononcé le 1er septembre de l'année dont nous parlons.

CHAPITRE XVIII.

Grégoire XVI. (Continuation.) — Ses grandes améliorations. — Code pénal. — Cens. — Commerce. — Industrie. — Apanage. — Consistoire. — Propagation du christianisme. — Zèle de Grégoire XVI, et ses résultats.—Pie IX.—Ses vertus. —Jugement de l'auteur.— Destinée future de Pie IX. — Devoir de tous les bons catholiques.

Une des choses les plus dignes d'admiration, c'est, sans contredit, la magnifique nef transversale de la basilique de Saint-Paul, terminée en 1843 : cette réédification mérita, de la part de Grégoire XVI, la même attention et les mêmes soins que lui avaient accordés ses augustes prédécesseurs depuis Pie VII, dont la mort coïncida avec l'incendie de ce magnifique temple, qui, selon l'expression pleine de vérité d'un écrivain français, lui servit de bûcher funèbre. La nef transversale de l'église de Saint-Paul termi-

née, notre saint-père le pape en consacra solennellement le maître-autel, et prononça à cette occasion l'allocution *Sacra inter monumenta*. Il expédia aussi la lettre apostolique *Augustissimum B. Apostoli Pauli*, engageant les fidèles à contribuer, par leurs largesses, à la continuation de cette œuvre importante, déjà si avancée, grâce aux soins de Sa Sainteté, et en grande partie aux dépens de ses finances particulières.

Dans la lettre encyclique *Probe nostis*, en date du 15 août, le saint-père recommanda, entre autres choses, aux prélats et aux fidèles, de contribuer à la défense de la société de la *Propagation de la foi*, en l'honneur de laquelle il donna l'ordre de frapper une médaille. Cette association bienfaisante fut fondée à Lyon en 1822, et mérita l'approbation des souverains pontifes Pie VII, Léon XII et Pie VIII, qui octroyèrent à ses membres un grand nombre d'indulgences.

Le saint-père autorisa et fit promulguer à cette même époque un nouveau code pénal, avec un mode de procédure, œuvre de savants jurisconsultes du pays, présidés par le cardinal Bernetti. Cette œuvre prouve bien le zèle avec lequel Sa Sainteté s'occupait d'améliorer la législation dans ses États, comme nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de le faire observer. Voici le jugement que porta sur ces

améliorations légales un publiciste dont nous allons transcrire les paroles :

« Ces deux codes sont véritablement une œuvre de progrès qui montre dans tous ses articles une preuve du zèle d'une illustre philanthropie; aussi fut-elle reçue avec une joie générale. Ces codes abolirent les priviléges et les droits des hautes classes; ils établirent l'égalité parfaite de tous les citoyens devant la loi, ordonnant que personne ne pût se soustraire à la juridiction de ses juges naturels, et ne maintenant d'autres tribunaux exceptionnels que les tribunaux ecclésiastiques.... La peine capitale fut maintenue, mais applicable seulement à un petit nombre de crimes. Les autres peines eurent évidemment pour objet la correction et l'amélioration des individus auxquels elles peuvent être appliquées. Quant aux étrangers, les dispositions des codes qui les concernent sont largement libérales. Après deux mois de séjour consécutif sur quelque point que ce soit de l'État ecclésiastique, ils ne pourront être jugés pour une cause criminelle par les autorités de police, mais bien par les tribunaux ordinaires; et toutes les fois qu'ils paraîtront coupables d'une contravention ou d'un délit simple avec des circonstances atténuantes, ils ne seront condamnés qu'au minimum de la peine. »

Le pontife introduisit encore alors une autre

grande amélioration dans ses États : il donna à la marine l'accroissement que lui permirent les circonstances, en faisant construire en Angleterre trois bâtiments à vapeur. Ces navires arrivèrent, dans une magnifique soirée d'automne, au *Porto Romano*, qui se nomme aujourd'hui *Ripa grande*. La nouveauté du spectacle attira sur les bords du fleuve plus de cent mille spectateurs, qui jouirent de la surprise la plus agréable, en voyant la marche rapide de cette espèce de navires qui, pour la première fois, troublaient la surface ordinairement si paisible du Tibre. Chaque bâtiment remorquait plusieurs embarcations, qui furent larguées successivement, et mouillèrent en face de la tour du fanal. L'amiral portait sur l'arrière, en grandes lettres richement peintes, le nom de *Blasco de Garay*, en l'honneur d'un Espagnol célèbre qui, au seizième siècle, tenta d'appliquer à la navigation la force de la vapeur, encore inconnue. Le second bâtiment portait le nom de *Papin*, Français qui appliqua cette invention. Le troisième enfin portait un nom romain. On a changé depuis tous ces noms, ce qu'il faut attribuer aux passions étroites et peu généreuses de quelques personnes.

Dans cette même année, le pape visita Civita-Vecchia, et inspecta lui-même les progrès des travaux

hydrauliques qu'on y avait commencés, ainsi que les fortifications de cette ville.

La grande opération du règlement du cens sous ce pontificat fut également l'objet d'une profonde attention de la part de Grégoire XVI. Cette année encore, Sa Sainteté la termina avec tant d'impartialité et de justice, qu'on put en dresser le plan sans opposition de la part des intéressés, qui, au contraire, en témoignèrent hautement leur satisfaction.

La remarquable encyclique du 8 mai 1844, qui commence par ces mots, *Inter præcipuas machinationes*, fut dirigée contre les sociétés bibliques, et contre les partisans réprouvés et condamnés de ces sectes. Dans cette encyclique, Sa Sainteté, proscrivant les tendances de ces sociétés, se déclara contre le principe qui est la base et l'origine du rationalisme, savoir, la supposition que Dieu favorise par une révélation directe et immédiate chaque individu, pour lui faire connaître le sens véritable du texte de la Bible. Tel est aussi le fondement de la philosophie éclectique, etc.... Le moment n'est pas éloigné où l'on s'apercevra sur tous les points de l'absurdité de ce système. Le saint-père recommanda à tous les chrétiens l'interprétation traditionnelle de la parole de Dieu, conservée par l'autorité de l'Église, et repoussa l'imputation calomnieuse par laquelle on re-

prochait à l'Église et au siége apostolique de ne pas donner à leurs peuples connaissance de la parole de Dieu, soit écrite, soit transmise par la tradition. Le pontife attaqua spécialement la société si improprement nommée *l'Alliance chrétienne*, instituée à New-York, et dont le but était de répandre le protestantisme et la liberté religieuse jusqu'en Italie, bien plus, jusqu'à Rome même, si c'était possible.

Grégoire XVI, poursuivant son système de réformes intelligentes, modifia, cette même année, les tarifs d'entrée de plusieurs articles de commerce. Voici en quels termes un journal estimable annonçait cet acte administratif de Sa Sainteté :

« Le gouvernement romain, que l'on accuse si souvent de rester stationnaire, vient de nous donner une grande leçon en admettant un rabais de 40, 50 et même 60 pour cent sur beaucoup d'articles qui composent les principales importations du pays, et en supprimant beaucoup de restrictions qui étaient préjudiciables à la liberté du commerce. Sans doute Rome n'a pas adopté ces décisions sans les avoir au préalable pesées longuement et profondément, et une telle résolution plaide fortement en faveur du système de la réduction des droits. »

Le pape confirma aussi les avantages accordés aux premiers établissements de fabriques de laine, afin

de propager dans ses États cette nouvelle branche d'industrie.

La célèbre comète périodique de Encke ayant fait alors une nouvelle apparition à Rome, Sa Sainteté apprit que les calculs faits sur ses dimensions n'étaient qu'hypothétiques et peu certains; elle voulut que les observations nouvelles fussent plus justes, et pour cela elle fit présent à l'observatoire de sa capitale d'un nouveau et magnifique chronomètre, œuvre parfaite du célèbre Dent.

Cette année vit terminer un pont entre Genzano et Galloro, qui devint d'une grande utilité publique; et à ce sujet on représenta cette œuvre de l'art sur la médaille que l'on frappe tous les ans pour la fête de saint Pierre et saint Paul.

De plus, le saint-père fit construire sur le toit de la basilique de Saint-Pierre une salle magnifique, pour servir de lieu de repos aux personnages de distinction qui font l'ascension de la coupole.

Par décret pontifical du 22 mars et par un contrat stipulé le 3 avril, Sa Sainteté racheta, pour la somme de 3,750,000 piastres, les fonds de campagne et de ville connus dans l'État ecclésiastique sous le titre d'*apanage*, qui, le 8 mai 1816, avaient été donnés sous forme emphytéotique, pour une rente nnuelle de 4,000 piastres, au défunt prince Eugène de Beau-

harnais, et depuis à sa veuve Augusta-Amélie de Bavière et à son fils le prince impérial de Russie Maximilien, duc de Leuchtenberg. Afin que ces biens pussent devenir d'une plus grande utilité aux sujets du saint-siége, en donnant de l'impulsion à l'agriculture et au commerce intérieur, le pape décida qu'ils seraient revendus ; il rendit pour cela un décret le 14 avril et une stipulation du 24 du même mois, puis il créa une commission *ad hoc* pour en effectuer la vente en détail.

Sur ces entrefaites eut lieu à Smyrne un horrible incendie, qui ruina un grand nombre des habitants de cette ville. Sa Sainteté s'empressa d'envoyer au secours de ces infortunés une somme d'environ dix mille piastres ; action digne du chef de la religion qui proclame la charité universelle comme l'une des premières vertus.

Il résulte des actes des consistoires secrets, que notre saint père le pape nomma environ huit cents patriarches, archevêques, évêques et abbés. Le nombre des archevêques et évêques créés sous son règne, par décrets de la congrégation de la *Propagande de la foi*, monte à quarante à peu près.

L'une des choses qui contribuent le plus à rehausser le pontificat de Grégoire XVI fut sans aucun doute la surprenante propagation du christianisme,

due, sous sa direction, à des mesures pleines de sagesse et au secours de Dieu. Tant de conversions, dont beaucoup furent accompagnées de circonstances miraculeuses, et quelques-unes des plus remarquables par les sujets, ou à cause de l'influence que les nouveaux convertis exerçaient sur les sectes ou sociétés qui les reconnaissaient comme chefs ; tant de missions entreprises au milieu de mille difficultés, environnées de tant de périls et couronnées par les résultats les plus fructueux et les plus flatteurs ; tous ces efforts de la religion et de la charité, dont les relations édifiantes remplissent tant de pages d'or de l'histoire contemporaine, sont autant de monuments qui assurent à ce souverain pontife un nom glorieux et immortel.

Il n'est pas possible de nous étendre davantage sur tous ces événements, qui justifient si bien le titre de catholique donné à l'Église dans le sein de laquelle nous vivons, parce que, au lieu de terminer ici une œuvre déjà trop étendue, nous entreprendrions pour ainsi dire un nouveau travail qui, au lieu d'être un abrégé, doublerait au moins ce volume.

Nous appellerons encore seulement l'attention sur un calcul statistique publié, il y a environ deux ans, par un journal religieux (1), duquel il résulte que la

(1) La *Revue catholique* de Barcelone. La statistique à laquelle

congrégation des chrétiens s'est augmentée, depuis le dernier siècle jusqu'à celui-ci, de dix millions d'âmes. Si cette assertion est exacte, il est facile d'en tirer la conséquence que, sous le règne du pape Grégoire XVI, le corps des fidèles de l'Église s'est augmenté de plus de trois millions d'individus. Il est certain que sous aucun pontificat de ce siècle notre religion n'a fait plus de conquêtes; et ce n'est pas se hasarder trop de dire que, pendant les quinze années qu'il a duré, il a dû y avoir plus d'un million d'âmes gagnées à la foi catholique. Nous pourrons donc, d'après cette supposition, porter pour le moins à quatre millions cinq cent mille le nombre des croyants amenés sous la direction spirituelle de Grégoire XVI. Il n'est rien sur la terre que l'on puisse comparer au mérite de cette conquête, obtenue sur l'esprit et le cœur, conquête éminemment pacifique dans ses moyens, conquête immense dans ses résultats, si avan-

nous faisons allusion, indique que dans le premier siècle de l'Église on comptait 500,000 chrétiens; dans le deuxième, 2 millions; dans le troisième, 5 millions; au quatrième, 10 millions; au cinquième, 15 millions; au sixième, 20 millions; au septième, 25 millions; au huitième, 30 millions; au neuvième, 40 millions; au dixième, 60 millions; au treizième, 75 millions; au quatorzième, 80 millions; au quinzième, 100 millions; au seizième, 125 millions; au dix-septième, 185 millions; au dix-huitième, 250 millions, et dans le siècle actuel on en compte 260 millions.

tageux à la religion que nous professons et d'une importance si grande pour les progrès de la civilisation, qui en est inséparable.

Grégoire XVI enfin a été reconnu comme un des hommes d'État les plus remarquables, comme un profond politique, dont c'est faire hautement l'éloge que de dire qu'il sut, au milieu des troubles généraux de l'Europe, maintenir la paix dans ses États, et y faire progresser toutes les branches d'intérêt public. Lorsqu'il le crut nécessaire ou opportun, il éleva sa voix apostolique contre les démences révolutionnaires, et il a laissé dans l'Église et dans le monde un nom célèbre, auquel rendra toujours justice la postérité impartiale.

A un pape aussi illustre en a succédé un autre non moins zélé pour le bonheur de son peuple, ni moins doué de vertus apostoliques. Je ne me suis pas proposé de juger les vivants; et à ceux qui attendent ma façon de penser sur le vénérable pape Pie IX, je dirai que c'est LE MEILLEUR CŒUR DANS LA PIRE ÉPOQUE! — Les temps actuels ne sont réellement pas dignes d'un pontife aussi excellent. La pureté de son cœur lui persuade qu'il ne peut rencontrer des ingrats, et son âme cependant a été plongée dans un océan d'amertumes. Les nations catholiques l'ont nommé, avec une affection toute

nouvelle, du nom de *Père ;* et Dieu, qui récompense les souffrances, réserve à Pie IX une haute mission que pourront seuls juger et apprécier dignement les siècles futurs. Si Dieu lui tient en réserve une *croix*, elle sera sa gloire ; et nous qui sommes ses fils, nous aimerons notre Père, nous le suivrons, avec le secours divin, du Thabor jusqu'au Calvaire ; car, au sein des splendeurs du premier, comme au milieu des ténèbres du second, ô illustre Pontife, tu seras toujours notre Père, notre modèle, et notre guide !

Nous ne devons pas en dire plus !

CHAPITRE XIX.

Le dix-neuvième siècle. — Son caractère. — Libre examen. — Différence entre le siècle précédent et celui-ci. — Résultat du libre examen. — Le catholicisme. — Études historiques. — Son but. — Son influence sur l'avenir de la religion. — Opinion publique. — Elle est en majorité pour le catholicisme. — L'Église catholique voit s'opérer en sa faveur un irrésistible mouvement. — Le pape dans cette époque. — Nécessité de son influence et de sa direction. — Objection que l'on peut faire. — Souveraineté temporelle des papes. — Sa légitimité. — Les révolutionnaires n'en tiennent pas compte. — Vicissitudes des temps. — Indépendance des papes. — Nécessité de cette indépendance. — Paroles de Napoléon. — Le joug de Rome n'est pas une domination étrangère. — Paroles de Leibniz. — Tout se dessécherait, sans Rome. — Le pontificat dans l'avenir. — Protestation de l'auteur.

Comme nous avons déjà fait connaître le dix-neuvième siècle, il ne nous paraît pas nécessaire de nous arrêter à le classer et à le juger. On a tant écrit, on a déliré si souvent, on a créé tant de fictions, on a proclamé tant de théories, en parlant de ce siècle, que

ce serait un vrai travail de déterminer s'il est philosophique, s'il est religieux, s'il est politique, en un mot quelle qualification particulière on peut lui donner. Il me serait facile de donner une idée des philosophies et des systèmes qui aujourd'hui agitent les esprits; tout cela, du reste, nous amènerait à en déduire la formule *générale*, qui exprime suffisamment le caractère de notre siècle. On peut le ramener à un seul principe, et il s'y trouve réduit en effet par tous les travaux littéraires, politiques et philosophiques de l'époque; et ce principe a produit, comme il les explique, les diverses transformations de la société dans ses croyances et dans son gouvernement pendant les dernières années. Il est nécessaire de faire à ce sujet une observation importante. Le dix-huitième siècle proclama dans toute sa latitude le principe du *libre examen*, afin de détruire ainsi toutes les croyances qui avaient constitué jusque-là le riche patrimoine de la société; il vit en effet arracher du sol, et fouler aux pieds d'une génération, les sentiments traditionnels de plusieurs peuples. Le dix-neuvième siècle présente un tout autre caractère. Celui qui l'a précédé tendait à détruire; et, dans ce but, il mit entre les mains de l'homme une arme aussi dangereuse que le principe dont nous venons de parler. Le siècle dans lequel nous vivons a fait usage de la même

arme, il est vrai; mais c'est généralement pour reconstruire la société au moyen de l'unité. Ce fut son ambition, ce fut sa nécessité. Celui qui demande le suffrage universel recherche l'unité; celui qui en appelle aux majorités recherche l'unité; celui qui met un frein aux peuples recherche encore l'unité; c'est-à-dire que tous les systèmes, même par des moyens différents et diamétralement opposés, marchent à la recherche de l'unité.

Un double résultat devait être obtenu, et il a sa cause dans ce mouvement produisant l'unité qui caractérise notre siècle; ou, ce qui est la même chose, ce principe du libre examen, en tant qu'il constitue plus ou moins la vie politique et sociale, si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'époque que nous traversons. Premier résultat : augmenter la dissolution, la division et l'anarchie dans le sein des religions, des sectes et des sociétés qui ne possèdent pas l'unité. Second résultat : attirer insensiblement vers l'unité toutes les intelligences affaiblies par des investigations stériles, par d'inexplicables utopies, et pour avoir vécu dans un élément qui est le tourment de l'homme, fait pour se mouvoir dans le centre commun de la vérité. A ces hommes qui vont demander de l'eau à des fontaines desséchées; à ces nobles intelligences qui considèrent comme un joug imposé à

leur raison ce qui n'est qu'une lumière pour leurs ténèbres et un secours pour leur faiblesse; à ces gens superficiels ou profonds qui regardent comme des insensés ceux qui prononcent avec respect le nom de Dieu; à ces esprits inquiets qui cherchent la vérité en s'éloignant d'elle à chaque instant; à tous ces hommes nous dirons que le catholicisme les attend avec cette tranquillité que l'on sait devoir être son triomphe, parce qu'à lui surtout appartient l'avenir. La pierre que dédaignaient ceux qui édifiaient des systèmes est la pierre qui sera la base angulaire des sociétés. L'enthousiasme fait battre mon cœur avec plus de force quand je considère que la fin du monde approche, quand je considère que les peuples qui erraient dans l'inquiétude se prosternent déjà à l'envi au pied de la croix catholique.

L'ardeur même avec laquelle les esprits se consacrent aujourd'hui aux investigations historiques nous révèle le zèle ardent avec lequel notre époque recherche la vérité, indépendamment, on peut le dire, des goûts contraires de quelques-uns, malgré les efforts opposés d'un homme ou d'une école cherchant à imposer leurs croyances comme autorité incontestable. Je ne sais si je parviendrai à expliquer ma pensée. Le dix-neuvième siècle ne veut pas écouter ceux qui ont le droit de lui dire : Crois, parce

que je te l'ordonne. En conséquence, il interroge les temps passés, leur arrache leurs secrets, leur demande leurs croyances, et exige d'eux la raison de leur foi : il veut étudier les chemins qui conduisirent à la gloire des générations plus fortunées que la nôtre; il veut savoir comment elles vivaient, comment elles se nourrissaient, comment elles croyaient, et quand elles arrivèrent à leur décadence; il veut enfin demander aux civilisations en vertu de quelle impulsion elles marchèrent, par la force de quels événements elles succombèrent. Et lorsque, pour résultat de cet examen, l'homme observateur s'aperçoit que le catholicisme, avec ses papes, avec ses évêques et avec son clergé, a été l'agent suprême de la civilisation et du progrès; lorsqu'il voit qu'il n'existe pas de vraies gloires qui ne soient catholiques ou d'origine catholique; lorsqu'il voit que les principes sociaux les plus féconds succombèrent par les mêmes causes qui affaiblirent les croyances chrétiennes; lorsqu'il a pu se convaincre qu'il n'exista pas dans le monde de vraie lumière jusqu'au moment où apparut sur la terre, couvert du suaire de la chair, celui qui est la lumière divine de toute éternité; alors le philosophe observateur doit se rendre à l'évidence des faits et à la divinité des principes, ou bien il se met en contradiction avec l'humanité et avec les générations qui nous ont pré-

cédés. N'est-il donc pas glorieux pour un homme, n'est-il pas glorieux pour sa raison d'accepter *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus creditum est?* N'est-il pas glorieux de penser comme ont pensé tant de siècles? Aujourd'hui que l'on accorde tant de valeur et d'importance à l'opinion publique, que peut-il y avoir de plus important, d'un plus grand prix que le catholicisme, que l'*opinion la plus publique* (permettez-moi cette expression), que le sentiment qui est le plus général sur la terre? Catholique signifie universel. Celui qui n'est pas catholique est l'esclave de lui-même et des autres hommes; celui qui n'est pas catholique se place en dehors du genre humain. Si cette proposition paraissait étrange à quelques-uns, je les prie de la méditer.

Le fait est que dans le siècle actuel, et malgré son *libre examen*, le catholicisme progresse avec ou sans sa volonté. Il n'existe pas d'autre lumière dans cet amas de ténèbres, déguisé sous les apparences de la clarté. Je sais bien que ce n'est pas l'ouvrage d'un jour seulement, de faire entrer les esprits dans le véritable chemin; je sais fort bien également que ce que veulent aujourd'hui les rationalistes, c'est un catholicisme sans joug et sans autorité, ou, comme ils le nomment, un christianisme pur. Mais l'homme n'est pas le maître de suspendre les conséquences

d'un principe qu'il a adopté, et il me semble que, de même que dans le dix-huitième siècle il rétrogradait du principe d'autorité jusqu'à celui du libre examen, détruisant tout ce qu'il rencontrait sur sa route, de même aujourd'hui il s'avance du principe du libre examen vers le catholicisme, sinon par la volonté des *libres* penseurs, du moins par la force de la logique qui se révèle dans l'histoire, qui s'explique par les événements, et fait entendre sa voix par les révolutions. Si le catholicisme ne prescrivait pas une morale aussi sévère, nombre de ceux qui l'adoptent aujourd'hui l'eussent adopté déjà depuis longtemps. Il est reconnu comme une lumière pour les peuples; mais, comme règle pour les cœurs, il rencontre des résistances. L'impulsion est donnée néanmoins, et c'est la seule chose qui me fasse regretter de ne pouvoir être de ce monde dans cent ans, afin d'être alors témoin du triomphe de la religion.

Connaissant maintenant le caractère du dix-neuvième siècle et les tendances que je viens d'indiquer, que signifie et que représente le pontificat dans ce même siècle? Quelles doivent être par conséquent la signification et la représentation du pape dans le dix-neuvième siècle?

Par l'examen que j'ai fait dans les chapitres pré-

cédents, on a dû reconnaître que le pape a toujours satisfait aux grandes nécessités sociales de son époque. Nous avons vu que lorsque les idées fondamentales étaient altérées par l'hérésie, ou quand la force matérielle opprimait les peuples, le pape, en condamnant les erreurs et en protestant contre les abus de l'autorité, a sauvé la civilisation et la liberté. Jamais, néanmoins, les principes tutélaires de l'humanité ne furent aussi sérieusement menacés qu'ils le sont aujourd'hui, en supposant même qu'au milieu de ces discussions et de ces excès on ait toujours conservé du respect pour quelques principes, et de la vénération pour quelques idées; et si, alors que l'indépendance de la raison n'était pas encore proclamée comme une maxime, le pontificat fut d'une telle nécessité que sans son influence et son autorité la société eût été anéantie, avec combien plus de raison aujourd'hui n'avons-nous pas besoin de recourir à sa direction sublime et sacrée, quand nous sommes menacés de voir disparaître toutes les vérités, au moyen de la discussion qui forme le caractère de notre époque? Lorsqu'on disputait sur une vérité ou sur un dogme, le pontificat fut reconnu nécessaire; mais il le devient encore bien plus de nos jours, lorsque toutes les vérités et tous les dogmes sont engagés dans cette téméraire dis-

cussion. Jamais la vigilance n'est plus nécessaire aux pères sur leurs fils que lorsque ceux-ci jouent et courent sur un terrain dangereux; et quand le lieu où ils se livrent à leurs jeux est environné de précipices sans nombre, il est surtout nécessaire que l'action de leurs tuteurs soit encore plus vive et plus énergique. Voilà ce qui fait, voilà ce qui démontre que le pontificat est encore plus nécessaire aujourd'hui qu'il ne le fut dans les autres siècles, parce qu'il est le représentant du *principe de l'autorité*.

Que l'on ne vienne pas m'objecter ce que j'ai dit plus haut, que le dix-neuvième siècle marche à la recherche de l'unité par la force du principe du *libre examen*, ce qui pourrait paraître une anomalie, et qu'il s'ensuivrait que le pontificat ne serait pas alors une institution aussi nécessaire que je viens de le dire. En premier lieu, ce principe de *libre discussion* marchant vers son but est toujours environné des dangers les plus grands et les mieux démontrés; et ces dangers mêmes rendent la vigilance du saint-siége doublement nécessaire, d'autant plus que sans lui les discussions tomberaient naturellement dans le doute, et que lui seul peut les empêcher de rompre l'unité si indispensable. En second lieu, pour que ce mouvement vers l'unité soit bien dirigé, et pour obtenir de bons résultats des tendances de res-

taurations catholiques qui se font jour de toutes parts, l'institution du pontificat est encore essentiellement nécessaire; c'est un feu placé sur la montagne pour éclairer ceux qui cherchent la vérité; c'est un phare éclatant qui sert de guide aux pauvres navigateurs qui cherchent le port; c'est une lumière qui brille au milieu d'un chaos de ténèbres; une aurore qui ouvre de ses mains les portes du lieu où était retenu le soleil; une colonne de feu pour le peuple cherchant dans la nuit de ses erreurs le terme de ses fatigues; une colonne de nuées enfin pour ceux même qui, dans le jour de leur raison, désirent une lumière plus vive encore. Tel est aujourd'hui le pape. Ceux qui, en propageant les erreurs, pensaient détruire le saint-siége, ceux-là, ceux-là même ont assuré contre leur volonté le triomphe du pontificat. Si la société qui nous succédera venait à être submergée dans les flots du délire des hommes, elle élèverait ses yeux et son cœur vers notre saint-père le pape pour s'écrier, comme autrefois les disciples implorant Jésus-Christ : *Salva nos, perimus !* — Sauve donc, vicaire de Jésus-Christ, sauve les rois et les peuples; sauve les nations et les gouvernements; sauve les principes et les intérêts! Ta voix par sa vertu, ta voix par sa magnificence résonnera d'une extrémité du monde à l'autre, en confirmant tes

frères dans la foi, en te désignant à tous comme la *Pierre* de l'Église et de la société.

Comment vécurent ces hommes pour lesquels il n'y eut pas d'autre lumière que la faible lueur de la raison? Enveloppés sans cesse de ténèbres, vécurent-ils tranquilles dans cette obscurité, dotés qu'ils étaient d'un entendement qui ne s'alimente que de la vérité, et qui en est insatiable? Philosophes, leur dirons-nous, vous avez cessé d'être des hommes en refusant d'être des chrétiens !

Est-il nécessaire, pour parvenir à la haute destinée que j'ai esquissée, que le pape soit prince temporel? J'ai déjà agité cette question dans un ou deux chapitres, et il me semblerait superflu d'y revenir. En ce qui concerne la légitimité de la souveraineté temporelle qu'exercent les papes dans leurs États, il n'est pas possible de conserver là-dessus le moindre doute, parce que, dans ce cas, il faudrait renverser toutes les légitimités, dont aucune ne peut alléguer des droits mieux fondés ou même aussi vrais que ceux que possède le saint-siége. Comme les révolutionnaires qui aspiraient à priver les papes de leur gouvernement temporel ne s'arrêtaient pas à examiner si cette possession était légitime, mais, qu'elle le fût ou non, ne pensaient qu'à la détruire envers et contre tous, je ne m'arrêterai pas non plus à

examiner ici les titres de cette légitimité; j'en ai assez dit sur ce sujet dans un autre chapitre. La question est de savoir si aujourd'hui le pape doit être en même temps prince temporel.

Je n'ignore pas ni ne refuse d'apprécier la valeur des vicissitudes des temps, et les transformations que subit la société; néanmoins je n'hésite pas à affirmer que, loin que ces vicissitudes et ces transformations doivent nous induire à penser que le pape ne peut être souverain temporel, c'est précisément, au contraire, dans ces considérations que je trouve une nouvelle et excellente raison pour que le saint-siége conserve ses États.

Dans ce rapide coup d'œil jeté sur les dix-neuf siècles chrétiens, nous avons vu que l'indépendance a toujours été la première condition de la vie du pontificat, non-seulement pour qu'il puisse perpétuer l'œuvre du Christ, dont le pape est le vicaire, mais pour qu'il obtienne des résultats satisfaisants en se déclarant le protecteur des peuples contre les rois, et le soutien des rois contre les rébellions des peuples. Ce qui fut nécessaire avant nous le devient encore beaucoup plus aujourd'hui. Ce qui fut convenable dans un autre temps l'est encore plus de nos jours, où nous voyons, d'un côté, les peuples se soulevant contre toute autorité, et, de l'autre, les gouverne-

ments si prévenus contre les influences étrangères. Aux premiers le pape fait entendre une voix que nulle autre voix ne peut dominer, la voix de Dieu par la bouche de son représentant sur la terre; aux seconds il adresse des avertissements et des reproches, sans qu'ils puissent jamais soupçonner une influence étrangère de les avoir dictés au chef suprême qui leur distribue ces conseils et ces reproches; c'est-à-dire que, sous tous les aspects et conditions, l'indépendance est de toute nécessité pour une institution appelée à corriger les rois orgueilleux et les peuples rebelles. Si le pape était, pour le temporel, soumis à un autre souverain, les conflits seraient immanquablement bien plus fréquents et plus graves entre le pontife et son souverain temporel, et entre le pontife et les autres gouvernements. En parlant des papes d'Avignon, j'ai fait remarquer les inconvénients qui résultaient de ce que le successeur de saint Pierre ne résidait pas à Rome avec tous les droits et prérogatives d'un souverain temporel. Sa petite souveraineté peut rester indépendante sans pour cela inspirer de la jalousie aux autres nations. Nous avons vu les intentions de Napoléon au sujet de la souveraineté temporelle des papes : son vœu en cela doit être considéré comme impartial. Du reste, écoutons Napoléon lui-même :

« Le pape, dit-il, représente l'institution la meil-« leure et en même temps la plus indestructible de « toutes. Ni on ne peut la détruire, ni on ne peut la « dominer : aussi, au lieu de nous plaindre de ce « qu'il est *étranger*, nous devons au contraire en « rendre grâces au Ciel. Que serait une autorité « comme la sienne à côté du gouvernement de l'État? « Unie à lui, ce serait le despotisme; séparée, nous « n'aurions plus que des rivalités. Le Pape est hors « de Paris, c'est vrai; mais il n'est ni à Madrid ni à « Vienne, et où il est nous pouvons supporter son « autorité. A Madrid et à Vienne, on tient le même « langage. Peut-on croire que si le Pape résidait à « Paris, les Autrichiens et les Espagnols accueille-« raient ses décisions? — Il est heureux qu'il y ait « un pape, et qu'il ne réside jamais qu'à Rome, loin « de la main des empereurs d'Allemagne et loin de « celle des rois de France et d'Espagne, disposé sans « cesse à élever sa voix contre le plus fort, s'il tente « de devenir oppresseur (1). »

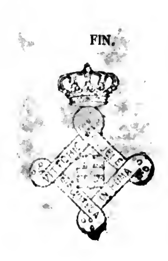
Rome ne peut être considérée comme un joug étranger, parce que l'Église est universelle, et parce que le Pape est le dépositaire et le dispensateur de la vérité pour ses États comme pour les autres pays. Ainsi ont

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

pensé toujours les plus grands génies. Le célèbre Leibniz désirait que l'on constituât à Rome un tribunal dont le Pape serait le président, et qui aurait pour mission de terminer les grands débats; ce tribunal eût été bien nécessaire lorsque les interdits et les excommuniés portaient autrefois le trouble parmi les monarques et les peuples, comme au temps de Nicolas Ier et de Grégoire VII. Partout où Rome jette sa parole de condamnation, tout devient stérile; partout où Rome jette sa parole de salut, tout se vivifie. Où est aujourd'hui cette grande Église d'Orient, qui fut si illustre par ses vertus et par les intelligences qu'elle compta dans son sein? Où est le sang des Grégoire et des Chrysostome? Luther avec son génie et ses œuvres, Napoléon avec ses armées et ses victoires, où sont-ils? Je cherche à les voir encore; mais ils ont disparu. Je n'aperçois plus que Rome, avec l'immense chaîne de ses pontifes, répandant partout la lumière et la civilisation. Je n'aperçois qu'une longue suite de vieillards sans autres armes que leur parole et leur plume, servant sans cesse de digue au mouvement de destruction qui menace le monde. Si les défauts d'un petit nombre de papes attirent l'attention, c'est parce que les vertus de presque tous les autres font ressortir ceux-là davantage. Enfin, si, malgré les défauts de quelques pontifes et la corrup-

tion de leur temps, l'institution subsiste encore dans toute sa gloire, c'est que PIERRE *est la* PIERRE *sur laquelle Jésus-Christ a fondé son Église, pour que les portes de l'enfer ne puissent jamais prévaloir contre elle*. Dans l'avenir, LE PAPE sera toujours ce qu'il a été jusqu'ici; et dans le monde entier ses ennemis ne laisseront jamais qu'une odieuse mémoire.

FIN.



PROTESTATION DE L'AUTEUR.

Si dans ce livre il se trouvait quelque phrase ou quelque mot d'un sens obscur ou ambigu, je proteste que mon intention est qu'ils doivent être pris dans le sens le meilleur et le plus conforme à la manière de voir de celui qui a écrit ces pages, et qui déclare être *catholique, apostolique-romain,* et en adopter toutes les conséquences. Je termine en soumettant humblement mes paroles et mon livre à la censure de l'*Église,* dont le chef visible est le *Souverain Pontife romain.*

JUAN GONZALEZ,
presbitero.

Madrid, 23 octobre 1850.

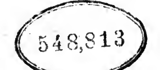

548,813

TABLE.

34.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX et dernier.

FIN DE LA TABLE.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE D'AUG. VATON.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

HARMONIES CATHOLIQUES, par le comte d'Albret. 1 vol. in-8 (sous presse).

HOMÉLIES SUR LES FEMMES DE L'ÉVANGILE, par le R. P. Ventura. 1 fort vol. in-8 (sous presse).

INSTRUCTION PASTORALE de Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, *sur le pouvoir.* 1 vol. in-18, br. 75 c.

MANUEL DE PÉDAGOGIE, d'Overbeck, trad. par M. Cornet. 1 vol. in-8. 3 fr. 50 c.

RECUEIL DE POÉSIES CHRÉTIENNES, chants religieux, etc., mis en ordre par M. Hainglaise. 2 vol. in-8 (sous presse).

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN TARTARIE, au Thibet et en Chine, par l'abbé Huc. 2 vol. in-18. 7 fr.

VIE DU CARDINAL D'ASTROS, archevêque de Toulouse, par le R. P. Caussette, supérieur du Sacré-Cœur. 1 vol. in-8. 8 fr.

ŒUVRES DE JACQUES BALMÈS,

SAVOIR :

L'ART D'ARRIVER AU VRAI, philosophie pratique, par Jacques Balmès, traduit par Édouard Manec, avec préface de M. de Blanche-Raffin. 1 vol. grand in-18, broché. 3 fr.
— Le même ouvrage, in-8. 4 fr.

LE PROTESTANTISME COMPARÉ AU CATHOLICISME dans ses rapports avec la civilisation européenne, par Jacques Balmès; précédé d'une introduction par Albéric de Blanche-Raffin. 3 vol. in-18, br., portrait. 10 fr.

PHILOSOPHIE FONDAMENTALE, par Jacques Balmès, trad. par E. Manec, professeur de philosophie au grand séminaire d'Agen. 3 vol. gr. in-18, broché, portrait. 10 fr.

— Le même ouvrage, 3 vol. in-8, portrait. 15 fr.

AU PIED DE LA CROIX poésies religieuses, par Justin Maurice. 1 vol. in-8, fig., 2e édit., broché. 3 fr. 50 c.

CHEMIN DU SANCTUAIRE, montré à ceux qui aspirent au Sacerdoce, traduit de l'italien du R. P. Scarpoli, de la Compagnie de Jésus, par un directeur de séminaire, augmenté de divers traités sur les devoirs temporels et spirituels des ecclésiastiques. 1 vol. 2 fr.

CONCORDANCES DES ÉCRITURES, des Pères et des Conciles des cinq premiers siècles, avec les doctrines de l'Église catholique romaine, par Alex. Zeloni. 1 vol. grand in-8, broché. 3 fr. 50 c.

CONSIDÉRATIONS SUR LE DOGME GÉNÉRATEUR DE LA PIÉTÉ CATHOLIQUE, suivies des Vues sur le dogme de la pénitence, par l'abbé Ph. Gerbet. 1 vol. grand in-18, broché. 5e édition. 3 fr. 50 c.

DÉLICES DES AMES AFFLIGÉES, ou Lettres de consolation tirées de saint Paul, saint Jérôme, saint Basile, saint Augustin, saint Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, saint François de Sales, sainte Thérèse, Bossuet et Fénelon, avec préface, par Mgr Olivier, évêque d'Évreux, 1 vol. in-18, broché. Deuxième édition, augmentée de l'Office des morts, etc., etc., avec approbation de monseigneur l'archevêque de Bordeaux. Broché. 2 fr.

Cette utile publication a été accueillie, dès son apparition, avec empressement et a produit beaucoup de bien. Nous espérons qu'on recevra avec plaisir cette nouvelle édition, revêtue de l'approbation ecclésiastique.

DE L'ART EN ITALIE. — DANTE ALIGHIERI, par le baron Paul Drouilhet de Sigalas, auteur de *Rome et Naples*, etc. 1 beau vol. in-8, broché. 6 fr.

DIMANCHE (Instructions pratiques sur la sanctification du), par M. F. J. Le Courtier, théologal de l'église de Paris, archiprêtre de Notre-Dame. Deuxième édition, augmentée de l'éloge de Jeanne d'Arc, de divers discours de charité en faveur des crèches, du Denier de Saint-Pierre, et de l'OEuvre de la propagation de la foi. 1 vol. in-18, broché. 2 fr. 50 c.

DISCOURS DE SAINT BERNARD A SA SŒUR LA RELIGIEUSE, traduction nouvelle par M. de Saint-Victor, suivi d'un Dialogue sur les dangers du monde dans le premier âge, par Fr. de Lamennais, et du Discours sur la vie cachée en Dieu, de Bossuet. 1 vol. in-32, br. 1 fr. 50 c.

DISCUSSION AMICALE sur l'Église anglicane, et en général sur la réformation, par monseigneur de Trevern, évêque de Strasbourg. TROISIÈME ÉDITION. 3 vol. in-8, avec la Défense, brochés. 12 fr.

DROITS DE L'HOMME ET DE SES DEVOIRS DANS LA SOCIÉTÉ, par de Beausset-Roquefort, ancien magistrat; ouvrage couronné par l'Académie française. 1 vol., br. 2 fr.

DU PROTESTANTISME ET DE TOUTES LES HÉRÉSIES, dans leur rapport avec le Socialisme, par Aug. NICOLAS. 2 vol. in-18, brochés. 7 fr.

ESPRIT DU R. P. AVRILLON. Conduites pour passer saintement les temps de l'Avent, Carême, Pentecôte et Assomption, etc., mises en ordre par l'abbé Oudoul, curé du diocèse de Bourges, avec approbation de monseigneur l'archevêque de Paris. Troisième édition. 1 fort vol. in-18, broché. 2 fr.

C'est une heureuse idée d'avoir réuni en un seul volume portatif et commode toutes les Conduites du P. Avrillon; aussi ce livre a-t-il obtenu, dès son apparition, l'agrément de toutes les personnes pieuses.

ESPRIT DU R. P. THOMAS DE JÉSUS sur les Souffrances de N. S. J. C., par M. l'abbé Oudoul, curé du diocèse de Bourges. 1 vol. in-18, broché. 2 fr.

Cet excellent abrégé des Souffrances de J. C. du R. P. Allanme a été fait sur le même plan que l'Esprit du R. P. Avrillon. Nous ne doutons pas qu'il n'obtienne le même accueil.

ESPRIT DE Mgr DE QUÉLEN, archevêque de Paris, extrait de ses œuvres et de ses vertus. 1 vol. in-18, portrait. 2 fr.

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES SUR LE CHRISTIANISME, par Auguste Nicolas, ancien magistrat. NOUVELLE ÉDITION, avec approbation de monseigneur l'archevêque de Bordeaux et la lettre du P. Lacordaire. 4 vol. grand in-18, brochés. 14 fr.

— LE MÊME OUVRAGE. 4 vol. in-8. Belle édition, br. 20 fr.

N. B. Peu d'ouvrages ont obtenu de nos jours un succès plus brillant et plus mérité, puisqu'en peu d'années nous sommes arrivé à donner sept éditions de cette précieuse publication. Tous les journaux religieux en ont rendu un compte favorable, et notamment la *Biographie catholique*, qui, la première, a recommandé cet excellent ouvrage.

EXPOSITION ET DÉFENSE DES DOGMES PRINCIPAUX DU CHRISTIANISME, par M. Martin de Noirlieu, curé de Saint-Louis d'Antin. 1 vol. grand in-18, broché. 3 fr. 50 c.

FIDÈLE (le) AU PIED DE LA CROIX, ou Méditations en forme de prières sur les principaux sujets de piété, par le prince de Hohenlohe, traduit par l'abbé Dumarsais, curé des Missions étrangères. CINQUIÈME ÉDITION. 1 vol. in-18, broché. 1 fr.

GÉRALDINE, ou Histoire d'une conscience, traduite par madame la marquise de M..... TROISIÈME ÉDITION. 1 vol. in-12, br. 3 fr. 50 c.

HISTOIRE DU PAPE GRÉGOIRE VII ET DE SON SIÈCLE, traduite de l'allemand par J. Voigt, augmentée d'une introduction et de notes historiques par l'abbé Jager. 4e édit., 2 vol. in-18, br. 6 fr.

L'immense succès qu'a obtenu cette publication nous dispense de tout éloge. Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné adresser à M. l'abbé Jager un bref de félicitation conçu dans les termes de la bienveillance la plus paternelle.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE NOTRE-DAME DE LORETTE, par le R. P. Caillau, père de la Miséricorde. 1 vol. in-8, avec atlas, broché. 6 fr.

— Le même ouvrage, grand in-18, broché. 3 fr.

HISTOIRE DE PHOTIUS, patriarche de Constantinople, et du Schisme des Grecs, d'après les documents originaux; par M. l'abbé Jager, professeur d'histoire à la Sorbonne. 1 vol. in-8, portrait. 6 fr.

— Le même ouvrage, format Charpentier, grand in-18, br. 3 fr.

HISTOIRE DE LA RÉFORME PROTESTANTE EN SUISSE, par Ch.-L. de Haller, ancien membre du conseil souverain de Berne. Deuxième édition. 1 vol. in-8, broché. 3 fr.

— Le même ouvrage, quatrième édition, broché. 2 fr.

HISTOIRE DE SAINT BERNARD ET DE SON SIÈCLE, traduite de l'allemand de Néander, professeur à l'Université de Berlin, par Th. Vial. Édition revue et corrigée, in-8, broché. 5 fr.

— Le même ouvrage, grand in-18, broché. 3 fr. 50 c.

HISTOIRE DE SAINT IGNACE DE LOYOLA et de la Compagnie de Jésus, par le R. P. Bartoli, jésuite; traduite de l'italien, et augmentée de nouveaux documents. 2 vol. in-8, portrait. 12 fr.

— Le même ouvrage, 2 vol. in-18, brochés. 7 fr.

HISTOIRE DE SAINT AUGUSTIN, évêque d'Hippone, par Poujoulat, ouvrage couronné par l'Académie française. Deuxième édition, revue et augmentée. 2 vol. grand in-18, brochés. 7 fr.

— Le même ouvrage, belle édition. 2 vol. in-8, br. 10 fr.

HISTOIRE DE LA MONARCHIE PONTIFICALE AU XIVe SIÈCLE, par l'abbé André. 1 vol. in-8, br. 6 fr.

HISTOIRE DE JÉSUS-CHRIST ET DE SON SIÈCLE, traduite de l'allemand, du comte de Stolberg, par l'abbé Jager et l'abbé Bour. 1 vol. in-8, broché. 6 fr.

HISTOIRE DU PAPE INNOCENT III ET DE SON SIÈCLE, par Fréd. Hurter, traduite de l'allemand, augmentée d'une introduction et de notes historiques, par MM. l'abbé Jager et Th. Vial. 2 vol. in-8, avec portrait, br. 15 fr.

Les recherches immenses auxquelles s'est livré M. Fréd. Hurter pour composer son Histoire d'Innocent l'ont amené à reconnaître la religion catholique comme la seule vraie; cet auteur distingué vient d'abjurer à Rome la

religion protestante entre les mains de Son Éminence le cardinal Ostini. Cette excellente publication ne peut manquer de trouver place dans la bibliothèque d'un ecclésiastique.

INSTRUCTIONS pour éclairer les âmes pieuses dans leurs doutes, et pour les rassurer dans leurs craintes, par le R. P. Quadrupani, traduites par M. du Chambon de Mésilliac. Neuvième édition. 1 vol. in-32, broché. 1 fr.

INSTRUCTIONS pour vivre chrétiennement dans le monde, par le R. P. Quadrupani, faisant suite aux Instructions pour éclairer les âmes pieuses. Sixième édition. 1 vol. in-32 de 380 pages, br. 1 fr.

JOURNÉE DU CHRÉTIEN, par monseigneur Letourneur, évêque de Verdun, avec des prières nouvelles par M. de Lamennais. 1 vol. in-32, broché. 1 fr. 50 c.

— Le même ouvrage, format in-18, broché. 1 fr. 50 c.

LES SERVITEURS DE DIEU, par Léon Aubineau, auteur des *Jésuites aux bagnes*. 1 vol. in-18, broché. 2 fr.

LETTRES ET OPUSCULES INÉDITS, du comte Joseph de Maistre, avec une Notice biographique, par son fils le comte Rodolphe de Maistre. 2 forts vol. in-8, avec un beau portrait, brochés. 12 fr.

— Le même ouvrage. 2 vol. in-18, brochés. 7 fr.

LETTRES, OPUSCULES ET MÉMOIRES DE MADAME PÉRIER ET DE JACQUELINE, sœurs de Pascal, et de Marguerite Périer sa nièce, publiés sur les manuscrits originaux, par M. P. Faugère. 1 vol. in-8, br. 6 fr.

MOIS DE MARIE DE SAINT-BERNARD, ou Méditations affectueuses pour toutes les fêtes de la sainte Vierge, trad. par l'abbé Morand. 1 vol. in-32, deuxième édition. 1 fr. 25 c.

NOUVEAU TESTAMENT DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, traduction nouvelle par Fr. de Lamennais. 2 vol. in-32, jésus, br. 5 fr.

MANUEL DU SAINT-SCAPULAIRE, par l'abbé de Sambucy, nouvelle édition. In-18, broché. 1 fr.

MODÈLE DU PRÊTRE, ou Vie de l'abbé Bouillier, curé de Laval. Deuxième édition, in-18, broché. 50 c.

MANUEL DU SAINT ROSAIRE, par l'abbé Des Billiers, vicaire général à Arras. 1 vol. in-18, broché. 1 fr.

MANUEL DE DÉVOTION AUX AMES DU PURGATOIRE, contenant : la manière d'entendre la messe pour les morts, l'ordinaire de la messe, l'office de l'Église pour les morts en général, et l'office complet pour le jour de la commémoration des morts; suivi du commentaire de saint Grégoire le Grand sur les neuf leçons de l'office des morts, et des réflexions pieuses pour tous les jours du

mois, avec approbation de monseigneur l'archevêque de Bordeaux, 1 vol. in-18, broché. 2 fr.

N. B. Il n'existe pas de livres de piété entièrement consacrés à la dévotion pour nos frères morts dans la foi. Nous avons pensé être utile aux personnes pieuses en leur procurant, dans un seul volume, tout ce qui est indispensable pour prier utilement pour les fidèles défunts.

MÉMOIRES DE MADAME LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN. 6e édit., broch., in-18. 6 fr.

ŒUVRES de monseigneur Borderies, évêque de Versailles, contenant : Sermons pour l'Avent, le Carême ; prônes, homélies et discours. Ensemble 4 vol. in-8, br. 12 fr.

ŒUVRES CHOISIES DE L'ABBÉ DOUCET, prêtre de Saint-Thomas-d'Aquin, contenant : Sermons pour l'Avent, précédés d'une notice sur l'abbé Doucet ; instructions faites à la prière du soir ; instructions sur la sainte Vierge, précédées d'un sermon sur le rosaire ; prônes, homélies et instructions familières. 2e édit. 2 vol. grand in-18. 7 fr.

PEUPLE (le) RAMENÉ A LA FOI par des récits et des exemples ; par M. le comte de M... 1 vol. in-12, br. DEUXIÈME ÉDIT. 1 fr. 50

PROTESTANTISME (le) **DÉVOILÉ**, ou le Catholicisme et le Protestantisme mis en parallèle, par un curé du canton de Genève. DEUXIÈME ÉDITION. 1 vol. in-12, br. 1 fr. 50 c.

Cette excellente et utile publication, une des plus intéressantes que nous ayons sur l'état actuel des protestants en France, en Angleterre et en Suisse, a éveillé la vigilance du *gouvernement très-tolérant de Genève*, qui a cru devoir interdire dans son canton le vente du *Protestantisme dévoilé*. Ceci parle assez haut en faveur du livre que nous annonçons.

SOUVENIRS DE CONFÉRENCES ENTENDUES A SAINTE-VALÈRE. 7e édition. 2 vol. in-18, brochés. 4 fr.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

